

Archives de l'art français (1851)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société de l'histoire de l'art français (France). Archives de l'art français (1851). 1851-1866.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

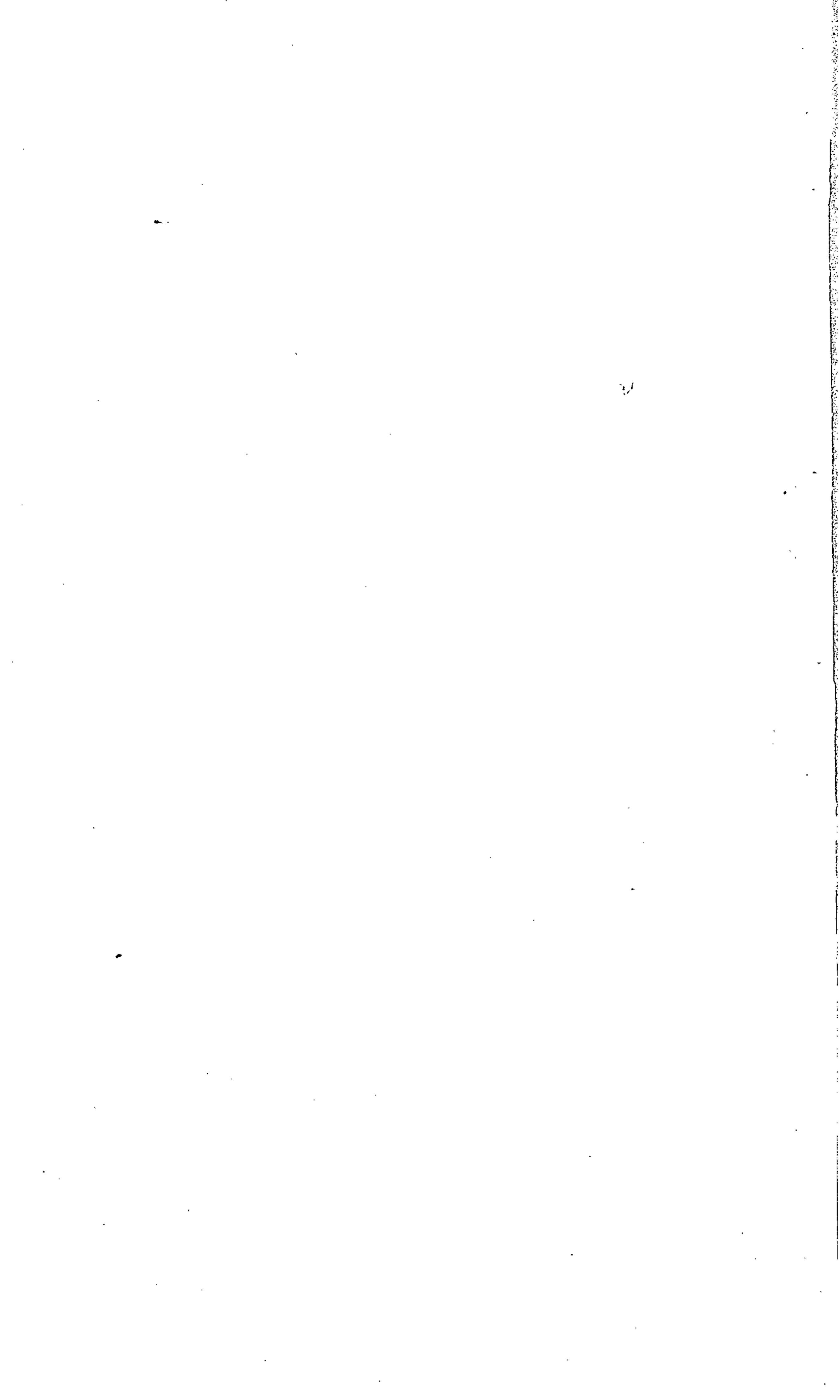
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS

V

8.5
8167
(5)

IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS

RECUEIL
DE DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES

ARTS EN FRANCE

Publié sous la direction

DE **PH. DE CHENNEVIÈRES,**

Inspecteur des musées de province.

TOME TROISIÈME

DOCUMENTS.

PARIS

J.-B. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 43

1853 — 1855



DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES

ARTS EN FRANCE.



NICOLAS POUSSIN

LETTRE AU CAVALIER DEL POZZO

Communiquée par M. Antoine-Augustin Renouard.

Encore une lettre inédite de Nicolas Poussin. Celle-ci est adressée, comme l'autre publiée par nous t. II des *Documents* de nos *Archives*, à ce Cavalier del Pozzo, qui eut l'insigne honneur de partager avec les Chanteloup les plus chauds sentiments de reconnaissance qu'ait contenus le grand cœur du Poussin. Un livre, plein de savoir et de conscience, que M. J. Dumesnil a publié nouvellement sur les plus *célèbres amateurs italiens*, a répandu une juste lumière sur ce del Pozzo, infatigable protecteur des artistes de son temps, et particulièrement des artistes français. — Quant à notre nouveau billet du Poussin, c'est le vénérable doyen des bibliophiles français, M. Ant. Aug. Renouard, aujourd'hui retiré dans sa verte et ombreuse retraite de l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme, qui a bien voulu nous autoriser à le publier. Cette précieuse feuille lui fut rapportée de Rome, vers 1824 ou 1825, par M. Jules Renouard, celui de ses fils qui a continué si honorablement, dans la librairie parisienne, les nobles traditions de son père. L'autographe irrécusable du Poussin était destiné à servir de point de compa-

raison de l'écriture authentique du maître avec celle d'un bien curieux manuscrit du *Traité de la Peinture* de Léonard, manuscrit possédé par M. Renouard le père, et dont nous comptons parler dans notre 3^e vol. des *Peintres Provinciaux*.

Mais ce qui ajoutera dans notre recueil un prix inestimable à ce billet de Nicolas Poussin, c'est que le nom ici prononcé du plus grand de nos peintres va servir de prétexte à la très-intéressante communication d'une note de son voyage en Angleterre, que veut bien nous confier l'un des hommes éminents de notre siècle, M. Victor Cousin. Nous ne savons pour notre part comment remercier l'illustre auteur du *Beau et du Bien* de l'encouragement que sa collaboration donne à nos humbles travaux. PH. DE CH.

All' Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Pron mio oss^{mo} il sig^r
caualier del Pozzo,

In Roma.

Ill^{mo} e Reu^{mo} sig^r mio,

Io son l'huomo del mondo il più confuso quando considero che tutte le lettere che io inuio à V. S. Ill^{ma} non sono piene se non ò di domande ò di rendementi di gratie ricevute; non di meno mentre lei mi hà honorato della sua beneuolenza sino adesso; di nuouo me gli raccomando ringratiandola infinitamente di quelle gratie che hà usato uerso di mia casa, confessando che in questo mondo non hò altro Padrone di lei è l'assicuro che mi dolgo della mia poca habilita à seruirla.

D. S. V. S. Ill^{ma} et R^{ma}

Deuotiss^{mo} Ser^{re},

NICOLÒ POUSSINO.

Di Parigi il di primo marzo 1641.

DE DIVERS TABLEAUX DU POUSSIN

QUI SONT EN ANGLETERRE

ET PARTICULIÈREMENT DE L'INSPIRATION DU POÈTE.

Tandis que paraissait à Paris, il y a deux ou trois mois, notre ouvrage *Du Vrai, du Beau et du Bien*, où nous mêlions à l'éloge du Poussin le regret de ne connaître les *Sept Sacraments* que par les gravures de Pesne, nous avons fait une course à Londres pour y voir de nos yeux et apprécier par nous-même ces tableaux célèbres, ainsi que plusieurs autres de notre grand compatriote, tombés en la possession de l'Angleterre, grâce à notre coupable indifférence, et que nous signalait M. Waagen dans son excellent livre : *Ouvrages d'art et artistes en Angleterre*, 2 vol., Berlin, 1837 et 1838.

Dans le peu de jours qu'il nous était permis de donner à ce petit voyage, nous nous sommes réduit à l'examen de trois galeries : la Galerie nationale, qui répond à notre Musée, celle de Bridgewaterhouse, et, à quelques milles de Londres, la galerie, très-célèbre en Angleterre et trop peu connue en Europe, du collège de Dulwich.

Nous avons aussi visité une autre collection, relevant d'une institution qu'il serait aisé de transporter en France, au grand profit de l'art et du goût. Il s'est formé à Londres une société appelée : *Institution britannique pour l'avancement des beaux-arts dans le Royaume-Uni* (*British institution for promoting the fine arts in the united Kingdom*). Elle fait chaque année, à Londres, une exposition de tableaux anciens, où les galeries particulières envoient successivement leurs plus belles pièces ; en sorte que dans un certain nombre d'années passent sous les yeux du public les plus remarquables tableaux que possède l'Angleterre. Sans cette exposition annuelle, que de richesses demeureraient ensevelies dans les

châteaux de l'aristocratie ou dans les cabinets ignorés d'amateurs de province ! La société, ayant à sa tête les plus grands noms de l'Angleterre, jouit d'une certaine autorité, et dans tous les rangs on s'empresse de répondre à son appel. Nous avons sous les yeux la liste des personnes qui, cette année, ont contribué à l'exposition. Nous y voyons, avec Sa Majesté la reine, les ducs de Bedford, de Devonshire, de Newcastle, de Northumberland, de Sutherland, les comtes de Derby, de Suffolk, et beaucoup d'autres grands seigneurs, avec des banquiers, des négociants, des savants, des artistes. L'exposition est publique, mais non gratuite ; on paye pour entrer ; on paye aussi pour avoir le catalogue imprimé de l'exhibition ; avec cet argent on suffit aisément aux dépenses nécessaires, et ce qui reste est employé à acheter des tableaux dont on fait cadeau à la Galerie nationale.

A l'exposition de cette année, nous avons vu trois Claude Lorrain dignes de la renommée de ce maître : *Apollon gardant les troupeaux d'Admète*, un *Port de mer*, tous deux appartenant au comte de Leicester, et *Psyché et l'Amour*, appartenant à M. Perkins ; un Lesueur, la *Mort de la Vierge*, qui vient du comte de Suffolk ; sept Sébastien Bourdon, les *Sept OEuvres de miséricorde* (1), prêtés par le comte de Jarborough ; un paysage de Gaspard Poussin, mais pas un seul morceau de son illustre beau-frère.

Nous avons été plus heureux à la Galerie nationale.

Là, d'abord, que d'admirables Claude Lorrain ! Nous en avons compté jusqu'à dix, parmi lesquels il en est du plus haut prix. Nous nous bornerons à en citer trois : 1^o *L'embarquement de sainte Ursule*, peint pour les Barberini, et qui orna leur palais à Rome jus-

(1) Ce grand travail est depuis longtemps en Angleterre, car Mariette en fait déjà la remarque ; voy. l'*Abecedario*, tout récemment publié, article *S. Bourdon*, t. 1^{er}, p. 171. Il paraît que c'était un des ouvrages de prédilection de Bourdon, puisqu'il l'a gravé lui-même ; voy. de Piles, *Abrégé de la Vie des Peintres*, 2^e édit., p. 494, et le *Peintre graveur Français*, de M. Robert Dumesnil, t. 1^{er} p. 131, etc. Les planches des *Sept œuvres de miséricorde* sont encore à la chalcographie du Louvre.

qu'en 1760, où un amateur anglais l'acheta à la princesse Barberini avec d'autres ouvrages du premier ordre : ce tableau a 3 pieds 8 pouces de haut, 4 pieds 11 pouces de large; 2° et 3° un grand paysage et un magnifique port de mer. Le paysage a 4 pieds 11 pouces de haut, 6 pieds 7 pouces de large. On y voit Rebecca, avec ses parents et ses domestiques, épiait l'arrivée d'Isaac, qui de loin s'avance pour célébrer leur mariage. La scène du port de mer est l'embarquement de la reine de Saba allant visiter Salomon; tableau qui formait le pendant du précédent et qui a les mêmes dimensions.

L'*embarquement de la reine de Saba* est à la fois une marine et un paysage. M. Waagen déclare que c'est le plus beau morceau de ce genre qu'il connaisse, et que le grand paysagiste y est arrivé à la perfection. Ce chef-d'œuvre avait été fait par Claude pour son protecteur, le duc de Bouillon. Il est signé : « Claude GE. I. V., fait pour son Altesse le duc de Bouillon, anno 1648 (1). » Il s'agit ici évidemment du grand duc de Bouillon, le frère aîné de Turenne. Voilà donc un ouvrage français, destiné à la France, qui est à jamais perdu pour elle, ainsi que ce fameux livre de vérité, *libro di verità*, où Claude mettait les dessins de tous les tableaux qu'il entreprenait, dessins qui sont eux-mêmes des tableaux achevés. Ce monument précieux a été longtemps, comme *l'embarquement de la reine de Saba*, entre les mains d'un marchand français qui l'aurait très-volontiers cédé au gouvernement, et qui, faute de trouver des acheteurs à Paris au dernier siècle, l'a vendu presque pour rien en Hollande d'où il a passé en Angleterre (2). L'auteur des *Musées d'Allemagne et de Russie* cite, à Saint-Petersbourg dans la galerie de l'Ermitage, parmi une foule de Claude dont il semble admettre l'authenticité, quatre morceaux qu'il n'hésite pas à déclarer égaux aux plus célèbres chefs-d'œuvre du même maître qui soient à Paris et à Lon-

(1) Waagen, t. I^{er}, p. 211.

(2) Le *Libro di Verità* appartient aujourd'hui au duc de Devonshire. M. Léon de Laborde en a donné une description détaillée dans ce recueil même, t. I^{er}, p. 435 et suiv.

dres : *le Matin, le Midi, le Soir et la Nuit*. Ils proviennent de la Malmaison. C'est donc la vente de la galerie d'une impératrice qui, de nos jours, a enrichi la Russie, comme vingt-cinq ans auparavant la vente de la Galerie d'Orléans a enrichi l'Angleterre.

Signalons encore à la galerie nationale, à côté des paysages si sereins et si harmonieux du Lorrain, cinq Gaspre qui nous représentent la nature sous un tout autre aspect : des sites âpres et sauvages ou des tempêtes. Un des plus remarquables est celui d'Énée et Didon, se réfugiant contre un orage dans une grotte. Les figures sont de la main de l'Albano, et le tableau appartient longtemps au palais Falconieri. Deux autres paysages viennent du palais Corsini, deux autres du palais Colonna.

Mais c'est aux Poussin qu'il faut arriver et nous arrêter. Il y en a huit à la Galerie nationale qui tous méritent d'être mentionnés. Nous allons les faire connaître avec quelque détail, M. Waagen s'étant contenté d'en donner une appréciation générale.

Sur ces huit tableaux, un seul appartient à l'histoire sainte, celui qui est inscrit dans le catalogue imprimé sous le n° 163, et qui représente la peste d'Ashdod. Les Israélites ayant été battus par les Philistins, l'arche sainte fut prise et placée par les vainqueurs dans le temple de Dagon à Ashdod. En présence de l'arche, l'idole s'écroule et les Philistins sont frappés de la peste. Cette toile a 4 pieds 3 pouces de hauteur, 6 pieds 8 pouces de largeur. C'est une esquisse ou une répétition de la fameuse *Peste des Philistins* qui est au Musée du Louvre et qui a été gravée par Picard. Il est rare, en effet, que Poussin n'ait pas traité plusieurs fois le même sujet : Il y a deux suites des *Sept sacrements*, deux *Arcadies*, deux ou trois *Moïse frappant le rocher*, etc. Dans le tableau de la Galerie nationale la science du dessin s'est complue à faire ressortir toute l'horreur de la scène et à étaler les effets les plus hideux de la peste. Il semble que, dans ce petit cadre, Poussin ait voulu lutter contre Michel-Ange, même aux dépens de la beauté. On dit que cet ouvrage avait été commandé par le cardinal Barberini, et il vient du Palais Colonna.

Les sept autres tableaux de la Galerie nationale appartiennent à la mythologie, et on pourrait les rapporter presque tous à

cette première époque de la carrière du Poussin où il paye le tribut au génie encore subsistant du seizième siècle et subit l'influence du Marini.

N° 39. *L'Education de Bacchus*, sujet sur lequel Poussin s'est plus d'une fois exercé. C'est une petite toile de 2 pieds 6 pouces de hauteur, de 3 pieds et 1 pouce de largeur.

N° 40. Encore un petit tableau de 2 pieds 6 pouces de haut, de 3 pieds 4 pouces de large : *Phocion lavant ses pieds à une fontaine publique*, touchant emblème de la pureté et de la simplicité de sa vie. Pour relever cette scène rustique et lui donner sa signification, le peintre a représenté les trophées du noble guerrier suspendus au tronc d'un arbre, à une certaine distance. Toute cette composition est pleine d'esprit et de distinction. Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été gravée. Elle s'ajoute heureusement aux deux autres compositions que le Poussin a consacrées à Phocion, et que Baudet a si admirablement gravées, *Phocion porté hors la ville d'Athènes*, et *le Tombeau de Phocion*.

N° 42. Voici maintenant une des trois bacchanales que Poussin avait peintes pour le duc de Montmorency. Les deux autres sont, dit-on, dans la collection de lord Asburnham. Cette bacchanale a 4 pieds 8 pouces en hauteur, 3 pieds et 1 pouce en largeur. Dans un chaud paysage, Bacchus dort entouré de nymphes, de satyres et de centaures, et l'on voit Silène sous une feuillée soutenu par des sylvains.

N° 62. Autre bacchanale qui peut être considérée comme un des chefs-d'œuvre de Poussin. M. Waagen dit que ce tableau vient de la collection Colonna; mais le catalogue, qui a un caractère officiel (*by authority*), affirme qu'il appartient d'abord au comte de Vaudreuil, puis qu'il passa chez M. de Calonne, et que de là il vint en Angleterre et finit par tomber entre les mains d'un M. Hamlet, auquel le gouvernement, autorisé par le parlement, l'a acheté (*purchased by parliament*) pour le placer dans la Galerie nationale. Il a 3 pieds 8 pouces de haut, 4 pieds 8 pouces de large. Le sujet est une danse joyeuse de faunes et de bacchantes interrompue par un satyre qui se jette sur une nymphe et cherche à s'en rendre maître. Outre le sujet principal, il faut remarquer

plusieurs épisodes spirituels et gracieux, particulièrement deux enfants qui tâchent de recevoir dans une coupe le jus d'une grappe de raisin soutenue en l'air et pressée par une bacchante de la taille la plus svelte et la plus fine et du plus gracieux mouvement. La composition est à la fois pleine de feu, d'énergie et d'esprit. Il n'y a pas un des groupes, ni même une des figures, qui ne soit digne d'une sérieuse étude. M. Waagen n'hésite point à dire que ce tableau est un des plus beaux qui existent du Poussin. Il admire la vérité et la variété des têtes, la fraîcheur du coloris et le ton lumineux (*die Färbung von seltenster Frische, Helle und Klarheit in allen Theilen*). Il y en a une gravure de Huart reproduite au trait dans l'ouvrage de Landon, sous le nom de : *Danse de Faunes et de Bacchantes*.

N° 65. *Céphale et l'Aurore*. L'Aurore, éprise de la beauté de Céphale, entreprend de le détacher de sa femme Procris; n'y pouvant réussir, dans sa fureur jalouse, elle donne à Céphale le javelot qui doit causer la mort de son épouse adorée. 3 pieds 2 pouces de haut, 4 pieds 3 pouces de large.

N° 83. Un assez grand tableau de 5 pieds 6 pouces de haut et de 8 pieds de large : *Phinée et ses compagnons changés en pierres à la vue de la Gorgone*. Persée ayant délivré Andromède du monstre marin avait obtenu sa main de son père Céphée qui donna un festin magnifique pour célébrer leurs noces. Mais Phinée, à qui Andromède avait été fiancée, se jette dans la salle du festin à la tête d'une troupe armée; un combat s'engage, et Persée, près de succomber, présente à ses ennemis la tête de Méduse qui les métamorphose immédiatement en pierres. Cette composition est pleine de vigueur, d'une couleur assez vive mais un peu crue. Elle n'est indiquée nulle part, et nous n'en connaissons pas de gravure.

N° 91. Charmant petit tableau de 2 pieds 2 pouces de hauteur, d'un pied 8 pouces de largeur : *Une Nymphe dormant, surprise par l'Amour et des Satyres*. On a vu quelquefois, dans ce tableau, Jupiter sous la forme d'un satyre surprenant Antiope pendant son sommeil. Gravé par Daullé et reproduit dans l'ouvrage de Landon.

Quand on quitte la Galerie nationale pour celle de Bridgewater,

on rencontre une autre face du génie du Poussin ; on passe du disciple du Marini au disciple de l'Évangile, et les grâces de la mythologie font place à l'austérité et à la sublimité du christianisme. Voilà ce que nous étions venu voir. Nous attendions beaucoup : notre attente a été surpassée.

La galerie Bridgewater est ainsi appelée du nom de son fondateur, le duc de Bridgewater, qui la forma au milieu du dix-huitième siècle, et la légua à son frère le marquis de Stafford, sous la condition de la transmettre à son second fils, lord Francis Egerton ; celui-ci l'enrichit, et après sa mort la laissa à lord Ellesmere. Du vivant du marquis de Stafford elle a été en très-grande partie gravée par Ottley sous le nom de galerie de Stafford, en 4 volumes in-folio. Elle tient le premier rang en Angleterre parmi toutes les galeries particulières, grâce à la multitude de chefs-d'œuvre qu'elle possède de l'école italienne, de l'école hollandaise et de l'école française. C'est la collection qui a recueilli le plus grand nombre de tableaux de la galerie d'Orléans, et nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment pénible en retrouvant à Cleveland-square bien des chefs-d'œuvre qui jadis appartenaient à la France, et qui sont gravés dans deux ouvrages célèbres : 1° *La galerie du duc d'Orléans au Palais-Royal*, Paris, 2 volumes in-folio ; 2° *Recueil d'estampes d'après les plus beaux tableaux et dessins qui sont en France dans le cabinet du Roi et celui de Monseigneur le duc d'Orléans*, Paris, 1729, 2 volumes in-folio : ce dernier recueil est connu aussi sous le nom de *Cabinet de Crozat*. Toute la collection, que lord Ellesmere a placée dans un bâtiment digne d'elle, dans un véritable palais, compte à peu près trois cents tableaux. L'école française y est dignement représentée. On y trouve un Valentin, *la Partie de musique*, venant de la galerie d'Orléans, et gravée dans *la galerie du Palais-Royal* ; trois Bourguignon, quatre Gaspre, quatre admirables Claude, que M. Waagen s'est complu à décrire, t. 1^{er}, pag. 331 ; les deux premiers inscrits dans le catalogue sous les numéros 11 et 41, peints en 1664 pour M. de Bourlemont, gentilhomme lorrain ; l'un, *Démosthène au bord de la mer*, qui offre le touchant contraste de ruines magnifiques et de la nature éternellement jeune et fraîche ; l'autre, *Moïse dans le*

buisson ardent, auquel Dieu apparaît; un troisième, numéro 103, d'une époque antérieure, de l'année 1637, destiné aussi à un Français, M. de Lagarde, et qui représente *la Métamorphose d'Apulée en berger*; enfin, un quatrième, numéro 97, la plus fraîche idylle qui fut jamais, une *Vue des Cascatelles de Tivoli*.

Mais, nous l'avouons, l'impression de ces compositions charmantes s'est bien vite effacée à la vue des huit grands tableaux de Poussin inscrits sous les numéros 62 à 69, à savoir : le *Moïse frappant le rocher de sa baguette* et les *Sept Sacrements*, commencés à Rome pour M. de Chanteloup, en 1644, et terminés en 1648, c'est-à-dire dans la plus belle époque du talent du Poussin.

Nous aurions de la peine à rendre l'émotion religieuse dont nous avons été saisi devant les *Sept-Sacrements*. Non, quoi qu'en dise M. Waagen, il n'y a rien là de théâtral. La beauté de la statue antique y est animée et vivifiée par l'esprit chrétien et le génie même de la peinture. L'expression, et nous entendons par là l'expression morale, y est portée au plus haut degré. Cette expression est encore moins dans les détails que dans l'ensemble, et elle sort surtout de la composition. C'est par la composition en effet que Poussin est particulièrement grand, et, sous ce rapport, nous ne lui connaissons pas de supérieur, même dans l'école florentine et romaine. Comme chacun des *Sacrements* est une vaste scène où les moindres détails conspirent à l'effet du tout, ainsi les *Sept Sacrements* forment un ensemble harmonieux, et en quelque sorte un seul et même œuvre, qui nous présente le développement de la vie chrétienne à travers ses plus augustes cérémonies, de même que les vingt-deux *Saint-Bruno* de Lesueur expriment tous la vie monastique, la variété n'étant là que pour mieux faire sentir l'unité. A parler sincèrement, en peut-on dire autant des *Stanze* du Vatican? Ont-elles un sentiment commun? Ce sentiment est-il bien profond, et est-il bien le sentiment chrétien? Nul doute que Raphaël n'élève l'âme, comme tout ce qui est vraiment beau; il la touche même, mais à la surface, *circum præcordia ludit*; il ne pénètre pas dans ses profondeurs; il n'y va pas remuer les fibres les plus intimes de notre être, parce que lui-même il n'est pas ému; il nous ravit à la terre pour nous transporter dans les régions se-

reines de l'éternelle beauté ; mais les côtés douloureux de la vie ou les élans du cœur, la magnanimité, l'héroïsme, en un mot, la grandeur morale, il ne l'exprime point, parce qu'il ne la possède point en lui-même et ne l'a guères rencontrée. L'artiste français a connu d'autres âmes que celles d'élégants amateurs, de riches prélats, de beautés faciles. Il a vu, de ses yeux, des héros, des saints, des hommes d'Etat. Il a tenu dans sa main celle de Richelieu, celle de Lesueur, celle de Champagne, et sans doute aussi celle de Corneille. Comme ce dernier, il est grave et mâle ; il a l'instinct du grand, et il y pousse. Si, avant tout, il est artiste, si sa longue carrière est une étude assidue et infatigable de la beauté, c'est surtout la beauté morale qui le frappe ; et, quand il représente des scènes héroïques ou des scènes chrétiennes, il est là comme l'auteur du *Cid*, de *Cinna* et de *Polyeucte*, dans son élément naturel. En ses mythologies il montre assurément bien de l'esprit et de la grâce, comme Corneille aussi dans plusieurs de ses élégies et dans la déclaration de l'Amour à Psyché ; mais c'est dans le genre noble et réfléchi qu'il excelle. Nous ne voulons pas parcourir ici les *Sept Sacrements* ; d'autres l'ont fait, et mieux que nous ne le pourrions faire. Nous demanderons seulement si Bossuet lui-même, parlant du sacrement de l'*Ordre*, aurait déployé plus de gravité et de majesté que Poussin dans l'imposant tableau, si bien conservé, de la galerie de lord Ellesmere. Remarquez qu'ici, comme dans les autres tableaux de la belle époque du Poussin, le paysage est admirablement uni à l'histoire. Tandis que sur le premier plan est la grande scène où le Christ transmet son pouvoir à saint Pierre devant les apôtres assemblés (1), dans les

(1) Dans la première suite des *Sept Sacrements*, faite pour le chevalier del Pozzo, qui est aussi en Angleterre, chez le duc de Rutland, et que nous connaissons seulement par les gravures, le Christ est sur un des côtés, à gauche ; il est moins dominant, moins imposant, et le centre paraît un peu vide ; dans la seconde suite, destinée à M. de Chanteloup, et faite cinq ou six ans après la première, Poussin a changé cette disposition et mis Jésus-Christ au milieu. Ce changement est une grande amélioration. Quand

lointains et sur les hauteurs on aperçoit de nobles édifices ou de nobles ruines. Sans doute l'*Extrême-Onction* est plus pathétique, et c'est le morceau qui nous touche et nous attache le plus par les qualités les plus diverses, surtout par je ne sais quelle grâce austère répandues sur les images de la mort (1). Malheureusement cette grande et noble composition a presque disparu sous la teinte noirâtre qui peu à peu a gagné sur les autres couleurs et offusqué tout le tableau, en sorte que nous en sommes presque réduits à la gravure de Pesne

Poussin traitait une seconde fois le même sujet, il ne se répétait pas, il se corrigeait, il tendait sans cesse à la perfection. De là ce grand mot qui doit être présent à tous les artistes, peintres, sculpteurs, poètes et prosateurs, ce mot que Poussin dit un jour, lorsqu'on lui demandait comment il était parvenu si haut : « Je n'ai rien négligé. »

(1) Poussin écrivait à M. de Chanteloup, 25 avril 1644 (Lettres de Poussin, Paris, 1824.) : « Je travaille gaillardement à l'*Extrême-Onction*, qui est en vérité un sujet digne d'un Apelles, car il se plaisait fort à représenter des mourants. » Il ajoute, avec une vivacité qui semble indiquer une prédilection particulière pour ce tableau : « Je ne le quitterai point, pendant que je me trouve bien disposé, que je ne l'aie mis en bon terme pour une ébauche. Il contiendra dix-sept figures d'hommes, de femmes et d'enfants, jeunes et vieux, dont une partie se consument en pleurs, tandis que les autres prient pour le moribond. Je ne veux pas vous le décrire avec plus de détail, car ce serait l'office non d'une plume mal taillée comme la mienne, mais d'un pinceau doré et bien emmanché. Les premières figures ont 2 pieds de hauteur, et le tableau sera environ de la grandeur de votre Manne, mais de plus belle proportion. » Félibien, un des amis et des confidents du Poussin, dit aussi (*Entretiens*, etc., IV^e partie, p. 293) que l'*Extrême-Onction* était un des tableaux qui lui plaisaient davantage. Nous voyons dans la suite des lettres du Poussin qu'il l'acheva et l'envoya en France dans cette même année 1644. Félibien atteste qu'il termina en 1646 la *Confirmation*, en 1647, le *Baptême*, la *Pénitence*, l'*Ordre* et l'*Eucharistie*, et qu'il envoya le dernier sacrement, celui du *Mariage*, au commencement de l'année 1648. Bellori (*le Vite de Pittori*, etc., Rome, 1672) donne une description étendue et détaillée de l'*Extrême-Onction*; et comme il avait vécu avec Poussin, on peut croire que ses explications sont un peu celles que lui-même avait reçues du grand artiste.

et au beau dessin conservé dans le Musée du Louvre (1). Chose déplorable ! un procédé technique vicieux, qu'aujourd'hui le dernier des peintres n'emploierait pas, a enlevé à la postérité la moitié du Poussin. Il avait l'habitude de mettre sur la toile une préparation rouge qui avec le temps pousse au noir, absorbe les autres couleurs et détruit l'effet de la perspective aérienne. Il n'en est pas ainsi, comme tout le monde sait, lorsqu'on emploie une préparation blanche, qui, au lieu de ronger les couleurs, les maintient longtemps dans leur premier état. C'est sans doute ce dernier procédé que Poussin employa dans le tableau de *Moïse frappant le rocher de sa baguette*, incomparablement le plus beau de tous les *Frappements du Rocher* sortis de la main du même maître. Ce tableau est fort connu par la gravure de Baudet, et il a passé, avec les *Sept Sacrements*, de la galerie d'Orléans dans la galerie de Bridgewater. Quelle puissante unité dans cette vaste composition ! et aussi quelle variété dans les actions, les poses, les traits de tous les personnages ! Il y a vingt tableaux différents sur cette toile, et pourtant il n'y a qu'un seul tableau, et l'on n'ôterait pas un seul groupe sans nuire à l'effet de l'ensemble. En même temps quel excellent coloris ! L'empâtement est à la fois solide et léger ; toutes les couleurs sont heureusement fondues, bien liées, harmonieuses. Assurément elles pourraient avoir un plus grand éclat ; mais l'austérité du sujet admet fort bien ce ton modéré. Il importe de le rappeler : d'abord tout sujet a son coloris propre, et de plus, il y a, surtout dans les sujets graves, un degré de coloris qu'il faut atteindre à tout prix, mais qu'il ne faut pas excéder. Le coloris n'est pas la première partie de l'art, mais il serait insensé d'en faire peu de cas ; autrement il suffirait de dessiner, il ne serait pas besoin de peindre. Un trop grand éclat court le risque, en flattant les yeux, d'empêcher la peinture de pénétrer jusqu'à l'âme. D'autre part l'absence de coloris, ou, ce

(1) Le dessin de l'Extrême-Onction est au Louvre ; les dessins de cinq autres sacrements sont dans le riche cabinet de M. de la Salle, et le dessin du septième sacrement appartient à un marchand de gravures bien connu, M. Defer.

qui est peut-être pis, un coloris heurté, cru, mal fondu, en blessant l'œil, empêche ou trouble l'effet moral, et ôte son charme à la beauté même. Il en est du coloris en peinture comme de l'harmonie en poésie et même en prose. Trop et trop peu d'harmonie sont presque un égal défaut, et la même harmonie continuée est un défaut grave. Quand Corneille est bien inspiré, son harmonie est, comme sa langue, d'une vérité, d'une beauté, d'une variété admirable. Il a les tons les plus différents selon les différents personnages qu'il fait parler, en demeurant toujours dans les conditions d'harmonie que la poésie impose. Se néglige-t-il? il devient rude, inculte, quelquefois intolérable. L'harmonie de Racine est un peu monotone; les hommes chez lui parlent comme les femmes, et sa lyre n'a guère qu'un ton, celui d'une élégance à la fois naturelle et savante. Un seul homme parmi nous a tous les tons et tous les langages, des couleurs et des accents pour tous les sujets, naïf et sublime, d'une correction austère et du naturel le plus abandonné, d'une douceur digne de Racine lorsqu'il pleure Madame, mâle et vigoureux comme Corneille ou Tacite s'il vient à peindre Retz ou Cromwell, éclatant comme la trompette guerrière lorsqu'il chante Rocroy et Condé, ou rappelant l'harmonie majestueuse du cours égal et varié d'un grand fleuve dans le Discours sur l'histoire universelle, et dans cette Histoire des Variations qui, pour la grandeur et l'étendue de la composition, les difficultés vaincues, la profondeur de l'art sans que l'art paraisse jamais, la parfaite unité et en même temps la diversité presque infinie de ton et de style, est peut-être l'ouvrage le plus accompli qui soit sorti de la main des hommes.

Mais revenons à Poussin, et quittons la galerie de lord Ellesmere, pour aller visiter celle qui fait l'ornement du collège situé dans le charmant village de Dulwich.

Le roi de Pologne Stanislas avait chargé un amateur de Londres, M. Noël Desenfans, de lui former une collection de tableaux. Les malheurs de Stanislas et le démembrement de la Pologne laissèrent aux mains de M. Desenfans tout ce qu'il avait rassemblé : il en fit don à un peintre de ses amis, M. Bourgeois, qui enrichit encore cette riche collection et après sa mort la légua au collège de Dulwich.

Elle est là dans un bâtiment très-convenable et bien éclairé, et elle se compose d'à peu près trois cent cinquante tableaux. M. Waagen, qui l'a visitée, la juge un peu sévèrement. Le catalogue en est mal fait, il est vrai, mais comme beaucoup d'autres catalogues; le médiocre y est mêlé à l'excellent, et des copies y sont souvent données pour des originaux : c'est le sort de plus d'une galerie. Celle-ci a pour nous le mérite particulier de renfermer un assez bon nombre de tableaux français, parmi lesquels il y en a auxquels M. Waagen ne peut refuser son admiration.

Mentionnons d'abord, sans les décrire, un Lenain, deux Bourguignon, trois portraits de Rigaud ou d'après Rigaud, un Louis XIV, un Boileau, et un autre personnage qui nous est inconnu, deux Lebrun, le *Massacre des Innocents* et *Horatius Coclès défendant le pont*, où M. Waagen trouve d'heureuses imitations du Poussin, trois ou quatre Gaspere et sept Claude Lorrain dont plusieurs sont d'une beauté qui garantit assez leur authenticité, avec une très-jolie *Fête champêtre* de Watteau, et une *Vue près de Rome*, de Joseph Vernet. Quant aux Poussin, le catalogue en indique jusqu'à dix-huit dont voici la liste :

N° 115. *Education de Bacchus*; 142, *un paysage*; 249, *une sainte Famille*; 253, *l'Apparition des anges à Abraham*; 260, *un paysage*; 269, *la Destruction de Niobé*; 279, *un paysage*; 291, *l'Adoration des Mages*; 292, *un paysage*; 295, *l'Inspiration du poète*; 300, *l'Education de Jupiter*; 305, *le Triomphe de David*; 310, *la Fuite en Egypte*; 315, *Renaud et Armide*; 316, *Vénus et Mercure*; 325, *Jupiter et Antiope*; 336, *l'Assomption de la Vierge*; 352, *des Enfants*.

Sur ces dix-huit tableaux, M. Waagen en distingue cinq, qu'il caractérise ainsi :

« *L'Assomption de la Vierge*, n° 336 : Dans un paysage d'une poésie puissante, la Vierge est enlevée au ciel sur des nuages d'or : petit tableau dont le sentiment est noble et pur, la couleur forte et lumineuse (*in der Farbe Kraftiges und Klaares Bild*). — *Des Enfants*, n° 352 : Plein d'amabilité et de charme. — *Le Triomphe de David*, n° 305 : Riche tableau, mais théâtral dans les motifs. — *Jupiter allaité par la chèvre Amalthée*, n° 300 : Composition charmante et d'un ton lumineux. — *Un paysage*, n° 260 : Paysage aux belles

lignes où respire un sentiment profond de la nature, mais qui est devenu un peu noir. »

Il nous est impossible de reconnaître dans le triomphe de David le caractère théâtral qui a choqué M. Waagen. Loin de là, nous trouvons dans ce tableau une expression forte et presque sauvage, et beaucoup de mouvement avec beaucoup d'ordre. Un triomphe a toujours quelque apparat, mais il y a en a ici le moins possible, et ce qui nous a frappé est le naturel et la vigueur. Le coloris est d'une vivacité un peu crue. La tête du géant au bout d'un épieu est du plus grand effet. Nous croyons que l'habile critique allemand se sera laissé aller cette fois encore aux préjugés de l'Allemagne qui, dans sa passion pour ce qu'elle appelle la réalité, est portée à voir du théâtral partout où il y a de la noblesse. A la fin du xvii^e siècle, sous Louis XIV et Lebrun, la noblesse est devenue théâtrale et académique ; mais sous Louis XIII et la Régence, au temps de Corneille et de Poussin, le genre académique et théâtral était entièrement inconnu. Nous supplions le savant critique de ne pas oublier cette distinction des deux parties du xvii^e siècle, et de ne pas confondre le maître avec ses disciples, grands encore, mais un peu dégénérés, et sur lesquels a pesé le goût de Louis XIV.

Mais le plus grave reproche que nous nous permettrons d'adresser à M. Waagen est de n'avoir pas remarqué à Dulwich plusieurs morceaux du Poussin qui méritaient bien d'attirer son attention, entre autres une *Adoration des Mages* fort supérieure, par le coloris, à celle du Musée de Paris, surtout un tableau qui nous paraît un chef-d'œuvre dans l'art difficile de rendre une idée philosophique sous la forme vivante d'un mythe, d'une allégorie.

Le Poussin a particulièrement excellé dans cet art : il est par-dessus tout un artiste philosophe, un penseur servi par une admirable science du dessin. Il a toujours une idée qui conduit sa main et qui est son objet principal. C'est la beauté morale qu'il recherche partout, dans la nature aussi bien que dans l'humanité. Comme nous l'avons dit à l'occasion du sacrement de *L'ordre*, les paysages de Poussin sont presque toujours destinés à relever et à faire mieux paraître les grandes scènes de la vie humaine, tandis

que Claude le Lorrain est essentiellement un paysagiste, et que chez lui l'histoire et l'humanité sont au service de la nature. Les sujets empruntés au christianisme conviennent merveilleusement à Poussin, parce que ces sujets lui offrent des types incomparables de la grandeur morale où il se complait, sans toutefois qu'on sente en lui la piété d'un Lesueur ou d'un Champagne, et si la grandeur chrétienne parle à son âme, c'est ce semble au même titre que celle de Phocion, de Scipion, de Germanicus. Quelquefois même l'histoire sacrée ou profane ne lui suffit pas : il invente, il imagine, il a recours à l'allégorie morale et philosophique. C'est là peut être qu'il est le plus original, et que sa pensée se déploie dans toute sa liberté et dans toute son élévation. *L'Arcadie* est une leçon de haute philosophie sous la forme d'une idylle. *Le Testament d'Eudamidas* peint la sublime confiance de l'amitié. *Le Temps arrachant la vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde*, le *Ballet de la vie humaine*, sont des modèles célèbres de ce genre. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Dulwich une œuvre de Poussin, à peu près ignorée et dont nous ne soupçonnions pas même l'existence, où brillent à la fois et le caractère dont nous venons de parler, et les qualités les plus rares du chef de l'école française.

Cette œuvre, entièrement nouvelle pour nous, est un tableau d'une assez petite dimension, inscrit sous le n° 295, et qui dans le catalogue est appelé *l'Inspiration du poëte*, sujet charmant, et traité de la plus charmante manière. Représentez-vous le plus frais paysage. Sur le premier plan, un groupe harmonieux de trois personnages. Le poëte à genoux porte à ses lèvres la coupe sacrée que lui tend le dieu de la poésie, Apollon. A mesure qu'il boit, l'inspiration s'empare de lui, son visage se transfigure, et la sainte ivresse se fait sentir dans le mouvement de ses mains et dans tout son corps. A côté d'Apollon, la muse s'apprête à recueillir les chants du poëte. Au-dessus de ce groupe un génie prépare une couronne et d'autres génies répandent des fleurs. Dans le lointain, les horizons les plus purs. Grâce, esprit, profondeur, tout est dans cette petite composition ravissante. Ajoutez que la couleur en est bien fondue et d'un éclat suffisant.

Il est bien singulier que Bellori et Félibien, qui tous deux ont vécu dans l'intimité du Poussin, et qui sont encore ses meilleurs historiens, ne disent pas un mot de cet ouvrage. Ni le catalogue de Florent-Lecomte, ni celui de Gault-St-Germain, ni celui de Castellan ne l'indiquent, et M. Waagen lui-même, qui a été à Dulwich, et qui a dû l'y voir, n'en fait pas la moindre mention. Nous ignorons donc dans quelle année, à quelle occasion et pour qui cette délicieuse petite peinture a été faite. Mais la main du Poussin y est partout, dans le dessin, dans la composition, dans l'expression. Rien de théâtral et rien de vulgaire : la vérité s'y rencontre avec la beauté. La scène entière est du plus parfait agrément, et l'impression qu'on ressent est à la fois sereine et profonde. Il nous semble qu'on peut mettre *l'Inspiration du poète* à peu près au même rang que *l'Arcadie*.

Et pourtant *l'Inspiration du poète* n'a jamais été gravée, ou du moins nous ne l'avons trouvée dans aucune des plus riches collections de gravures de Poussin que nous ayons pu consulter, celle de M. de Baudicour, celle de M. Gatteaux, membre de l'Académie des beaux-arts, celle enfin du cabinet des estampes à la bibliothèque nationale. Puissent ce peu de mots suggérer l'idée à quelque graveur français d'entreprendre un bien facile pèlerinage à Dulwich, et de faire connaître aux amis de l'art national une ingénieuse et touchante production du Poussin, égarée et comme perdue dans une collection étrangère !

VICTOR COUSIN,
De l'Académie française.

Ce 1^{er} septembre 1853.



ANNE-LOUIS GIRODET-TRIOSON

SÉRIE DE PIÈCES INÉDITES

RELATIVES A CET ARTISTE

Communiquées et annotées par M. le baron de Girardot.

Les hautes fonctions administratives qu'exerce à Montargis M. le baron de Girardot donnent un crédit et un intérêt particuliers à la suite de documents qu'il a pu réunir sur le peintre célèbre, honneur de cette ville. M. de Girardot n'a pu puiser de tels documents qu'aux sources intimes des archives de famille; et l'ensemble de tant de détails inespérés forme une biographie nouvelle du peintre d'Endymion, du Déluge et d'Atala, bien autrement piquante en vérité que celle ajoutée par M. Coupin aux œuvres littéraires de son illustre maître.

PH. DE CH.

Une lettre trouvée à Montargis vient de nous faire connaître le nom du professeur qui a mis le crayon entre les mains de Girodet. C'est une lettre du citoyen Appert au citoyen Huette, maire de Montargis sous le Directoire et le Consulat; elle est datée de Paris, 12 nivôse an VII.

D'après ta dernière lettre, j'ai pressé la visite que je me proposais de faire à notre compatriote Girodet. La célébrité dont il jouit ici, surtout depuis l'exposition de plusieurs de ses tableaux au muséum, a mis ses talents en évidence, m'a engagé à l'inviter à faire le choix d'une statue de liberté qui soit aimable pour

tous; il doit prendre à ce sujet des informations de sculpteurs, d'après lesquelles nous irons les voir ensemble. Je me suis glorifié auprès de lui d'être élève du même maître, car c'est Luquin qui lui a mis le crayon à la main. Mais tandis que je suis resté au même point dans la carrière, lui a marché à pas de géant.

Admis au concours pour le grand prix de l'Académie royale de peinture à l'âge de vingt ans, Girodet en fut bientôt exclu pour infraction au règlement qui interdit aux élèves de rien apporter du dehors. Il se crut dénoncé par un camarade, Fabre, qu'il accusa à son tour d'avoir commis la même contravention; il fit de sa justification et de sa récrimination l'objet d'un mémoire, dont une première expédition, écrite et signée par lui, est conservée avec ses manuscrits au château de Bourgoin près Montargis, par Madame Boutray sa nièce et son héritière. — En 1789, Girodet obtint le grand prix. Le sujet indiqué était Joseph reconnu par ses frères, le musée de Montargis possède deux études au crayon de son tableau, la composition complète, habillée, et un groupe nu. Ces dessins ont été donnés par son parent, M. Becquerel de l'Institut; ils sont placés près de la palette, des pinceaux, d'un buste, d'une statuette, et de la main moulée en plâtre du peintre dont s'enorgueillit Montargis.

A Messieurs

de l'Académie royale de Peinture et Sculpture.

Le sieur Anne-Louis Girodet de Roucy (1), élève de l'Académie royale de peinture et sculpture, admis

(1) Girodet ajouta plus tard à son nom celui de Trioson son tuteur et père adoptif.

au concours qui vient de s'ouvrir pour le grand prix, a l'honneur de représenter avec respect à l'Académie que ayant, suivant un usage abusif à la vérité, mais presque consacré, communiqué à M. David, son maître, plusieurs études de son tableau, il les a, malgré la vigilance du concierge, fait passer dans sa loge, et, en cela, il n'a été ni plus aidé ni plus adroit que ses camarades de concours des autres ateliers : que cependant ces études, entrées et établies dans sa loge, elles ont été saisies par M. Philipeaux, après la compulsion et comparaison de ses portefeuilles, et surtout sur l'aveu que ledit sieur Girodet lui a fait que ces études, qui consistaient en trois ou quatre ensembles d'après nature, avaient effectivement été dessinées hors de sa loge.

Le sieur Girodet a bien compris que cette recherche rigoureuse ne pouvait être que le produit d'une dénonciation qu'il devait d'autant moins redouter que tous les concurrens avant d'entrer en loge étaient convenus de se permettre réciproquement les secours et les conseils d'usage.

Cependant les inculpations contre le sieur Girodet ont été poussées si loin, les secours qu'il a reçus si prodigieusement exagérés, les mensonges enfin si multipliés, préparés avec tant d'art, divulgués avec tant d'effronterie, que M. David, son maître, s'est trouvé indignement compromis, et que ne pouvant plus résister aux vexations qu'il éprouvait, soit dans

sa loge, soit dehors, il s'est trouvé forcé de renoncer au concours. On ne peut pas se dissimuler que s'il s'est fait justice, il s'est fait une justice bien rigoureuse, puisqu'il n'avait pas effectivement été surpris passant les études, et qu'il aurait pu absolument nier qu'il les eût faites hors de loge, s'il n'avait pas été persuadé que cette irrégularité lui était commune avec ses camarades, ou plutôt si la franchise et la bonne foi ne faisaient pas la base de son caractère.

Mais quelle a dû être la surprise du sieur Girodet en apprenant que la recherche faite dans ses portefeuilles avait été provoquée par le sieur Fabre, élève du même maître et camarade du même atelier, que le ton de supériorité de talent qu'il affecte, devait éloigner du soupçon d'une pareille perfidie. Surtout instruit comme l'était le sieur Girodet des conseils que son camarade allait prendre journellement chez leur maître commun, au point que, dès le second jour du concours, le sieur Fabre comme le plus ancien élève, ou au moyen de plus de prestesse, avait circonscrit M. David d'une manière si continue que le sieur Girodet n'a pu communiquer sa composition qu'après les changements que le sieur Fabre a faits à la sienne sous les yeux de M. David, ainsi que la comparaison de son tableau avec l'esquisse contreprouvée le justifiera probablement. Depuis, le sieur Fabre n'a cessé de prendre les avis de M. David, de lui communiquer celles de ses études sur lesquelles il croyait

avoir besoin de conseils, et c'est lorsqu'il les a eu toutes fait passer dans sa loge (ce que n'a pu ignorer le sieur Girodet), c'est après s'être bien pénétré des avis de son maître, c'est bien fixé dans ses idées par M. David, qu'il a eu la perfidie de provoquer des recherches dans les cartons de son camarade, qui avait certainement usé avec plus de discrétion que lui de la permission convenue de prendre des conseils.

Le sieur Girodet espère que l'Académie ne regardera pas comme une dénonciation, et encore moins comme un manquement de délicatesse la dénonciation qu'il fait par ce mémoire au comité, non de la personne et du caractère du sieur Fabre (le public et tous ses camarades le jugeront), mais des mêmes raisons d'exclusion reprochés à lui, Girodet, dont le sieur Fabre s'est rendu coupable. Le sieur Girodet articule comme un fait, qu'il est en état de prouver, que le sieur Fabre a pris non-seulement la majeure partie de sa composition dans un dessin existant dans le portefeuille de M. David (ce qui n'est qu'un ridicule et risible plagiat), mais encore qu'il y a fait le lendemain plusieurs changements essentiels sous les yeux de son maître; qu'il en a habituellement pris des conseils pour ses études, ce qu'il prouvera non-seulement par la déclaration de M. David, si l'Académie veut nommer des commissaires pour les recevoir, mais encore par d'autres témoins, si l'on juge nécessaire de compromettre d'autres personnes. M. David

déclarera certainement qu'il n'a pas plus épargné ses conseils au sieur Fabre qu'au sieur Girodet; qu'il est faux qu'il en ait donné d'autres à celui-ci que ceux de quelques changements dans ses études et la suppression de deux figures subordonnées de sa composition, qui auraient rendu son tableau trop long à exécuter pour le temps accordé par l'Académie; que ces changements sont infiniment moins importants que ceux qu'il a fait faire au sieur Fabre; et si l'Académie pouvait mettre en équilibre les assertions du maître désintéressé avec celles de l'élève jaloux et démontré malhonnête, le sieur Girodet le répète, il administrerait des témoins que le hasard vient de lui fournir, et qui certifieront les secours donnés au sieur Fabre.

Le sieur Girodet n'est convaincu de son infraction à la loi rigoureuse du concours que par ses aveux : le sieur Fabre le sera par la déclaration de son propre maître, de celui qui lui a fait changer sa composition, qui peut encore la tracer et montrer les altérations utiles, tant pour l'avantage du tableau que pour masquer le plagiat.

En sollicitant l'expulsion du sieur Fabre du concours actuel, le sieur Girodet ne se dissimule pas qu'il se conserve un dangereux adversaire contre lequel il sera obligé de se mesurer dans le concours prochain; il n'a donc d'autre intérêt dans cette dénonciation que celui d'éclairer l'Académie sur la vérité des faits, de démontrer que l'infraction qui l'a obligé

de se retirer du concours lui est commun avec le sieur Fabre, et que ce camarade déloyal s'est pris dans le même piège qu'il lui a si artificieusement tendu.

L'Académie, qui a le projet de remettre ses règlements dans la plus grande vigueur, au sujet des concours, ne peut trouver d'occasion plus naturelle de sévir et de faire tomber le poids de la loi sur un contrevenant qui inspire moins d'intérêt. Ce sera même dans ce moment-cy moins un acte de sévérité qu'une justice nécessaire. Le sieur Fabre à force d'imputations, de mensonges et de manœuvres a nécessité le sieur Girodet de se retirer du concours. Ce camarade, bassement jaloux, coupable de contraventions plus graves, cet élève ingrat, qui n'a pas hésité de compromettre son maître, mériterait-il quelque protection? S'il arrivait que le sieur Fabre pût parvenir à rester au concours et à profiter de sa perfidie, le sieur Girodet ne pourrait survivre au coup de ce vil assassin qui l'a frappé par derrière, et dont la blessure ne peut se guérir que par la justice qu'il attend de l'Académie.

GIRODET DE ROUCY.

Parti pour l'Italie à la suite du concours de 1789, Girodet y resta pendant plus de cinq années, les plus orageuses de la révolution. L'amitié de son maître David, devenu tout puissant, le suivit dans son éloignement, ainsi que le constate la lettre ci-après :

J'ai fait, citoyen, la commission chère à mon cœur,

de chercher les moyens d'envoyer à Girodet l'argent que vous lui procurez ; j'ai réussi au-delà de mes vœux, j'ai intéressé en sa faveur le Comité de Salut Public de la Convention nationale ; gardez votre argent, envoyez-moi seulement l'adresse de Girodet à Naples. J'avais écrit au citoyen Trioson pour qu'il me la donnât ; je n'ai pas reçu sa réponse ; je craindrais que le moindre retard ne refroidisse l'intérêt qu'a marqué le Comité. J'attends de vous cette faveur. Envoyez-moi son adresse aussitôt la présente reçue.

Salut fraternité,

DAVID D^{TÉ} (DÉPUTÉ).

Tenez la chose secrète, vous en concevez la raison.

Ce 6 germinal, l'an de la Rép. fr.

Au citoyen MORTIER,

Directeur des domaines nationaux, rue d'Aguesseau, n° 1.

PARIS.

Je n'ai pu savoir quelle suite avait été donnée à la proposition contenue dans la lettre ci-après :

Paris 5 juillet 1811.

LE CH^R DE L'EMPIRE, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,
MAITRE DES REQUÊTES,
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE PARIS, ETC.

A MONSIEUR GIRAUDET (*sic*)

Peintre d'histoire.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le ministre de l'intérieur ayant arrêté qu'il serait placé

dix tableaux dans la sacristie de l'église de Saint-Denis, vous a compris au nombre des artistes qu'il désirait voir chargés de leur exécution.

Le sujet que vous auriez à traiter est :

La Réintégration des statues et monuments des rois dans l'église de Saint-Denis.

Le tableau dont les figures seraient demi-nature aurait 5 pieds de large sur 8 de hauteur.

Son Excellence n'ayant pu disposer pour cet objet que d'une somme de 40,000 francs a décidé que chaque tableau serait payé 4,000 fr.

Je serais très-flatté en mon particulier que vos occupations pussent vous permettre de vous charger de ce travail sur lequel je m'empresserai de vous donner les renseignements qui dépendent de moi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

BRUYÈRE.

La lettre qu'on va lire est relative à des portraits de Napoléon I^{er}, qui ont acquis aujourd'hui une nouvelle valeur.

Monseigneur,

Je n'ay point l'honneur d'être connu de V. E., voici le motif qui m'enhardit à la supplier de vouloir bien m'accorder une grâce.

Je fus chargé au mois de janvier 1812 de l'exécution de trente-six portraits de S. M. en pied et en

grand costume, destinés à être envoyés à ses Cours impériales.

Pour répondre à l'attente de S. E. le ministre de la justice qui daigna me confier ce travail honorable dont je suis exclusivement occupé depuis près de deux ans, j'ai dû faire aussitôt des avances considérables afin de payer au fur et à mesure, non-seulement les honoraires des artistes que je me suis adjoint comme collaborateurs, mais encore tous les articles matériels de dépenses, tels que l'achat des toiles, des cadres dorés, des caisses d'emballages, et les frais de transport au lieu de leur destination.

La somme totale que S. E. le Grand-Juge a d'après l'arrêté de S. M. affecté aux honoraires de ces travaux est de 160,000 fr. Vingt-quatre de ces tableaux sont actuellement prêts à être envoyés, et cependant je n'ai encore reçu que 40,000 fr. d'acompte en deux payemens égaux, quoique l'usage établi par le gouvernement pour le paiement des artistes qu'il emploie à de grands ouvrages, soit de leur avancer un tiers de leurs honoraires dès que l'arrêté en a été pris.

Je n'ai pu continuer jusqu'à présent ces portraits de S. M. qu'en faisant des emprunts de côté et de l'autre pour achever ce qui me reste à exécuter de ces tableaux que S. E. le grand-juge m'a témoigné être très-pressée de voir terminer.

Son Excellence a approuvé et accueilli ma demande, et m'a promis que de quinze jours en quinze jours

elle me délivrerait une ordonnance de 10,000 francs payable sur la caisse du trésor, jusqu'à l'entière confection de ces travaux.

Je me suis présenté plusieurs fois à la caisse du trésor avec la première de ces ordonnances, datées du 16 courant, sans avoir pu encore obtenir qu'elle fut acquittée.

Si je n'espérais, Monseigneur, que V. E. daignera me faire payer les ordonnances de ces honoraires en valeurs réelles, et aux termes les plus prochains de leurs dates, je me verrais, par l'effet de mes avances et de mes emprunts considérables, tout à fait ruiné, obligé de plus à vendre avec une perte énorme l'atelier que je me suis fait construire à grands frais, et par conséquent forcé de renoncer pour toujours à l'exercice de mon art, presque seul moyen d'existence qui me reste actuellement, et ce qui me serait le plus douloureux, privé de l'avantage inappréciable de continuer les travaux dont S. M. a daigné approuver que je fusse chargé, et ceux dont elle pourrait à l'avenir honorer mon zèle pour son service.

Une autre considération bien importante pour moi, Monseigneur, se joint à ces premiers motifs. C'est que je redois beaucoup pour les constructions de mon atelier et de mon logement, et que d'un autre côté la régie des domaines, de qui j'ai acheté le terrain sur lequel j'ai élevé ces constructions dispendieuses, poursuit avec rigueur le recouvrement des sommes que je

lui redois encore, et me menace, faute de paiement dans le plus bref délai, de me déposséder malgré la grâce qu'a daigné me faire S. E. le ministre des finances de m'accorder quelques prolongations.

Tels sont, Monseigneur, les embarras cruels et l'anxiété de ma position. Si le sort d'un artiste qui, dans l'acquisition onéreuse qu'il a faite, n'a eu pour but que de s'assurer les moyens d'exercer tranquillement et honorablement son art, et n'a nullement pensé à en faire l'objet d'une spéculation intéressée; qui, de plus, en se chargeant avec le zèle le plus pressé et la confiance la plus entière des travaux qui lui ont été ordonnés par le gouvernement, n'a point, selon l'usage établi pour ces sortes de travaux, demandé ni reçu d'avance aucune partie de ces honoraires qui y étaient affectés, et n'y a vu enfin, en les acceptant que l'occasion d'y acquérir quelques nouveaux titres à l'estime publique et à la protection bienveillante de S. M.; si, dis-je, le sort de cet artiste peut intéresser votre Excellence, j'ose espérer, Monseigneur, que vous daignerez prendre assez en considération ma position pénible pour me faire la grâce de consentir que l'ordonnance que j'ai reçue, et celles que je dois recevoir successivement de 15^e en 15^e de S. E. le grand-juge pour les paiements de mes honoraires, soient acquittés en valeurs réelles, et aux échéances les plus prochaines de leurs dates.

La bienveillance particulière dont vous daignez,

Monseigneur, honorer quelques-uns de mes illustres confrères, qui m'honorent eux-mêmes de leur amitié, me laisse l'espoir consolant, quoique je ne puisse me glorifier d'un aussi précieux avantage, que la faveur pour laquelle j'implore les bontés de V. E. ne me sera pas refusée par elle.

Je suis, avec un profond respect, etc.

GIRODET TRIOSON.

Paris, 28 octobre 1813.

Il résulte d'une lettre du comte Molé, grand-juge, ministre de la justice, 29 janvier 1814, qu'à cette date Girodet avait fait vingt-six portraits de l'empereur sur trente-six qui lui avaient été commandés pour les cours impériales; ils lui furent payés 80,000 fr. Il fut invité à n'en plus faire, et resta même dépositaire de ces vingt-six grandes toiles, qui ont été dispersées à sa mort. Une d'elles a été donnée à la ville de Montargis par la famille du peintre, et décore la salle de la mairie, entre le buste de l'auteur et celui du général Gudin, une autre illustration de cette ville. Un tapissier de la même localité a acheté un de ces tableaux dont il est encore possesseur.

Une des lettres que nous venons de reproduire nous montre Girodet, jeune, protégé par David; en voici une qui nous le montre exerçant le même patronage en faveur d'un jeune artiste, Lancrenon. Cette pièce, en minute, fait partie de la collection d'autographes de M^{lle} E. de G*****.

Cette protection se continua longtemps, car nous avons sous les yeux une lettre par laquelle le comte de Forbin Janson annonce à Girodet qu'il vient d'être commandé sur ses instances un tableau à Lancrenon (13 janvier 1817).

A M. LE BARON JEAN DE BRY,

PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

A BESANÇON.

Paris, 24 septembre 1813.

Monsieur le Préfet,

Vous avez eu la bonté d'accorder au jeune Lancrenon, mon élève, conscrit de l'an XIV, un délai de 8 jours, pour obtenir du ministre de la guerre un retard de six mois, qui lui permît de concourir au grand prix de Rome. Ce jeune homme a profité de ce bienfait pour se présenter à ce concours où l'Institut a jugé qu'il s'était très-distingué, quoiqu'il éprouvât le regret de ne pouvoir couronner son ouvrage.

Aujourd'hui ce délai de six mois est sur le point d'expirer et mettrait le jeune Lancrenon dans la nécessité de rejoindre les drapeaux si vous n'aviez pas la bonté de lui accorder le temps nécessaire pour avoir la décision que j'ai sollicitée du ministre de la guerre, tendant à lui accorder de pouvoir rester encore pour m'aider à terminer les portraits de l'empereur, qui m'ont été ordonné par S. E. le grand-juge, pour les cours impériales et pour pouvoir se présenter au concours prochain qui aura lieu dans six mois. — Déjà ma demande au ministre a été renvoyée à M. le Directeur général de la conscription militaire, qui vient de m'adresser la lettre suivante dont je joins ici

copie ; vous pourrez y voir, Monsieur le baron, que je puis espérer bientôt de S. E. le ministre une décision favorable pour mon jeune élève. C'est en cette considération que j'ose vous prier de vouloir bien attendre que j'aie l'honneur de vous en faire part, avant de rappeler le jeune Lancrenon ; elle ne peut tarder. — Les bontés que vous avez déjà bien voulu témoigner à un autre de mes élèves me font espérer la faveur que je sollicite de votre bienveillance.

Je suis, avec respect, Monsieur le baron,

Votre, etc.



Le catalogue des œuvres de Girodet, publié en tête de ses poésies et de sa correspondance, par M. P.-A. Coupin, ne fait pas mention d'un Saint-Louis dans sa prison qui lui a été commandé par la liste civile, le 6 mai 1816, non plus que de ceux qui lui ont été demandés pour l'église de la Madeleine, la même année, par les lettres suivantes :

Je me fais un plaisir de vous annoncer, Monsieur, que je vous ai confié l'exécution d'un tableau destiné à faire partie de la décoration de la galerie de Diane, aux Tuileries, et dont le sujet est saint Louis dans sa prison. Ce tableau vous sera payé 10,000 fr. Je vous invite à vous concerter avec M. Lavallée, secrétaire général de l'administration du Musée, pour connaître d'une manière exacte les dimensions que doit avoir ce tableau.

Paris, 6 mai 1816.

ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

31 MAI 1816.

Il sera exécuté pour la décoration de l'église de la Madeleine sept tableaux de 40 à 50 pieds de large sur 15 à 18 de haut.

Ces tableaux, en forme de segment de cercles, seront peints sur toile. Le prix en est fixé à 30,000 fr. Cette somme sera divisée en six paiements, savoir :

6,000 pour l'esquisse,

6,000 pour l'ébauche sur la grande toile,

9,000 quand le tableau sera aux deux tiers,

9,000 quand il sera terminé.

M. Girodet sera chargé de l'exécution du tableau qui sera placé dans l'arc au-dessus du monument à Louis XVI.

Les artistes seront admis à indiquer eux-mêmes le sujet qu'ils sont appelés à traiter; seulement il faudra que ce sujet soit religieux, héroïque et pris dans l'histoire de France.

Ils adresseront leur proposition écrite au ministre de l'intérieur, qui, d'après le compte qui lui sera rendu, statuera définitivement.

M. Lainé écrivit à Girodet qu'il était à désirer que la scène à représenter fût en plein air, afin de n'avoir pour fond que des ciels qui produiraient l'effet qu'exige l'architecture.

Il a été question, ajoute-t-il, de savoir s'il serait

plus convenable de peindre le demi-cercle en son entier, ou de découper l'arc en trois parties. Le prix dans tous les cas serait le même.

31 mai 1816.

17 octobre 1816.

Monsieur, j'ai soumis au roi les différents sujets qui m'ont été proposés pour les grands tableaux destinés à la décoration de l'église de la Madeleine.

S. M. a approuvé l'idée que vous avez eue de représenter, vous particulièrement, l'arrivée de Louis XVI au séjour des élus.

Je m'empresse de vous l'annoncer.

Maintenant, il s'agit de déterminer définitivement le mode que l'on suivra pour ce travail, pour la grandeur des figures, etc.

Il est nécessaire qu'il y ait une réunion à cet égard, et j'en fixerai le jour incessamment.

J'ai l'honneur, etc.

LAINÉ.

La liste des peintres, qui devaient être employés à ce grand travail, comprenait Gros, Guérin, Meynier, Vernet, Prud'hon, Gérard et Girodet.

Voici enfin un document relatif aux peintures exécutées par Girodet à Compiègne.

Paris, 14 mars 1817.

Monsieur et cher collègue,

Vous avez été chargé par M. le comte de Pradél

d'exécuter, pour la décoration de la chambre à coucher du roi, dans le palais de Compiègne, quatre sujets représentant OEdipe et Antigone, Bélisaire et son guide, Socrate et Alcibiade, Télémaque et Mentor. Le prix de ces tableaux devant être acquitté sur un fonds du budget du Musée royal, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire savoir à quel degré d'avancement sont parvenus ces ouvrages.

Bélisaire et son jeune conducteur, OEdipe et Antigone figurent à la date de 1814, parmi les dessins de notre artiste, et appartenaient en 1829 à M. Pannetier.

PIERRE GADYER

PIÈCE RELATIVE AU CHATEAU DE MADRID

— 1531 —

Communiquée et annotée par M. A. de Montaiglon.

Quand, sur le château de Madrid, l'on a rappelé les inestimables planches d'Androuet du Cerceau, et un bon article de Poncet de la Grave dans ses *Mémoires intéressants sur les maisons royales* (4 vol. in-12, 1788-9, IV, 313-30), on a cité tout ce qu'il y a de considérable sur cette résidence disparue, dont l'histoire est encore à faire. Ce n'est pas ici le lieu de l'entreprendre, et nous nous contenterons de renvoyer pour sa dernière partie le lecteur, qui voudrait l'essayer, aux *Mémoires de Saint-Simon*, au journal de Dangeau, j'entends aux manuscrits, à la *Gazette de France*, au

journal de l'avocat Barbier et aux Mémoires secrets de Bachaumont; il y trouvera de nombreuses mentions des faits qui s'y sont passés et des gens qui l'ont occupé. Quant à la pièce que nous publions, et qui est conservée aux Archives impériales (section historique, trésor des chartes, *K rég*, cart. 84, pièce n° 20), elle est peut-être la première qu'on puisse trouver sur le sujet. Le château était loin encore d'être terminé; car le roi, par suite de la mort de Pierre Gadyer, *maistre des œuvres de nostre chateau que nous faisons présentement faire au lieu dict de Boullogne près nostre ville de Paris*, ordonne de mesurer et estimer la besogne déjà faite et parachevée. Comme la construction ne fut pas interrompue, mais menée d'ensemble jusqu'à sa fin, il est à croire que, si, comme il est probable, le bâtiment était sorti de terre, le dessin de Pierre Gadyer déjà commencé ne fut pas modifié. Ainsi, nous trouverions encore que cette importante construction de notre beau seizième siècle serait l'œuvre d'un Français et non d'un Italien. Poncet de la Grave indique, sans commentaires, — son livre est dédié au roi — que celui-ci a ordonné la vente et la démolition de ce château. Il n'est que trop vrai, et l'arrêt, dont nous connaissons un exemplaire entre les mains de M. de la Saussaye, comprend dans la même proscription Amboise, Blois et Chambord, comme inutiles et onéreux au domaine. Comme il était naturel, il ne se présenta pas d'acquéreurs, et ce fut la révolution qui, pour celui dont nous nous occupons et par bonheur pour celui-là seul, se chargea de l'accomplissement de l'ordre du roi. Il est inutile de rappeler que les grands émaux de Pierre Courtois qui sont conservés au musée Cluny proviennent de la façade extérieure du château.

François, par la grace de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller secretaire de noz finances et trésorier de France, le S^r de Villeroy chevalier, et et à nos chers et bien amez varlets de chambre ordinaires M^{es} Pierre Paul et Pierre des Autelz et à chascun d'eulx salut et dilection. Nous, pour aucunes

causes et raisons à ce nous mouvans, confians à plain de voz sens, expérience et diligence, vous avons commis, ordonnéz et depputéz, commettons, ordonnons et depputons par ces présentes pour incontinent vous transporter en nostre bastiment, que faisons presentement faire au lieu de Boullongne près notre ville (de Pa)ris, pour, appelé avec vous les maistres des oeuvres de nostredicte ville et banlieue de Paris et les héritiers de feu M^e Pierre Gadyer, en son vivant (maistre) des oeuvres de nostredict bastiment, faire mesurer, toiser, priser et estimer, en voz loyautés et consciences, la besongne jà faicte et parachevee en icelluy bastiment. Et de tout ce que en aurez trouvé advertissez nous en bien au long et par le menu, pour après en ordonner ce que verrons estre affaire. De ce faire vous avons donné et donnons plain pover, auctorité, commission et mandement espécial; mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgects que à vous en ce faisant soit obéy. Donné à Compiègne le XXVIII^{me} jour de octobre, l'an de grace mil cinq cens trente et ung, et de nostre regne le dix-septiesme.

Par le Roy,

BRETON.

COMMANDE DE BIJOUX

Faite par la reine, CATHERINE DE MÉDICIS, à DUJARDIN, orfèvre du roi CHARLES IX.

— 1571 —

Pièce communiquée par M. le comte H. de Vielcastel.

Nous devons à l'obligeance de M. le comte Hor. de Vielcastel, conservateur du Musée des souverains, la communication de ce très-intéressant document, déjà indiqué par M. Paulin Pâris, dans le VII^e volume de ses *Manuscrits français*, p. 118-9, et qui fournit à l'histoire de l'orfèvrerie française un nom considérable. Il est vraiment bien affligeant qu'un art, qui a eu dans notre pays une si éclatante importance, et dont il nous reste, Dieu merci, de si admirables chefs-d'œuvre, ne nous ait pas mieux conservé les noms des maîtres illustres qui, sous les derniers Valois et les premiers Bourbons, produisirent des merveilles égales aux plus délicates et aux plus vantées de l'Italie. « Comment peut-on, — dit justement Mariette à propos de Coldoré, dans son histoire des graveurs en pierres fines, — comment peut-on, dans son propre pays, et dans des temps si voisins, être si peu instruit de ce qui regarde ses propres artistes?... En vérité, nos pères ne sont guères excusables d'avoir été si peu attentifs à nous transmettre la mémoire de nos habiles artistes. » — Et ce Coldoré, par exemple, dont il cite les portraits de Henri IV, de Marie de Médicis, d'Élisabeth d'Angleterre, même de Louis XIII, et qu'il cherche, dans son *Traité des pierres gravées*, comme dans son *Abecedario*, à confondre avec Julien de Fontenay, rien de moins éclairci que sa biographie. Mariette, qui, pour justifier son « pressentiment, » voudrait établir que *Coldoré* n'est que le sobriquet imposé au graveur en pierres précieuses, Julien de Fontenay, favorisé par Henri IV d'un logement sous la galerie du Louvre, ne connaissait point, sans doute, lui qui savait tout, cet extrait du

privilège de la relation de l'entrée dans Paris du roi Charles IX; Paris, Denis-Dupré, 1572, imprimé par Olivier Codoré. C'est notre excellent collaborateur, M. le baron Ch. de Vêze, qui a bien voulu lui-même nous faire remarquer ce curieux passage :

« Charles par la grâce de Dieu, roi de France, etc. Nostre bien aimé *Olivier Codoré*, tailleur et graveur de pierres précieuses, nous a fait entendre qu'il désiroit de graver et faire imprimer par figures l'entrée que nous et nostre très chère compagne espérons faire dans nostre ville de Paris; à ces causes et inclinant libéralement à la requeste qui nous en a esté faicte par nostre très-aimé cousin le duc de Genevois et de Nemours, en faveur du s. dict Codoré, accordons audict Codoré exclusivement permission de faire imprimer, graver, vendre ledict livre, etc., et défendons à tout aultre de venir à l'encontre, sous peine de mil écus d'amende. Faict en nostre chasteau de Boulogne, le 9^e jour de février l'an de grâce mil cinq cents soixante et unze. Signé par le Roy, Mgr le duc de Nemours étant présent. — Publié à son de trompe, ès carrefours, places, etc. »

Ou je me trompe fort, ou voilà une pièce officielle qui établit que Codoré ou Coldoré est un nom et n'est pas un surnom; et en tout cas, Olivier Codoré ne peut être le même que Julien de Fontenay. On sait en quelle compagnie figure celui-ci dans les lettres patentes accordées en 1608 par Henri IV aux artistes privilégiés qu'il logeait sous la grande galerie du Louvre. (Voir notre I^{er} vol. de *Documents*, p. 193-256.) « Jacob Bunel nostre peintre et vallet de chambre; Abraham de la Garde nostre orloger et aussi vallet de chambre; Pierre Courtois, orfèvre et vallet de chambre de la reyne; Frangueville, sculpteur; Jullien de Fontenay nostre graveur en pierres précieuses et vallet de chambre; Nicolas Roussel, orfèvre et parfumeur; Jean Sejourné, sculpteur et fontenier; Guillaume Dupré, sculpteur et controlleur général des poinçons des monnoyes de France; Pierre Vernier, coustellier et forgeur d'espées en acier de Damas; Laurens Setarbe, menuisier faiseur de cabinets; Pierre des Martins, peintre; Jean Petit, fourbisseur, doreur et damasquineur; Estienne Flantin, ouvrier ès instrumens de mathématiques; Antoine Ferrier, orloger et aussi ouvrier ès dits instru-

mens de mathématiques; Alleaume, professeur ès dites mathématiques; Maurice Dubout, tapissier de haute lisse; Girard Laurens aussi tapissier de haute lisse; Pierre Dupont, tapissier ès ouvrages de Levant; Marin Bourgeois, aussi nostre peintre et vallet de chambre, et ouvrier en globes mouvants, sculpteur et autres inventions. »

Dans cette énumération, où deux orfèvres tiennent encore place à côté du graveur en pierres précieuses, Julien de Fontenay, je m'étonnerais, comme Mariette, de ne point voir figurer le nom de Codoré, si d'une part le fait de son voyage en Angleterre ne permettait de supposer qu'il y séjournait en 1608. Mais bien plutôt, tout franchement, ne faut-il pas croire qu'Olivier Codoré, déjà connu en 1571 comme graveur de pierres fines, était mort lors de la rédaction des lettres patentes, et que les belles pierres gravées de Louis XIII et de Richelieu, qui émerveillaient si fort Mariette, pourraient bien être de ses enfants et de ses élèves, peut-être de Julien de Fontenay lui-même. Il se pourrait bien faire qu'il en fût advenu de nos gravures en pierres fines du xvi^e siècle, comme de nos charmants crayons du même temps. Ceux-ci jusqu'à ces dernières années ont tous porté le nom de Janet; celles-là, quoique œuvres de graveurs aussi variés que les crayons furent de mains diverses, pourraient bien, grâce à une similitude apparente de dessin et de procédés, porter toutes à tort le nom de Codoré. Il est au moins certain que jusqu'à ce jour le nombre de noms d'artistes est insuffisant pour le nombre des œuvres que nous possédons et pour celles dont nous parlent les portraits et les Mémoires.

PH. DE CH.

LES PINTEURS QU'IL FAUT.

La peintre de Madame.

La peintre du Roy et de Monsieur.

La peintre du Roy mon signeur.

La pinteure de Monsieur de Loreyne (1).	
Pour la Royne, sa pinteure pour prendre au coul.	
Pour la Royne mère pour envoyer à Madame de Savoye, Un livre selon la grandeur des pinteures qui s'an ansuivent.	
Le roy François premier.	Monsieur le duc d'Aniou.
Le roy Henry.	M. d'Alanson.
Feu Monsieur le Dauphin.	La royne, mère du roy.
Feu Monsieur D'Orléans.	La royne d'Espagne.
La royne Claude.	Madame de Lorayne.
Feu Madame.	Madame.
La feu royne d'Escose.	Les deus besones (2).
Madame de Savoye.	La royne.
La feu royne de Navarre.	Le roy d'Espagne.
La royne de Navare a present.	Le roy d'Ecose.
Le prinse de Navarre.	La royne d'Escose.
Le feu roy François second.	M. de Savoye.
Le roy.	M. de Lorayne.
M. d'Orléans.	Les ynfants d'Espagne.
	Les fils et fille de Lorayne.
	Le prinse de Piémont.

Premièrement pour le Roy.

Une chène pour le roy et sera enfilée de perles et

(1) Catherine ajoute *de cette grandeur* et met à côté de cette indication un cercle un peu moins grand qu'une pièce de cinq sous.

(2) Dans une transcription de la liste de Catherine, on lit *besones*, c'est-à-dire : *jumelles*.

de soys, come le patron que Monsieur de Roysi lui aura ballé.

Pour la royne de Navarre.

Un mireuer enrichy de pierre et pandu hà une chène aymallaye de noir ynsi que Monsieur de Roysi lui ha divisé.

Pour Madame de Savoye.

Un mireuer rond san couverquel et de l'autre coûté pour mectre une pinteure aveques la devise que Monsieur de Roysi lui diuisera.

Pour M. de Savoye.

Un per de tablètes de la grandeur de la pinteure que la Royne mèr du Roy lui ha monstrée et y sera d'un cousté la dicte pinteure, et de l'autre cousté aussi une aultre de pareille grandeur et la devise que Monsieur de Roysi lui dira.

Pour Madame de Lorayne.

Un pèr de braselets ; au droit de la fermeture une pinteure à checeun braselet et la devise que Monsieur de Roysi vous dira.

Pour Monsieur de Lorayne.

Un tour de bonet aveques une ensegne où sera la pinteure de sa femme et la devise que Monsieur de Roysi lui dira.

Fault tute l'ese (1) de diamens et au milieu une perle come est le point, et s'il i fault de diamens davantage, pour se qui fault ouit parel bouton come celui ysi et ie vous balle la perle et les petis diamens. Il serviront et cet qui cet montrera d'or qui fault qui coust bien peu.

Fault set boutons parels a cet quarret et je vous balle le set diamens que ie veuls au milieu de l'es qui cera tout d'or emallé de blanc et rouge de quelque bele fason, le tout que ie l'ays la velle de Nouel.

Du Jardin, j'ay esté bien aise que vous aiez reconneu votre faulte et, pour ce que je désire bien qu'il n'y ayct aucune faulte que je puisse avoir à Noel ce que je vous ay ballé par memoire escript de ma main, je vous pryé fère dilligence d'y besongner, et me mandez, incontinant que vous aurez reçu la présente, si ie n'auray pas bien le tout pour la dite feste de Noel, priant Dieu, Du Jardin, vous tenir en sa sainte garde. Escrip à Duretal le XVI^e j. de Nov^{bre} 1571.

— Le petit mémoyre que ie vous baillay dans mon cabinet à Bloys escript de ma main n'est rien que pour moy seule et tout ce qui est contenu mémoyre et n'en parlés point et ne me meslés rien de ce

(1) Au commencement de ce paragraphe, Catherine a figuré un S avec un point au milieu, au commencement du second un petit carré pour indiquer la grandeur des boutons; et enfin on trouve joint à la pièce un petit croquis de l'orfèvre qui propose trois des-
sins.

qui est dud. mémoyre parmi les besoignes que vous faict fère le Conte de Retz pour le Roy, non plus que le tour de bonnet que vous faict fère le S^r de Roissy, dont je vous ay baillé les diamants et les pendants d'oreille d'esmeraulde, car je le trouve bien estrange.

CATERINE.

CHANTEREAU.

Mons. du Jardin orphevre
du Roy Monsieur mon filz.

L'esmeraulde ayst pierre fragile qui cet case aysément et yl y a deu mayns qui signifie une foys qui enserre l'esmeraulde, et fault un mot qui die que la foys et l'amitié qui (*pour* que) désire celle qui donne cete bague, ne sont come la pierre, mès come ley deus mayns qui sont ynséparables et la couleur de quoy ayst aymallé la bague qui est iane qui ayst pardurable sans se ayfaser.

Fault metre à part des mireuès, des chènes pour femmes, et des disins de cristal et de coural, et des chènes pour des hommes, et des enseignes pour metre au bonet, et des monstres, et des braselets.

La pièce suivante, où figure le compte du tour de bonnet, dont il a été question tout à l'heure, n'est pas de la main de Catherine, qui a écrit au bas ce que nous imprimons en italiques.

Les cent six perles à lx pièce valent VI^m III^c lx sol
qui valent, à liiii s, XVII^m clxii l.

Le tour de bonnet de perles et diamans,
qui valent à la dicte raison. II^m VII^e l.

Le tout monte dix neuf mil huict cent soixante douze livres. C'est à la royne accordé à Jean d'Escosse de luy en paier vingt mil, assavoir dix mil livres contants à la délivrance desd. bagues et dix mil livres à payer à Pasques prochaines, dont sa M^{te} baillera au S^r de Roissy les assignacions et seuretéz necesseres et le d. S^r de Roissy en fera sa propre dette au marchand pour le terme de Pasques.

Faict à Amboise le XXVII^e décembre mil V^e soixante unze.

Je prend le tour de bonnet que je lui fayré poyer demayn le mil écus.

CATERINE.

TRAVAUX A MEUDON

— EN 1700 —

Pièce communiquée par M. le comte Hor. de Vielcastel.

*Mémoire des ouvrages ordonnés par augmentation au
chateau de Meudon depuis l'Etat de fonds que Sa
Majesté a réglé le 16 may dernier et dont il est né-*

cessaire de faire un nouveau fonds dans la présente année 1700 :

PREMIEREMENT.

Quatre tableaux d'histoire par La Fosse, Jouvenet, Coypel et Boulogne l'ainé, pour mettre sur les portes de la salle à manger estimez 700 # chacun.	2,800 #
Les deux tables de marbre avec leurs pieds sculptez et dorez faites pour le salon de l'appartement de Monseigneur coûteront par estimation.	1,000 #
Les lambris de menuiserie a bouement simple faits dans les appartemens et galeries au dessus de l'appartement de Madame la Princesse de Conty dans le pavillon neuf ont couté par estimation. . .	1,800 #
Les caves faites sous les remises de la basse cour ont couté par estimation avec la descente et reprise par sous oeuvre aux murs de terrasse pour la plus basse fondation.	2,400 #
Quatre bancs de menuiserie peints en verd faits dans le jardin par ordre de Monseigneur coûteront par estimation cy. .	300 #
La dorure à faire pendant le voyage de Fontainebleau aux lambris de la salle à manger pourront couter.	2,600 #
	<hr/>
A reporter.	10,900 #

	Report.	10,900 #
-	L'allée du milieu du vertugadin à ache- ver de regaller pendant ledit voyage cou- tera.	1,682 #
	Total.	<u>12,582 #</u>

LOUIS.

Si cette pièce n'avait été si courte, je n'en eusse donné ici que le premier alinéa, bien qu'après tout rien ne soit indifférent dans les plus vulgaires détails de décoration de ces palais royaux où se sont concentrés le génie et la magnificence de la France. Les quatre tableaux, ci-dessus commandés aux quatre peintres les plus renommés de l'époque, sont, je crois, ceux que le *Voyage pittoresque des environs de Paris* désigne comme décorant de son temps (l'usage de la pièce avait sans doute changé), non plus la salle à manger, mais la salle de billard : « Quatre tableaux ovales placés dans des lambris dorés; savoir : Hercule qui ramène Alceste des enfers; Silène, barbouillé de mûres, par la nymphe Eglé, tous deux d'Antoine Coypel; Latone demandant à Jupiter vengeance de l'insulte que lui ont faite les paysans de Lycie, par Jouvenet et gravé par Du Bocq. Le quatrième représente Hercule entre le Vice et la Vertu, et est de La Fosse. » — Dans la salle à manger, en 1754, d'Argenville ne signale qu'un « tableau représentant un siège et quatre paysages de Monper et de Fouquières. » Quant à Boullongne l'aîné, Bon Boullongne, il n'exécuta point son tableau, et on ne trouve à Meudon que des peintures de son frère cadet Louis de Boullongne; David et Abigail et une reine de Saba. Le prix offert aux quatre peintres rivaux était considérable pour le temps; aussi firent-ils merveilles, et les deux Coypel et le Jouvenet sont comptés parmi les meilleures œuvres de ces maîtres.

INVENTAIRE DES TABLEAUX

ET

DES AUTRES CURIOSITÉS QUI SE TROUVAIENT AU LOUVRE

EN 1603

Communiqué par M. Lud. Lalanne (1).



Les trois pièces suivantes, qu'a bien voulu communiquer à notre recueil notre cher collaborateur, M. Lud. Lalanne, sont, croyons-nous, l'inventaire à peu près complet des tableaux et autres meubles d'art qui décoraient le Louvre sous Henri IV. C'est là un singulier embryon des grandes collections nationales, qui ont été abritées depuis dans ce palais splendide, et de celles même qui n'ont pu y trouver place. On y reconnaîtra en effet et non-seulement des peintures, des sculptures antiques et modernes, un buffet de bois sculpté, et la bible de Charles V, que la création du Musée des souverains vient de ramener au Louvre, mais aussi des pétrifications et des objets d'histoire naturelle qu'il serait peut-être difficile de reconnaître aujourd'hui dans le Muséum du Jardin-des-Plantes. Notre lecteur se souviendra que s'il ne retrouve pas dans le Louvre d'alors ces fameux et déjà nombreux chefs-d'œuvre que les Valois avaient obtenus de tous les grands artistes du XVI^e siècle, c'est que Fontainebleau, pour lequel ils avaient été acquis ou commandés, les possédait encore, et c'est là, et non pas au Louvre, que les Mignards et ceux qui furent les plus habiles élèves de Vouet allaient faire leurs premières études.

I

LE 28 SEPTEMBRE 1603. AU CABINET DU LOUVRE.

Vn serpent petrefié, long de pied et demi, gros

(1) Ces pièces sont tirées du portefeuille 217 de la collection Godefroy conservée à la bibliothèque de l'Institut. — La copie de la dernière pièce est assez fautive.

quasi comme le bras, sans teste, les vertèbres se remuent vers la queue lorsqu'on la remue.

Vn pasté de truite en ouale aussi petrefié, le couvercle fendu en deux parties inégales. Le poisson se veoid au milieu de la paste ayant vne partie de la queue qui tient au couvercle : et se veoid au pasté le défaut. L'ouye du poisson se veoid fort clairement, les arestes, etc.

Vne esponge petrefiée.

Vn champignon petrefié, et se veoid au milieu le trou où estoit sa queue.

Vne pièce de bois petrefiée, longue de deux pieds et demi, de grosseur de quelques dix poulces, fort poissante.

Deux cornes de gazelle, qui est vne beste sauvage en Arabie. Lad. corne longue de quatre pieds et demi ou environ, fort pointuë au bout, noire, crenelée et creuse au bout le plus gros.

Deux autres petites pieces en forme de rocher d'albastre qu'on dit estre formez d'eauë gelée et con-crée.

Vn petit tableau de marbre blanc, uenu de feu M. de Serres, représentant Nostre-Seigneur, lorsqu'on luy presenta des petits enfans, et ses apostres.

Vn petit tableau où y a vng capucin priant Dieu en vne grote.

Vn buffet, tout de bois de cèdre, enrichi de plusieurs statues de bronze modernes, entre autres la

statue du Roy au naturel, combatant à cheual deux ennemis, dont l'vn est terrassé à ses pieds.

Vne statue d'vn More (1), vestu d'vne chemise de jaspe ou de marbre marqueté. Mais la teste, les iambes, les pieds et les bras sont de marbre noir. Derrière luy vn carquois avec des flèches.

Vng Saturne de marbre blanc qui mange son fils.

Vne Cybèle de marbre blanc.

Deux Cupidons en marbre blanc, sur mesme base, vng qui se tire l'espine au pied.

Et plusieurs autres statues rares.

Vne pierre grosse comme vn œuf, du dedans laquelle sort vne branche qui commence à se former en coral dedans la mer.

Vne branche de corail blanc qui commence à se former aussi.

Vne rameure de daim fort grande.

Le second volume de la Bible, traduite en françois par commandement du Roy Charles V^e, escrite à la main en velin et menuë lettre, commenceant aux paraboles de Salomon iusques à l'apocalypse inclusiuement. A la fin duquel led. Roy a escrit de sa main ces mots : ce second volume de la Bible est à nous Charles V^e de nostre nom, Roy de France, lequel auons fait faire et parfaire, et signé, CHARLES.

(1) C'est là, à n'en pas douter, la figure qui se voit aujourd'hui dans le musée de sculpture moderne, et qui a longtemps été mêlée aux antiques.

Au bas y a qu'elle est au Duc de Berry, frère dud. Roy.

Et en la mesme page, le Roy Henri III a escrit de sa main et signé, *cest a moy Henri III, Roy de France et de Pologne*. Ce liure a esté depuis donné à M^r le cardinal de Bourbon, et enfin remis au cabinet du Roy Henry 4, qui a achepté la librairie dud. S^r cardinal.

II

Au cabinet du Roy qui est au Louvre y a un tableau fait à Milan lors de la guerre de Sauoye, dont voicy l'extraict.

1. Le grand Duc de Toscane tiré au vif, assis en vne chaire deuant vn bureau, sur lequel il y a vn grand uase plein de pièces d'or, et quatre bources bien grosses et pleines.

Au dessous sont escrits en lettre d'or ces deux vers.

Congestis inhiat nummis Dux Tuscus, et omnem
Spem regni in oculis præsidiumque locat.

2. Le Roy d'Espagne aussi tiré au vif, avec vne petite cappe à l'Espagnole, tenant d'vn bras vne belle Dame par le faux du corps, et de l'autre l'aidant à retrousser la robe, ce que fait aussi lad. Dame, de sorte que la cote se veoid. Derrière elle y a vne Dam.^{lle} qui a les yeux en hault, tournant vn peu la teste derrière soy.

Au dessous y a ce distique :

Oblitus regni et famæ melioris Iberus,
Vitam in delicijs desidiosus agit.

3. Le Duc de Venise en son habit ducal, et deux autres Magnifiques, habillés en longues robes, les lunettes sur le nez, regardans vers le Pape et le Roy. L'habit ducal est rouge, fourré d'hermines, et a sur les espauls vn roquet d'hermine blanche qui luy couure le dessus des espauls, venant en rond sur le bras au dessus du coude. Il tient de la main ses lunettes sur les yeux, regardant aussi fort soingneusement vers le Roy et le Pape, puis ce distique :

Prospectant Veneti quo se res cardine vertat,
Et pariter pacem Regis et arma timent.

4. Le Pape Clément viij^e assis en vn trone, avec son bonnet, habillé de rouge, la main droicte en hault, l'autre sur sa chaire.

Le Roy tiré au vif, teste nuë, cuirassé, l'espée nuë, et droite en la main, vis à vis du pape et en mesme plan. Deux Cardinaux tirez iusques à la poitrine, qui d'vne fenestre haute regardent sur le Pape et le Roy. Puis ces vers :

Implorat pacem victis veniamque sacerdos
Summus. Rex victor sponte rogata facit.

N^a. que ces quatres pourtraits ci dessus sont de rang continuez en mesme ligne, et les trois autres sont au-dessous d'icelle, en vne autre ligne, comme se veoid en la figure de cette page.

5. Quatre Geneuois (1) en longues robbes, chacune

(1) Génois.

de couleur diuerse, assemblez proches l'un de l'autre, iettans la veuë sur le lieu où sont le pape et le Roy, et sur le Duc de Sauoye. Puis ce vers :

Iam trepidant Ligures, gens perfida; iam sua credunt
Allobrogis victis fata patere sibi.

Le Duc de Savoye aussi tiré au vif avec trois de ses fils après luy, tous en pourpoint, habillez en dueil, les habits deschirez, le premier au gras de la jambe et au coude, le second au costé du pourpoint, le tiers au dedans du haut de chausses, par où luy sort vn bout de sa chemise, au quatriesme la chemise sort assez longue par le derrière : et vont vers vn hospital, au deuant duquel y a vne croix et un cimetièrre. Au dessous ces vers :

Urbibus Allobrogum victis, Dux rec tor et omni
Cum prole ad pannos pauperiemque ruit.

Tous les vers sont escrits en lettres d'or.

Figure du tableau ci-dessus.

1 Duc de Toscane.	2 Roy d'Espagne.	3 Venetiens.	4 Le roy, le pape.
5 Les Geneuois.		6 Le duc de Savoye et ses fils. L'Hospital.	

III

Cette dernière liste a pour nous un intérêt particulier. Nous

avons raconté, d'après Sauval et les gazettes du temps, dans notre *Notice historique et descriptive sur la galerie d'Apollon au Louvre*, quels artistes avaient pris part, sous Henri IV, à la décoration de la petite galerie des peintres, et nous avons dit comment et dans quel ordre les trumeaux étaient revêtus de portraits historiques. Mais nous n'avions pas l'énumération de ces portraits, et la voici. Je me contenterai de rappeler que Sauval et tous les historiens s'accordent à attribuer à Jacob Bunel l'exécution de tous ces portraits, excepté ceux des reines et princesses pour lesquels il fut aidé par sa femme Marguerite Bahuche, — et, hormis aussi celui très-vanté de Marie de Médicis le second de notre série, qui fut peint par Porbus et qui se voit aujourd'hui dans la grande galerie du Louvre, « tous les autres portraits, je cite Sauval, sont de la main ou du dessein de Bunel. Il peignit d'après le naturel ceux des personnes qui vivoient de son tems. Pour déterrer les autres, il voyagea partout le royaume, et prit les stucs des cabinets, des vitres, des chapelles et des églises, où ils avoient été peints de leur vivant, etc. » — Qu'il me soit permis d'ajouter deux ou trois lignes que me fournit encore Sauval, et que je regrettais de n'avoir point citées dans mon opuscule sur la galerie d'Apollon. Elles ne se rapportent point à la galerie des portraits, mais aux peintures décoratives de la voûte qui étaient bien l'œuvre de Tous-saint Dubreuil et de Bunel et non de Freminet, comme le dira tout à l'heure M. de Brienne : « La galerie des rois est la mieux peinte et la plus accomplie de Paris. Bunel et Dubreuil, tous deux excellents maîtres, lui ont donné tous les ornements qui la font admirer. Chacun en a peint la moitié. Dubreuil a peint la partie la plus proche de l'appartement du roi, Bunel l'autre où Porbus a fait le portrait de Marie de Médicis; ils ont tous réussi et se sont surpassé eux-mêmes. » (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval. Paris, 1724; t. III, p. 20.)

ESTAT DES TABLEAUX QUI SONT EN LA GALERIE A PARIS.

Sur la porte qui entre de la sale en la galerie est le tableau du Roy en grand volume. — Le tableau de la

Reine, grand vol. — Joannes Galeacius Comes virtu. Mediolan. dux primus (1). — Federicus Feltrus Urbini dux (2). — Carolus Burgundiæ dux. — Antonius Leua. — Joan. Galeacius Sforza Mediolan. dux. — Francescus magnus, dux hetruriæ 2, grand vol. — Odeto di foix. — Federicus Tolet. dux Alb. — Basilius, Moscoviæ princeps. — Ferdinandus, magnus dux Hetruriæ. iii., grand vol. — Christiana, magna hetruriæ Ducissa 3, grand vol. — Gio. Bentiuoglio sig. di Bologna. — Ferd. Cortez Indorum domitor. — Carolus Aurelianus. — Cornel. Centurione la Primatia de Cre. — Petrus Soderinus, Vexillifer. f. — Franciscus Maria Feltrius Urbini dux. — Laurentius Medices Urbini dux, grand vol. — Dux stren. — Sigismundus fransi Princeps. — Leo X, pont. max. grand vol. — Gregorius xiii, pont. max. — Gregorius xiiii, pont. max. — Sixtus V, pont. max. — Sixtus IV. pont. max. — Julius iii, pont max. — Marcellus II, pont. max. — Clemens VII, pont. max. grand vol. — Benedictus IX, p. p. Taruisin. — Nicolaus. c'est vn pape. — Bonifacius VIII, p. p. Romanus. — Stephanus VII, p. p. Romanus. — Honorius II, p. p. Romanus. — S. Benedictus primus p. p. Romanus. — Leo XI, p. p. grand vol. — Pontianus primus p. p. Rom. — S. Siluerius

(1) Galeas Visconti. (2) Frédéric Montefeltro.

primus p. p. frusinon. — Benedictus VIII, p. p. Rom.
 — Cosmus Medices, pater patriæ. grand vol. — Lu-
 douicus, Rex Hung. a Turcis interfectus. — Jacobus,
 dei gratia Rex scotorum, 1539. — Mathias Rex hun-
 gariæ. — Stephanus Rex Poloniæ. — Alphonsus Rex
 Neapol. — Joan. Medices, mag. co. pater, grand
 vol. — Julianus M (edicis). 1, grand vol. — A Jax.
 Aga. — Mutihara Alchitrof Uxor. — Alchitrof Æ-
 thiopiæ Rex. — Aianadi Dinghil magnus Abyssinorum
 rex Prete Ianes dictus. — Scyrius magnus Mauritaniæ
 Rex. — Muleas Tunes Rex. — Laurentius de Medicis.
 grand vol. — Totila Rex Gothor. hob. — Caitbe-
 jus sultan. — Tamerlanes Tartarorum Imperator,
 orientis terror. — Solymanus II Rhod. expugnator.
 — Artoxerces Pers. Rex. — Ariadenus Barberussa.
 — Joannes Medices, mag. Cosmi fil. grand vol. —
 C. Cæsar Caligula. — Constantin III Imper. — Ca-
 rolus magnus Imp. — Otho. — Vespasianus. —
 Nero Claudius Cesar. — Henricus iii franc. Rex.
 grand vol. — Catherine de Médicis. grand vol. —
 Virginius Vrsinus. — Georgius Castriotus Scander-
 bec. — Joan. Bentiuoglius. — Alberico Da. . . .
 Vincentius Capellinus. — Narses eunuchus. —
 Vne duchesse de Toscane, grand vol. — Marsi-
 lius Ficinus. — Nicolaus Aciaiolus. — Vvido Calual-
 cantes. — — Theo-
 dorus Gaza. — Jacobus Sannazarius. — Cosmus
 mag. Etruriæ dux IV, grand vol. — Joan. Jouianus

Pontanus. — Americus Vespuccius. — Magnus Ca-
 ñis — (peut estre César) Scaliger. — Paulus Jovius,
 Episcop. Nuc. — Thomas Morus. — Doctor Nauar-
 rus Martinus ad Aspicuelta. — Michael Angelus Bo-
 narota. — El Platina. — Franciscus Guicciardinus.
 — Ludouisio Ariosto. — Franciscus Petrarcha. —
 Leonardus Aretinus. — Petrus Medices. grand vol.
 — Joan. Carafa. — Sanches Pagninus Lucens, ord.
 prædicat. — Petrus Depis, ord. heremitarum Hiero-
 nymi Institutor. — Hyppolitus Medices, Cardin. —
 Bessarion, Cardin. Græcus. — Tableau sans ins-
 cription. C'est vn cardinal. — B. Bernardo Tolomæi.
 Pri. de Monte Oliueti. — B. Petro del Morone. Pri.
 de Celestin. — Tableau de cardinal sans inscription.
 — Joan. Vitellius, card. Cornetanus. — Oliuerius Ca-
 rafa, card. — Ascanius Sforza, card. — Ph. cardin.
 de la Bordezière. — Joan. Medices card., grand vol.
 — Chanino gon. — Joan. R. Orsino princepe de Ta-
 ranto. — Sfortia. — Cosmus Medices magnus Etruriæ
 dux, grand vol. — Petrus Toletanus, prorex Neapol.
 — Ladislaus Rex Neap. — Fernando II, Rè di Napol.
 — Philippus Vicecomes, Mediolan. dux. — Andreas
 Doria. — Matheus Magnus Vicecomes. — Alexander
 Medices florent. dux. grand vol. — Ferdinando Gon-
 zaga. — Lodou^o Gonzaga, March. di Mantoua. — Fer-
 dinando Marchese di Pezara. — Joan. Medices fortis-
 simus. — Jacobus Medices Marignani. — Porsena Rè
 de Etruria. — Grand tableau d'homme sans inscription.

Cette collection si curieuse, et qui, elle aussi, portait l'idée d'un musée futur, celui de Versailles, fut, on le sait, détruite en grande partie, dans l'incendie du 6 février 1661. Un contemporain a écrit de ce funeste événement une relation qui vaut bien celle de Loret, et qui m'a été indiquée depuis l'impression de ma *Notice*. M. Lalanne me fournit l'occasion d'un postscriptum, et le récit du terrible embrasement, qui anéantit tant de peintures intéressantes, vient se placer à merveille à la suite de leur catalogue :

« Il (le cardinal Mazarin) faisait préparer, au Louvre, dans la galerie des portraits des rois, un superbe ballet, dont la décoration devait être de colonnes de brocatille d'or à fond vert et rouge, découpée à Milan, quand le feu prit par hasard, ou si l'on veut par l'ordre du ciel, qui n'approuvait pas ces folles dépenses, dans cette magnifique décoration, gagna de là les portraits des rois, tous de la main de Janet et de Porbus, et consuma en peu d'heures, le dessus de la galerie, dont le plafond était peint par Freminet, et représentait la Défaite des Titans par Jupiter. C'était un grand et beau morceau de peinture allégorique, dans lequel paraissait Henri IV sous la figure de Jupiter et la Ligue foudroyée sous celle des Géants réduits en poudre. Sans les soins et le courage d'un frère augustin du grand couvent, qui se signala dans cet incendie, tout le Louvre eût couru risque d'être brûlé. Une fourche à la main, ce moine intrépide, attaché par le milieu du corps avec une grosse chaîne de fer, et suspendu en l'air tout au milieu des flammes, poussait, détachait avec force, et précipitait jusqu'en bas les poutres et les solives brûlantes. On eût cru que le feu l'allait dévorer, lorsque tout à coup on le voyait sortir de ces braisiers ardents comme les trois jeunes Hébreux sortirent de la fournaise de Babylone. Je ne sais pas quelle récompense reçut ce digne religieux ; mais je sais bien que, s'il n'eût été apothicaire de son métier et simple frère lai, son dévouement méritait au moins un évêché ou quelque autre riche prélature. Je m'étais couché fort tard la nuit précédente, et je dormais encore sur les sept heures du matin, quand La Souche, mon maître d'hôtel, vint me réveiller en sursaut, et m'apprit que le Louvre était en feu. Je me levai à

l'instant et m'habillai en un tour de main ; puis, me jetant dans un bateau pour être plus tôt au logis du roi, je traversai la Seine, et passant au milieu des gardes, qui étaient déjà en bataille autour du Louvre, je courus à l'appartement du cardinal. Je le rencontrai comme il sortait de sa chambre, soutenu sous les bras par son capitaine des gardes. Il était tremblant, abattu et la mort paraissait peinte dans ses yeux, soit que la peur qu'il avait eue d'être brûlé dans son lit l'eût mis en cet état, soit qu'il regardât ce grand embrasement comme un avertissement que le ciel lui donnait de sa fin prochaine. Jamais je ne vis homme si pâle ni si défait. Je ne laissai pas de m'approcher de lui comme les autres ; mais quand je vis qu'il ne répondait à personne, je ne lui dis mot et me contentai de me faire voir à lui. Il monta dans sa chaise sur le haut du grand degré, et le descendit ainsi à l'aide de quatre porteurs et de ses gardes, tandis que les Suisses, rangés sur les marches à droite et à gauche, se passaient de main en main les seaux d'eau, ou couraient les jeter sur les flammes qui dévoraient déjà l'appartement dont il venait de sortir. » (*Mémoires du comte de Brienne*, 2^e édition. Paris, Ponthieu, 1828 ; t. II, p. 111-13.)

INVENTAIRE DES TABLEAUX

TRANSPORTÉS

DU CHATEAU DE PAU AU LOUVRE EN 1620

Communiqué par M. Francisque Michel.

Par une singulière rencontre, nous sont venues en même temps, de deux points différents, deux pièces de même nature, relatives aux premières richesses d'art du Louvre. La seconde va montrer un nouveau renfort arrivé de bien loin à la piètre collection que vient de nous révéler M. Lud. Lalanne, et qui deviendra dans deux

siècles le musée central des arts, le plus beau musée du monde. Ce second document, dont l'original, en deux feuillets in-folio, est conservé dans les archives du département des Basses-Pyrénées, à Pau (extrait de la liasse 375, n° 13), nous a été communiqué par M. Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux. Qu'était-ce que cet appel au Louvre des tableaux du château de Pau? c'était l'une des minimes et tardives conséquences de l'avènement d'Henri IV; c'était la réunion de la galerie des rois de Navarre à la galerie des rois de France. L'inventaire des tableaux de Pau est par malheur bien sommaire, et MM. Gratian du Pont et Daniel de Cachalon ne nous paraissent pas s'être préoccupés assez, à notre point de vue, du nom des artistes qui avaient peint les portraits et les compositions énumérées, ni même du nom des personnages représentés. Il est certain que cet inventaire officiel n'a point les précautions ni les détails de ceux d'aujourd'hui, et les indices en sont trop légers pour que nous osions reconnaître fermement aucun des ouvrages qu'il mentionne. Cependant, il est probable que ces peintures ne sont guère sorties de nos collections royales; et malgré le discrédit complet où étaient tombées, durant les deux siècles passés, les délicates portraitures du temps d'Henri IV et des derniers Valois, nous ne pouvons douter qu'il n'en ait survécu quelques-unes à la ruine du plus grand nombre. Aussi nous hasardons-nous, avec toutes les réserves possibles, à signaler le rapport qui peut exister entre les tableaux apportés de Pau au Louvre, en 1620, et certains portraits conservés aujourd'hui soit au Musée de Versailles, soit, plus rarement, au Louvre même.

Inventaire des tableaux trouvés dans l'un des cabinets du Roy, en son chasteau de Pau, faict par nous, soussignez Gratian du Pont Con^{er} du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et Daniel de Cachalon, aussy Con^{er} en la Chambre des Comptes, présent M. Daniel Remy concierge dud^t chast pour estre lesd^t tableaux mis es mains dud^t de Cachalon, et par luy

conduits au Louvre à Paris. Le tout suiuant le commandement de sa Ma^{te} et déliurance à ses faicts de la clef dud^t cabinet par monsieur de Modens (Modène?), le vingt un d'octobre mil six cent vingt.

Prem^t.

Ung grand tableau repntant une cuisine et l'histoire de Tobie (1), qui a esté donné par le Roy à monsieur le duc de Luynes ainsy que le dit S^t Remy a déclaré lequel tableau est dans une caisse couuerte de toile cirée. — Cinq petits tableaux de la Royne Jehanne de Navarre (2), en bois. — Un tableau de la Royne Marguerite (3), sœur de François premier, en esmail. — Autre tableau de la Royne Marguerite (4), femme de Henry le Grand. — Autre de madame de Joyeuse. — Autre de la Royne Catherine de Médicis (5). — Autre de la Royne Élisabeth d'Angleterre. — Autre du Roy Anthoine (6). — Deux de femmes, en esmail. — Autre de monsieur le Prince de Condé, Louis de

(1) Cette description ne vous paraît-elle pas sentir le Bassan?

(2) Il y a à Versailles un « petit tableau de la reine Jeanne de Navarre, en bois, » la Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV.

(3) M. de Laborde, dans la notice des émaux du Louvre (1^{re} partie, p. 183), cite deux portraits en émail, par Léonard Limosin, de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}; l'un dans la collection Seymour, l'autre plus petit dans la collection Germeau.

(4) Aussi à Versailles, un portrait de la reine Marguerite, femme d'Henri IV.

(5) Vous connaissez au Louvre le petit portrait sur bois de la reine Catherine. Il en existe une copie à Versailles.

(6) A côté de la reine Jeanne, se trouve à Versailles, un portrait de son mari, le roi Antoine, père d'Henri IV.

Bourbon (1). — Autre d'une fole de la Royne appelée Labure. — Autre de Louys Charles, Comte de Marle, aagé de huit mois. — Autre tableau d'une femme portant le deuil blanc (2). — Vingt-six tableaux de femmes. — Deux tableaux de femmes portant le deuil. — Deux tableaux d'enfans. — Autre tableau de S^t Hiérosme. — Autre de monsieur le Cardinal de Chastillon (3). — Autre de François premier roy de France (4). — Autre de Henry second roy de Navarre (5), portant un oyseau sur le poing. — Vingt-neuf petits tableaux de femmes. — Un tableau d'un enfant au maillot, frère de Henry le Grand. — Autre de deux cupidons qui s'entrebaisent (6). — Un petit tableau d'un cardinal. — Un tableau représentant

(1) Il y a à Versailles un portrait de Louis de Bourbon, prince de Condé.

(2) On voyait dans la curieuse collection du château d'Eu, un charmant petit portrait de femme en deuil blanc, que l'on disait avec quelque apparence être celui de Marie-Stuart, et dont il existe une copie au Musée de Versailles.

(3) Le Musée de Versailles possède un portrait de « Odet de Coligny, cardinal de Châtillon. »

(4) Des portraits de François I^{er}, on en voit partout, au Louvre, comme à Versailles.

(5) Il existe bien à Versailles un fort joli portrait de Henri II de Navarre; mais celui-ci n'offre que la tête du roi; on n'y trouve point la particularité de l'oiseau sur le poing; rien, de bonne foi, ne peut faire penser qu'il y ait là identité.

(6) Au nombre des tableaux qui composaient la galerie de M. Aguado, il s'en trouvait un, et de ses meilleurs, attribués à Léonard de Vinci, et dont la description nous fait involontairement penser à ces deux Cupidons qui s'entrebaisent : « Dans un paysage frais et agréable, et sur une pelouse émaillée de fleurs, deux enfans jouent et se caressent... Une espèce de portique cintré, garni d'ornemens et de moulures dorées ou en grisaille, sert d'encadrement au tableau. »

l'enfer. — Autre de S^t Hiérosme (1) adorant Notre Seigneur Jésus-Christ en la croix avec ung Lyon au derrière. Autre d'une jeune femme habillée à l'espagnolle. — Autre de l'histoire d'Oloferne deuant Béthulie. — Deux docteurs ou gens d'église. — Quatre tableaux de Princes d'Allemagne. — Un tableau d'une religieuse. — Un fort petit tableau d'un docteur tenant une plume à la main. — Autre tableau contenant la fuitte de Notre-Seigneur en Egypte. — Le portrait de Ntre-Seigneur, fort petit et en rond. — Autre petit tableau d'une religieuse. — Un petit tableau de Pétrarque (2), poëte françois. — Plus ung grand miroir d'acier mis dans une caisse.

Lesquels tableaux et myrouer, ledit de Cachalon ayant faict amener dud^t Pau en cette ville et iceux délivrés et mis en mains de monsieur le duc de Luynes par le commandem^t de sa majté, en a deschargé et descharge tant ledit de Cachalon que Remy, concierge et garde meubles de son chau de Pau et tous autres. Faict à Paris le onzième jour de feburier mil six cent vingt ung.

LOUIS DE LOMÉNIE.

(1) Nous avons d'abord pensé que le Saint-Jérôme pourrait être celui du Pérugin que le P. Dan mentionnait à Fontainebleau, en 1642, et qui décore aujourd'hui le Musée de Caen, de même aussi que « le docteur tenant une plume » pourrait être l'Érasme de Holbein; par malheur le Saint-Jérôme du Pérugin n'a point son « lion au derrière, » et le catalogue des tableaux flamands et allemands, par M. Villot, nous apprend que l'Érasme nous vint de la collection de Charles I^{er} d'Angleterre.

(2) Nous croirions volontiers que le méchant « petit tableau de Pétrarque » vu de profil, qui se trouve à Versailles, et qui a été cruellement défiguré par les repeints de tous les siècles, pourrait bien être celui de l'inventaire de Pau.

JEAN COSTE

— 1355 —

Deux pièces inédites communiquées par M. A. Salmon,

et annotées par M. A. de Montaiglon.



Depuis la dernière livraison, notre correspondant et ami M. Salmon nous a communiqué deux autres pièces qui étaient jointes au numéro V des pièces que nous avons publiées, auquel elles sont antérieures, et nous sommes heureux de les compléter par ces deux nouvelles. La collation sur l'original de celle déjà imprimée nous a donné quelques petites erreurs à relever, ainsi *assoufir* au lieu de *asouvir*, *une liste de bêtes* au lieu de *des*, et de *fin or enlevé* au lieu de *eslevé*. Enfin au bas de la pièce se trouve la signature *Mareuil*.

I

Charles ainsné fils du roy de France, duc de Normandie, dauphin de Viennois et conte de Poitiers, à nostre amé et féal trésorier salut et dilection. Nous, aiens fait auser et visiter l'ourage des peintures faites et à faire en nostre chastel du Val de Rueil par Girart d'Orléans, pointre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, les queles nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra, et Jehan Coste pointre, qui a fait les dictes peintures ait promis et acordé à les parfaire en certaine manière et querir tout ce qu'il y faurra pour la somme de six cens florins d'or au mouton que il en doit avoir de nous à cer-

tains termes, c'est assavoir deux cens moutons d'or à présent sur le terme de Pasques prochaines venans, autres deux cens moutons à la saint Michiel et les autres deux cens moutons à Pasques ensuians, si comme il vous pourra plus à plain apparoir par une cédule faite suivi de nostre commendement par ledit Girart et de la voulenté et consentement dudit Jehan Coste, scellée de nostre scel secret et liquelz Jehan se doit obliger sous le scel du vicomte du Pont de l'Arche à parfaire les dictes peintures selonz le contenu de ladite cédule, delaquelle yceli Jehan a copie. Nous vous mandons et commendons que, veue ycelle cédule et ces présentes, vous paieiz audit Jehan Coste lesdiz six cens florins d'or au mouton aus diz termes ou vous l'en assignez en tel lieu et spécialement tantost des diz premiers deux cens moutons qu'il en peust estre paieiz pour acheter ce qu'il li faudra pour son vivre et de ses gens et pour or, couleurs et autres choses nécessaires à faire les dictes peintures et ce faites en tele manière que par vostre deffaut ycelles peintures ne soient retardées. Et nous mandons à nos améz et féaulz gens de nos comptes qu'ils allouent ès vostres les diz six cens moutons d'or ainsi paieiz, non contrestant quelconques ordenances contraires. Donné au val de Rueil le XXV^e jour de mars l'an de grace mil CCC cinquante cinc.

Par Mons le duc,

MARUEIL.

II

Jehan Baillet, trésorier de Monseigneur le duc de Normendie Dalphin de Viennois, au viconte du Pont de l'Arche, ou à son lieutenant, salut. Par vertu des lettres de mondit seigneur nous vous mandons et estroitement enjoignons de par ycelui seigneur et de par nous que de la somme de six cens deniers d'or au mouton, lesquels Jehan Coste doit avoir pour faire et parfaire les peintures à luy ordonnées à faire au chastel du Val de Rueil, si comme il est plus a plain contenu ès dictes lettres et en une cédule faite sur toute la dicte ordenance soubz le scel du secret de mondit seigneur lesquelles nous vous enuoions cousues à ces présentes souz nostre signet, vous poiez et delivrez tantost et senz delay audit Jehan ou à son ctain commandement des deniers de votre recepte receuz ou à receuoir la somme de deux cens deniers d'or au mouton ou la valeur, sur le terme de Pasques prochainement venant en la somme en la fourme et manière èsdictes lettres et cédule, en prenant de lui les lettres obligatoires dont mencion est faite ès dictes lettres de mondit seigneur par lesquelles rapporter avec la dicte cédule, ces présentes et lettres de recognoissance du dit Jehan la dicte somme par vous ainsi poiée sera alloée en voz comptes et rabatue de vostre recepte par les gens des comptes de mondit seigneur, senz aucun contredit, non obstant quelconques mandemens ou deffenses à ce

contraires. Donné à Roen soubz mon scel le iiij^e jour d'avril l'an mil ccc cinquante cinq.

BAILLET.

LES FRÈRES LENAIN

ACTE DE VENTE TROUVÉ DANS LES ARCHIVES
DE LA VILLE DE LAON

Communiqué et annoté par M. Champfleury.

« Par contrat du 19 8^{bre} 1668 reçu par Lemaitre, notaire à Paris, et intimé à Laon le 30 avril 1669, Antoine Lenain, sieur de la Campignolle, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, rue Honoré, donne à son frère Étienne Lenain, demeurant rue du Batoir (S^t Cosme paroisse) les meubles et immeubles qui leur avoient été donnés par Mathieu Lenain, sieur de la Jumelle, leur oncle, par contrat reçu par ledit Lemaitre, le 18 8^{bre} 1668. »

Ce simple document de quelques lignes, loin de jeter quelque lumière sur la biographie des frères Lenain, ne fait au contraire qu'accroître les incertitudes qui naissent à chaque nouveau pas qu'on fait dans la vie des peintres laonnois. On ne peut s'en rapporter jusqu'ici qu'à trois personnes qui ont laissé des manuscrits où se trouvent quelques indices sur les Lenain. Ce sont dom Gre-

nier, de la congrégation de Saint-Maur, chargé de faire l'histoire de la Picardie, M. Hultz, l'un des premiers académiciens, secrétaire de l'Académie, et plus tard Mariette, qui aura rédigé sans doute ses notes d'après celles du précédent; mais M. Hultz se contredit souvent; on peut voir dans mon *Essai sur la vie et l'œuvre des Lenain* que dans l'article 30 de ses notes il fait mourir Mathieu Lenain, dit le Chevalier, le 20 août 1677, tandis qu'à l'article 31 il donne comme probable que Mathieu « aurait vécu jusqu'au 20 avril 1677. »

Dom Grenier est le plus positif des trois biographes; il avait été à Laon, dans la patrie des peintres. Il donne des renseignements nouveaux qu'il tire, il est vrai, de l'*Histoire de Laon* par M. Leleu (manuscrit introuvable aujourd'hui); mais il cite quelques dates positives.

En 1629 Antoine Lenain fut reçu peintre dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

En 1633 le même Mathieu est nommé peintre de la ville de Paris.

En 1648 les trois frères entrent à l'Académie.

En 1662 Mathieu reçoit des lettres de *committimus*, en qualité de peintre de l'Académie royale.

Dom Grenier ne donne pas d'autres dates et ne s'inquiète pas de faire connaître leur mort : il est présumable que l'obscurité dans laquelle vivaient les trois frères, fit qu'aucun biographe ne put constater le jour, ni le lieu de leur décès.

D'après un cahier manuscrit de l'École des beaux-arts :

Lenain (Louis), aîné, peintre de bambochades, dit le Romain, serait mort à l'âge de cinquante-cinq ans, le 23 mars 1648.

Lenain (Antoine), jeune, peintre de bambochades, mort à l'âge de soixante ans, le 25 mai 1658.

Lenain (Mathieu), cadet, peintre de bambochades, mort le 20 août 1677.

Mais ces dates ne sont que des relevés faits par un académicien inintelligent, et qui demanderaient à être contrôlés d'après les documents officiels. Chose malheureusement impossible, car il est plus difficile aujourd'hui d'étudier les documents de l'École des beaux-arts que de pénétrer en Chine. Les manuscrits, vous dit-on

dans les bureaux, ne peuvent être consultés qu'avec l'autorisation du ministre. J'ai obtenu l'autorisation du ministre, et les mêmes bureaux ont trouvé moyen de rendre illusoire l'autorisation du ministre. Fallait-il aller au Conseil d'État pour obtenir de feuilleter des manuscrits qui n'offrent aucune importance aux historiens qui peuvent se trouver dans les bureaux. On devient enthousiaste d'un peintre, on s'acharne après lui, mais un biographe officiel ne peut devenir enthousiaste de tous les peintres ; il n'aura ni le courage ni la patience de feuilleter des liasses de papiers pour retrouver une date.

J'ai dû laisser tranquille le personnel de l'École des beaux-arts ; lorsque dernièrement le document trouvé dans les archives de Laon, et que m'a envoyé M. Matton, archiviste du département, m'a replongé dans une série d'incertitudes nouvelles.

Le 19 octobre 1668 Antoine Lenain, sieur de la Campignolle, demeurant à Paris, donne à son frère Étienne Lenain les meubles qui leur avaient été donnés par Mathieu Lenain, sieur de la Jumelle, leur oncle, par contrat du 18 octobre 1668.

Ainsi deux frères ne seraient donc pas morts : l'aîné, en 1648, le second en 1658, comme le donnent à entendre les manuscrits de l'École des beaux-arts, par M. Hultz.

Ils ne seraient donc plus que deux frères et un oncle du même nom.

Jusqu'ici celui qui avait pour prénom *Louis* était le plus célèbre ; il n'est plus question de *Louis* dans l'acte du notaire Lemaître ; voici un nouveau prénom *Étienne* qui paraît pour la première fois.

Les biographes accolait quelquefois au nom des Lenain les titres de *Romain* et de *chevalier* (voir les notes de M. Hultz), mais l'acte notarié leur donne des titres plus pompeux et qui paraissent venir de noms de propriétés : sieur de la Campignolle, sieur de la Jumelle.

L'idée m'est venue que ces Lenain étaient autres que les peintres, peut-être des parents ; cependant ils sont *trois* comme les *trois* peintres, et deux d'entre eux portent des prénoms, ceux d'*Antoine* et de *Mathieu*, qui ont appartenu de tout temps à deux des peintres laonnois.

Il ne me restait qu'une chose à faire : découvrir le notaire qui avait traité de la charge de maître Lemaître, et essayer de retrouver des titres de vente plus complets que la minute des archives de Laon. Des titres complets pouvaient signaler la profession des donataires; le notaire actuel est M^e Defresne, 8, rue de l'Université. Il a bien trouvé l'indication de ces actes; mais il a été impossible de retrouver les actes.

Malgré les recherches de *sept* années, malgré le concours bienveillant de MM. Soulié, de Chennevières, de Montaiglon, et de beaucoup d'autres jeunes savants qui m'ont envoyé des notes fort précieuses, la biographie des Lenain reste indéchiffrable, et il m'a fallu étudier leur œuvre à fond pour donner une idée de ces maîtres sur lesquels j'ai rassemblé d'immenses matériaux que je soumettrai prochainement au public dans la *Biographie des peintres de Laon et de Saint-Quentin*, 1 vol. in-8° sous presse.

JACQUES BUIRET, PIERRE DARET

ET

LOUIS LECONTE

Les trois notices que nous donnons ici sont extraites des liasses manuscrites, provenant des archives de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture et gravure, et conservées aujourd'hui à l'École impériale des beaux-arts. Nos lecteurs qui les connaissent déjà par la biographie si nouvelle de Lesueur, empruntée aux cahiers de Guillet de Saint-Georges, savent qu'en ce moment même quatre collaborateurs des *Archives de l'Art français*, MM. Dusieux, E. Soulié, Paul Mantz, A. de Montaiglon et le directeur du Recueil, livrent au public deux gros volumes de ces inestimables

papiers de l'école des beaux-arts, sous le titre de *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. Les éditeurs de ces *mémoires inédits*, glanant, dans leur propre champ, les épis que la richesse de leurs deux gerbes ne leur permettait pas d'y faire entrer, se proposent de confier aux *Archives* les quelques brèves notices, semblables à celles-ci, qui n'auront pas trouvé place dans leurs volumes.

M. BUIRET.

NOTICE PAR LÉPICIÉ.

Jacques Buiret de Paris étoit sculpteur ; le beau Morceau sur le quel l'Académie le reçut en 1663, donnoit lieu d'espérer qu'il seroit un jour un grand maître : c'est un basrelief de marbre dont le sujet est l'union de la Peinture et de la Sculpture, représentée par un groupe de deux jeunes filles dont une tient des pinceaux avec une palette, et l'autre a sa main sur le Torse. M. Buiret eut le malheur de devenir aveugle presque dans le même tems, en sorte qu'il a fait peu d'ouvrages. On voit à Versailles quatre groupes de lui, placés à un des côtés de la demi-lune qui termine l'allée d'eau, une Amazone copiée d'après l'antique et un grand vase de marbre orné de fleurs.

Son accident ne lui avoit oté ni l'amour ni la connoissance de son art ; il le meditoit toujours et avoit conservé une idée si forte des proportions du corps humain, et du mouvement des muscles, qu'il jugeoit

par l'atouchement des modeles sur les quels ils etoit consulté, et meme les corrigeoit.

Il suporta cette affliction avec une parfaite resignation à la volonté de Dieu jusques à sa mort qui ariva le 3^{me} de Mars de l'année 1699, aiant soixante neuf ans. Il avoit le rang d'ancien professeur, aiant été nommé à cette charge peu après sa reception.

M. DARET.

Pierre Daret de Paris étoit peintre et graveur, mais il est moins connu par ses Tableaux que par ses Estampes. Il a gravé beaucoup de morceaux des grands Maitres, comme de Michelange, du Guide, de le Sueur, avec quantité de Sujets et de Titres de livres, d'après M. Stella, et plusieurs pieces de son genie. Il étoit aussi Auteur, aiant composé une vie de Raphael qu'il fit imprimer en 1650.

Il fut reçu Academicien le 15 de février 1663, et finit ses jours au chateau de la Luque proche de Dax à l'age de soixante et quatorze ans, le 29 mars 1678.

M. LECONTE (1).

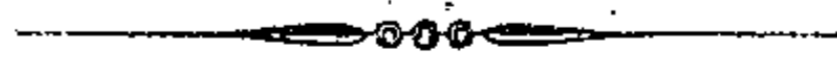
NOTICE PAR LÉPICIÉ.

Louis Le Conte, né au village de Boulogne proche

(1) Lépicié avait écrit : *Le Cointe*; mais M. Hulst a ajouté en marge : « Ce n'est pas *le Cointe* ni même *le Comte*, qui auroit pu faire équivoque, c'est *le Conte*. Sa signature sur les Registres en fait foi. »

de Paris, a été un habile sculpteur ; les ouvrages qu'il a faits pour le Roy à Versailles sont : à la petite Écurie, un groupe de trois chevaux conduits par le cocher du Cirque, et des trophées d'armes très estimés pour leur légereté ; à la balustrade de l'ancien chateau une Renommée ; au dessous de la corniche de l'avant corps du milieu de la grande façade sur le jardin deux statues représentant l'Art et la Nature ; dans le Parc Hercule avec ses atributs, aiant une pomme dans la main gauche ; et une figure de femme qui regarde à droit, tient un masque et s'apuie sur un tronc d'arbre au bas duquel est un renard pour caractériser la fourberie ; et dans le parterre de l'Orangerie deux groupes l'un de Zephire et Flore, et l'autre de Venus et Adonis ; mais une figure où il s'est surpassé, et qu'on estime beaucoup, c'est la statue de Louis le Grand terrassant l'heresie, que lui fit faire M. Du Bois Guerin, valet de chambre du Roy, pour mettre dans sa belle maison devant la rue Vivienne. M. Du Bois Guerin la laissa à sa Majesté par son testament, et elle est présentement au château d'Harecourt.

Monsieur Leconte fut reçu de l'Academie en 1676, sur une Medaille de marbre representant saint Barthelemy tenant les instruments de son Martire, et fait Adjoint à Professeur en 1693. Il mourut l'année suivante, le 24 décembre, âgé de cinquante ans.



LE CABINET DES MÉDAILLES

— EN 1793 —

Pièce communiquée par M. le comte Hor. de Vielcastel.

Le cabinet des médailles abonde en légendes drôlatiques sur le citoyen Cointreau. La pièce que nous publions n'est certainement pas l'un des épisodes les moins curieux de la carrière administrative de cet érudit sans-culotte; et le style de l'homme est tout à fait caractéristique. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient le connaître sous son aspect le plus sérieux, au livre assez répandu qu'il publia en l'an ix (1800) sous le titre d'*Histoire abrégée du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, ou État succinct des acquisitions et augmentations qui ont eu lieu, à dater de l'année 1754, jusqu'à la fin du siècle (an VIII de la république française), par A. L. Cointreau, ancien premier employé audit cabinet durant vingt-sept ans consécutifs, sous les cens Barthélemy, oncle et neveu, conservateurs.* — Paris, chez l'auteur, rue de la Bucherie, n° 28, etc. — On trouve dans ce compte rendu de sa gestion, des faits et des mots qui honorent ce singulier administrateur, dans ses rapports avec M. d'Ormesson, directeur, avant 1792, de la Bibliothèque du roi, et avec les deux Barthélemy pendant la terreur.

PREMIÈRE ANNEXE

1793. — Quatrième carton.

Changements faits au Cabinet des médailles dans les onzième et douzième mois de la 1^{re} année de la République, ainsi que dans les 1^{ers} mois de la seconde, pour la purger de tout ce qui avait quelque rapport à l'ancienne tyrannie.

Toutes les consoles et les bureaux portaient des chiffres et des emblèmes proscrits à juste titre; ils disparurent pour faire place au chêne civique et aux devises républicaines : *Liberté, Égalité, Fraternité; Unité et Indivisibilité de la République ou la Mort.* Ce changement se fit en juillet.

Toutes les bordures des tableaux étaient surchargées de fleurs de lys et choquaient par conséquent l'âme des patriotes : elles furent enlevées et refaites autrement. Ce changement eut lieu à peu près dans le même temps.

Deux grands tableaux représentaient Louis le Fainéant et son prédécesseur, semblant encore insulter à la Liberté française; on leur donna une chasse patriotique, et ils rentrèrent dans le néant, à peu près à la même époque.

La montre la plus proche de la porte de communication renfermait une suite fastidieuse des tyrans d'Italie; MM. les Papes cédèrent, bon gré, mal gré, la place aux décorations républicaines, aux médailles frappées au nom de la liberté et aux monnaies ayant cours chez les anciens peuples libres, dans les mêmes jours.

La montre en face et proche la grande armoire chinoise contenait les restes peu précieux du tombeau de Childérie, qui enleva la femme de son hôte. Ce monsieur céda pareillement la place à de petites

statues antiques, d'un prix inestimable, et autres morceaux également bien conservés, mêmes jours.

La première partie du bureau d'acajou occupant la croisée suivante renferme des bagues, parmi lesquelles en étaient cinq représentant Henri IV, Louis XIII et son frère; elles ont été soustraites aux regards des républicains, de même qu'un François I^{er}, un Philippe II en regard de son fils, dont il se mêla d'être le rival et le tyran, un Médicis duc de Florence, et un Sixte-Quint qui se trouvait dans la seconde partie dudit bureau.

En continuant du même côté, j'ai trouvé la montre renfermant les Petitots (1); il y a été fait justice d'un Richelieu, de deux Louis XIV, de son frère, de sa femme, d'un Tourville, d'un czar Pierre mis au bleu, de deux Louis XV et d'une reine de Hongrie. L'on a cru devoir aussi renfermer un Clinchetot (2) qui blessait la décence.

(1) « Le cabinet des médailles fut ensuite (vers 1792) enrichi de la collection des portraits en émail du célèbre Petitot; ils avaient été achetés, en 1788, à la vente de M. d'Ennery pour la somme de 72,000 livres, et fournirent une réunion de soixante pièces, y compris trois miniatures de Rosalba Carriera : ils ont depuis été transférés au Muséum des arts, comme chefs-d'œuvre de peinture. » *Histoire abrégée du cabinet des médailles*, p. 26. Voyez aujourd'hui, dans l'une des salles du musée des dessins, au Louvre, cette admirable série d'émaux. M. Reiset, conservateur des dessins, a eu à employer toute la subtilité et toute la sûreté de son tact, pour discerner l'or du vermeil, et les émaux de Petitot de ceux de ses contemporains. C'est un triage bien nouveau et bien délicat.

(2) C'est Kleintgel qu'il faut lire; Claude-Gustave Kleintgel, miniaturiste, né à Riga en 1657, mort à Paris en 1734.

Mais la plus grande réforme a été dans le second bureau d'acajou, de l'autre côté, autrement dit le premier tiroir du quatrième bureau, dont Louis XII, François I^{er}, Henri IV, le même avec sa femme, elle, Louis XIII, Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, Louis XIII, le cardinal de Mazarin, Charles-Quint, Philippe II, Elisabeth d'Angleterre, Louis Sforce, duc de Milan, et le pape Jules III ont été priés de déguerpir.

Écrit de la main de M. Cointreau, alors employé du cabinet des médailles. Copié sur l'original.



BILLET DE NAPOLEON I^{er} A M. DENON

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MUSÉES IMPÉRIAUX

(Extrait des Archives du Musée du Louvre.)

Monsieur Denon, j'approuve que vous donniez des travaux, tant en Peinture qu'en Sculpture, à tous les bons artistes que j'ai à Rome. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Schonbrunn, le 23 septembre 1809.

NAPOLEON.

La France doit à Rome Vouet, Poussin, Lebrun, David et Ingres, c'est-à-dire les cinq régénérateurs de notre École. L'empereur qui savait ce que l'Italie enseigne aux âmes, protégeait activement l'École de Rome que des imprudents de nos dernières années ont accusée et menacée. Les causes de routine et d'infécondité, elles ne sont pas à Rome, elles sont à Paris. La vraie source des arts, pour la France, vient de l'Italie, comme la lumière vient de l'Orient.

VISCONTI

Lettre communiquée par M. J. Niel.

Voici, mon cher Chennevières, une petite lettre tout empreinte du dernier souffle de Visconti. Elle est adressée à M. Azevedo, qui m'a permis d'en prendre, et de vous en envoyer la copie. Peut-être jugerez-vous que ces quelques lignes seraient convenablement placées dans les *Archives de l'Art français*.

Mille amitiés.

J. NIEL.

A Monsieur *Asvedo (sic)*,

Je suis heureux, cher Monsieur, de l'occasion que vous voulez bien me donner de vous offrir cette vue perspective représentant la réunion du Louvre et des Tuileries. Elle a quelque intérêt, puisqu'une question pendante depuis plus d'un siècle, vient enfin d'être décidée. Si Dieu me prête vie, j'aurai exécuté le plus grand travail en ce genre de notre époque; aussi je me dépêche.

Agréez, cher Monsieur, la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

VISCONTI,

Architecte de l'empereur.

Ce 21 décembre, 1853.

Huit jours après, le 29 décembre, le pauvre Visconti était mort.

INVENTAIRE DES OBJETS D'ART

Qui étaient au grand couvent des CARMÉLITES de la rue Saint-Jacques, avant la destruction de ce couvent en 1793,

Communiqué et annoté par M. V. Cousin.



Ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), les couvents et les églises étaient, dans l'ancienne France, de véritables musées populaires. Rien d'arbitraire alors dans la destination des ouvrages d'art, ni par conséquent dans le choix des sujets représentés, et il en résultait cet avantage que les artistes cherchaient avant tout l'expression qui ne pouvait leur être imposée, et où ils mettaient leur génie; car les accessoires et en quelque sorte la scène extérieure étaient rigoureusement déterminés par les convenances souveraines du sujet, du lieu, de l'usage, sous les auspices d'une autorité qui ne pouvait, sans trahir des devoirs sacrés, laisser une trop grande part à la fantaisie. La sainte maison où travaillaient les artistes, l'effet moral qu'on leur demandait de produire sur l'âme des fidèles parlait à la leur, et guidait leur ciseau ou leur pinceau. A Paris, au xvii^e siècle, les Chartreux, Notre-Dame, Saint-Gervais, Saint-Germain-l'Auxerrois, les Célestins, les Minimes, les Jésuites de la rue Saint-Antoine, le Val-de-Grâce ont exercé et inspiré le Poussin, le Sueur, Lebrun; Champagne, Mignard, Sarrazin et les Anguier, tout autant que le Louvre et les palais de la royauté et de l'aristocratie. Le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques est un des principaux asiles que la religion ouvrit aux arts à cette grande époque, et il y aurait plus d'un genre d'intérêt à rechercher les divers ouvrages, soit de peinture,

(1) DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN, 10^e leçon, de *l'Art français*, p. 246 de la seconde édition.

soit de sculpture que ce couvent célèbre renfermait, avant que des insensés l'eussent profané, dépouillé, détruit (1).

Malingre, dans les *Antiquités de la ville de Paris*, in-folio, p. 502 et 503, nous donne la première idée des richesses d'art que les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, fondées en 1602, possédaient déjà en 1640, mais il nous laisse ignorer entièrement les noms des artistes français qui avaient été employés. Il est étrange que Sauval, dans sa savante *Histoire des antiquités de la ville de Paris*, n'ait consacré que deux lignes aux Carmélites, t. II, p. 80. Brice, dans sa *Description de la ville de Paris*, depuis la première édition de 1685 jusqu'à la dernière de 1725, nous fait connaître à quel état de splendeur était parvenu le monastère des Carmélites à la fin du xvii^e siècle. *Le Voyage pittoresque de Paris*, par d'Argenville, seconde édition, 1752, ajoute plus d'un renseignement nouveau. La dernière et la plus ample description que nous connaissions est celle des *Curiosités de Paris, de Versailles, de Marly, etc.*, édition de 1771, t. I, pages 459, 463, dont les différents traits sont empruntés à d'Argenville et à Brice.

Tous ces témoignages sont bien surpassés, et pour l'étendue, et pour la précision, et pour l'absolue certitude par un document inédit que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs.

Lorsqu'en 1793 la tempête révolutionnaire s'abattit sur les Carmélites et renversa de fond en comble l'église sur la voûte de laquelle était le fameux crucifix de Philippe de Champagne (2); on enleva les tableaux et les sculptures, et on les transporta dans

(1) Sur les Carmélites de la rue Saint-Jacques, voyez les documents jusqu'alors inédits que nous avons publiés dans *la Jeunesse de madame de Longueville*, ch. I, p. 79-124, et dans l'*Appendice*, note I, p. 377-456.

(2) Brice, 1^{re} édition : « Toute la voûte est fort bien peinte en cartouches. Entre les cordons on y doit remarquer un crucifix accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean qui sont dessinés avec tant d'industrie et d'artifice qu'il semble que les figures soient sur un plan droit, ce qui trompe fort agréablement ceux qui les regardent. » — Gérard des Argues, de Lyon, a donné le trait pour la perspective de cette pièce si habilement exécutée par Champagne.

l'église des Petits-Augustins devenue le dépôt provisoire des objets d'art du département de la Seine. On fit alors un inventaire des dépouilles des Carmélites. Cet inventaire a été retrouvé par nous aux *Archives nationales* parmi les *Pièces domaniales* relatives aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Il a été fait avec soin par des experts qui ont quelquefois jugé ce qu'ils décrivaient. Nous y rencontrons tous les objets d'art indiqués par Brice, d'Argenville et les *Curiosités de Paris*. Il est donc certain que les Carmélites n'avaient rien perdu de ce que leur avait donné la piété du grand siècle, et qu'elles en avaient été de fidèles gardiennes; nouvelle preuve de l'heureuse et naturelle alliance de la religion et de l'art. Voici ce document exactement transcrit :

État des tableaux et monuments d'arts et de sciences, provenant des Dames Carmélites, rue Saint-Jacques; lesquels ont été déposés au dépôt provisoire établi aux Petits-Augustins.

ÉGLISE. — SCULPTURES.

Maître autel. — 4 grandes colonnes, marbre noir veiné avec leurs chapiteaux et bases de bronze doré. Deux anges en bronze modelés par Flamen. Un bas-relief en argent avec une frise pour bordure; même matière; le tout modelé par Flamen et représentant l'Annonciation. Les marbres de l'autel sont en noir veiné. Les marches et les rampes qui les accompagnent, même marbre. Quatre colonnes de verd d'Égypte forment la séparation du sanctuaire; elles sont surmontées de chapiteaux et portées par des bases en bronze doré; un Christ en bronze par Sarrazin surmonte la grille.

Chapelles. — Deux colonnes de noir veiné garnies de chapiteaux et bases de bronze ornent un des autels. Le cardinal de Bérulle, sculpté de grandeur naturelle en marbre blanc par Sarrazin. Son piédestal est orné de deux bas-reliefs faits, dit-on, par Lestocart, son élève (1). Plusieurs pavés et tombes de marbre noir et blanc. Deux bénitiers et leurs bases en marbre noir veiné.

ÉGLISE. — TABLEAUX.

Sanctuaire. — L'Annonciation de la Vierge par Guido Reni (2).

Six tableaux de la Vierge par Philippe Champagne (3).

Les cinq pains, miracle peint par Stella.

(1) Les deux bas-reliefs représentent : l'un, le Sacrifice de Noé au sortir de l'arche; l'autre, celui de la messe.

(2) Un des plus beaux tableaux du Guide, fait exprès pour la reine Marie de Médicis, qui en a fait cadeau au monastère.

(3) Ce sont probablement les six tableaux que Brice décrit ainsi dans l'édition de 1713 : « De l'autre côté, à main droite, les six qui répondent à ceux dont on vient de parler (les six qui suivent dans l'inventaire) sont tous de Philippe de Champagne, lequel y travailloit en 1631 et en 1632. Le premier en entrant représente la Résurrection du Lazare; le second, la Circoncision de Notre-Seigneur; le troisième, l'Adoration des mages; le quatrième, l'Assomption de la Vierge; le cinquième, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres; le dernier enfin est la Nativité de Notre-Seigneur avec les bergers dans l'étable. Ces pièces sont d'une grande perfection et satisfont beaucoup ceux qui aiment les ouvrages de peinture. » D'Argenville fait remarquer que trois de ces tableaux seulement sont de Champagne, à savoir : la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, la Résurrection du Lazare et l'Assomption de la Vierge; et les autres d'après ce maître.

Jésus apparaît aux s^{tes} femmes, par Lahyre.

Entrée de Jésus dans Jérusalem, par le même.

La Samaritaine, par Stella.

Le repas de Jésus chez le pharisien, par Lebrun (1).

Jésus servi par les anges, par le même (2).

Chapelle. — Apparition de S^t Joseph à S^{te} Thérèse, par Verdier (3).

Le songe de Joseph, par Champagne. — Panneaux représentant la vie de S^t Joseph, par le même.

S^t Joseph trouve son épouse en prière, par J. B. Champagne.

Apparition de la Vierge à un religieux : école de ce maître.

Panneaux peints par Verdier.

S^{te} Geneviève en prière, par Lebrun (4).

Panneaux représentant la vie de cette sainte, par Verdier.

La Madeleine repentante connue sous le nom de M^{me} Lavalère, peinte par Lebrun (5).

(1) Gravé par J.-B. Poilly.

(2) Gravé par Mariette.

(3) D'Argenville dit Champagne au lieu de Verdier : « La première (chapelle) auprès du chœur est celle de sainte Thérèse. Philippe de Champagne a représenté sur le mur, en face de l'autel, saint Joseph averti en songe de ne pas quitter la Sainte-Vierge. Jean-Baptiste de Champagne a exécuté l'histoire de ce saint sur les lambris de cette chapelle, d'après les dessins de son oncle. »

(4) D'Argenville : « Sur l'autel de la troisième chapelle, Lebrun a peint sainte Geneviève avec un ange. Sa vie est représentée sur les panneaux des lambris par Verdier, d'après les dessins de Lebrun. »

(5) Brice, 1^{re} édition : « Dans la chapelle qui est dédiée à la Ma-

La Madeleine dans le désert, par Houasse (1).

Vestibule d'entrée (2). — 4 tableaux de divers maîtres ne méritant pas description.

Jésus en jardinier et une apparition : école de Vignon.

4 tableaux médiocres.

Chapitre. — portrait de M^{me} de Lavalère et celui de M^{lle} d'Epéron, par de l'Eutef. Un tableau médiocre. Le bon Pasteur : école de Vignon. S^t Michel combat les vices ; médiocre. S^{te} Marie Egyptienne, par d'Olivet.

Noviciat. — 4 petits tableaux de la vie de la Vierge, par Houasse.

Un religieux dans un désert, par Lahyre.

Autre religieux dans la même situation, par un élève de Lahyre.

La mort de S^t Renaud : école de Champagne. Une vierge, par Houasse. Jésus au milieu des docteurs :

delaine (la quatrième selon d'Argenville), il y a un excellent tableau de cette sainte, de M. Lebrun, un des plus beaux peut-être qu'il ait jamais fait. Cette sainte est représentée pleurante sous un rocher, qui arrache ses ornements de teste et ses parures et qui les foule aux piez ; elle a les yeux baignez de pleurs, dont l'éclat de son teint paroît obscurci. Enfin, on ne peut s'imaginer une disposition plus touchante, et l'on a de la peine à ne pas avoir de la compassion en voiant cette pénitente. » — Gravé par Gérard Edelinck.

(1) Brice paraît attribuer cette peinture à Lebrun lui-même.

(2) Brice, d'Argenville et les *Curiosités de Paris* s'arrêtent ici et n'indiquent que les tableaux placés dans l'église des Carmélites, l'intérieur du monastère étant fermé au public.

école de Champagne. Un médiocre tableau. Une Annonciation par Lallement.

Escalier. — Apparition de la Vierge à S^t François : école de Champagne.

Le Chœur. — La Pentecôte, d'après Lebrun, par Houasse.

Une descente de croix, par le même. Jésus apparaît aux saintes femmes, copie d'après Lahyre. S^t Michel, d'après Raphaël. S^{te} Catherine au martyre, par un élève de Lahyre. Trois portraits. L'Annonciation, d'après Guide. Panneaux représentant des anges, etc.

Oratoire. — Quatre tableaux de la vie de Jésus, par Houasse.

Avant-Chœur. — Jésus à la colonne. Une vierge et Jésus, médiocres. La Visitation de la Vierge, d'après S. Del Piombo. La S^{te} famille, d'après Raphaël. David en prière, par Vignon. La Cananéenne, par Stella. S^t Charles, copié d'après Lebrun.

Galerie. — Jésus délivre le purgatoire : école de Vignon. — Jésus dans le désert : école de Lebrun. six tableaux peints par des élèves de Vignon. *Tête de Jésus ; tête de Madeleine : réclamés.*

Chapelle des Saints. — 35 reliquaires plaqués, soit en vermeil, argent, ou cuivre, ornés de cristaux, lapis, et pierres de couleur. — Jésus prêche, par Stella, — Panneaux, éc. de Vignon. — Une S^{te} Famille, d'après Raphaël. — Tête de Madeleine, par Bloemaërt. Trois devants d'autel peints. — Une Vierge par Cham-

pagne. — Six tableaux par J. B. Champagne. — Jésus couronne S^{te} Thérèse, par Houasse. Panneaux peints par le même. Arabesques et cartouches, par le même. — Tête de femme, par Champagne.

Allée de la Reine. — 3 têtes par divers maîtres, dont une représente S^t Denys.

Roberie. — La Samaritaine, éc. de Champagne. — Job sur son fumier, par Lallement.

Salle de la Reine. — Entrée de Jésus à Jérusalem. La Canaéenne. — Un Sauveur du monde. — La Pentecôte et l'Ascension. Ces 6 tableaux sont de l'éc. de Champagne. Plusieurs médiocres tableaux.

Chauffoir. — les douze apôtres, têtes colossales, par J. B. Champagne.

Dortoir. — Jésus servi par les anges, éc. de Vignon.

Parloir de la Supérieure. — Un dessus de porte, éc. de Champagne. — Un Calvaire, médiocre copie. Une adoration des bergers, par Annibal Carrache.

Petites Chapelles. — Jésus enfant. Six tableaux de la vie de S^t Jean, et arabesques médiocres.

Chapelles et oratoires. — Jésus apparaît à un religieux, par Houasse. Quatre petits tableaux de la passion de Jésus, par le même. — S^t Pierre éveille Jésus, par Vignon. Six médiocres tableaux. Deux petites copies d'après Carrache. Six autres médiocres tableaux.

La Vierge portée par des anges, par Houasse. — Six panneaux de la vie de la Vierge, par le même. Douze

autres panneaux, arabesques, etc., par le même. Plafond par le même.

Autres panneaux, grisailles par le même.

Jésus au jardin des Oliviers, dans le goût de Verdier. Neuf tableaux de la vie de Jésus, par le même. Un Christ entouré d'anges, par Lequesnoy. Plusieurs têtes médiocrement peintes représentant des Vierges.

Le sommeil de Joseph, par Houasse. Huit panneaux, par le même. Six grands mauvais tableaux; douze mauvais paysages.

Jardin. Oratoire. — 10 tableaux peints sur bois, par Champagne, représentant la vie de Jesus. Six panneaux et plafond par le même.

Tous les objets portés dans cet inventaire subsistaient donc au commencement de notre siècle. Depuis que sont-ils devenus? Parmi les sculptures, le Christ en bronze, qui surmontait la grille du chœur, chef-d'œuvre de Sarrazin, a péri ou du moins a disparu, ainsi que les anges en bronze et le bas-relief en argent de Flamen. Nous ignorons où sont allées les belles et précieuses colonnes. Le musée des Petits-Augustins a longtemps conservé la belle statue en marbre blanc du cardinal de Bérulle, de la même main qui a fait les cariatides de la cour du Louvre. Elle est décrite page 57 du tome V du *Musée des monuments français*, en l'année 1806; et le catalogue du *Musée royal des monuments français* de 1815 atteste, p. 95, que cette statue y était encore dans les premières années de la restauration. Quant aux tableaux, il serait fort curieux de rechercher et de suivre leur destinée. On le pourrait pour quelques-uns. La fameuse Madeleine de Lebrun, après avoir été sous l'empire transportée dans la galerie de Versailles, « le seul lieu du monde, dit éloquemment M. Quatremère de Quincy, qui ne devait jamais la revoir, » est aujourd'hui au musée du Louvre, avec le *Jésus servi dans le désert par les anges*, ainsi que l'Ap-

parition de Jésus aux saintes femmes de Lahire, et *l'Entrée de Jésus dans Jérusalem*, tableau du même artiste que le livret attribué mal à propos à Lebrun. Mais au lieu de nous engager dans ces recherches difficiles, nous aimons mieux donner ici une pièce intéressante que nous devons à la bienveillance des aimables et saintes femmes qui ont ranimé la tradition du Carmel, et se sont bâti une humble demeure parmi les débris de l'ancien et magnifique couvent. A notre prière, elles ont bien voulu dresser un état contenant les objets d'art qu'elles avaient sauvés en 1793, par divers pieux moyens, et qui ne sont pas portés dans l'inventaire des *Archives nationales*, et quelques autres encore, en bien petit nombre, que depuis elles ont pu recouvrer.

SCULPTURES.

« La statue de saint Denis, qui était autrefois dans la chapelle souterraine qui portait son nom.

« Une statue de la sainte Vierge, appelée Reine des anges, et représentée son sceptre à la main.

« Une statue fort ancienne représentant la sainte Vierge assise avec Jésus enfant, autrefois au noviciat, et maintenant placée à l'avant-chœur des religieuses.

« Un buste du cardinal de Bérulle.

« La statue en marbre du même cardinal, par Sarrazin, avec les bas-reliefs de Lestocart, celle même qui était encore au musée des Petits-Augustins en 1815. Dans la dispersion des monuments de ce musée, elle fut achetée par une dame de Bérulle, petite-nièce du cardinal, laquelle en fit don aux nouvelles Carmélites de la rue Saint-Jacques.

PEINTURES.

« Un portrait peint sur pierre de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette peinture est fort ancienne, et une tradition la fait remonter à saint Luc lui-même, et la fait apporter en Gaule par saint Denis, qui l'aurait laissée dans la cave souterraine où il se réfugiait pour éviter la persécution.

« Deux tableaux sur bois attribués à Lebrun. L'un représente sainte Thérèse priant pour les âmes détenues en purgatoire, et voyant plusieurs d'entre elles sortir de ce lieu d'expiation et s'élever vers le ciel. L'autre représente la même sainte en oraison : un séraphin lui perce le cœur d'un dard enflammé.

« Un tableau beaucoup plus ancien représente le même sujet ; on ignore le nom de l'artiste.

« Dans le sanctuaire de l'église actuelle, près de la grille du chœur, est un grand tableau de Lebrun : Jésus-Christ apparaissant à la mère Anne de Jésus, carmélite espagnole, disciple de sainte Thérèse, et à la mère Anne de Saint-Barthélemy, leur prédisant à l'une et à l'autre la fondation de l'ordre en France, et leur apprenant que sa volonté était qu'elles y fussent envoyées.

« Deux portraits de M^{lle} d'Épernon, sœur Anne-Marie (1).

« Un portrait de M^{me} de la Vallière, sœur Louise de la Miséricorde, de Mignard ou d'un de ses élèves.

« M^{lle} de Bains, la mère Marie-Madeleine de Jésus (2).

« Un portrait de M^{me} de Breauté, la mère Marie de Jésus (3).

« Plusieurs portraits de M^{lle} de Fontaines, la vénérable mère Madeleine de Saint-Joseph, première prieure française du grand couvent (4).

« Un portrait de M^{lle} de Bellefond, la mère Agnès de Jésus-Maria (5).

« La sœur Catherine de Jésus en extase (6).

« Un portrait de M^{lle} Langeron de Maulévrier, la mère Anne-Thérèse de Saint-Augustin, portrait attribué à Largillière (7). »

(1) Voyez une description de ces deux portraits dans la *Jeunesse de M^{me} de Longueville*, ch. I, p. 116. L'un est attribué à Mignard ; l'autre, plus petit, est l'original ou une très-bonne copie du charmant portrait de Beaubrun, gravé par Edelinck.

(2) Sur cette admirable religieuse, sa beauté, sa vertu, et le portrait qui nous reste d'elle, voyez l'ouvrage déjà cité, p. 99.

(3) *Ibid.*, p. 93.

(4) *Ibid.*, p. 93.

(5) *Ibid.*, p. 102.

(6) *Ibid.*, p. 390.

(7) *Ibid.*, p. 385-387.

Les Carmélites n'ont plus aujourd'hui aucun des magnifiques reliquaires qu'elles possédaient avant la révolution, et qui leur venaient en grande partie de Marie de Médicis. En 1793, ils furent enlevés et fondus. Voilà pourquoi ils ne sont pas portés dans l'inventaire des *Archives*. Parmi ces reliquaires il y en avait un où était déposé le cœur du cardinal de Bérulle; il eut le même sort que tous les autres. Mais les bonnes religieuses sauvèrent le cœur de leur premier et vénéré supérieur, et elles le conservent précieusement enchâssé dans une boîte d'argent, présent de cette même petite-nièce de Bérulle, qui leur a donné aussi, après l'avoir rachetée, la statue de son grand-oncle.

Ces dames nous assurent qu'elles possédèrent autrefois bien des objets d'art que Brice et d'Argenville n'ont pu connaître et décrire, parce qu'ils étaient dans l'intérieur de la maison, et qui ne se retrouvent point non plus dans l'inventaire des *Archives*. Elles citent plusieurs peintures alors fort estimées : un Saint-François-de-Paul, de Simon Vouet; quatre tableaux entourés d'arabesques dorés, du même artiste : 1° l'Apparition des anges après l'Ascension; 2° David avec l'ange qui répand le fléau de la peste; 3° Tobie tirant le poisson de l'eau; 4° Zacharie à qui l'ange apparaît; divers tableaux espagnols; une Sainte-Catherine de Sienne, de Piétro de Cortone; un Ecce Homo de Carlo Dolce; une Vierge de Sasso Ferrato; un assez bon nombre de miniatures, une entre autres attribuée à Petitot, représentant M^{me} de Montmorency, la princesse de Condé, mère de M^{me} de Longueville, une des bienfaitrices de l'ordre. Enfin, ces dames nous ont parlé d'une statue en marbre de Girardon, Jésus-Christ ressuscitant, qui était placée dans le jardin avec une Sainte-Thérèse et une Madeleine en pierre. Elles nous ont raconté un trait bien frappant du désordre et du gaspillage révolutionnaire. Il y avait aux Carmélites deux tableaux de Lebrun représentant, l'un la Résurrection de Jésus-Christ; l'autre, Jésus-Christ attaché à la colonne du prétoire pour subir la flagellation. Quelqu'un s'en empara, et ils furent retrouvés au commencement de ce siècle chez un marchand de bric-à-brac, reconnus et achetés par la mère Camille, M^{me} de Soyecourt, prieure des Carmélites de la rue de Vaugirard, et on peut

les voir encore aujourd'hui dans l'église extérieure de ce couvent.

De toutes ces pertes, si justement déplorées, une des plus regrettables est assurément l'émail de la princesse de Condé, cette belle Marguerite-Charlotte de Montmorency, si célèbre dans son temps, qui a dû être peinte tant de fois, et dont nous cherchons en vain depuis longtemps un portrait original et authentique. Elle était donc aux Carmélites de la main de Petitot. Il est fort douteux qu'elle ait été détruite. Elle aura été volée, et probablement elle orne aujourd'hui quelque cabinet particulier, comme nous avons vu nous-même, en 1842 ou 1843, sur la cheminée d'un député d'alors, la propre tête de Richelieu, qu'en 1793 on avait coupée, comme celle d'un aristocrate, dans la dévastation de la Sorbonne, et qui, heureusement sauvée, était encore aussi intacte qu'elle avait pu l'être le lendemain de la mort du grand cardinal.

VICTOR COUSIN,
De l'Académie française.



PAPILLON

Graveur en bois.

Pièce communiquée et annotée par M. Georges Duplessis.

Papillon avait une cour, c'était le maître à la mode, il tenait atelier, ses élèves étaient des comtes et des marquis. A la fin de son histoire de la gravure en bois, il a publié les lettres qu'il recevait de ses élèves et illustres admirateurs. Ici c'est le marquis de Bandol qui se confond en remerciements envers M. Papillon, qui vient de lui envoyer son portrait encadré; là, c'est M. le comte de Tourettes-Villeneuve qui réclame sa parenté, et aujourd'hui c'est le chevalier de Curel qui lui fait des vers. Ce dernier avait un surnom, il s'appelait Zapouraph; je ne sais si ce nom lui avait été donné, ou s'il l'avait pris, mais, dans tous les cas, il l'adoptait, puisqu'il signe ainsi ces quelques vers. La pièce elle-même n'est pas de son écriture, c'est Papillon qui l'a copiée et qui l'a terminée par ce nom de Zapouraph qui se trouvait probablement sur l'original.

Papillon légua en mourant au cabinet des estampes le recueil de toutes les estampes qu'il avait gravées, et fit suivre son œuvre de quelques-unes des pièces de ses élèves dont les principaux sont Caron et Beugnet. Zapouraph en est aussi, et on voit à la page 95 du quatrième volume des œuvres de Papillon à la Bibliothèque impériale, quatre petites estampes représentant des culs de lampe et des têtes de pages qui sont loin d'être des chefs-d'œuvre, et le seul mérite (si c'en est un) que l'on puisse reconnaître en elles, c'est d'être peut-être les épreuves uniques qui se soient conservées de ce graveur amateur. Ses vers ne valent pas beaucoup mieux que sa gravure; ils sont toujours très-plats et quelquefois même incorrects. Caron, dont il est ici question, a gravé le portrait de Papillon qui se trouve en tête de l'ouvrage de ce dernier sur la gravure en bois. Quant à Beugnet, il mérite bien les éloges que

Zapouraph lui accorde, car c'est certainement le meilleur élève de Papillon.

Cette petite pièce de vers se trouve au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, dans un recueil de papiers relatifs à l'œuvre et à la famille des Papillon.

VERS ENVOYÉS A M. PAPILLON, LE 28 JUILLET 1775

Par le chevalier de CUREL, dit ZAPOURAPH

ARTISTE AMATEUR DE LA GRAVURE EN BOIS

ZAPOURAPH A PAPILLON.

Nestor des Papillon, de ta tremblante main
 Tu conduis donc toujours cette pointe savante,
 Par qui mainte gravure va de pair au burin,
 Dans le précis du trait et la taille élégante
 Qui font briller ensemble ta composition,
 Et illustrant le bois, immortalisent (1) ton nom.

Fouillant ton art dès sa naissance
 Entre tes doigts quittant l'enfance
 Sa coupe luy fit l'âge mûr
 Et ta retouche son excellence.
 Beugnet, Caron pour le plus sûr
 Suivent tes pas peur de broncher,
 Mille autres ne peuvent t'approcher.

Si le public accorde un peu de bienveillance

A mes faibles essais,

Si ses yeux en sont satisfaits,

A toy je dois porter toute reconnaissance

De ces premiers succès.

Sur mon talent, m'en faisant trop accroire

Je ne veux point te disputer la gloire

(1) Le poète a voulu mettre probablement *éternisent*.

Dont soixante ans d'étude et de travaux
 A ton déclin font rayonner la teste :
 Vainqueur constant de tes nombreux rivaux,
 Reçois de moi la palme que t'appreste
 Le dieu d'un art relevé par tes soins.
 A ton trépas, il restera sans vie,
 Quel autre alors produira des desseins,
 Des tailles de bois à la typographie.

ZAPOURAPH.

QUITTANCE DE CLAUDE AUDRAN.

Communiquée par M. A. de Montaiglon.

Jay reçu de son altesse Madame la duchesse de Bouillon la somme de deux cents quatre-vingt et deux livres à compte sur les ouvrages de peinture et doreures qui ce faist au petit cabinet de glaces de la ditte altesse.

CL. AUDRAN.

A Paris ce cinquième juillet 1696.

Comme on voit, cette petite pièce se rapporte à l'hôtel de Bouillon, autrefois de la Bazinière, sur le quai Malaquais, maintenant détruit sur lequel on peut voir Brice IV, 130, et Piganiol VIII, 362. La mention de dorures montre qu'il s'agit de peintures, de décorations et de grotesques.

RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

SUR

LES TROIS CLOUET

Communiqués et annotés par M. Ernest de Fréville.



M. le comte Léon de Laborde est le premier, je crois, qui ait débrouillé la généalogie des trois Clouet; il y est parvenu au moyen de documents d'une authenticité incontestable, empruntés aux archives des ducs de Bourgogne et aux comptes des dépenses de nos rois (1). Je viens confirmer dans son ensemble et rectifier, en des points d'une importance secondaire, le travail de M. de Laborde; j'apporte quelques renseignements nouveaux et quelques conjectures, auxquelles je souhaite le succès de leurs aînées.

Les conclusions de la notice sur les trois Clouet sont celles-ci : Jehan Cloet, peintre à Bruxelles, en 1475, eut pour fils Jehan Clouet, dit *Jehannet*, peintre ordinaire de François I^{er}, et celui-ci fut à son tour père de François Clouet, dit aussi *Jehannet*, peintre ordinaire des rois François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Commençons par la dernière de ces deux propositions.

Je n'ai jamais douté, pour ma part, que Jehannet ait eu pour fils François Clouet, dit *Jehannet*. Nous voyons ici deux peintres, fixés dans le même pays et attachés successivement au même prince; nous voyons le second, appelé François comme le roi de France, recevoir le sobriquet de *Jehannet*, qui se justifie très-bien par le prénom du père supposé. Tout cela, il faut en convenir, est extrêmement vraisemblable, mais enfin la certitude vaut encore mieux; on la rencontrera dans l'acte suivant :

(1) Voyez, dans l'ouvrage intitulé *la Renaissance des arts à la cour de France*, la notice sur les trois Clouet, t. I, p. 1 à 37 et 79 à 150.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc.,
 Savoir faisons.... que nous, voullans recongnoistre,
 envers nostre cher et bien amé painctre et varlet de
 chambre ordinaire, François Clouet, les bons et
 agréables services que feu M^e Jehannet Clouet, son
 père, aussi en son vivant nostre painctre et varlet de
 chambre, nous a durant son vivant faicts en son dict
 estat et art, auquel il estoit très expert, et en quoy
 son dict fils l'a jà très bien imyté, et espérons qu'il fera
 et continuera encores de bien en mieulx cy après (1),
 à icelluy François Clouet, pour ces causes, et affin
 que de ce faire il ayt meilleure voullenté, moïen et
 occasion, avons donné, octroïé, ceddé et délaissé,
 donnons, octroyons, ceddons et délaissions par ces
 présentes pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans
 cause, tous et chacuns les biens meubles et immeu-
 bles qui furent et appartendrent au dict feu M^e Jehan-
 net Clouet, son père, à nous advenuz et eschez,
 adjugez et déclarez appartenir par droit d'aubeine,
 au moïen de ce que le dict deffunt estoit étranger et
 non natif ne originaire de nostre royaume, et n'avoit

(1) François I^{er} ne s'en serait pas tenu à des éloges, s'il faut en croire le libellé de deux quittances, publiées par M. Le Roux de Lincy, dans un article sur la *Renaissance des arts à la cour de France* (MONITEUR du 17 avril 1851, p. 1130, col. 2 et 3.). Il semble résulter en effet de la première de ces deux pièces, en date du 22 décembre 1518, que Jehannet touchait annuellement 1,800 liv. de gages, tandis que par la seconde, en date du 10 février 1547 (1548, nouveau style), il est certain que François Clouet était appointé à raison de 600 livres par trimestre, ou de 2,400 liv. par an.

obtenu de noz prédécesseurs roys ny de nous aucunes lettres de naturalité et congié de tester, ainsi qu'il appert par l'adjudication et déclaration sur ce faicte par le prévost de Paris ou son lieutenant, cy attachée soubz le contre scel de notre chancellerye (1); pour, des dicts biens meubles et immeubles, à quelque somme, valeur et estimation qu'ils soient et puissent monter, joyr et user par le dict François Clouet, ses dictshoirs, successeurs et ayans cause, plainement, paisiblement et perpétuellement, comme de leur propre chose et héritage, sans rien en excepter, retenir, ne réserver pour nous ou les nostres, fors seulement, quant aux dicts biens immeubles, les foy et hommages, s'aucuns en estoient deuz, et aussi à la charge de paier et acquitter les charges et devoirs estans sur iceux biens, où et ainsi qu'il appartiendra.

Si donnons en mandement, par ces mesmes présentes, à nos amez et féaulx les gens de nos comptes et trésoriers à Paris, au prévost du dict lieu ou à son lieutenant, et à tous autres.... que, de nos présens don, octroy, cession et delaiz, ilz facent et laissent joyr.... car tel est notre plaisir....

Donné à Fontainebleau, ou moys de Novembre,

(1) Cette adjudication n'a pu être retrouvée aux Archives générales de l'empire, et cela est très-regrettable, car elle aurait donné probablement la date précise de la mort de Jehannet, et fait connaître sommairement sa fortune.

l'an de grâce mil V^o XLI, et de nostre règne le vingt-septième.

Signé : FRANÇOIS.

Par le roy : BRETON. Visa (1).

Il y a plusieurs conséquences à tirer de cette pièce.

Non-seulement elle prouve que François Clouet était bien le fils de Jehannet, mais elle enlève au domaine des hypothèses un point intéressant pour l'histoire de notre peinture, je veux parler de l'année de la mort de Jehannet.

M. de Laborde avait d'abord placé cette mort vers l'année 1545 (2); puis, désirant faire entrer dans l'œuvre de Jehannet un portrait de la collection du roi de Hollande, il l'a placée en 1546, au plus tôt (3). Quel que soit le personnage que représente le tableau, classé en 1843, sous le n^o 99, dans la collection du roi de Hollande (4), la date de notre pièce ne permettant pas de prolonger la vie de Jehannet au delà du mois de novembre 1541, il est évident qu'à cet égard il y a erreur, soit sur l'auteur, soit sur la date de la peinture.

Il faut aussi écarter la supposition que le premier des trois Clouet vint s'établir à Tours, entre les années 1475 et 1485 (5).

Cette hardie et ingénieuse conjecture, au moyen de laquelle M. de Laborde rattache Jehan Cloet, de Bruxelles, au premier des Jehannet, peintre de François I^{er}, tombe devant le passage de notre pièce, où ce dernier est déclaré « étranger, non natif du royaume; » mais elle tombe sans infirmer la filiation admise par M. de Laborde. Il est certain seulement que c'est Jehannet et non son père, qui

(1) Trésor des chartes, reg. J. CCLIV, pi. iiij^e lxxvj.

(2) *Renaissance, etc.*, t. I, p. 81-82.

(3) *Id.*, p. 148-149, à la note.

(4) *La Description des tableaux de la collection du roi de Hollande*, par C.-J. NIEUWENHUIS (La Haye, 1843, in-8^o), donne le portrait n^o 99 pour celui de don Juan d'Autriche, par François Clouet; M. de Laborde y voit le portrait de Henri II, par Jehannet.

(5) *Renaissance, etc.*, t. I, p. 11-12.

vint se fixer en France. Notre pièce dit même que l'époque de ce déplacement avait précédé l'avènement de François I^{er} au trône; on y lit en effet que Jehannet était mort sans avoir obtenu du roi régnant, *ni de ses prédécesseurs*, des lettres de naturalisation.

Reste à expliquer pourquoi je persiste, avec M. de Laborde, à regarder Jehannet comme fils de Jehan Cloet, de Bruxelles, bien que notre pièce se borne à déclarer que Jehannet était étranger. Sur ce point, je l'avoue, l'autorité de M. de Laborde a pour moi plus de poids que le petit nombre d'observations dont je me hasarde à faire confiance au lecteur.

Je n'examinerai ni le genre de talent, ni le caractère des peintures de Jehannet, ces considérations ne sont pas de ma compétence; mais j'observe que Jehan Cloet et Jehannet étaient tous deux peintres. Cette identité d'état fortifie, ce me semble, l'induction tirée de la similitude du nom, car nous sommes au seizième siècle, époque où les membres de chaque corps de métier se recrutaient encore dans un petit nombre de familles, et tout porte à croire que la corporation des peintres était dans ce cas, autant ou plus qu'aucune autre. On remarquera ensuite ce prénom de Jehannet, Jennet ou Jainet, qui a déjà attiré l'attention de M. de Laborde (1) et sur lequel je demande à ajouter un mot. C'était assez la coutume, au moyen âge, lorsque le fils portait le même prénom que son père, de distinguer l'un de l'autre par un diminutif; ainsi nous trouvons des Jehannet, fils de Jehan, — des Jacquet, fils de Jacques, — des Raoulet, fils de Raoul, — des Robin ou Robinet, fils de Robert, etc. Il est donc probable, d'après cet usage, que le père de notre Jehannet s'appelait Jehan; remarquons encore que l'orthographe *Jennet* ou *Jainet* décèle une prononciation qui appartient au nord de la France et à la Belgique.

Quant au lieu de la mort de Jehannet, je suppose que ce fut Paris. Jehannet devait avoir une demeure dans cette ville, puisque vers l'année 1537 « Jehanne Boucault, femme de M^e Jehannet, painctre du Roy, » donna quittance au trésorier de l'Épargne d'une

(1) *Renaissance, etc.*, t. I, p. 16 et 242.

somme de 45 livres tournois, qui lui avait été assignée, « à cause du voyage qu'elle avoit faict de Paris à Fontainebleau, pour apporter et monstrer au Roy aucuns ouvrages du dict Jehannet. » D'ailleurs, la pièce que je publie étant adressée spécialement au prévôt de Paris, on doit en conclure que les biens de Jehannet étaient situés, à l'époque de son décès, dans le ressort de la prévôté de Paris. Cela n'empêche nullement que ce peintre ait d'abord habité Tours, où naquit François Clouet, comme l'affirment toutes les biographies.

J'en ai trop dit sur les Clouet pour user de réticences dans ce que je sais ou ce que j'entrevois sur cette famille d'artistes. Je produirai donc l'aperçu suivant, quoique je sache très-bien que les preuves sur lesquelles il s'appuie sont insuffisantes.

Dans son recueil d'esquisses biographiques, intitulé : PEINTRES EN TITRE D'OFFICE, M. de Laborde parle d'un peintre appelé Benjamin Foulon ou Foullon, que l'*Estat des officiers de la Royne, pour l'année 1586-87*, désigne comme « neveu de feu M^e Jamet (1). » Après un peu d'hésitation, fondée sur ce qu'on lit Jamet et non Jainet, l'auteur de la *Renaissance des arts à la cour de France* finit par émettre l'avis qu'il est question, dans ce passage, d'un neveu de François Clouet, dit *Jehannet* (2). Je tiens la chose pour indubitable et, partant de là, je vais essayer d'expliquer comment ce Benjamin Foullon était neveu de François Clouet.

En 1538, Claude Gouffier était à Oiron, près de Thouars, occupé à surveiller la construction, dans la chapelle de son château, de la tombe de son père, Artus Gouffier, grand-maître de France, et de sa mère, Hélène de Hangest. Pour l'exécution de ce monument, il avait rassemblé diverses espèces de matériaux et notamment quatorze à quinze marbres, qui lui vinrent tout taillés d'Italie, par la voie de Marseille; il avait aussi convoqué des artistes, parmi lesquels était un peintre du nom de Pierre Foullon, qu'il prit à son service, et qu'il fit naturaliser Français, par lettres du 18 dé-

(1) *Renaissance, etc.*, p. 242.

(2) *Id.*, p. 243.

cembre 1538 (1). Alors Pierre Foullon était célibataire, et l'acte de naturalisation ne lui ayant été délivré qu'à la charge de se marier en France, on est autorisé à penser qu'il était encore jeune, en 1538. De plus, nous savons qu'il était né à Anvers; on peut donc présumer que, pour concilier son goût avec l'obligation où il se trouvait de s'établir en France, Pierre Foullon fit connaissance avec les Clouet, peintres et Belges comme lui, et même qu'il se rapprocha de cette famille par un mariage. Or, quarante-cinq ans après la naturalisation dont on vient de parler, c'est-à-dire après l'espace de temps nécessaire pour le mariage de Pierre Foullon et pour la naissance et l'arrivée de ses enfants à l'âge d'homme, nous trouvons un Benjamin Foullon, peintre et neveu de François Clouet. N'est-il pas tentant de reconnaître dans ce Benjamin un fils de Pierre Foullon, d'Anvers? En sorte que le peintre de M. de Boisy aurait épousé, non pas, comme je l'avais pensé d'abord, une fille de Jehannet, car il semble résulter de la pièce publiée ci-dessus que Jehannet n'eut pas d'autre enfant que François Clouet, mais une sœur de la femme de ce dernier (2).

Encore un mot sur Jehannet, le père, et je termine cette note.

« J'ai lu avec attention la plupart des poètes du seizième siècle, dit M. de Laborde; j'ai relu tout Marot, et je n'ai pas vu que le nom de Jehannet fût une seule fois cité dans leurs vers (3). » J'ignore si ce peintre a été célébré par quelque autre poète, mais certainement Clément Marot a parlé de lui, et d'une manière infiniment honorable, dans son *Epistre au Roy, sur la traduction des pseumes de*

(1) Je n'ai pu retrouver copie de cette pièce dans les registres du Trésor des chartes, mais elle a certainement existé. Le volume qui la contenait est sans doute perdu.

(2) Je lis en note, dans l'*Abecedario* de Mariette (t. I, p. 381), que M. Salmon a trouvé une pièce où Janet figure avec sa femme, qui était fille d'un orfèvre de Tours. *Janet* doit signifier ici François Clouet, le seul sur lequel Mariette ait fait quelques remarques. S'il en est ainsi, je regrette de n'avoir pas relevé plus tôt cette indication; mes rapports de confraternité et d'amitié avec M. André Salmon m'auraient permis peut-être de donner le nom de la famille de Tours dans laquelle je soupçonne que Pierre Foullon a pris femme.

(3) *Renaissance, etc.*, t. I, p. 81.

David (1). Je dois cette découverte au hasard; je sais d'ailleurs, par expérience, avec quelle facilité une distraction arrive, combien il est puéril, par conséquent, d'en faire un crime à qui que ce soit.

Voici les vers de Marot :

Christ y verrez, par David figuré,
Et ce qu'il ha pour noz maux enduré,
Voire mieux paint, mil ans ains sa venuë,
Qu'après la chose escrite et advenuë,
Ne le paindroyent (qui est cas bien estrange)
Le tien Janet (2) ne le grant Miquel l'Ange.

L'édition la plus ancienne que l'on connaisse de cette Épître est de 1541, et le permis d'imprimer porte la date du dernier jour de novembre de cette année. C'est donc bien de Jehannet, le père, qu'il est ici question. Mais, on le voit, l'éloge de Marot arrivait à temps, car au moment où l'aimable poète écrivait son Épître, l'excellent peintre était à la veille de quitter ce monde.

E. DE FRÉVILLE.

(1) Cette Épître, qui se trouve dans toutes les œuvres de Clément Marot, vient d'être réimprimée, d'après l'édition originale, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. II, p. 420 et suiv.

(2) C'est-à-dire : *Ton peintre Janet*.



TOMBEAU DE FRANÇOIS II,

DUC DE BRETAGNE

Deux pièces communiquées par M. B. Fillon.

Rien de ce qui touche à l'histoire de l'admirable chef-d'œuvre de Michel Columb ne nous saurait être indifférent. La première des pièces que nous devons à l'obligeance de notre cher collaborateur nous montre la reine Anne de Bretagne veillant pieusement de loin sur ce couvent des Carmes de Nantes, qui est sacré pour elle par le magnifique tombeau de son père. — Le second document est un acte singulier, dressé sous forme authentique, à la requête des religieux carmes de Nantes, et établissant que jusqu'en l'année 1639, le chœur de leur couvent ne contenait que deux tombeaux; celui de François II, dernier duc de Bretagne, et celui des seigneurs de Rieux, et que par respect pour ces glorieuses sépultures, il n'en voulait point souffrir d'autres.

I

De par la Royne,

Richart Maillart le prieur des Carmes de Nantes est venu devers nous qui nous a remonstré les grands préjudices que voulez faire audit couvent en lediffication de certain ediffice de galleries que faictes lever a une vostre maison située près le dit couvent. de quoy ne sumes contens, vous savez assez la devocion que depieca avons a iceluy couvent ou est mons^r et pere que Dieu absolle ensepulturé et povez congnoistre que entre les autres il est agrandement favoriser

pour le devot lieu que sest et pour pluseurs autres bonnes causes. Et pour ce avons bien voulu vous en escrire et de notre intencion sur ce à ce que cessez lesd. prejudices et que n'ayons cause de y faire pourveoir par autre voye,

Donné à Lyon le xviii^e jour de fevrier.

Signé : ANNE.

II

A l'instance et à requeste des Reverends pères les Prieur et Religieux du Couvent de Notre-Dame du Montcarmel alias les Carmes de cette ville et cité de Nantes,

Nous no^{res} tabellions et gardenotes hereditaires du nombre des quarente six antiennement establiz par sa Ma^{té} en la ville, comté, et senechaussée de Nantes soubssignants.

Avons attesté et certifié à quil appartiendra, en presance de Vallentin de Coutances sieur de la Srelle Escuier, Jean Charete S^r de la Noë, noble homme Estienne Bidé sieur de la prevosté, conseiller du Roy en son pre^{al} de Nantes, nobles gens Morice du Fouay S^r de la Feronnière, Jacques Guyton S^r de la Foulretière entiens con^{ers} et Eschevins de la ville et Communauté de Nantes et Denis Barillet S^r du Sacz tous habitants de la d^e ville, que dans le choeur de l'église des d. Religieux des Carmes de Nantes qui est grand et spatieux entre les chaires qui sont autour

dicelluy il n'y a que deux tombeaux lun au hault et proche le prin^l autel du dit chœur qui est eslevé en marbre blanc et noir ou est raporté que gisent les corps de très hault et puissant Prince François second de ce nom et dernier duc de Bretagne, le cœur de très illustre princesse Anne Duchesse de Bretagne et deux fois Royne de France. Et outre que gisent les corps de la duchesse Marguerite de Bretagne et de la duchesse Marguerite de Foix première et seconde femmes du d. François second duc de Bretagne et au dessous du dit tombeau en est un autre qu'on dit estre des seigneurs de Rieux ou il n'est raporté qu'il y aye aucun ensepulture et tout le reste du dit chœur qui est comme dit est fort spatieux et emple sans que les dits Religieux par honneur et respect ayent soufert jusques a present qu'il y aye aucun enfeu ni sepulture ni marque qu'il y ait esté inhumé personne au dessous des susdits-tombeaux.

De tout quoy les dits Prieur et Religieux nous ont requis le presant acte pour leur valloir et servir que leur avons délivré pour sen ayder ou besoing ils auront.

Faict au dit Nantes le dix sept^e aout mil six cent trente neuf avant midi. Ainsy signé au registre : v. de Coutences, ian charcte. Dufouay, Guyton, E. Bidé, Barillet, frère Isidore de Ste Anne humble Prieur des Carmes de Nantes, fr. Laurent de S^e Marguerite son prieur, f. Timothé de S^t Julien, f. Bertand de S^t An-

dré, Coudret no^{re} royal et f. Rupion no^{re} royal qui a
le dit registre,

Signé à l'exped^o Coudret no^{re} royal, F. Rapion
no^{re} royal.

LAURENT DE LA HIRE. — FRANÇOIS PORBUS.

GABRIEL ALLEGRAIN ET CHRISTOPHE-GABRIEL ALLEGRAIN,
JEAN ET JEAN-BERNARD RESTOUT.

ACTES DE BAPTÊME ET DE MARIAGE DE CES ARTISTES,

(Extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris.)

Communiqués par M. Frédéric Reiset,

Conservateur du Musée des dessins du Louvre.

Un homme, dont nous nous honorerons toujours d'avoir été l'indigne élève, veut bien communiquer à nos *Archives* une série de pièces qu'il a recueillies dans les registres des anciennes paroisses, réunis maintenant à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Nous en imprimons aujourd'hui quelques-unes; d'autres suivront. Ce sera là, à coup sûr, l'un des plus curieux chapitres de notre recueil, et celui qui se rapprochera le plus de son vrai but, et du beau modèle à nous offert par le Carteggio de Gaye. Là vraiment, et là seulement, est le dernier mot de la certitude pour tous les chercheurs de dates et de généalogies d'artistes.

I

Mardy dernier jour febvrier 1606.

Fut baptisé Laurent fils de Estienne de la Hire

juré vendeur et controlleur de vins à Paris. Les par-
rains René Enyot (?) aussy juré vendeur controlleur
de vins (1) audict Paris et noble homme Laurent de
la Hire, précepteur des paiges du Roy en la grande
escurie. La marraine, Marie Heurtevent, femme de
Jean de Mot (?), bourgeois de Paris.

(Extrait des Registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, naissances.)

II

Du mardy, 21 jour de janvier 1614.

Fut baptisée Elysabeth fille naturelle de François
Porbus et de Elysabeth Francque. — Le parin
Claude Dupont ; la marinne, Jehanne Seillier.

(Registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, *ibid.*)

III

Du lundy 20 aoust 1708 après les fiançailles, etc.

Nous avons mariez — Gabriel Allegrain peintre
du Roy, fils d'Estienne Allegrain aussy peintre du
roy en son Académie royale.... et Anne-Madelaine
Grandcerf fille de..... et ce en présence de Jean-

(1) C'est là sans doute la *charge considérable* qu'acheta Étienne de La Hire à son retour de Pologne à Paris, et qu'il exerça jusqu'à la fin de sa vie. Guillet de Saint-Georges, d'après un mémoire qui lui avait été communiqué par Philippe de La Hire, fils de Laurent, et que Mariette retrouva plus tard dans les papiers de Félibien, nous apprend qu'Etienne de La Hire avait lui-même étudié la peinture dans sa jeunesse, et était allé exécuter plusieurs grands ouvrages en Pologne.

Baptiste Allegrain sculpteur... oncle du dit marié et de Pierre Cavin peintre du roy.

(Registres de Saint-Eustache.)

IV

Christophe-Gabriel Allegrain, fils de Gabriel Allegrain bourgeois de Paris, et de Anne-Magdeleine Grandcerf, baptisé à S^t-Eustache, 11 octobre 1710.

(Registres de Saint-Eustache.)

V

Febvrier 1733, le samedi 7^e jour.

Après la publication des bans faite en cette église les jours 3^e, 4^e et 11^e de janvier dernier et après les fiançailles célébrées le jour d'hier ont été épousés par nous prêtre docteur en Sorbonne vicaire de cette église, soussigné, Gabriel-Christophe Allegrain, sculpteur, âgé d'environ 23 ans, fils de Gabriel Allegrain, peintre de l'Académie royale et d'Anne-Magdeleine Grandcerf, ses père et mère présents et consentants, dm^{nt} avec eux, rue de Meslé d'une part; et Geneviève-Charlotte Pigalle âgée de 20 ans, fille de feu Jean Pigalle m^e menuisier, inhumé céans le 12 aoust 1728, et de Geneviève Le Dreux présente et consentante ses père et mère, dm^{nte} avec sa mère susdite rue de Meslé, tous de cette paroisse depuis du temps d'autre part; et ce en présence d'Estienne Allegrain, peintre du Roy, et de Françoise Gallois,

son épouse, dm^{nst} sus-dite rue de Meslé, ayeuls paternels de l'époux, de Robert Le Lorrain, professeur de l'Académie royale, dm^{nt} même rue, amy de l'époux, de Pierre Pigalle, peintre du Roy, de Nicolas-Jean Pigalle, menuisier du Roy, dm^{nts} tous deux même rue de Meslé, frères de l'épouse et autres qui ont tous signé.

Allegrain. — C. G. Pigalle. — Allegrain. — Allegrain (*très-tremblé*). — A. M. Grand-Cerf. — F. Gallois. — G. Le Dreux. — Le Lorrain. — P. Pigalle. — N. Jean Pigalle. — Antoine Pigalle, etc.

(Registres de Saint-Nicolas-des-Champs.)

VI

14 Novembre 1729.

A esté célébré le mariage de Jean Rétout peintre ordinaire du roy en son Académie royale de peinture et sculpture, âgé de trente-sept ans, fils des deffunts Jean Restout aussy peintre et de Marie-Madeleine Jouvenet : avec Marie-Anne Hallé âgée de vingt-quatre ans, fille de Claude Hallé professeur en l'Académie royale de peinture présent et consentant et de feu Marie-Anne Boutet, les deux parties de cette p^{sse}, depuis plusieurs années y d^{nts}, l'époux au pavillon des quatre nation, l'épouse rue Ste-Marguerite avec son père, trois bancs publiés en cette église sans opposition, fiançailles faites avant-hier, présents et

thémoins François Jouvenet, peintre ordinaire du roy, demeurant rue du Colombier, oncle de l'époux; m^e Bernard-Claude Lordelot, avocat au parlement, d^{nt} rue des Deux-Portes, p^{sse} St-Jean-en-Grève, cousin issu de germain de l'époux; Gaspard Boutet, m^d jouaillier, d^{nt} rue Petit-Pont, p^{sse} St-Severin, oncle de l'épouse; Noel Hallé, peintre, frère de l'épouse, qui nous ont certifié le domicile des parties comme dessus et leur liberté pour le présent mariage, et ont signé

Restout. — Hallé. — C. Hallé. — G. Boutet. —
F. Jouvenet. — B. C. Lordelot. — N. Hallé. —
Coquelet. — Louis (?) Demorinas, vic.

(Registres de Saint-Sulpice, mariages, p. 126.)

VII

Le vingt-trois février mil sept cent trente-deux, a été baptisé Jean Bernard, né hier, fils de Jean Restout peintre ordinaire du roy, régent et professeur de son Académie royale de sculpture, et de Marie-Anne Alé, son épouse, demeurant rue de Seine.

Le parrain, Bernard-Claude Lordelot, avocat en parlement; la marraine, Susanne Boutet, fille majeure; le père présent, et ont signé

Restout. — B. C. Lordelot. — Susanne Boutet et
Bachoud, vicaire.

(Registres de Saint-Sulpice, actes de naissance.)



LETTRES PATENTES DE FRANÇOIS I^{er}



EN FAVEUR DU ROSSO

— MAI 1532 —

Communiquées et annotées par M. E. de Fréville.

Les émissaires de François I^{er}, répandus à Milan, à Ferrare, à Florence, à Rome, dans tous les grands centres de l'Italie, n'avaient pas seulement mission d'acheter les productions les plus remarquables de la renaissance des arts; ils devaient surtout découvrir les hommes de talent, ou au moins à la mode, les signaler, et, s'il était possible, les envoyer au roi. Ce dernier point était le plus difficile, attendu la grandeur du voyage proposé, les haines que nos récentes invasions dans la Péninsule avaient soulevées, et les préjugés défavorables qui s'étaient établis au delà des Alpes sur la civilisation et le climat de la France.

Parmi les artistes que ces considérations ne purent arrêter, l'un des plus célèbres fut le Florentin Jean-Baptiste Roux de Rousse, appelé le Rosso par les Italiens, et maître Roux par les Français. C'était un de ces hommes qui trouvent à vivre en quelque lieu qu'ils soient; car, indépendamment de son habileté comme peintre, le Rosso était instruit dans les belles-lettres, bon musicien, excellent architecte, et, par-dessus tout, très-convaincu de son mérite. Une mauvaise affaire qui lui fut suscitée, dit Vasari, obligea le Rosso à quitter la Toscane. Il se rendit à Venise et de là en France, vers l'an 1534. Ses tableaux et sa conversation plurent extrêmement à François I^{er}, qui d'abord lui fit don d'un traitement de 400 écus et d'une maison à Paris; un peu plus tard, le roi lui donna un canonicat, etc. (1).

(1) Pour la vie du Rosso, voir la nouvelle et bonne édition de Vasari. Firenze, 1853, in-18, t. IX, p. 67-83.

Les renseignements que donne Vasari concordent assez bien avec notre pièce, sauf en ce qui se rapporte à l'admission du Rosso auprès de François I^{er}. Que la mauvaise affaire suscitée à ce peintre l'ait déterminé à dire adieu à sa patrie, rien n'empêche de le croire, mais le début des lettres patentes que l'on va lire ne permet pas de douter que, lorsqu'il se rendit en France, le Rosso y était mandé par François I^{er}. C'est ce qu'avait déjà pressenti M. Vitet, dans son excellente notice sur Eustache Le Sueur.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc.

Savoir faisons... que nous ayans pièce fait appeler en notre service, par deça, nostre cher et bien amé painctre ordinaire, Roux Jehan Baptiste de Rouse, natif de Florance, pour l'excellante et grant industrie qu'il a en cest art, et désirans singulièrement bien et favorablement le traicter et luy donner occasion et moy [en] de s'employer songneusement et curieusement en nostre dit service, à icelluy avons, par ces présentes, de nostre certaine science, grâce especial, plaine puissance et auctorité royal, permis et octroyé, permetons et octroyons, voulons et nous plaist qu'il puisse et luy loyse tenir et posséder et accepter en cestuy nostre royaume, pays et seigneuries, tous et chacuns les bénéfices et dignitez ecclésiastiques, tant séculliers que régulliers, dont il a esté ou pourra estre jüstement et canonicquement pourveu, à bon et juste titre, non desrogant aux saints décrets et concordats d'entre le saint siège apostolique et nous, privilléges, franchises et libertez de l'Eglise gallicane; et d'iceulx, ensemble de ceulx qu'il pourroit ja avoir acceptez;

prendre et appréhender ou par ses commis faire prendre et appréhender la possession, saisine et joyssance, et joyr et user des fruicts, revenus et émoluments y appartenans, jusques à la somme de mille escuz de revenu, par chacun an, et au dessoubz. Et avec ce luy avons aussi permis et octroyé, octroyons et permetons qu'il puisse tenir et posséder, en nos dits royaume, pays et seigneuries, tous et chacuns les biens meubles, immeubles et héritaiges qu'il y pourra avoir et justement acquérir. Et d'iceulx, ensemble de ceux qu'il y pourroit jà avoir acquis, joyr et user, et autrement en faire et disposer par testament et ordonnance de dernière vouldenté, donnacion faite entre vifs, et tout ainsi et par la forme et manière que s'il estoit natif et orriginaire de nostre dict royaume, sans ce que, au moyen ne à l'occasion des ordonnances par nous et noz prédécesseurs faictes sur le fait des estrangiers, il luy soit ou puisse estre, en la possession et joyssance des dits bénéfices et biens, fait mis ou donné, ne pareillement à ses héritiers et successeurs ou autres à qui il pourrait avoir disposé de ses dits biens, aucun destourbier ou empeschement. Et, quant à tout ce que dict est, avons le dict Roux habilité et dispensé, habilitons et dispensons par ces dites présentes, sans ce aussi que, pour ce, il soit tenu payer à nous ne à noz successeurs aucune finance ou indampnité; laquelle, à quelque somme qu'elle se puisse monter, nous luy avons, en faveur des services

qu'il nous a jà faiz et espérons qu'il fera cy après, donné et quité, donnons et quitons par ces dictes présentes, signées de nostre main, pourveu touteffoiz que, pour raison des dicts bénéfices dont il a esté ou pourra estre pourveu, il ne tirera ne fera tyrer ne convenir aucuns de noz subjectz en court de Rome. Ains, si à cause d'iceulx se mouvoit procès, il les poursuivra par devant les juges ou leurs lieutenants ausquels la congnoissance appartiendra, sur peine de descheoir de l'effect de ce présent octroy.

Si donnons en mandement, par ces mesmes présentes, à noz amez et féaulx les gens, tant de noz cours de Parlement que de noz comptes et trésoriers à Paris, au prévost du dit lieu, sénéchal de Lyon, et à tous nos autres justiciers etc., que de noz présens grâce, congé, permission et octroy, don, habilitation, dispense et tout le contenu en ces dictes présentes, ilz facent, seuffrent et laissent le dict Roux, ses hoirs et ayans cause, joyr et user plainement et paisiblement, sans en ce leur faire, mettre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné, aucun destourbier ou empeschement, au contraire, en quelque façon ou manière que ce soit. Lesquelz, si faiz, mis ou donnez luy avoient esté ou estoient, les mettent ou facent mettre incontinent et sans délay à plaine et entière délivrance, et au premier estat et deu. Car tel est nostre plaisir; nonobstant que la valleur de la dicte finance ne soit cy autrement spécifiée ne déclarée, l'ordon-

nance par nous faite sur le fait et distribution de nos dictes finances, et quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraires.

Donné à Chasteaubriant, ou moys de May, l'an de grâce mil v^c trente deux, et de nostre règne le dix-huitième.

Ainsi signé; *Par le Roy* :

BRETON.

Visa: contentor, DESLANDES (1).

On remarquera que le prévôt de Paris et le sénéchal de Lyon sont au nombre des officiers royaux à qui ces lettres sont adressées; ce sera le point de départ de mes recherches ultérieures sur le Rosso.

E. DE FR.

(1) Trésor des chartes, reg. CCXLVI (J. 242), pi. 1j^c. xxiiij.

J.-P. LEBAS

LETTRE DE CE GRAVEUR A J.-E. REHN

Dessinateur et architecte suédois,

Communiquée par M. le baron de Hochschild.

Nous venons de recevoir de Berlin une communication qui honore infiniment nos *Archives*. M. le baron de Hochschild, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Suède et de Norwège à la cour de Prusse, veut bien nous adresser un document qui intéresse à la fois un des plus charmants et des plus féconds graveurs que la France ait produits, et un étranger, élève de cet habile maître, et qui remporta dans sa patrie du nord les talents et les bons souvenirs qu'il avait recueillis dans notre école. M. de Hochschild, en nous offrant la première des lettres du graveur J.-P. Lebas, adressées à son grand-père maternel, J.-E. Rehn, y a joint quelques précieux renseignements sur cet artiste suédois, mort en 1793, surintendant des bâtiments de la couronne à Stockholm; nous n'avons garde de ne les point donner à nos lecteurs tels que nous les recevons du petit-fils de Rehn :

« Ce J.-E. Rehn, dont vous trouverez, Monsieur, l'article, quoique très-imparfait et erroné, dans Basan, Nagler et autres Dictionnaires, fut amené très-jeune à Paris, par le comte de Tessin, qui y occupa, pendant quelques années, le poste d'ambassadeur de Suède. Il entra au régiment de Royal-Suédois; mais son goût pour les arts le porta à abandonner la carrière militaire, et à se joindre à l'école de Lebas, où il travailla avec les élèves de cet artiste, Aliamet, Le Mire, Chenu, Ficquet, etc. Rappelé en Suède par ce même comte de Tessin, sous la direction duquel se construisait à cette époque le château royal de Stockholm, Rehn abandonna la gravure pour le métier, plus lucratif alors dans son pays, de dessinateur et d'architecte. Ce fut en vain que Lebas chercha à le faire revenir à

Paris; il n'y reparut que pour peu de mois, en 1756, à son retour d'un voyage d'Italie. Une lettre contient ces mots : « Il est bien dommage qu'avec de si grands talents, qui restent ignorés chez vous, vous passiez vos plus beaux jours... » — En effet, les dessins de Rehn indiquent une main bien exercée. Il ne fit jamais de ses ouvrages un objet de spéculation, de manière que sa réputation est restée presque entière dans ses portefeuilles. Longtemps après sa mort, j'ai été dans le cas d'en acquérir une quantité considérable.

« Les lettres de Lebas donnent une idée de la vie des artistes de cette époque, de la gaieté et de l'union qui en faisaient le charme, quelquefois des prix auxquels ils laissaient leurs ouvrages. Il écrit par exemple à mon grand-père : « Vous seriez sûr de gagner ici un millier d'écus par an, et avec cela on peut se maintenir. » — Notez que celui-ci était alors marié et père de famille. Je n'ai pu sauver que quatre de ces lettres... »

Monsieur et cher amy... Salut.

J'ay reçue la vostre du 14 decembre 1745 par lequel vous me marqué votre heureuse arivé en Suède, mais j'ay esté mortifié de ni point trouvé de dessins de vostre façon. J'ay fait part de vostre lettre à M. Darcy qui a esté charmé d'apprendre de vos nouvel ; il espère recevoir une lettre de vous. Et la conversation a duré autemps que le diné, et finissant avec de grande éloge de la façon dont vous estiez comporté à Paris, où l'on soite vous revoir. Je suis confus de ce que vous avé fait voir ma lettre à M. le Comte de Tessin, car le dessins et la diction de la lettre ne peuvent amusé un seigneur de si peu de chosse, mais sa complaisance et sa bonté pour toutes les personne qui on du zèle trouve toujours en luy des bonté infinis. Vous assureray mon-

sieur le Comte de mes respect, et s'il veut bien me rendre le service de parlé de ce plafond de M. Charadin, il me fera plaisirs. C'est à vous que je recomande cette affaire étant sur qu'el est entre bonne main. Monsieur Berque (Berch) qui veut bien vous remettre ma lettre, m'a chargé de metre à part ce qui se fait de nouveau, pour monsieur le Comte, en fait de graveur. Je vous prie de me marqué s'il ni a personne qui eut cette commission. Je la prendray avec plaisirs. Je suis bien charmé que monsieur le Comte soit le président de vos manufactures; je désireray qu'il fut le nostre aussie, mais les artiste ne peuvent esperé un tel bonheur. L'on me fait esperé une pension de huit cent livre, ce qui m'aidera à faire quelque ouvrage avec soins. A l'égard des lettre de change dont vous me parlé, si je ne suis point inquietté de la petites somme que nous avons en conte. Il faut mettre ces quatrevint et quelque livre là avec autre chosse pour en faire une d'un gros volume. Le fait que monsieur Bergue (Berch) vous aprendra aura lieu de vous surprendre de mademoiselle La Gardie. S'il s'étay trouvé une place dans quelque boîte du carosse, j'auray fait tout mon possible pour aller mangé de vos cocq sauvage; mais monsieur Berque (Berch) a une si grande suite que c'est imposible. Fiquet, qui m'a remis vostre lettre fait une fort belles figures à Paris. Comme je scay que vous este amis, je croie qu'il vous aura informé que ces affaire me paraissent allé fort bien. L'on a joué le

Temple de la Gloire à Versailles où on a fait des dépenses digne d'un Roy plain de gout comme le nostre ; on a fait 400 abit à 800 (#) pièces et nombre d'autre dépence. C'est M. Voltaire qui a composé les parol et Rameau la musique ; et à Paris, à l'Opera, l'on dit que la musique est de Voltaire et les parol de Rameau ; on l'a mesme retiré, pour i faire quelque changement apurement. M. le Duc de Chartres est venu à la Comédie Françoises ; et les commédien représentèrent quatre petites pièces, les plus jolie du théâtre François, scavoir : la Pupile, la Surprise de l'amour où M^{lle} Granval joua comme un amour de dix sept an, l'Esprit de contradiction et l'Oracle où nostre chère M^{lle} Gosin (Gaussem) fit des merveil. Ils firent 3,000 ce jour là. M^{me} de Chartres fit quatre reverance, avec toutes les grace digne de sa beauté. Je vous conseil de prendre quelque semence froide pour avoir le temp de metre vos manufacture en train ; mais je crois que vostre climat froid pourra tenir lieu de semence froide. Je crois que la chère maman aura eu lieu d'avoir bien du contentement de vous voir bien avancé et bien dans l'estime de tous les gens de condition à Paris dans la pluspart des maisons de gens de distinction et particulier. L'on me demande toujours de vos nouvel, en me dissant : faite bien mes complimens au M^r Suédois. Assuré bien madame vostre chère mère de mes civilité. Mon épouse vous remercie de vos politesse, et monsieur Darcy, en atendant ces manchon de vostre gout que vous avé promis à ces

dames. Vous penseray s'il étoit possible d'établir une boutique d'estampes en Suède. Cela donneray beaucoup de gout au vulgaire, ay vous auray cette obligation et nous procureray du commerce. J'enbrasse M^{rs} Pache (Pasch), Fristet (Fristedt), Bek (Beck) et M. Benzel. Je n'ay pas eu le temp de dessiner la seconde feste mieux. Epargnez moi de montré cela, car cela est charge de toute façon; et suis, monsieur et cher amie, vous priant de monoré d'une réponse. J'ay veu nostre petit graveur de Lion qui me paroît bien chenape; si vous avé quelque commission employez vostre amie, et suis et sceray toute ma vie vostre très-obéissant serviteur.

J. P. LEBAS.

Ce 10 janvier 1746.

Monsieur Horleman (Härleman) (1), à qui je dois dédiez un beau Claude Le Lorin, je vous prie de luy faire mes compliment.

Chenue vous embrasse et atend une lettre pour partir en poste.

La quatrième page de cette lettre est consacrée à un léger et charmant croquis au crayon représentant certainement cette « seconde fête, » dont on vient de parler. C'étaient sans doute de petites réunions dansantes de la famille et des élèves de Lebas. On l'y voit lui-même dansant vis-à-vis de M^{lle} Lebas, ainsi que l'indiquent les noms écrits à l'encre à côté des principaux personnages, au nom-

(1) Sur Härleman, voyez *Abecedario* de P.-J. Mariette, t. II, p. 335.

bre desquels figure encore Chenu. Des musiciens sur une estrade occupent le fond de ce spirituel dessin qui nous introduit, par les principaux accessoires indiqués à grands traits, dans le salon de l'un des plus adroits artistes du XVIII^e siècle. — Un autre croquis, non moins curieux, et joint à un autre billet, nous est communiqué par M. le baron de Hochschild, en même temps que la lettre que l'on vient de lire : c'est une espèce de revue grotesque de ses élèves, crayonnée par Lebas et envoyée par lui à son ami en Suède, à la suite et comme signature des compliments suivants :

Mon épouse a eu bien froid cette hiver, le manchon n'apas parue que vous luy aviez promis de vous mesme ; cest ce quis letonne ; elles vous fait mil compliment et parle de toutes nos partie de campagne sans cesse disant que vous etiez un charmant garçon et quel desireray bien vous voir ; cela merite quelquun de vostre souvenir, vous luy avé promis ce n'est pas ma faute. M^r Chenu vous salue, Lemire, Lange, Bachelois, Tailler, Pitre.

Puis viennent sur une même ligne et grandissant de gauche à droite, les caricatures de *Chenu*, — *Pitre*, — *Bachelay avec ses pantoufles*, — *Lemire Normant*, — *Taillier Hallemant*. Et dans le fond la longue figure, maigre et raide, de *Mademoiselle Manon Manchelard*, sa servante apparemment. — Au reste, nous espérons pouvoir donner ces plaisants croquis intimes dans quelqueune de nos livraisons de *Portraits inédits d'artistes français*.



DOCUMENTS

SUR

SÉBASTIEN BOURDON, JEAN DE TROY, ANTOINE RANC,
CHARMETON, BLANCHET ET VIEN

Communiqués et annotés par M. Blanc

Bibliothécaire de la ville de Montpellier.

PREMIER FRAGMENT.

TABLEAUX QUI SONT DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE
SAINT-PIERRE DE MONTPELLIER.

Le tableau de fond, représentant la chute de Simon le Magicien, à la prière de saint Pierre, en présence de l'empereur Néron, fut peint par Sébastien Bourdon, en 1658, et coûta 2,000# outre le cadre, mis en place en 1660, qui coûta aussi 300#.

En 1783, le chapitre fit venir de Paris M. Godé-
froi, peintre, et Hennequin (Hacquin?), habile restau-
rateur d'objets de peinture, pour rentoiler le même
tableau; mais comme la toile fut trouvée en bon état,
ils se bornèrent à le réparer.

Celui du côté droit, en entrant, représentant le
Paralytique à l'entrée du temple, peint par Jean Troi
(*sic*), en 1691, coûta 900#, payées à sa veuve.

Celui du côté gauche, représentant Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre, est l'ouvrage d'Antoine Ranc pour les figures, et le paysage, de Charmeton, qui se trouvait alors à Montpellier. Il fut placé en 1692 et coûta 2,700 #, y compris la fourniture de deux cadres, des rideaux et lambris au-dessous.

DEUXIÈME FRAGMENT.

Monsieur le conseiller Gayon, vous êtes prié de payer sur les deniers remis entre vos mains des droits du sieur Portal au sieur Troye (*sic*), peintre, pour le tableau qu'il a fait à la grande salle d'audience (de la cour des aides et finances) la somme de *trois cent trente livres* laquelle vous sera allouée dans la dépense du compte que vous rendrez à la cour en rapportant le présent mandement endossé de la quittance du sieur Troye. Fait à Montpellier le xxvi^{me} mars 1688.

BON, BOCAUD, PLANTADE, RANCHIN, DE SANET, PHILIPPY, *signés*.

Contrôlé le 29 mars 1688. GREFEUILLE, *signé*.

J'ai reçu de monsieur Gaillon, conseiller, la somme de trois cent trente livres contenue au mandement ci-dessus. Écrit à Montpellier, le 5 avril 1688. TROY (*sic*), *signé*.

NOTA. Dans le mois de décembre 1686, la cour des Aydes avait reçu un paquet, venu de Lyon, contenant le dessin projeté par Blanchet, peintre de la même

villé, d'un tableau pour la grande salle d'audience. Blanchet était réputé pour le dessin et le coloris.

Monsieur Gouan, conseiller et syndic (*sic*), est prié de compter à monsieur Vien, professeur de l'Académie Royale de peinture et Directeur de l'École des Elèves Protégés, la somme de *quatre mille trente-six livres* pour les déboursés et frais du tableau du plafond qu'il a fait pour la cour, laquelle somme sera allouée à M. Gouan en rapportant le présent endossé de quittance. Fait au bureau de la direction, à Montpellier, le 12 décembre 1771.

BELLEVAL, DAYDÉ, ROSSET, CASTAING, CAMPAN, LAURIS, SICARD, BELLAUD, BENOIST, PITOT, *signés*.

Pour acquit à Paris, ce 23 décembre 1771. VIEN, *signé*.

J'ai remis le présent mandement à Montpellier, le 25 janvier 1772.

P. M^r F. Durand et fils. BOUET *signé*.

Les fragments ci-dessus se trouvent en manuscrit dans un volume contenant *la Vie de Séb. Bourdon*, par Poitevin, et un des exemplaires extrêmement rares de la réimpression, faite en 1823 (1), d'une critique très-acerbe du grand tableau de cet artiste. Cette critique, en 27 pages in-4°, sans nom de lieu et sous la date de 1659, porte le titre suivant : « Lettre de Nestore écrite à Polidor dans

(1) Voir p. 13, de Samuel Boissière, par H. Kühnholtz. Montpellier, Louis Castel, 1845, in-8° de 37 pages, tirage à part de la *Revue de Paris*.

« laquelle sont contenuës les plus grossières et principales fautes
« du Tableau d'un Peintre qui a voulu représenter l'histoire du
« Miracle de Saint Pierre, ou la cheute de Simon le Magicien (1). »

Le sujet du tableau de Troy est l'allégorie ordinaire de la justice représentée en trois personnages. Louis XIV, dans son costume romain, y figure sous l'emblème de la force (2).

Celui de l'œuvre de Vien est encore une allégorie. La province du Languedoc, représentée sous les traits de trois jeunes filles richement drapées, se met sous la protection de la Justice. A leurs pieds Hercule terrasse les mauvaises Passions. Ce tableau très-câpital, réinstallé aujourd'hui dans la première chambre de la cour impériale, et dont il n'est pas parlé dans la notice historique sur Vien, lue à l'Institut, en 1809, par l'académicien Le Breton, avait été commandé par la cour des aides pour l'ornementation de ce qu'on appelait la chambre du roi. Pendant la révolution de 1793, il avait été sali de banderolles tricolores qui furent supprimées plus tard. Quelques personnes avaient cru jusqu'ici que ce tableau avait été commandé par la province et offert par elle à la cour des aides. Le reçu de l'auteur est là pour démentir cette opinion. On remarquera aussi (et ce fait s'était conservé par tradition dans la mémoire de quelques magistrats) que Vien s'était montré généreux au sujet de la rémunération de son œuvre, et qu'il n'avait réclamé que les déboursés.

L'original des extraits ci-dessus est écrit de la main du sieur Soulier, ancien procureur, décédé archiviste de la cour royale. On peut donc supposer qu'ils ont été empruntés aux pièces originales.

(1) Voyez dans la *Revue du Midi* (1845) le travail de M. H. Kühnholz, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, sur Samuel Boissière, auteur de ce curieux libelle.

(2) Ce Jean Troy, cru de la famille des De Troy de Toulouse, a beaucoup travaillé à Montpellier, et l'intéressante collection de l'École de médecine possède un tableau peint par Jean Trôy, représentant les deux demi-figures de la Peinture et de l'Histoire; le dessin de cette composition existait à Aix dans une collection d'amateur, et a été acquis par nous en 1845. (Ph. de Ch.)

LETTRE DE GIRARDON

Communiquée par M. Anatole de Montaiglon.

Ce 2^e mars 1693.

MONSIEUR,

Je vous envoie les nom des sculpteur quy travaille pour le Roy et de seux quy ont travaillé. *Il y a un nommé Vivien quy travaille le bois très proprement. Je ne sait sy il a etté amployé pour le Roy (1).* Mais le plus abille de tous est le nommé *Maubouge*. *Il faict des fleurs quy font plaisir à voir; il n'y a jamais eu un homme sy abille pour un tel talent.* Il a quelque part aux arc doublaux des Invalides. Il est du nombre de seux que j'ay marqué pour le bois et la pierre. Sy je me souviens de quelquautre, je vous le manderé. L'on travaille à designer les figures. Je suis avec bien de respec

Monsieur

Vottre très humble et
obéissant servit.

GIRARDON.

(1) Les phrases imprimées en italique sont soulignées dans l'original, qui est en notre possession. — Par occasion, nous signalerons une note de Girardon perdue dans les annotations d'un des volumes de la collection des historiens byzantins. Elle se trouve dans le second tome de Nicéphore Grégoras, 1702, in-f°. p. 766. Boivin lui avait demandé si les mesures données par le chroniqueur à la statue équestre de Justinien se rapportaient les unes aux autres, et Girardon, en lui répondant négativement, ajoute les mesures des statues équestres de Marc-Aurèle, d'Henri IV, de Louis XIII et de ses deux statues de Louis XIV.

THOMAS PRIVÉ ET ROBERT LOISEL

Sculpteurs de Paris.

GEOFFROY DES VIGNES, JEAN LE CONTE ET PIERRE LESVIGNIÈRE

Sculpteurs normands.



MOYENNES DE DUGUESCLIN A SAINT-DENIS ET A LONGUEVILLE.

— 1397 ET 1467 —

Communiqué par M. Ch. de Beaurepaire et annoté par M. A. de Montaiglon.

Lorsque Duguesclin mourut, le 13 juillet 1380, devant Château-neuf-Randon, sa mort fut un deuil public. Ses amis rapportèrent son corps à travers la France, pour le mener à Dinan l'enterrer dans sa chère Bretagne ; il était même déjà arrivé au Mans, quand l'amitié reconnaissante de Charles V l'y atteignit, et, voulant qu'ils fussent enterrés ensemble à St-Denis, fit revenir celui qui l'avait si fidèlement servi. Après s'être arrêté quelques jours à St-Cloud, Duguesclin fut porté à St-Denis, mais sans passer par Paris, tant on craignait l'explosion de la douleur du peuple, nous dit Cuvelier dans le passage suivant de sa Chronique rimée (Coll. des Documents inédits ; vers 22,771-80, tome II, p. 323) :

Asez le regreta le bon roy que je dis
Et comanda le roy que Bertran le gentilz
Soit mis et enterrez tout droit à St-Denis,
Droit au pié de la tumba où il doit estre mis.
Adonc fut aportez Bertran dont je vous dis ;
Mais on ne l'aporta mie parmi Paris,
Pour cause que le peuple, dont Bertran fu chieris,
Eussent demenés et grans pleurs et grans cris.
A St-Denis tout droit, l'abbaye de pris,
Fu Bertran enterrez, à qui Dieu soit amis.

Froissart (liv. II, ch. LXIV, éd. du Panthéon, II, 93), nous dit en effet que le roi « fit le corps de son connestable mettre et coucher à ses pieds, et puis fit faire son obsèque aussi revêtement et aussi notablement comme si ce fut son fils, et y furent ses trois frères et les notables hommes du royaume de France. »

Mais Charles V mourut quelques mois après son connétable, le 16 septembre 1380, et ne put veiller lui-même au monument qui devait être élevé. Les ministres du jeune roi s'en occupèrent; et même, le 7 mai 1389, après une fête assez peu religieuse, on célébra à Saint-Denis un service solennel auquel assistèrent le roi et toute la cour, et dont nous avons de longs récits dans les histoires; ainsi dans la chronique latine du religieux de Saint-Denis (édit. de M. Bellaguet, liv. VI, cap. III, I, 598-605), dans Juvénal des Ursins (Coll. Michaud et Pouj., I^{re} série, II, 379-80), et dans un poème français, en dix-sept strophes de huit vers, écrit en 1390 à Avignon par un certain Guillaume, du diocèse de Quimper (*Corisopitensis*), et publié par dom Martène (*Thesaurus anecdotorum*, in-f^o, III, 1717, col. 1501-4). C'est probablement à la suite de ce service que l'on pensa à élever le tombeau encore absent. La pièce suivante, que notre ami, M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, a bien voulu extraire pour nous d'une collection d'extraits de la chambre des comptes, pris avant l'incendie par un auditeur, M. de Menant, et conservés à la bibliothèque de Rouen dans le fonds Leber (1), montre que l'exécution en fut confiée par Remond du Temple, l'architecte du dernier roi (2) et encore vivant, à « Thomas Privé et Robert Loisel, ymagiers et tumbiers à Paris »; par l'ordre où ils sont placés, je verrais dans Thomas Privé celui qui a fait la statue, dans Robert Loisel celui qui a sculpté les ornements

(1) Notre extrait s'y trouve, tome II, p. 129 v^o. Voir, sur cette collection, le catalogue de M. Leber, III, 175; c'est à ce M. de Menant, mort en 1699, que nous devons encore la copie des très-curieux comptes de la construction du Louvre sous Charles V, publiés par M. Leroux de Lincy dans la *Revue archéologique* de 1852.

(2) Voir sur Remond du Temple, l'excellent article de M. Jules Quicherat, *Bib. de l'Éc. des Chartes*, 2^e série, III, p. 55.

de la tombe; l'ouvrage fut terminé en 1397, puisqu'il fut payé cette année par mandement du 13 octobre.

Il était placé dans la chapelle « où gist le roy Charles, » c'est-à-dire dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, la 6^e du plan gravé dans l'*Histoire de St-Denis* par Félibien (p. 529); c'est la première du bas-côté méridional du chœur, et elle est, par conséquent, ouverte à la fois sur ce bas-côté et sur le transsept. Dans le plan de la chapelle (p. 555), le tombeau même est gravé en petit à la lettre D. On en peut voir la description et une excellente gravure sur bois (1) dans la Monographie de l'église royale de St-Denis de M. de Guilhermy, 1848; in-12, p. 170-2; car, après avoir passé par le musée des Petits-Augustins, la statue de Duguesclin a été replacée à Saint-Denis dans la même chapelle, mais non plus aux pieds de son roi, dont la figure a été descendue dans les caveaux. Ce qu'en disent Doublet, p. 1318, et Félibien, p. 557, montre que la tombe même était bien ce que nous la trouvons dans notre pièce, et l'on peut voir chez eux l'épitaphe « écrite en lettres d'or sur marbre noir « au dossier de son tombeau. »

**LE SECOND COMPTE DE JEHAN DE CHAUX CHANGEUR
DU TRÉSOR, ETC.,**

*Depuis le 1. mars 1396, que son premier compte fenit,
jusqu'au 1. mars 1405.*

Autre despence, faicte par le dit Jehan de Chaux pour faire la tumbre et représentation de feu messire Bertrand du Glasquin, jadis connest. de France, laquelle le Roy notre Seigneur a ordonné estre faicte

(1) Il avait déjà été lithographié un peu antérieurement, mais assez mal, pour l'histoire de Duguesclin par M. de Freminville.

en l'église de S. Denis en France et payée des deniers de son testament (1).

A Thomas Privé et Robert Loisel, ymagiers et tumbiers dem. à Paris, pour avoir faict de leur mestier les ouvrages qui ensuivent, c'est assavoir, en l'église M. S. Denis en France, en la chapelle où gist le Roy Charles et la Royne de Bourbon, la sepulture de messire Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, jadis conn. de France, dont la dite sepulture est faicte et assize au bout de la sepulture du Roy, entre le bout de l'autel de la dite chapelle et la petine (*sic, pour* pécine) d'icelle, où le cors dudit connest. gist, endroit l'uisserie de la dite chapelle emprez ledit autel, par où l'en porte les relicques de la dicte eglise à entrer ou cimetiére d'icelle eglise, dont la tombe et espondes (2) sont de marbre noir, et a la dicte tombe vi piedz et 2 pouces de long sur 2 piedz et un pouce

(1) Dans les deux testaments de Charles V (Bib. Imp., Coll. Brienne, *Testaments des Rois*, vol. 140), faits en 1374 et 1378, il n'indique comme devant être enterré à Saint Denis dans sa chapelle, que son chambellan Bureau de la Rivière; mais dans le testament de Charles VI, fait en 1392, je trouve (*ibidem*, p. 252) cette disposition destinée à compléter ce que son père avait commencé, et celle peut-être à laquelle fait allusion le compte de Jean de Chaux : « Item, pour feu nostre amé et féal Bertrand du Guesclin, « jadis connestable de France, nous voulons et ordenons estre « baillez trois cens frans pour faire dire messes à Saint-Denis au « lieu de sa sépulture, ou autre part, selon ce que bon semblera à « nos exécuteurs. »

(2) Par la *tombe*, il entend la pierre qui fermait le tombeau, et par *espondes* les côtés. Sur *esponde*, voy. Ducange à ce mot, et dans son glossaire latin, aux mots *sponda* et *spondalis*.

de lé, à compter la saillie des bournures, et de 4 pouces d'espoisse à compter la saillie de l'embassement, voire dix pouces de saillie outre le parement des dites espondes, dont le parement d'icelles espondes à 4 pouesses d'espoisse, et oudit parement a un pouce de parfont pour les escus d'alebastre de chascun costé, et en chacun bout un escu enclavé, dont chascun escu a un pié de long, et puis, entre le chief et la pointe au dessus de l'embasement et d'icelle (1) comme il appartiendra, et dedans les dits escus sont gravees les armes dudit seigneur, acomplies des plus fines couleurs que l'en a pu trouver, selon l'armoirie des armes dudit seigneur. Item, au dessus de la dicte tumba, est faicte l'image d'alebastre blanc, de 4 piedz et 10 pouces de long, à compter l'espoisse de la reprise, par manière d'un levrier qui est dessous les piedz d'iceluy seigneur.

Item, sur la dicte tumba a un tabernacle a 3 pans etc.

Lequel ouvrage couste, par marché faict avec les dessus diz par M^e Raymond du Temple, m^e macon du Roy nostre sire, viii^{xx} x[#], par mand. du Roy du 18 octobre 1397, vallens ii^c xii[#] x. s. t.

Au dessus diz pour avoir faict, outre le marché dessus dit, deux colombes d'albastre etc. x[#].

(1) La lecture n'est point douteuse, mais il y a une lacune.

A Jean de Cambray, carrier, pour une tombe de liaiz, de 7 piedz et demi de long et 4 piedz et demi de lé, par lui amené des carieres de N. D. des Champs, et 32 s. pour l'amenage. c XII s. p.

A Jehan Doissel, huchier, pour avoir fait relever une huche de bois en l'église S. Denis au dessus de la dicte tombe, et est assemblee a 5 pans. XXXII#.

A Henri de Languefemme pour la fermeture etc. XLI. #. VIII s.

Summa III^e XIII# . V. s. VII d.

La seconde pièce est du siècle suivant, mais se rapporte encore à Duguesclin. On sait que Charles V lui avait donné, le 27 mai 1364, à St-Denis, le comté de Longueville, et M. Charrière, à la suite du poème de Cuvelier, II, 390 2, a publié une pièce de Duguesclin relative à l'acceptation qu'il en fit. Il paraît que, dans l'église de Longueville, il y avait déjà des monuments élevés à Duguesclin et à La Hire, qui en avaient été comtes, car Dunois, l'un de leurs successeurs (1), s'y faisant faire en 1467 un monument, fit ajouter aux leurs des *tabernacles*, c'est-à-dire une décoration architecturale. L'extrait suivant a été aussi trouvé par M. de Beaurepaire, mais dans les comptes des receveurs de Longueville conservés aux Archives dont il a la garde. Enfin, pour en finir avec les monuments élevés en l'honneur de Duguesclin, nous dirons qu'il y en a trois autres encore existants : l'ancienne inscription mise sur son cœur, placée autrefois dans l'église des Jacobins de Dinan, y est maintenant dans l'église de Saint-Sauveur; un autre monument au Puy, où son corps fut embaumé et où furent déposées ses entrailles, y est conservé maintenant dans l'église de Saint-Laurent; celui-ci est aussi contem-

(1) Cf. P. Anselme, I, p. 212-3. Dunois mourut en 1468.

porain et orné d'une statue couchée sous une arcade et les mains jointes; enfin, un monument moderne avec une inscription commémorative a été élevé à la Bitarelle (Lozère, commune de Châteauneuf de Randon), qui est la localité où il est mort.

COMPTE DU RECEVEUR DU COMTÉ DE LONGUEVILLE.

De Paques 1467 à Paques 1468.

(F^o 234).

Autre despence et deniers paiés pour trois tabernacles, fais à Rouen par maistre Pierre Lesvignierre, mis et assis sur les representations de mons., dont Dieu veulle avoir l'ame, sur celle de messire Bertran du Glesquin et l'autre sur la Hiere, en leurs vivans comtes de Longueville.

Audit maistre Pierre Lesvignierre, tailleur et maçon, auquel mondit seigneur, lui estant en sa place dudit lieu de Longueville, au moys de juing IIIIC LXVII, fist marchié de faire les d. trois tabernacles de pierre de Vernon, pour la somme de XLV l. t., dont le receveur, pour deux d'iceulx faire de pierre de Caen, avoit couché et assis en son compte rendu pour l'an IIIIC LXVI, entre les parties de la despence d'icelui, XXI l. t. sur les noms de Guieffroy des Vignes et Jehan le Conte, ausquelz ledit receveur et Perrin Santin avoient marchandé pour faire et taillier deux des d. tabernacles de pierre de Caen, et, depuis que mondit S^r fust venu en sa dicte place et qu'il out veu icelles

representacions, il voullu et ordonna que le tabernacle, qui estoit sur sa representacion, fust osté et qu'il y en fust faict ung autre plus riche de pierre de Vernon, et que pareillement en feussent faiz deux autres sur les d. representacions de messire Bertrand et La Hire, où il n'y en avoit point, et pour ce avoit fait en personne ledit marché audit Lesvignierre par icelle somme de XLV l. t., et par ce n'avoit point eu de lieu le marchié fait par icellui receveur ausd. des Vignes et le Conte et ne leur avoit point paié les d. xx l. pour le fournissement des d. XLV. l., et pour ce paié par quittance dicellui Lesvignierre cy rendue, outre les d. xx l., la dite somme de XXV. l.

NICOLAS COUSTOU

ET

GUILLAUME COUSTOU

Sculpteurs.

Communiqué et annoté par M. Anatole de Montaiglon.

Bien que les deux pièces suivantes, dont nous possédons les originaux, soient signées du seul nom de Coustou, elles ne se rapportent pas au même et sont d'une écriture différente; mais il est facile de déterminer le signataire de la première, ce qui donne en même temps celui de l'autre. Les travaux, indiqués par le *Mémoire des ouvrages faits par Coustou*, sont l'œuvre de Nicolas. La pièce est de lui, par conséquent, et l'autre pièce, de son frère. Celle-ci ajoute un nouveau nom à la liste des gardes des tableaux du roi, celui de Blanchard, c'est-à-dire Gabriel Blanchard, celui qu'on appelle ordinairement Blanchard le neveu; on savait bien que Houasse avait été garde des tableaux, mais non pas qu'il eût été officiellement remplacé pendant sa direction de l'école de Rome. La lettre de G^{me} Coustou est du 1^{er} mars 1704; Blanchard était mort la veille, le 29 février, à 64 ans; c'était ne pas perdre de temps.

Il n'y a guère plus à dire sur la première pièce, si ce n'est, pour assurer notre attribution, de renvoyer le lecteur à la Description des Invalides de Jean-Joseph Granet, avocat, publiée en 1736, in-4°, avec 103 planches de C.-N. Cochin, dont la Description de l'abbé Pérau, publiée en 1756, n'a fait que récrire le texte. Des deux groupes d'anges, l'un était pour la chapelle St-Grégoire (Granet, p. 310 et pl. 64); deux groupes de prophètes étaient pour la chapelle St-Jérôme (p. 112 et pl. 101 et 102); tous ces bas-reliefs étaient dorés. Le médaillon du roi était pour la ceinture du dôme (p. 108 et pl. 39); l'ange avec les armes de France était au-dessus de la chapelle St-Ambroise (p. 108). La statue de saint Louis était au portail du côté de la campagne. Brice, en deux en-

droits de son livre, donne sur elle des détails bons à rappeler. Dans son article des Invalides (éd. de 1752, IV, 9), il est dit : « Dans « les niches des côtés, on a placé saint Charlemagne de Cosevox, « et saint Louis exécuté par Coustou sur le modèle de Girardon ; « c'est une des meilleures pièces de ce grand maître. » — M. Cousin de Contamine (Eloge de Coustou, p. 10), nous dit qu'il la finit en 1701. — « Les statues sont d'un seul bloc de marbre, et elles ont dix « pieds cinq pouces de hauteur. » A l'article de l'Hôtel de Soissons (I, 485), Brice, expliquant le projet de Colbert de faire une place sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons et d'y élever un immense monument à la gloire du roi, termine en disant : « Tout étoit dis- « posé pour l'exécution de ce dessein ; les marbres, d'un volume « extraordinaire, étoient déjà voiturés ; mais la mort du surintén- « dant rompit entièrement ce projet, dont il ne reste plus que le « modèle en petit, que Girardon conservait précieusement dans « son cabinet... Les blocs de marbre destinés à l'exécution de ce « monument ont été employés à d'autres usages ; on s'en est servi « à faire les deux grandes figures de saint Charlemagne et de saint « Louis, de 10 pieds 5 pouces de hauteur, placées dans les niches « de la nouvelle église de l'hôtel royal des Invalides. »

Je renverrai, pour les deux groupes de chasseurs, à l'Eloge de M. Cousin de Contamine, p. 17-23, qui en parle longuement, et j'ajouterai, pour finir, la commande faite à Nicolas Coustou, du César qu'on voit encore aux Tuileries du côté du grand bassin octogone. Elle se trouve sur un dessin de la collection du Louvre (n° 10874), qui a été présenté comme projet. « Jules Cesar qui ac- « compagnera Annibal que fait Selotz — (Sébastien Ilodtz, d'Anvers, « mort en 1721). — Coustou fait cette figure. — Elle aura dix pieds « et demy sans la plinte qui sera de sept poulces. Ce 14^e juin 1696. « DE VILLACERF. » C'est le cas de citer le passage de l'abbé de Fontenay, *Dictionnaire des Artistes*, 1776, I, 452 : « Nicolas Coustou « avait fait plusieurs dessins pour cette figure ; aucun ne plaisait à « Girardon. Se croyant au moins l'égal de Girardon, Coustou n'é- « couta point ses avis sur les dessins en question, mais il les porta « directement à Louis XIV lui-même, qui choisit celui que l'artiste « exécuta si heureusement en marbre. » Le mauvais vouloir de

Girardon fut peut-être pour quelque chose dans la lenteur mise à l'exécution de cette statue terminée seulement en 1722, comme le porte l'inscription dont elle est signée : NICOLAUS COUSTOU LUGD. FE. MDCCXXII.

I

Estat des mémoires donnez par Coustou des ouvrages de sculptures par luy faits et posez en leur place pour le Roy, tant aux Invalides, Versailles que Marly.

AUX INVALIDES.

Deux groupes d'anges, demi relief, de la proportion de 7 pieds $\frac{1}{2}$, posés sur les corniches des chapelles des Invalides, et, dans les mesmes chapelles, quatre groupes de prophettes, de mi-relief, de proportion de 7 pieds $\frac{1}{2}$; à raison de 800 # pièce, pour les six montent à la somme de. . . 4,800 #

Receu 2,000 #

Reste deub. 2,800 #

Pour avoir fait le portrait du Roy en médaille de 5 pieds de diamettre avec un grand panneau de mosaïque, orné de fleurs de lys; de marchez fait à la somme de. 500 #

Receu 300 #

Reste deub. 200 #

Plus pour un Ange de la proportion de 7 pieds $\frac{1}{2}$ fait de pierre dure portant l'escu de France, accompagné de deux enfants dans un des culs de four sous

une tribune de la dite église montant à la somme de	1,850 #	
Receu	900 #	
Reste deub.		950 #
Plus pour la statue de saint Louis faite en marbre de la proportion d'unze pieds posée dans la niche à droite du portail de la dite église montant à la somme de.	14,200 #	
Receu	5,300 #	
Il reste deub la somme de.		8,900 #

- A VERSAILLES.

Pour la chambre et antichambre du Roy la somme de	6,600 #	
Receu	2,400 #	
Reste deub.		4,200 #
Fait entre L'Espingola et moy.		

A MARLY.

Pour un vase fait en marbre de quatre pieds 10 pouces de haut, orné d'anges et de masques, trophées, pastorales, et autres ornemens posés en bas de l'escalier de la pièce des Napes du jardin de Marly montant à la somme de	4,200 #	
Receu	1,500 #	
Reste deu la somme de		2,700 #
Plus pour les deux groupes de chasseurs fait en marbre de la proportion de six pieds $\frac{1}{2}$ posés aux deux		

cotez de l'escalier du fer à cheval du jardin de Marly, y comprit quatre modèles en grand et plusieurs autres petits modèles, montent pour chacun desdits groupes à la somme de 14,650 #

C'est pour les deux celle de 29,300 #

Receu la somme de 10,050 #

Reste deub la somme de 19, 250

Plus de la pension qu'il a pleu au Roy m'accorder (1) il m'est deub deux années entières, sans la courante qui est fort avancé (*on a ajouté au crayon* : finissan au moi de décembre 1708) 4,000

cy 4,000

Somme totale, quarante trois mille li-

vres, cy. 43,000

Sans y comprendre les ouvrages ausquelles je travaille actuellement.

Monseigneur

Votre Grandeur aura pu remarquer par le mémoire cy dessus que, depuis 15 ans que j'ay l'honneur de travailler pour Sa Majesté, je n'ay pas receu ce qui m'estoit nécessaire pour subsister, que, pour payez mes ouvriers, j'ay été obligé de recourir à la bourse de mes amis. Cela ne m'a empêché de sacrifier tous mes soins et mon application pour les ouvrages du Roy. Il en reste encore à achever considérablement ;

(1) Cf. Cousin de Contamine, p. 25.

mais je ne crains pas, Monseigneur, de vous représenter qu'on ne travaille pas avec liberté d'esprit quand on manque de quoy se soutenir et qu'on n'ose plus importuner ses amis. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien ordonner que mes mémoires soient réglés suivant la qualité et le mérite des ouvrages auxquels Sa Majesté a bien voulu donner son approbation et surtout les deux groupes de chasseurs dont Sa Majesté a donné elle même les ydées, que j'ay taché de suivre exactement, que vous voudrés bien ordonner que je puisse toucher des fonds pour satisfaire mes créanciers. Comme j'ay déjà éprouvé la protection de V. G., j'ose me flater que vous voudrés bien me la continuer et me permettre de me dire avec un très profond respect

De vostre Grandeur

Le très humble et très obéissant
serviteur COUSTOU.

II

Monseigneur

J'ose me flater que vostre bonté ord^{re} pour moy voudra bien me pardonner la liberté que ie prends de vous écrire. C'est au suiet du poste qu'occupoit cy devant feu M^r Blanchard, peintre et garde des tableaux du cabinet du Roy et Thrésorier de l'Acad. de Peint. et Sculpt. Vous scavez, Monseigneur, que cet employ estoit cy devant exercé par M^r Houasse, mon beau père,

lequel souhaiteroit fort revenir dans sa patrie, si cela vous estoit agréable et qu'en mesme temps vostre bonté voulut luy remettre le poste et logement dud. S^r Blanchard que led. S^r Houasse a quité en partant de Paris, pour se rendre à celuy de Rome sous vos ordres. Il avoit espéré, Monseigneur, qu'il n'y seroit que 3 ou 4 ans, au plus ; cependant voilà la 5^{me} année qui sera acomplie dans peu. Cela luy procureroit le plaisir de revoir vostre illustre personne, qu'il honnore et estime plus que toute chose au monde, et l'assurer de vive voix qu'il est, ainsy que moy, avec tout le respect et l'attachement inviolable, de votre Grandeur

Monseigneur

Vostre très humble très obeis-
sant et très affectionné

serviteur

COUSTOU

A Paris le 1^{er} Mars 1704.

On lit au bas de la lettre : Le Roy a acordé au S^r Houasse de revenir de Rome et luy a rendu tous les emplois vacants par la mort de M^r Blanchard qu'il avoit avant son départ. A Marly ce 12^e mars 1704.

M. DENON

Directeur général des Musées impériaux.

Lettre communiquée par M. H. Gérard.

Berlin, le 2 novembre 1806.

Vivant-Denon, membre de l'Institut, etc. — A
M. Gérard, membre de la Légion d'honneur.

Voilà, mon cher Gérard, le portrait du général Rapp avec un petit trait relatif à sa taille. Je joins à cela un petit procès-verbal de ce qui le regarde pour le moment où vous avez à le peindre. J'ajouterai seulement que ses yeux sont à fleur de tête et son teint fort coloré, et qu'animé par le combat, il est en tout un fort beau militaire. Son costume est habit de général de la garde, c'est-à-dire avec les aiguilletes. Il a, de plus, la plaque d'un ordre de Wurtemberg. En tout, mettez beaucoup de magnificence dans le costume des officiers qui entourent l'empereur, attendu que cela fait contraste avec la simplicité qu'il affecte, ce qui le fait tout à coup distinguer parmi eux. Mille amitiés bien sincères.

DENON.

ACTES DE BAPTÊME DE MARIAGE OU DE MORT

DE DIVERS ARTISTES FRANÇAIS

EXTRAITS DES REGISTRES DE L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS

Et précédés d'une introduction

PAR M. FRÉDÉRIC REISET

Conservateur du Musée des dessins du Louvre.

Mon cher Chennevières,

Vous avez promis à vos lecteurs quelques documents tirés des archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Je ne demande pas mieux que de vous aider à dégager votre parole, et je vous envoie un petit nombre de pièces présentant peut-être, sous des rapports et à des degrés divers, quelque intérêt. On ne saurait croire à quel point ces sortes de recherches sont lentes et stériles. La négligence, la mauvaise humeur ou l'inhabileté des scribes de paroisse, rendent bien souvent ces feuillets poudreux fort peu déchiffrables, et Dieu sait, pour arriver à quelque titre d'une importance douteuse, pour saisir au passage quelque nom d'artiste plus ou moins obscur, combien de milliers d'actes il faut examiner en détail, actes ne concernant que *massons*, *tailleurs d'habits*, *espiciers*, *gaigne-deniers*..., etc. Il est vrai qu'on est soutenu par l'espoir de quelque belle découverte. On se fie à sa bonne

étoile, et lorsqu'on revient le soir les mains vides, ou avec un maigre butin de deux ou trois dates, on se dit : la première fois, je serai plus heureux.

Si patient que l'on soit, quelque temps qu'on puisse consacrer aux recherches, il est évident que des efforts individuels et isolés ne parviendront jamais à mettre en lumière la masse énorme de documents utiles qui doivent se trouver enfouis dans cette Babel de noms et de dates. Ne serait-il pas possible de charger l'administration elle-même d'un aussi immense dépouillement ? Un simple bureau de six à huit employés assidus et convenablement guidés, fournirait, au bout d'une année, bien des milliers de *cartes* ; et, plus vite qu'on ne pense, cet interminable travail verrait sa fin. Voici quel serait, si je ne me trompe, le moyen pratique à employer. Pour les naissances, par exemple, des cartes seraient imprimées à l'avance et disposées pour recevoir : 1^o la date ; 2^o les noms de l'enfant ; 3^o les noms, prénoms et professions du père et de la mère ; 4^o les noms, prénoms et professions des parrains et marraines. Car tous ces détails peuvent être également intéressants. Ne voit-on pas combien de pareils carrés de papier seraient vite remplis par des hommes habitués à ce travail, et à quel degré cette prodigieuse *mise en cartes*, une fois terminée, faciliterait les recherches. Des répertoires de tout genre, alphabétique ; chronologique, par ordre de professions, ... etc., viendraient bientôt se joindre, accès-

soires obligés, au travail principal, et enfin une publication nationale des pièces les plus importantes, dirigée de haut, pourrait venir couronner une œuvre si utile pour l'histoire de France en général, et pour celle de l'art français en particulier.

Ne serait-ce pas là une entreprise patriotique, infiniment peu coûteuse, et digne, cependant, sous tous les rapports, de la ville de Paris si riche, si habilement administrée, si résolue et si généreuse quand il s'agit d'améliorations et d'embellissements ? Quant aux faiseurs d'objections, s'il s'en trouve d'assez bien inspirés pour venir nous dire que les 10 ou 12,000 fr. consacrés chaque année à un pareil travail seraient mal placés, le dépouillement des archives étant un luxe inutile, ce n'est, Dieu merci, ni vous ni moi qui leur répondrons.

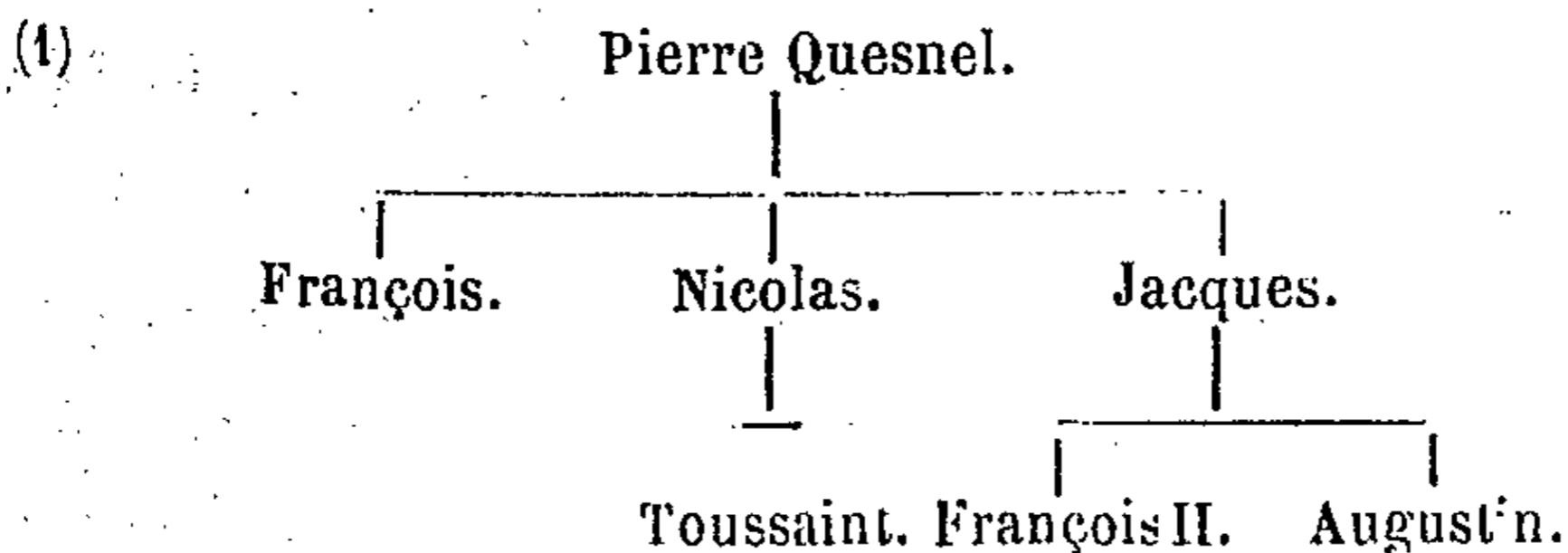
En attendant que ce beau rêve se réalise, le devoir de ceux qui ont fouillé la mine est d'apporter au public le résultat de leurs efforts. Des érudits, qu'il ne m'appartient pas de nommer, sont venus, m'a-t-on dit, avant moi, ont longuement travaillé, et sont repartis les mains pleines. J'ai confiance qu'ils mettront sans hésiter, d'une manière ou de l'autre, entre les mains de tout le monde ce qu'ils ont trouvé. Car, quel autre honneur peuvent-ils espérer, que d'attacher leur nom à un nom d'artiste nouveau, à une date inattendue ? L'archéologue peut-il jamais ressembler au soldat qui aiguisé dans l'ombre une arme secrète ?

Je vous apporterai donc de grand cœur mon grain de sable. Vous savez ce qui m'attire à l'Hôtel-de-Ville. C'est le désir d'y trouver quelques notions sur nos artistes, et principalement sur nos peintres de portraits du xvi^e et du xvii^e siècles, nos *crayonneurs*, ces artistes si habiles, si sympathiques, Français par excellence et cependant si peu connus, si inégalement appréciés, parce que le plus souvent on ne juge leurs portraits qu'après qu'ils ont passé par deux ou trois générations de copistes. Nos pères, qui recherchaient avec tant d'amour leurs ouvrages, nous ont laissé bien peu de renseignements sur leur compte. Ce n'est que depuis quelques années que l'on cherche à débrouiller à grand'peine les généalogies de ces hommes modestes, et le recueil que vous dirigez sera certainement une des sources les plus utiles en renseignements authentiques à leur sujet.

Parmi les documents que je vous envoie aujourd'hui, quelques-uns concernent des artistes bien connus ; d'autres, des peintres sur le compte desquels nous ne possédons que quelques mentions fugitives ; d'autres enfin, et ce ne sont pas les moins intéressants, nous apportent des noms absolument ignorés. Entre ces derniers, vous le savez bien, quelques-uns de ceux qui n'ont d'autre qualification que celle de *maître peintre*, peuvent fort bien n'être que des *peintres vitriers* ; mais j'ai dû ne rien rejeter dès qu'il pouvait y avoir doute. Vous verrez, du reste, que le nom-

bre des artisans mis ainsi par erreur au rang des artistes, doit être excessivement restreint. C'est aux chercheurs comme vous qu'il appartiendra, avec le temps, de tirer tout cela à clair, et de donner à chaque mention sa valeur véritable. En attendant, nous ne devons rien dédaigner, nous qui voyons quelquefois les renseignements les plus humbles, et en apparence les plus inutiles, prendre tout à coup, en se combinant avec d'autres découvertes, une importance inattendue.

La famille des Quesnel, que concernent les pièces I, II et III, se compose, jusqu'à présent, de sept peintres, dont le chef est Pierre, et dont le plus célèbre est François, son fils. Les deux fils de François, dont les Nos I et II constatent la naissance, peuvent n'avoir pas suivi la carrière des arts, car ils paraissent n'avoir pas été connus de Marolles. Si je comprends bien les détestables quatrains de ce docte abbé, François, Nicolas et Jacques étaient frères, et fils de Pierre Quesnel ; Toussaint était fils de Nicolas, François II et Augustin étaient fils de Jacques (1). Quant à la filia-



tion des deux frères aînés, François et Nicolas, elle se trouve confirmée par les dessins de la bibliothèque impériale. L'identité de noms entre Nicolas fils de Pierre et Nicolas fils de François, ne peut non plus amener de confusion, puisque le dessin signé de Nicolas et représentant le chef de la famille, dont M. Niel a publié un bon *fac-simile*, porte la date de 1574.

Toussaint, qui se marie en 1623 (pièce III), avait sans doute déjà perdu son père. Le Nicolas Quesnel qui figure dans l'acte, ne vient qu'après Jacques Quesnel, oncle du marié, et ne doit être autre que le fils de François, âgé de 21 ans et cousin-germain dudit marié. François Quesnel lui-même n'y paraît pas, et son absence confirme l'assertion de Marolles qui le fait mourir en 1619.

Puisque je me suis permis de qualifier un peu durement les vers de notre vénérable abbé de Marolles, il est bien juste de payer notre tribut de regrets à ses mémoires sur les arts dont il parle souvent comme étant *tout prêts*, et qui, malheureusement, n'ont pu trouver l'éditeur qu'il réclamait si naïvement. Le manuscrit est-il donc perdu pour toujours, et ne sortira-t-il pas un beau matin d'une de nos bibliothèques? Les quelques lignes qu'on a placées sous le portrait de F. Quesnel gravé par Michel Lasne, ne sont évidemment qu'un fragment de ces mémoires, et elles sont de nature à augmenter nos regrets : car elles forment une

excellente biographie du peintre ; et elles sont aussi claires, aussi bien pensées que les vers du *Livre des Peintres* sont incohérents et incompréhensibles.

Le Jean Dhoe qui figure dans le document IV, nous était déjà connu de nom, puisque nous le trouvons dans les comptes produits par M. le comte de Laborde dans ses études sur la Renaissance.

La *dynastie* des Du Monstier est une des plus importantes dans l'histoire de l'art français. Geoffroy Du Monstier et ses deux petits-fils, Pierre et Daniel, sont des artistes d'un mérite peu commun. Nous ne pouvons malheureusement citer rien de certain de Cosme et d'Estienne, mais nous savons, à n'en pas douter, que c'est parmi les plus beaux crayons de la seconde moitié du XVI^e siècle que nous devons chercher les ouvrages de leur main. Outre ces peintres qui ont joui de toute la faveur de nos rois, on pourrait citer plusieurs autres membres de la même famille, qui, avec des chances inégales de célébrité, en représentent le nom à diverses époques, et jusque dans le courant du XVIII^e siècle. Mais il ne s'agit ici que de quelques-uns des enfants de Daniel Du Monstier, et je me contenterai de vous faire remarquer qu'Estienne, qui figure au document N^o V, est ce fils aîné dont Daniel parle dans l'inscription bien connue du dessin de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui déjà, en 1619, à peine âgé de 15 ans, ébauchait des crayons que son père corrigait et terminait.

Vous avez publié dans les *Archives* le contrat de mariage de Daniel. J'ai retrouvé sur les registres de Saint-Eustache l'acte de mariage, qui est du même jour que la signature du contrat (18 mai 1602), mais qui n'est qu'une simple mention sans aucun détail. Il paraît que Daniel continua d'habiter pendant assez longtemps sur la même paroisse, et chez son beau-père; car sa fille Catherine, née en 1608, est encore enregistrée à Saint-Eustache. Son logement du Louvre ne lui fut sans doute accordé que plus tard. Je compte bien, en continuant mes recherches, trouver les autres enfants de Daniel (Geneviève Baliffre, qui lui avait donné deux fils et deux filles en moins de six ans, ne se sera pas arrêtée en si beau chemin), et arriver ainsi jusqu'à Nicolas Du Monstier. Celui-ci était aussi son fils, je le crois. Il a dû naître en 1615, si les dates données sur la liste des académiciens sont vraies; je l'ai inutilement cherché dans les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Je ne saurais rien dire touchant le second fils de Daniel, Henri Du Monstier, dont je n'ai trouvé aucune autre mention. Quant aux filles, elles vivaient encore en mai 1646 à la mort de leur père.

Vous aurez sans doute admiré comme moi les belles connaissances de Daniel. Tous ces grands noms qui rehaussent les actes de baptême de ses enfants, prouvent quelle était déjà la vogue du peintre de portraits, et forment un étrange contraste avec les allures si

humbles et si bourgeoises des autres familles d'artistes contemporains, telles que les Quesnel, les Beau-brun ou les Foulon.

Benjamin Foulon, que concerne la pièce X, ne nous a été longtemps connu que par la signature qui se trouve sur un dessin de la Bibliothèque impériale. Depuis, M. de Laborde l'a retrouvé dans les comptes de la cour, et nous le voyons encore ici avec son titre de peintre du roi. Puisque l'occasion s'en présente, j'indiquerai un second dessin de ce peintre qui se trouve aussi à la Bibliothèque (portraits dessinés, t. II, p. 20). C'est, comme le premier, un portrait du duc de Vendôme enfant. Le bâtard de Henri IV est représenté avec le même bonnet, la même robe, le même hochet, dans une pose un peu différente, et la similitude du faire est si complète, qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur l'auteur de ce second crayon, daté de 1598. Il me serait impossible d'en citer avec certitude un troisième.

Mathieu et Louis Bobrun, dont il s'agit aux pièces XXIII à XXIX, étaient frères, et ont précédé dans la carrière Charles et Henri *de* Beau brun, ces deux cousins si à la mode sous Louis XIII et Louis XIV, qui travaillaient toujours ensemble, et qui, s'il faut en croire le gazetier Loret, étaient si recherchés des belles dames pour les teints brillants qu'ils savaient donner à leurs portraits. Mathieu avait dans sa jeunesse fait le voyage de Rome, et avait rapporté de cette ca-

pitale des arts le talent de faire des portraits en crayon. Il aurait pu, sans se déranger, trouver les meilleurs modèles de ce genre à Paris. Il fut le père de Charles Beaubrun. Quant à Louis, on trouve quelques détails sur ses ouvrages dans la vie de ses neveux, rédigée par Guillet de Saint-Georges.

Je m'aperçois, mon cher Chennevières, que le plaisir de causer avec vous m'a entraîné un peu loin, et qu'il est temps de clore cette lettre, déjà bien longue. Cependant, plusieurs des pièces que je vous envoie auraient peut-être besoin de notes et éclaircissements. Vos lecteurs n'auront pas à se plaindre, si vous vous chargez vous-même de les leur donner; car nul ne saurait mieux que vous s'acquitter de ce soin.

Un peintre en crayon, sur lequel je désirais bien trouver quelque renseignement, et sur le compte de qui les Archives de la Ville sont restées muettes jusqu'à présent (mais je suis au début de mes recherches), c'est Lagneau. Voilà un artiste dont nous connaissons fort bien les ouvrages, grâce à son faire tout particulier et à son incroyable fécondité, et sur la biographie duquel nous ne saurions rien dire. Quand même le recueil de la Bibliothèque impériale n'existerait pas, recueil qui est indubitablement celui dont parle Marolles dans son premier catalogue, et qui, pour le dire en passant, paraît avoir été composé comme à plaisir de ses plus mauvais crayons; la touche toute particulière des portraits de Lagneau, les

tons sombres de ses chairs, l'abus qu'il fait de la pierre noire et du fusain, sont si caractéristiques, que lorsqu'on a vu deux ou trois de ses ouvrages, on reconnaît au premier coup d'œil les autres, et que la tradition s'en est parfaitement conservée jusqu'à nous. Et cependant, nous n'avons pas la moindre date, le moindre détail concernant sa vie. Son nom écrit par quelque main du temps sur ses dessins, une mention passagère comme celles que fait Marolles en divers endroits, voilà tout.

Ce n'est pas, à coup sûr, une compensation pour tous les artistes dont la mémoire nous a été conservée avec soin, et dont les productions nous sont absolument inconnues. Ce dernier cas est même celui qui se présente le plus fréquemment. Combien y a-t-il d'artistes français parmi ceux que j'ai nommés plus haut, et parmi ceux que je passe sous silence, dont, malgré le témoignage des écrivains, il nous serait impossible de citer un seul ouvrage authentique. Car ce sont là deux ordres de faits bien distincts. Quand on vient de lire qu'un artiste a fait en telle année certains ouvrages admirés de ses contemporains, on est bien disposé à voir ces mêmes ouvrages dans les premiers qui vous tomberont sous la main, pour peu qu'ils paraissent présenter quelque analogie; et la pente qui mène à la désignation précise de l'œuvre est aussi rapide que périlleuse. Il me semble que l'on ne devrait jamais produire une assertion décisive de ce genre,

qu'en procédant avec scrupule du connu à l'inconnu, et en disant : Voici mes preuves. On l'oublie peut-être trop souvent : aussi voyons-nous presque toujours ces affirmations à la légère recevoir, de la comparaison des monuments ou de l'étude approfondie des textes, les démentis les plus cruels.

Tout à vous ,

F. REISET.

1^{er} septembre 1854.

I

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Le samedi III^e mars 1600,

Fut baptisé François fils de honorable hom^e François Quesnel m^e pintre et bourgeois de Paris et de Marguerite Le Masson sa femme. Les parins honorable hom^e Gerosme Feart (?) pintre de la Reyne et Guill^e Pouillet fils de Nicol Pouillet m^e serurgien barbier. La marine Claude Pillon femme de Nicol. Le Bloncq (1) m^e pintre et bourgeois de Paris.

(1) M. le comte de Laborde (*Renaissance des arts à la cour de France*, p. 252-3), a trouvé, dans le « compte de l'Argenterie du Roy, durant l'année commencée le premier jour de janvier mil six cens dix, » un Nicolas Leblond, peintre, au nombre des « menus officiers de l'Argenterie et menuz affaires de la chambre du Roy », qui reçoivent des habits de deuil pour assister aux funérailles de Henri IV. (P. C.)

II

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Le mardy XIX^e sept. 1601,

Fut baptisé Nicolas fils de honorable hom^e François Quesnel m^e peintre et bourgeois de Paris et de Margueritte Le Masson sa femme. Le parin m^e Nicol. Dupont proc^r en la court de parlement. La mareine Jehanne Dupont femme de m^e Pierre Mollinet (?) procureur (?) en la dite cour (?).

III

SAINT-MERRI. — MARIAGES.

1623.

Le samedi vingt et huitiesme janvier furent fiancez Toussaint Quesnel de la paroisse Saint Jean et Ines (?) de Benne de cette paroisse. En présence de Jacques Quesnel Nicolas Quesnel Louys de Benne et aultres tesmoings. Espousés le lundy vingtiesme jour de feburier 1623 avec publication des bans.

IV

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du lundy III^e de fevrier 1603,

Fut baptisé Daniel filz de honorable home Pierre

Fuadroy (?) vallet de chambre du roy et me^s des enfans de la musique de la chambre de sa dicte Majesté. Les parains Jehan Dhoe (1) vallet de chambre du Roy et peintre ordinaire et l'autre Anthoine Outrebou vallet de chambre ordinaire et chantre ordinaire de la chambre du Roy et la marine Jehanne Dhoe fille de Jehan Dhoe vallet de chambre du roy et peintre ordinaire de sa dicte maiesté.

V

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du lundy 14^e jour de juin 1604,

Fut baptisé Estienne fils de Daniel Dumonstier peintre et vallet de chambre du Roy et de la Roinne et de Geneviesve Ballifran (*sic*) sa femme dem. à la

(1) Ce pauvre Jehan Doué ou Dhoeuy mourut à moins d'une année de là, puisque M. de Laborde a trouvé dans « l'Etat des mutations advenues dans « l'Etat des officiers domestiques du Roy depuis le 20 février 1603 jusques au dernier jour de mars 1604 » : « Peintres et valietz de chambre, Claude Doi é à la survivance de Jehan Doué son père. » V. *la Renaissance des arts*, p. 247 et 249. M. de Laborde a oublié d'ajouter, à son article sur Jean Dhoeuy, le petit détail fourni par Félibien : « Jean de Hœy étoit de Leyde en Hollande. Estant venu en France, il s'attacha au service du Roy Henri IV, qui le fit un de ses valets de chambre ordinaires, et luy donna la garde de tous ses tableaux. » M. de Laborde cite, p. 254, un Jacques Dhoeuy, peintre et garde des tableaux et peintures du Louvre en 1618, et qu'il retrouve encore dans les comptes des années 1623, 1626 et 1634. Je ne doute point que ce ne soit là l'un des fils ou petits-fils de Jean Dhoeuy, qui ait obtenu cette survivance particulière de la garde des tableaux du roi. (P. G.)

rue des Ptit Champs à Paris, et le parin Estienne Anbouyn de Monteren (?) secretaire de la chambre du Roy dem. à Paris ; est la marinne damoiselle Anne Picart femme de noble homme Jacques Helle consellier du Roy et mestre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris.

VI

SAINT - EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du samedi 12 novembre 1605,

Fut baptisée Anne fille de Danielle du Monstier pintre et valet de chambre du Roy et de Genneviefve Balifre sa f^e demeurant rue des Petichamps. Le p. reverend perre en Dieu Jehan Perthault (1) abedone (*sic*) et premier homonier de la Royne. La m. Anne Bourdreulle f^e de mestre Claude de Parigi controleur des garres (2) et Claude Balifre fille de Claude Balifre mestre des enfans de la musique de la chambre du Roy.

VII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du jeudy 21^e decembre 1606,

Fut baptisé Henry fils de Daniel Du Montier peinc-

(1) Il faut lire ici Jean Bertaut, abbé d'Aunay ; il s'agit, en effet, du fameux poète, natif de Caen, et qui devint évêque de Séez ; de même que dans le *Basson pierre* que nos lecteurs vont rencontrer à l'article VIII, ils doivent reconnaître le Bassompierre de glorieuse mémoire. (P. C.)

(2) C'est-à-dire contrôleur des guerres.

tre et valet de chambre du Roy et de la Reyne et de Geneviefve Balifre sa f^e dem. rue des Petits Champs à Paris. Le parain M^{re} Jaques Hales conseiller du Roy m^{re} ordinaire de sa chambre des comptes à Paris. La marine Anne le Veneur pour et au nom de haute et puissance princesse dame Henriette Catherine de Joyeuse et de tres hault et tres puissant prince monseigneur le duc de Montpensier.

VIII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mardy 22^e avril 1608,

Fut baptisée Catherine fille de Daniel du Montier valet de la Royne et de Geneviefve Balifre sa f^e dem. rue des Petits Champs à Paris. Le parin messire Francois de Basson pierre gentilhome ordinaire de la chambre du Roy et coronal de quinze cents raitres pour sa maiesté. La marine damoiselle Catherine de Beaumanoir fille de mos. le mareschal Laverdin.

IX

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du jeudy 2^e septembre 1604,

Fut baptisée Anne fille de Pierre Le Clerc marchand de soye et de Marie Cognaigne sa f^e dem. rue S^t Denis a Paris. Le parin honeste person^e Francois Brian

marchant de soye a Paris. Les marines Marie Clapion vefve (1) de Toussaint du Breul vivant pintre et vallet de chambre du roy; l'autre Anne Robin fille de Pierre Robin marchant de soye à Paris.

X

SAINT — EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du jedy 25^e novembre 1604,

Fut baptisée Catherine fille de Michel Heber m^e peintre à Paris et de Guillemette Maupain sa femme. Le parain Jehan Dubois m^e fondeur en terre et en sable a Paris...

Du dict jour

Fut baptisé Pierre fils de Benjamin Foulon (2) peintre du Roy et de Françoise Nicole sa femme. Les parrains, Pierre Barre compagnon masson Mathurin

(1) Elle était veuve depuis bientôt deux ans. Tout le monde a transcrit la phrase du journal de *Lestoile* : « Le 22 novembre 1602. Ce jour Dubreuil, peintre de Sa Majesté, singulier en son art, et qui avoit fait et devisé tous ces beaux tableaux de Saint-Germain, en revenant du dict Saint-Germain à Paris, sur un cheval qui étoit retif et alloit fort dur, fut à son retour surpris d'un renversement de boyaux, que les médecins appellent miséréré, qui en moins de vingt-quatre heures l'envoya en l'autre monde. » (P. C.)

(2) Voir sur Benjamin Foulon, M. le comte de Laborde, *la Renaissance des arts*, p. 242-43; et M. Ern. de Freville, note à ses *Renseignements nouveaux sur les trois Clouet*, dans le présent volume de nos *Archives*, p. 102-3. (P. C.)

Dolipril (?) m^d passementier rubannier ; la marine
Marie Hubert f^e de Denys de la Live cocher à Paris.

XI

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du 14 janvier 1605,

Fut baptisé Jehan fils de Nicolas de Choysi m^d
bourlier (?) à Paris et de Marie Pallissier sa femme,
d^t rue Joly (?) à Paris. Les parins Jehan Mansart (1)
sculpteur des bastimens du Roy d^t à Paris...

XII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du lundy 21 mars 1605,

Fut baptisée Claude fille de Jehan Mansart m^e en
l'art de sculpture et peinture à Paris et de Françoise

(1) Comment ne point croire, en lisant l'éloge historique de François Mansart par l'abbé Lambert, dans son *Histoire littéraire de Louis XIV*, que le sculpteur Jean Mansart mentionné ici, dans les articles XI, XII et XVIII, n'ait été un membre de cette glorieuse famille des Mansart qui se vantait de descendre, sans interruption d'artistes, du *Michaelo Mansarto, cavaliere romano*, lequel, vers 989, travailla par ordre du roi à la construction de la cathédrale de Noyon ; famille qui, depuis Hugues Capet, n'a cessé de fournir à la France et à l'Allemagne une lignée inépuisable de sculpteurs et d'architectes. Mais c'est dans l'abbé Lambert qu'il faut lire la curieuse généalogie. Les détails abondants et tout particuliers que l'on trouve sur les deux grands Mansart, ne permettent pas de douter que l'auteur de l'*Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, ne les tint de Jacques Hardouin Mansart ou de son fils. (P. C.)

Vielleton sa f^e dem. rue Giptienne. Le parain Michel Bigrel juré mouleur de bois a Paris, la marine Claude Le Compte f^e de honorable homme François Mallet archer des gardes du corps du Roy.

XIII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du jedy 24^e mars 1605,

Fut baptisé Charles fils de Berthin Hardouin (1) m^e peintre et de Anthoinette Desjardins sa f^e, dem. rue du Signe à Paris. Les parains Charles Macaire secretaire de la chambre du roy et Robert Panier m^e peintre a Paris. La marine Simonne Hardouin fille de feu Pierre Hardouin Vivant m^e peintre à Paris.

XIV

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mercredy 6 avril 1605,

Fut baptisé Nicolas fils de Thomas Bornart mar-

(1) Quant à ces Berthin et Pierre Hardouin, tous deux maîtres peintres, je les supposerais volontiers grands-oncles du Jules Hardouin, fils d'un « premier peintre du cabinet du roi, et qui, comme neveu, héritier du nom et du génie du grand François Mansart, fit, sous le nom d'Hardouin Mansart, comte de Sagone, baron de Jouy, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures, une fortune si prodigieuse. » Voy. toujours l'abbé Lambert. (P. C.)

chant fripier et de Catherine Bailly sa femme dem. rue de la Fripperie à Paris. Les parains Anthoine Bornart, m^e peintre à Paris...

XV

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du dimanche premier jour de may 1605,

Fut baptisé Nicolas fils de Nicolas de Mathonière imprimeur d'histoire peintre en panier (*sic*) (1) et de Marie Robin sa femme dem. en la rue de Montorgueil à Paris. Le parin Jehan Robin arboriste du Roy; la marine Meloin (?) Morin v^{ve} de deffunct Robbert du Chapel aussy arboriste a Paris.

XVI

SAINT - EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mercredy 22^e novembre 1606,

Fut baptisé Jehan fils de Nicolas de Mathonière

(1) Ici on a écrit en *panier*; l'année suivante, le scribe a mieux entendu, je crois, et a écrit en *papier*. J'imagine que peintre en papier ne signifie autre chose que colorieur d'images. Nicolas de Mathonière n'était, en effet, qu'un graveur et éditeur d'estampes. On le trouve dans le recueil d'estampes historiques de Fontelle (*Bibliothèque historique de la France*) vendant des portraits et des compositions, tantôt de sa façon, tantôt gravés d'après Quesnel et d'autres, depuis 1607 jusqu'à 1612: c'est le portrait de Louis de Bourbon de Soissons; c'est Henri IV mort étendu sur son lit de parade; c'est la reine faisant l'éducation du jeune Louis XIII. Les années qui suivent 1612, on trouve, continuant le même commerce, un Michel de Mathonière, qui était apparemment fils aîné de Nicolas. (P. C.)

imprimeur distoires et peintre en papier et de Marie Robin sa f^e dem. rue Montorgueil a Paris. Le parain Jehan Robin m^e chirurgien à Paris, la marraine Anne de Mathonière fille de deffunct Denis de Mathonière luy vivant borgeoys de Paris.

XVII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mercredy 29^e jour de juin 1605 ,

Fut baptisée Hélène fille de Anthoine Parigi mestre peintre et de Marguerite Ferrin demeurant. . . .
Le parin François Levert fils de Jehan Levert marchand ; la m^e Claude Briant fille de Rene Briant marchand, Catherine Dinnert fille de Gille Dinnert marchand.

XVIII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du dimanche 6^e jour de novembre 1605 ,

Fut baptisé François fils de Noel Gicier (?) save-
tier domestique de mons. le comte de Soisson et de
Marguerite Langloys sa f^e dem. rue de la Giptienne.
Les parains François Petit m^e descolle dem. rue
Jolly (?) à Paris et Jehan Mansart m^e en l'art de scul-
ture et peinture à Paris....

XIX

SAINT - EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du dimanche 9 avril 1606,

Fut baptisée Michelle fille de Michel Lebel (1) m^e peintre et de Georgette Leonard sa f^e, dem. rue des Prouvelles. Le parin m^e Pierre Cottereau prêtre (?) habitué à S^t Eustache. Les marines Michelle du Boys f^e de Toussaint Pelosert capitaine et guidon du guet à Paris et Jeanne la Ratte fille jouissante de ses droits.

XX

SAINT - EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mardi 7^e novembre 1606,

Furent baptisé Luce et Charlotte fille de Luc Blondel compagnon sculpteur et de Lucrese Duchesne sa f^e dem. rue Tuenderie à Paris. Le parin de Luce est Pierre de Franqueville (2) sculpteur du Roy, la marine... etc.

(1) Le nom de Lebel est si commun, que nous n'osons rapprocher de Michel Lebel, maître peintre, le Fremin Lebel qui, en 1557, faisait marché pour l'exécution des peintures du maître-autel de Saint-Germain-des-Prés. V. nos *Archives*, t. II des *Documents*, p. 136-42. (P. C.)

(2) La belle biographie de notre sculpteur Francheville, par Baldinucci, n'est pas assez connue. Il ne lui manque que certaines dates de ses derniers travaux en France et celle de sa mort. Ce sont les registres des paroisses et les comptes des bâtiments qui, tôt ou tard, nous les donneront. (P. C.)

XXI

SAINT - EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du vendredy 10 novembre 1606,

Fut baptisé Anthoine fils de Pierre Sabina portier de Madame d'Angoulesme et de Philippe Bordier sa ^fe dem. rue de la Cossonnerie à Paris. Les parains Anthoine Martin md potier d'estain à Paris et Jean Doubin peintre de Madame d'Agoulesme, la maraine Lienard escuier ^fe François Martinet escuier de cuisine chez mos^r du Maine.

XXII

SAINT-EUSTACHE. — NAISSANCES.

Du mardy 5^e décembre 1606,

Fut baptisée Anne (aagée de douze a treize ans ou environ) fille de Pierre Vernier graveur (1) du roy et de Marie La Brin sa femme dem^t à Paris...

(1) Le titre et l'art véritable de ce Pierre Vernier, qualifié ici de graveur de roi, étaient ceux de « coustellier et forger d'espées en acier de Damas » ; c'est ainsi, du moins, qu'il est désigné dans les *Privilèges* accordés par le roi Henri IV aux artistes de toute sorte qu'il logea en 1608 dans la galerie du Louvre. Il eût sans doute des fils héritiers du même art, et de son logement par survivance ; au moins est-ce ainsi qu'il me semble juste d'interpréter les vers de Marolles, cité par nous, t. I, des *Archives*, p. 199.

Entre les couteliers les Marbreaux deux frères,
L'un et l'autre Verrier, l'un et l'autre Petit, etc.

XXIII

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Novembre, mardy 9^e jour,

Fut baptisée Catherine fille d'honorable homme Loys Baubrun (1) m^e peintre à Paris et de Marie Rouïllart sa femme. Le parin honorable homme Nicolas de Lyns valet de chambre ordinaire du Roy et ordinaire de ses musicques; la marinne Catherine Le Gendre femme de honorable homme Anthoine Passart... etc.

XXIV

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

May 1611, du dimanche 13^e jour,

Fut baptisée Anne fille de Mathieu Baubrun (2) peintre et valet de chambre du Roy et de Anne Bruneau

(1) Guillet de Saint-Georges, dans son *Mémoire historique des principaux ouvrages de MM. Baubrun*; Florent Lecomte, dans le tome II, p. 20, du *Cabinet des singularités*, et Félibien dans ses *Entretiens*, ont parlé tous trois de ce Louis Baubrun, et Florent Lecomte, qui le traite de grand homme, dit qu'il « a fait excellemment les portraits; l'Hôtel-de-Ville de Paris est rempli d'une partie de ses ouvrages. » Guillet de Saint-Georges, qui vante aussi ses tableaux d'histoire, nous apprend qu'il était fils cadet de Mathieu Baubrun, mort en 1597, et par conséquent, frère du Mathieu qui suit. (P. C.)

(2) C'est le Mathieu Baubrun, frère de Louis et père de Charles, qui fut conseiller et trésorier de l'Académie. V. Guillet de Saint-Georges, p. 139. (P. C.)

sa femme. Le parin honorable homme Loys Baubrun maistre peintre à Paris, la marine Claude Cretier (?) femme de Pierre Lehrnier (?) marchand.

XXV

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du mardy 10^e jour de juillet 1612,

Fut baptisé Antoine fils d'honorable homme Loys Baubrun m^e peintre à Paris et de Marie Roullart sa femme. Le parin honorable homme Anthoine Passart marchand passementier de la grande escurie du Roy, la marine Chaterine Duhamel femme de noble homme Nicolas de Lins valet de chambre ordinaire du Roy et ordinaire de ses musicques.

XXVI

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du mardy 8^e jour novembre 1616,

Fut baptisée Geneviefve fille de Loys Bobrun peintre ordinaire de la Royne et de Marie Rouillard sa femme. Le parin... etc.

XXVII

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du jeudy sixiesme septembre 1618.

Fut baptisé Louis filz de Louis Bobrun peintre or-

dinaire de la Royne et de Marie Rouillart sa femme.
Le parrain Anthoine Damie tailleur et valet de chambre
du Roy...

XXVIII

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du mardy XI^e feb. 1625.

Fut baptisé Francois filz de Louys Bobrun peintre
ordinaire de la Royne et de Marie Rouillart sa femme.
Le parrain Louis Destrechy com^{re} examinateur au
Ch^{et} de Paris, la marraine Marg^{te} de Mougins vesse
de feu Philibert Cappon tailleur et valet de chambre
de Monseigneur le prince de Condé.

XXIX

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du mercredy 18 febvrier 1626,

Fut baptisé Marie fille de Loys Bobrun peintre
ordinaire de la Royne et de Marie Rouilliard sa femme.

XXX

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NAISSANCES.

Du samedi 2^e jour de janvier 1612,

Fut baptisé François fils de Philippe Larmessin (1)

(1) Est-ce là l'origine de cette famille des Larmessin, qui va
s'honorer si fort, pendant tout un siècle, dans l'art de la gravure?
(P. C.)

m^{re} peintre et de Marguerite Oillerno (?) sa femme.
Le parin Francoys Jacob m^e mareschal, la marenne
Marie Larmessein femme de Nicolas Beaugrand m^e
mareschal.

XXXI

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS. — NAISSANCES.

Feburjer (1) 1619. Le dimanche XXIII.

A esté baptizé Charles fils de Nicolas Lebrun m^e
sculpteur et de Jullianne Leber sa fe. dem. rue
St-Martin. Le parrain Gabriel Pourignac m^e masson
dem. rue place Roialle (sic). La marraine Anne le
marié (?) fe. de Charles David juré du Roy des affaires
de massonerie dem. rue Montorgueil.

XXXII

SAINT-BENOIT. — NAISSANCES.

Le samedy seiziesme jour de janvier 1627,

Fut baptizée Magdeleine fille de Michel Lasne (2) et
de Magdeleine de Martigny sa fe^{me}...

(1) A quel biographe croire, si Guillet de Saint-Georges est en défaut? Guillet, Desportes et tous font naître Charles Lebrun « un mardi 22 mars 1619. » (P. C.)

(2) Les *Archives de l'Art français* ont publié dans leur tome 1^{er}, pages 39-48, quelques pièces relatives à Michel Lasne. Lorsque, quelques mois après, nous donnâmes, pages 217-220 du même

XXXIII

SAINT BENOIT. — NAISSANCES.

Françoise fille de Noel Pinel (?) graveur de taille douce et de Marguerite Berville sa femme a esté baptisée le trantiesme jour de décembre l'an 1635. Par Pierre Martinot (1) horrologier, mar. Françoise de Lumeau femme de Charles le Mareschal bourgeois de Paris.

volume, le brevet du roi daté du 17 décembre 1667 et qui accordait au géographe Guillaume Sanson le logement du Louvre, vacant par la mort de Michel Lasne; nous reçumes de M. de La Morinerie la communication suivante :

« Connaissant le lieu d'inhumation de Michel Lasne, je fis chercher aux anciennes archives de l'état-civil de Paris, le registre de l'année 1667 de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; mais par une déplorable fatalité, c'est à dater de l'année suivante que commencent ces précieux registres : tous ceux qui précèdent en remontant jusqu'à 1604 ont été perdus ou brûlés à l'époque de la Révolution; seule la liste alphabétique des noms a été sauvée, et j'ai découvert à la lettre L, dans le « Répertoire des actes mortuaires de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, en 1604 jusqu'en 1700, » cette mention, qui s'applique bien certainement à notre artiste : 1667. — LASNE. .. 105. — Ce n° 105 renvoyait au feuillet correspondant du registre rempli par ordre chronologique au fur et à mesure des inhumations. L'élévation du chiffre prête aussi à une conjecture : c'est qu'il faut rejeter la mort de Michel Lasne aux derniers mois de l'année; toutefois avant le 17 décembre, jour du brevet de son remplaçant au Louvre. De plus, en admettant que les brevets de logements se délivraient aux artistes dans le mois qui suivait le décès des précédents titulaires (et il y en a bon nombre d'exemples) on pourrait, sans trop de présomption, fixer, au mois de novembre 1667, la date mortuaire de l'habile graveur. »

(1) Ce Pierre Martinot était sans doute le père de Henry Martinot, horloger et valet de chambre du roi, mentionné dans les lettres patentes de 1671 relatives aux logements des galeries du Louvre, et dans Marolles, v. t. 1^{er} des *Archives*, p 198. Lui-même, Pierre Martinot avait obtenu le 26 juin 1662 un brevet de logement au Louvre. (P. C.)

XXXIV

SAINT-BENOIT. — NAISSANCES.

Jean fils de Daret (1) graveur de taille douce et de
 Gillette Guinez (?) sa femme a été baptisé le vingt-
 quatriesme jo^r de juin l'an mil six cent-trente et six.
 Par. Jean Isidore (?) Vagneux advocat au conseil privé
 du roy. Mar. dam.^{elle} Marie Boursiz femme de M. Bar-
 thelemy Rolland secretaire du Roy et interprète ez lan-
 gues germaniques.

XXXV

SAINT-MÉDARD. — MARIAGES.

1664.

François Le Grand (2) peintre du Roi fils de dé-
 funtz René le Grand vivant peintre et de Marguerite
 Leantier (?) ses père et mère natif de Thoul et de-
 meurant en la paroisse S^t Leu et S^t Gilles et dam.^{elle}
 Marguerite Hurbal fille de defuntz Nicolas Hurbal

(1) Ce Daret est, à n'en pas douter, le Pierre Daret, peintre, graveur et écrivain, mort à Dax, en 1678, âgé de 78 ans. (P. C.)

(2) Nous pensons que ce François Le Grand pourrait être celui dont nous avons parlé dans le t. I^{er} de nos *Peintres provinciaux*, comme ayant peint en 1658 le portrait de Vincent de Boyer, père du célèbre amateur J.-B. Boyer d'Eguilles, qui fit graver ce portrait en 1697 par Coelemans. En tout cas, l'origine lorraine de ses père et mère ne permet pas de le croire parent d'un certain Henry Legrand qui figure comme signataire des statuts de jonction des maîtres-peintres avec l'Académie royale en 1651. (P. C.)

escuier lieutenant des eaux et forestz à S^t Disier et de dam^{elle} Ester Morand ses père et mère, native de S^t Disier et demeurant en ceste paroisse il y a un an chez madam^{elle} de S^t Thomas, aagée de vingt deux ans.... mariez le seize juin mil six centz et soixante quatre en présence de Pierre du Dot (1) peintre, m^{re} Jean de Mandre prestre chanoine de l'église catédrale de Thoul, Louis Hurbal frère, escuier, Antoine Le Noir marchand bonnetier, François Le Fébure.

XXXVI

SAINT-HIPPOLYTE. — NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS RÉUNIS.

L'an de grâce 1669 le 15 juillet après les fiançailles. . . . j'ay curé de l'église S^t Hippolyte interrogé François Francar (2) agé de 41 ans veuf de feu Marie Jacques, peintre ordinaire du Roy et Anne Elisabeth le Geret âgée de 25 ans fille de Jean le Geret (3)

(1) Mais n'y aurait-il donc rien de commun entre ce Pierre Dudot peintre et le René Dudot, « reçu maître du métier de peinture en la ville de Rouen le 25 mai 1653, » et dont M. Ch. de Beaurepaire, dans ses *Notes historiques sur le Musée de peinture de la ville de Rouen*, a signalé plusieurs tableaux « d'un pinceau large et moelleux, dans la manière de Bourdon. » C'est le jugement qu'en portait Le Carpentier. (P. C.)

(2) « Francart fut entendu pour les décorations de théâtre et pour les ornements. » (Florent Le Comte, t. III, 1700, p. 149.)

(3) Le Geret, François de nation, dit Florent Lecomte, a été un très-excellent sculpteur pour les crucifix, et ils sont d'une telle recherche, principalement ceux qui sont au-dessous de deux pieds,

m^{re} sculpteur, tous deux de cette paroisse, de leur mutuel consentement, puis les ay conjoint en mariage par parole de p^{nt} en présence de Laurent Lévesque cousin germain, Gilbert Francar cousin issu de germain du d^t marié, Jean le Geret père, Robert Maseline cousin issu de germain de la dite mariée, puis ont oy la messe des épousailles et y ont reçu la bénédiction nuptiale.

— L'an de grâce 1669 le 15 juillet après les fiançailles. . . . j'ay curé de l'église S^t Hippolyte interrogé Pierre Mazeline (1) agé de 35 ans sculpteur ordinaire du Roy, par^e S^t Eustache, et Jeane Françoise Francar agée de 16 ans, fille de François Francar peintre ordinaire du Roy, de cette par^e de leur mutuel consentement, puis les ay conjoint en mariage par parole de p^{nt} (*sic*) en présence de Robert Maseline

que l'on les paye des sommes qui font voir jusqu'où peut aller la curiosité; ce qui est particulier de lui, c'est qu'il n'avoit aucun génie pour d'autre figure. Il étoit établi à Paris, et s'il n'y a pas fait une fortune des plus considérables, c'est qu'il ne l'a pas voulu. » — Le Geret a sculpté encore des vases pour Versailles; Dargenville en a désigné la place, et Thomassin les a gravés. (P. C.)

(1) Le sculpteur Pierre Mazeline étoit né à Rouen en 1633. Je m'étonne qu'il ne fasse pas inscrire dans son acte de mariage le titre qu'il avoit reçu, l'année précédente, de membre de l'Académie royale de peinture et sculpture. Ne doit-on pas le supposer fils de l'Estienne Mazeline qui, en 1631, certifiait comme l'un des maîtres-gardes de la confrérie de Saint-Luc de Rouen, l'apprentissage de Daniel Hallé. V. les *Notes historiques sur le Musée de peinture de la ville de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 50. — Pierre Mazeline mourut le 7 février 1708 agé de 75 ans. Le *Voyage pittoresque* de Dargenville cite un certain nombre de ses ouvrages. (P. C.)

frère, André Vallatte alié du d^t marié, François Francart père, Laurent Lévêque cousin germain de la d^e mariée, puis ont oy la messe des épousailles et y ont reçu la bénédiction nuptiale (1).

XXXVII

SAINT-BENOIT. — MARIAGES.

Janvier 1675.

Pierre Philippe peintre en mignature fils de Claude Philippe et de Jeanne Le Masson et Marie Bonnard fille de m^{re} Pierre Bonnard bourgeois de Paris et de Marie Le Comte, tous deux de cette paroisse. furent mariés le treize janvier 1675 le dit Philippe assisté de son père et de sa mère... etc.

XXXVIII

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT. — NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS RÉUNIS.

Novembre 1675.

Le lundi vingt cinquiesme furent mariez Louis Dulin sculpteur fils de Louis Dulin et défunte Jeanne Chenailier et Jeanne Le Lièvre fille de Laurent le Liè-

(1) La signature de Lebrun se trouve au bas de ces deux actes. Gilbert Francart les signe également et ajoute une palette à son paraphe, ce qui ne peut laisser de doute sur sa profession (F. R.)

vre et de Noelle La Bagnie tous deux de cette paroisse.... et ont estez présens au dit mariage Louis Dulin père du marié.... etc.

XXXIX

SAINT-COME. — NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS RÉUNIS.

4 février 1676.

Le même jour a esté enterré dans la nef de cette église François Chauveau (1) vivant graveur et con^{er} du Roy en son académie roiale de peinture et de sculpture, decédé le jour précédent. Furent présens Louis Chauveau son fils, Eurard Chauveau aussy son fils et François Chauveau son neveu et François Le Doyen.

XL

SAINT-SÉVERIN. — DÉCÈS.

Juillet 1722.

Le mardi septième jour du dit mois René Chauveau sculpteur des bâtimens du Roy et ancien directeur de l'Académie de Saint Luc âgé de cinquante neuf ans, ou environ, decédé le jour d'hyer rue du Petit Pont a

(1) Voilà qui confirme la date fournie par les registres de l'Académie, et qui redresse les dates de 1674 ou 1675 adoptées par Félibien, Perrault et Lambert. Nous n'avons garde d'entreprendre une généalogie des Chauveau ; l'*Athencæum français* a annoncé la publication prochaine d'une biographie intime des Chauveau par Papillon ; et nous connaissons assez le don de trouvaille des éditeurs pour être assuré que pas une note nécessaire n'y fera défaut. (P. C.)

esté inhumé dans le cimetièrè de cette église en présence de Eurard Chauveau premier peintre du Roy de Suède, son frère, de René Bonaventure Chauveau sculpteur architecte du Roy, son fils, et de Toussaint Bingant marchand orfèvre, de Charles François Guérard marchand, de Jacques Chardon imprimeur libraire, ses gendres.

XLI

Le même jour (jeudi 9 mars 1741) Etienne Desrochers graveur du roy et de l'Académie royale de peinture sculpture et gravure, originaire de Lyon, décédé d'hier, rue du Foin de cette paroisse, âgé d'environ quatre vingts ans, a esté inhumé dans le cimetièrè de cette église en présence de Jean Baptiste Sautray commissaire général des fontes de l'artillerie de France et de Antoine Aveline m^d graveur, amis. Signé : Aveline — J. B. Sautray. (Registres de S^t Severin. Décès.)

XLII

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT. — DÉCÈS.

Mars 1739.

Le mardy vingt-quatre fut inhumé dans le cimetièrè Eurard Chauveau m^e peintre, veuf de Marguerite Villoirs, mort le jour précédent âgé d'environ soixante et dix huit ans rue de Bieure en présence des Ssignés.

CHAUUEAU. R. B. CHAUEAU.
TOUZZÉ.

XLIII

SAINT - SULPICE. — NAISSANCES.

Le mardi seiz^e février 1712,

A été baptisé François né le dit jour fils de Nicolas Boulogne peintre et de Anne Poly son épouse dem^{ts} rue et fontaine S^t Germain. Le parein François Houppin Bourgeois de Paris, la mareine Marie Anne Thuillon épouse de defunt Pierre Mosny ouvrier en soye.

XLIV

SAINT-GERMAIN-LE-VIEIL: — MARIAGES.

12 mai 1716.

Jean Choart (1) docteur de Sorbonne curé de S^t Germain le Vieil a Paris soussigné ay fait la celebration de mariage entre François Joseph Lancret (2) m^d

(1) Ceux de nos lecteurs qui savent par cœur les fables de Lafontaine, ne pourront peut-être se défendre de se rappeler le certain Jean Chouart qui figure dans la fable du *Curé et du Mort*. Par malheur, il n'y a pas de rapprochement possible; Lafontaine était bien enterré quand le curé de Saint-Germain-le-Vieil mariait notre Fr.-Jos. Lancret. (P. C.)

(2) L'auteur de l'Eloge de M. Lancret, peintre du roi, 1743 (M. Balot de Sovot), dit que « Nicolas Lancret naquit à Paris le 22 janvier 1690, d'une honnête famille bourgeoise. Destiné, dès son jeune âge, à la profession de graveur en creux, il fut mis, pour apprendre les premiers principes du dessein, chez un maître à dessiner, dont on ignore le nom.... » François-Joseph Lancret était sans doute quelque frère de Nicolas qui aura accepté la destinée de graveur en creux de meilleure grâce que celui que nous allons voir qualifié, dans un acte officiel, du titre de peintre célèbre. (P. C.)

graveur à Paris fils de defuns Robert Lancret et de Marie Catherine Planterose sa femme cy devant de la paroisse S^{te} Croix à present de cette paroisse, rue de la Calendre d'une part ; et Genevieve Planterose fille de defunt Jacques Planterose etc.... présens du côté du mari.... et Louis Adrien Lespicier m^d graveur rue de la Vieille Draperie....

XLV

SAINT-GERMAIN-LE-VIEIL. — NAISSANCES, MARIAGES
ET DÉCÈS RÉUNIS.

L'an mil sept cens cinquante neuf, le vingt sept janvier a été baptisée Barbe Geneviève Félicité née d'hyer, fille de François Nicolas Lancret architecte neveu de Nicolas Lancret peintre célèbre, et de Geneviève Marguerite Vinache demeurants rue de la Calandre de cette paroisse. Le parain Guillaume Lamare entrepreneur de couvertures demeurant rue de Gaillon paroisse S^t Roch. La mareine Claude Barbe Vitri veuve de Jean Joseph Vinache (1) sculpteur ordinaire du Roi demeurante susdite rue de S^t Roch, lesquels ont signé avec nous le père présent.

(1) Les registres de l'Académie nous apprennent que Jean-Joseph Vinache était mort le 1^{er} décembre 1754, à l'âge de 58 ans. Nous avons eu pour camarade de collège et pour ami le dernier héritier du nom de cet honorable artiste. Il mourut l'an passé à Etampes, dans la force de l'âge. (P. C.)

XLVI

SAINT-JEAN-EN-GRÈVE. — MARIAGES.

L'an mil sept cent trente un le lundy seizième jour du mois d'avril après un ban publié.... ont été mariés S^r Claude Leveilly peintre ancien directeur de l'académie de S^t Luc (1) agé de quarante cinq ans dmt rue des Vieux Augustins psse S^t Eustache.... et Marie Madeleine Rivet.... fille majeure des deffunts Alexandre Rivet menuisier des batimens du Roy et de Catherine Meunier.... ont été témoins et presens audit mariage de la part du s^r Claude Leveilly Jean Leveilly peintre dmt rue des Vieux Augustins son frere, et Pierre Leveilly huissier priseur... son frere ; — et de la part de Marie Madeleine Rivet, Antoine Rivet maître sculpteur dmt rue de Melley... et Jacques Rivet menuisier des batimens du Roy....

(1) Claude Leveilly se trouve, en effet, l'un des quatre directeurs-gardes en charge, avec Jacques Dropsy, Jacques Pelletier et François Leroy, à la poursuite et diligence desquels fut obtenu l'arrêt du 27 septembre 1723, fort important pour la communauté des maîtres peintres-sculpteurs de la ville de Paris, dite Académie de Saint-Luc. (P. G.)

MATHURIN LUSSAUT

Orfèvre. — 1572.

Pièce communiquée et annotée par M. Anat. de Montaiglon.

Dans le récit de la Saint-Barthélemy, compris dans l'*Histoire des Martyrs*, Genève, 1619, in-f^o, désignée habituellement sous le nom de Martyrologe protestant, j'avais, il y a longtemps, remarqué ce passage : « Maturin Lussaut, orfèvre de la roine-mère, demeurant en la rue Saint-Germain, près du Miroir, oyant tirer la sonnette de sa fenestre, descendit en bas, et, comme il ouvrroit la porte, fut transpercé d'un coup d'espée par le tireur d'or. Son fils oyant le bruit descendit soudainement, receut par le dos un grand coup d'espée; ce nonobstant, il se sauva chez un tailleur, qui ne lui voulut ouvrir la porte, et, par ce moyen, fut achevé par un belistre qui le fouillant lui trouva dans la poche de ses chausses une fort belle horloge du pris de sept à huit cens escus. Ce que le tireur d'or ayant aperceu commence à se despiter contre ce belistre et fut tout prest à le tuer, disant qu'il estoit venu sur le quartier d'autrui. Mais l'autre lui ayant fait teste, ce tireur d'or en alla faire rapport au duc d'Anjou, qui eut l'horloge moyennant dix escus qu'il fit bailler au meurtrier, etc., p. 782, recto. » Il est curieux que, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, conservés aux Archives, j'aie rencontré une lettre du duc d'Anjou qui se rapporte évidemment au même fait. C'est dans le volume de 1572 à 1576. (R. X., p. 37.) Les deux renseignements se complètent l'un par l'autre.

Ce jourd'hui xxii^e jour du présent mois de decembre mil v^c lxxii Jacques Pijart, marchand orfevre, bourgeois de Paris, a apporté et présenté au bureau de la ville de Paris les lettres de Monseigneur le duc d'Anjou, frère du roy, dont la teneur ensuyt :

Messieurs les prevosts et eschevins, ayant entendu

qu'il y avoit une orloge d'excelante façon entre les mains d'un des bourgeois de ceste ville et ayant envie de la veoir, j'ay envoyé querre ung nommé Jacques Pijart et ung nommé Toutain, qui me l'ont apportée et combien qu'ilz aient faict quelque difficulté de me la laisser, attendu qu'il y avoit une ordonnance faicte en votre bureau, par laquelle estoit enjoinct audit Pijart de la vous représenter sur peine de prison, je l'ay retenue, et luy ay promis que vous ne l'en poursuiverez point, m'assurant que vous la tenez aussy seurre estant vers moy que si vous l'aviez. Je vous en ay escript la présente tant pour la descharge desdits Pijart et Toutain que ad ce qu'ils n'en soient inquietez ne molestez à l'advenir. Faict au chasteau ce XXI^e décembre m v^e lxxii, *ainsy signé* HENRY.

Dont et de laquelle presentation et reception desdites lettres ledict Pigeart a requis acte, auquel ont esté octroiées ces présentes pour luy servir et valoir, en temps et lieu, ce que de raison.



SAUF-CONDUIT DE FRANÇOIS I^{er}

POUR LA FONTAINE DU CHATEAU DE NANTOUILLET.

(1530-1535)

Pièce communiquée et annotée par M. E. de Fréville.

L'affection de François I^{er} pour les arts et les artistes, sa bienveillance pour ceux qui partageaient ses goûts sont des choses si avérées qu'il n'y a peut-être pas nécessité d'en donner des preuves nouvelles. Néanmoins, le trait suivant nous semble devoir être publié, parce qu'il témoigne hautement de l'empire que les beaux-arts exerçaient sur l'esprit de ce prince, et parce qu'il se rattache à l'histoire d'un monument célèbre, le château de Nantouillet.

A la fin de l'année 1528, la république de Gênes, profitant des revers de la France en Italie, avait rejeté notre autorité. François I^{er}, profondément blessé par cette défection, dont André Doria, amiral de ses galères, avait été l'instigateur, y avait répondu en confisquant les biens des Génois situés en France, et en prohibant toute espèce de négoce avec les révoltés. Les lettres-patentes d'interdiction, datées de 1529, avaient été souvent renouvelées, et les infracteurs rigoureusement punis (1), lorsque le roi eût à se prononcer sur la question que voici :

Les marbres tout taillés d'une fontaine, que le chancelier du Prat destinait à son château de Nantouillet, se trouvaient à Gênes, et les Génois apparemment n'étaient pas disposés à les laisser sortir sans une compensation. Fallait-il se soumettre à leurs exigences, ou plutôt ne valait-il pas mieux renoncer à ce petit monument? François I^{er} se décida pour le premier parti, quoiqu'il lui en ait coûté, sans aucun doute, de signer le sauf-conduit dont nous donnons ici la substance.

Nous avons octroyé à nostre bien aimé Nicolas de

(1) Cf. Bibl. imp., Fonds franç. (mss. Delamare), n^o 9729-4, pièces 28 à 31; Arch. de l'Emp., J. 962, pi. 35, 85 et 99.

Noble (dei Nobili?), marchand lucquoys suivant nostre court, qu'il puisse faire charger en la ville de Gennes, sur ung navire du port de quatre-vingts ou cent tonneaux et non plus, les pierres d'une fontaine que le Cardinal-Légit et Chancelier de France a faict faire pour son usaige, et icelluy navire ainsi chargé amener, par tels gens que bon luy semblera, en nostre pays de Provence, Languedoc ou ailleurs; — Que les susdits puissent à leur retour acheter en nostre royaume telle quantité de bledz, vins, huilles, amandes, miel, laynes, coutons ou aultres marchandises non prohibées (1) que bon leur semblera, jusques à la charge dudit navire seulement, et icelles marchandises mener seurement en ladite ville de Gennes, en payant les droictz de traicte et debvoirs pour ce deuz. Sans que, pour quelzconques lectres de marque et contre-marque, guerres ou divisions, ne de quelque nation que soient les conducteurs dudit navire, soit de Gennes, rivière de Gennes ou d'ailleurs, leur soit donné aucun empeschement en aucune manière (2).

On peut objecter que ce fait singulier est dû plutôt au crédit d'Antoine du Prat qu'à l'amour de François I^{er} pour les arts. Assurément tout autre que l'habile et dévoué courtisan eût échoué dans sa requête; mais, quel que fût son crédit, le cardinal-légit aurait-il risqué une pareille demande si le faible du roi avait été moins contesté?

(1) C'est-à-dire, dont l'exportation n'était pas prohibée par une mesure générale.

(2) Bibl. imp., Fonds franç. (mss. Delamare), n^o 9729-4, pi. 58.

EUSTACHE LE SUEUR ET LA FAMILLE DE LE BRUN

Communiqué par M. A. de Montaiglon.

Dans la notice de Guillet de Saint-Georges sur Lesueur, publiée d'abord dans les *Archives*, on a pu voir (tome II des *Documents*, p. 25), qu'un frère de Le Brun peignit un des tableaux du cloître des Chartreux. Les pièces suivantes, que nous avons rencontrées en cherchant les actes relatifs à la famille de Chauveau, se rapportent à une des filles de ce Lebrun et à la mort de sa femme, et la première commente de la façon la plus piquante le passage de Guillet. On ne saurait donner un démenti plus complet au sot conte de la haine de Lebrun et de Lesueur, que de voir, à la fin du travail des Chartreux, Lesueur tenir sur les fonts un neveu de cet *ennemi* avec la propre femme de celui-ci. — Quant à Jeanne Humbelot, elle devait être de la famille de Didier, de Charles et de Philippe Humbelot, cette dernière femme de Laurent de la Hyre (*Cf. Abecedario*, II, 388-90).

Le mesme jour (dimanche 24 janvier 1649) fut baptisée Suzanne fille de Nicolas Le Brun m^e pintre et de Jehanne Humbelot sa femme, le parrin Eustache Lesueur pintre ordinaire du Roy la marrinne Suzanne Buthey femme de Charles Le Brun aussi pintre laquelle a imposé le nom. *Signé* : Fournel. (Reg. de S^t Severin, naissances).

— Le vendredy quatriesme (janvier 1704) fut aporté en cctte eglise pour être ensuite transporté dans l'église de S^t Nicolas du Chardonnet et y estre inhumé le corps de dame Jeanne Humbelot veuve de M^r Le Brun peintre ordinaire du Roy morte le jour précédent prise rue de Bievre en présence de M^r Le Brun conseiller et autres qui ont signé : Humbelot — Le Brun — Le Brun — Boyer (curé) (S^t Et. du Mont, décès).

LETTRES DE NATURALISATION

POUR

NICOLAS DE FENESTREAUXX, D'ANVERS,

Peintre à Orléans.

— SEPTEMBRE 1527 —

Pièce communiquée par M. E. de Fréville.

Encore un Flamand, fixé en France dès la fin du xv^e siècle et exerçant l'art de la peinture. J'ai fait d'inutiles recherches sur ce personnage, et, parmi les savants qui s'occupent le plus de l'histoire des beaux-arts, je n'en connais aucun qui se souvienne d'avoir déjà vu le nom de Nicolas de Fenestreaux. Les antiquaires de l'Orléanais seront peut-être plus heureux que nous.

François, par la grâce de Dieu, roi de France, etc.

Savoir faisons n^s avoir receu l'umblé supplicacion et requeste de M^e Nicolas de Fenestreaux, painctre, natif de la ville d'Envers, en Brabant, contenant que, dès son jeune eage, il a esté amené du dict pais de Brabant en cestuy nostre royaulme, ou quel il a demouré et fréquenté son mestier puis vingt ans ença ou envyron, s'est retiré en nostre ville d'Orléans, en laquelle il s'est marié et y a femme et enfans et aucuns biens, espérant y en avoir davantaige, et en nostre obéissance finer ses jours. Toutes fois, p^r ce qu'il n'est natif de nostre royaulme, il doute... Pourquoy, nous, ces choses considérées, mesmement les vertuz et mérites

qui sont en la personne du dict M^e Nicolas de Fenestreaux, à icelluy, p^r ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, avons.... donné.... congé.... et nous plaist qu'il puisse soit habituer et demourer en cestuy nostre royaume, ... en nous payant finance sur ce modérée, p^r une foys tant seullem^t.

Si donnons en mandem^t,...

Donné à Compiègne, ou moys de Septembre, l'an de grâce M V^e xxvii (1).

Rien ne me serait plus aisé que de multiplier mes communications, sous cette forme, et, par la répétition fréquente des phrases usitées dans les bureaux de la Chancellerie, de grossir les *Archives de l'Art français*, sans grand profit pour le lecteur. Un peu plus de concision ne saurait nuire, à ce que je puis croire; pour cette fin, je réunirai dorénavant sous un titre général les artistes qui ont suivi la même carrière ou des carrières analogues. Il ne sera fait d'exception qu'en faveur de ceux sur lesquels j'aurai assez de documents pour leur consacrer un article spécial, ou qui méritent, comme les Clouet, par exemple (2), une attention toute particulière.

Cet amas de notes et de renseignements originaux, ou, si l'on veut, d'anneaux détachés de l'histoire des arts, paraîtra sous le titre de *Griffonis sur divers artistes du XV^e et du XVI^e siècle*; et comme il n'a encore été publié presque rien, dans nos *Archives*, concernant les armuriers-damasquineurs, ce sera par eux que je commencerai.

(1) Trésor des Chartes, reg. ccxliii (J. 238), pi. ccciiii^{xx}.

(2) Voy. ci-dessus, p. 97.

BREVETS ACCORDÉS

PAR

LES ROIS HENRI IV, LOUIS XIII, LOUIS XIV ET LOUIS XV

A DIVERS ARTISTES (1)

PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS, ORFÈVRES, ETC. (2).

Communiqués et annotés par **A. L. Lacordaire,**

Directeur de la Manufacture impériale des Gobelins.

I. — BREVETS DE LOGEMENT SOUS LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE.

XXXII

PIERRE COURTOIS ET MARC BIMBY, ORPHEURES.

(29 octobre 1644.)

Aujourd'hui vingt neufiesme octobre l'an MVI^e unze,
le Roy estant à Fontainebleau aduert y du deceds
aduenu de Pierre Courtoys orfebure et valet de cham-
bre de la Royne régente sa mère auquel le deffunct
roy que Dieu absolue auoit cy deuant accordé la jouis-
sance de deux maisons et deux boutiques de la
grande gallerye et desirant recognoistre les seruices
dud^t feu Courtoys en la personne de Pierre Cour-
toys son frère orfebure et esmailleur et Marc

(1) Voir le tome I^{er} des *Archives*; pages 193 à 256.

(2) Toutes ces pièces sont extraites des Archives impériales; section administrative et domaniale.

Bimby son seruiteur aussy orfeburè , sa Majesté par laduis de la Royne regenté sa mère leur a accordé leur demeure dans lesdictes maisons et bouticques de sa grande gallerye dont jouissoit le feu Pierre Courtoys assauoir aud^t Courtoys frère du deffunct l'une d'icelles maisons pour y trauailler de son mestier desmail et aud^t Bimby l'autre maison pour y trauailler aussy de son d^t mestier d'orfeburerie et d'icelles maisons et bouticques jouir et user par lesdits Courtoys et Bimby tous ainsy que les autres artisans logez en lad^{te} gallerye et aux mesmes charges et conditions, en ayant sadite Majesté commandé leur en expédier le présent brevet quelle à voulu signer de sa main et icelluy faict contresigner par moy son conseiller et secretaire d'estat; signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*; et au dos est escript :

Enregistré par moy intendant des bastimens du Roy soubzsigne le treiziesme jour de feburier mil six cens douze. Signé *Fourcy*.

Collationné à l'original en parchemin,

XXXIII

ROBERT PICOU, PEINTRE DE SA MAJESTÉ.

(8 octobre 1614.)

Aujourdhuy viii^e octobre mil six cent quatorze, le Roy estant à Paris, mettant en considération les longs et fidelles seruices que feu Jacob Bunel viuant l'un de

sés peintres ordinaires ayant la charge des peintures de ses galleries du Louure et Thuilleries a cy deuant rendus, tant au feu Roy dernier deceddé que Dieu absolue que a sa Majesté depuis son aduenement à la couronne et vollant iceux recognoistre enuers Marguerite Bahuche sa femme sa veufue laquelle faict aussy profession des peintures et y trauaille journellement sa Majesté par laduis de la Reyne sa mère a accordé à lad^{te} Bahuche sa demeure sa vie durant dans le logis de sa grande gallerie du Louure ou demeuroit et est deceddé led^t feu Bunel a la charge dy loger et accommoder Robert Picou son nepveu aussy peintre pour auoir soing avec elle des peintures tant de lad^{te} grande gallerie du Louure que des Thuilleries et pour leur donner moyen dy seruir et sy entretenir dignement sad^{te} Majesté leur accorde par moytie les gaiges et entretenement de douze cens liures dont souloyt jouir ledit feu Bunel, qui est à chacun deux six cens liures lesquelle leur seront payez par les tresoriers de ses bastimens presens et aduenir chacun en l'année de son exercice a commancer du premier jour de ce mois par leur simple quittance sans quil leur soye besoin dautres lettres ny expeditions que le present Breuet quil a uoulu signer de sa main et iceluy estre contresigne de moy son conseiller et secretaire destat; signé *Louis* et plus bas de *Laumenye* et au dos est escrit ce qui en suit : enregistré par moy intendant des bastimens du Roy soubzsignez a Paris le troi-

siesme jour de janvier mil six cent quinze, ainsy signé *Fourcy*.

Collationné à son original en parchemin.

XXXIV

VINCENT PETIT, SCULPTEUR, ENRICHISSEUR D'ARMES
ET FOURBISSEUR.

(26 juin 1624.)

Aujourd'hui vingt six juin mil six cent vingt quatre.
Le Roy estant a Compiègne inclinant a la suplication qui luy a esté faicte par aucuns de ses plus speciaux seruiteurs a accordé a Vincent Petit orfebure sculpteur, enrichisseur d'armes et fourbisseur le logement au galleries du Louure que naguerrres possedoit feu Laurent Stabre menuisier en ebeyne et sa Majesté commande en expedier audit Petit le present Breuet laquelle elle a voulu signer de sa main, et icelluy faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens, et finances ; signé *Louis* ; et plus bas de *Lomenye* et au dos escript ce qui ensuit : enregistré par moy surintendant de bastiments du Roy soubzsigné, à Paris, ce sixiesme jour de juillet mil six cens vingt quatre ; signe *Fourcy*.

Collationné à l'original en parchemin.

XXXV

HENRY PETIT, FOURBISSEUR.

(28 novembre 1637.)

Aujourd'hui vingt huitiesme novembre MVI^c trente

sept, le Roy estant a St Germain en Laye, voulant gratiffier et traiter le plus fauorablement quil luy sera possible Henry Petit fils de Guillaume Petit son fourbisseur despées et enrichisseur de toutes sortes darmes tant offensiues que deffensiues, en consideration des seruices de son père et de lexperience quil sest acquise, sa Majesté a accordé et accorde audit Henry Petit la jouissance du logement qu'occupe a présent led^t Guillaume Petit son père, pour en user comme font touz les autres qui ont semblable logement. Mande et ordonne sadite Majesté aux intendans et controleurs de ses bastimens de mettre ledit Henry Petit en possession paisiblement, en vertu du présent Breuet qu'elle a voulu, pour cet effet signer de sa main et estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'Estat, secretaire et ses commandemens. Signé Louis et plus bas de Lomenye.

XXXVI

DUMONSTIER (NICOLAS), PEINTRE.

(13 février 1630.)

Aujourdhuuy treixiesme de Feburier mil six cent trente, le Roy estant à Paris mettant en consideration les bons, fidelles et agréables seruices que Daniel Dumonstier l'un de ses peintres et vallets de chambre luy a cy-deuant rendus lesquels il continue encore journellement, et desirant lez reconnoistre, tant en sa

personne qu'en celle de Nicolas Dumonstier son fils lequel il nourrist et instruit audict art de peinture lenuoyant a cette fin en Italie pour le rendre dautant plus capable de seruir Sa Majesté a accordé audit Nicolas Dumonstier que aduenant le deceds dudit Daniel Dumonstier son père, il luy succède au logement qu'il possède a présent dans la galerie du Louure lequel elle a des a présent comme des lors et des lors comme des a présent accordé et reserue audit Dumonstier fils pour en jouir tout ainsy que faict sondit père mande et ordonne au s^r de Fourcy intendant de ses bastimens de faire souffrir et laisser jouir et user dudit logement ledit Dumonstier fils apres le deceds de sondit père sans aucune difficulté ny quil luy soit besoing dautres lettres ny expéditions que le present breuet que sadite Majesté a pour ce voulu signer de sa main et icelluy faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'estat et de ses commandemens et de ses finances. Signé *Louis* et plus bas de *Lomenie* avec paraphe.

Collationné à l'original en parchemin.

XXXVII

NOEL QUILLERIER.

(Du 4^e juillet 1631.)

Aujourd'huy quatrième juillet mil six cent trente un, le Roy estant à S^t Germain en Laye ayant esté bien

informé de la suffisance et capacité de Noel Quillerier, en ce qui est de la peinture et voulant sa Majesté se servir de luy pour l'Entretienement des peintures et lambris de son logement du Louvre et de celluy de la Reyne. Sad. Majesté luy a accordé la somme de trois cens livres tournois d'appointemens et entretenemens ordinaires à prendre sur les fonds de ses batimens, veut et entend sa dite Majesté pour cet effet qu'il soit couché et employé dans l'Estat des dits batimens et payé de ladite somme chacun an par les trésoriers d'iceux batimens, auxquels elle mande de se faire à commencer du premier jour de janvier dernier tant et si longuement qu'il sera employé à l'effet susdit et couché esdits états, m'ayant icelle sa Majesté pour témoignage de sa vollonté commandé de lui expédier le present brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'Estat et secretaire de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas *Delomenie*.

XXXVIII

NOEL QUILLERIER, PEINTRE.

(Du 28 mars 1637.)

Aujourd'huy vingt huit mars mil six cent trente sept, le Roy estant à S^t Germain en Laye, mettant en considération les bons et agréables services qui lui ont esté rendus par Noël Quillerier en ce qui est de la

peinture, et voulant l'establir en lieu commode pour s'en servir comme il a fait jusques à présent esdits ou-dits ouvrages, tant dedans son château du Louvre, S^t Germain-en-Laye qu'autres lieux, sa dite Majesté lui a accordé son logement dans le vieux jeu de paume du Louvre joignant celuy de Simon Lerambert son beau père, ou ledict Quillerier est à présent demeurant, pour en jouir user et y demeurer avec sa famille jusques à ce qu'il soit besoin de changer l'Etat des lieux, pour achever le dessein du Louvre, où qu'il plaira à sa Majesté d'en disposer autrement pour son service, laquelle pour témoignage de sa volonté m'a recommandé de luy expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'Etat et secretaire de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas *De Lomenie* avec paraphe.

XXXIX

NOEL QUILLERIER.

(Du 28 juillet 1644.)

Aujourd'hui vingt huitième du mois de juillet mil six cens quarante quatre, le Roy estant à Paris, bien informé de l'estime que le feu Roy son père faisait de Noël Quillerier, l'un de ses peintres, tant pour son expérience en l'art de la peinture dont il a donné des marques par les divers ouvrages qu'il a faits

en ses châteaux du Louvre et de St Germain en Laye, que pour son affection et assiduité en l'exécution de tout ce qu'il avait à faire pour luy témoigner son obéissance, et même que pour luy donner le moyen d'y travailler plus commodement il luy aurait par brevet du vingt huitième mars mil six cens trente sept accordé son logement dans le vieux Jeu de Paume du Louvre, joignant celuy de Simon Lerambert, son beau père, et comme sa Majesté n'a pas moins d'inclination de gratifier ledit Quillerier qu'en avait le feu Roy son père, et l'obliger par les effets de sa bienveillance de continuer à lui rendre ses services, de l'avis de la Reyne régente, sa mère, et en confirmant le susdit Brevet, elle a de nouveau autant qu'il en serait besoin accordé audit Quillerier, le susdit logement du Jeu de Paume de son château du Louvre, qu'il occupe à présent pour en jouir à l'avenir, avec sa famille, comme il en a jouy par le passé, et qu'il en jouit encore jusques a ce que pour achever le dessein de ce chasteau, ou qu'il plaise à sa Majesté d'en disposer autrement pour son service il faille changer l'estat des lieux, m'ayant pour assurance de sa volonté commandé de luy en expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et faire contresigner par moy son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens, signé *Louis* et plus bas de *Guene-gaid*.

NOEL QUILLERIER.

(Du 28 juillet 1644.)

Aujourd'huy vingt huitième du mois de juillet mil six cens quarante quatre, le Roy estant à Paris après avoir sceu que le feu Roy, son père, en considération de l'expérience que Noël Quillerier, l'un de ses peintres avoit fait prestre dans cet art en divers ouvrages ou il avoit esté employé pour son service, lui avait donné par son Brevet du quatre juillet mil six cent trente un, l'entretènement des peintures et lambris de son logement du Louvre et de celluy de la Reyne Regente sa mère avec un appointement ordinaire de trois cens livres par an à prendre sur le fonds de ses bâtimens, sa Majesté pour lui donner sujet de continuer ses services dans le même employ et de la servir aux autres où elle voudra l'occuper à l'avenir, de l'avis de la Reyne Regente, sa mère, et en confirmant le susdit Brevet ou elle luy a de nouveau en tant qu'il en serait besoin accordé et octroyé la charge de l'entretènement des peintures et lambris de son logement du Louvre et de celluy de la Reyne sa mère avec lesdits trois cens livres d'appointement ordinaire à prendre sur le fond de ses bâtimens, veut et entend qu'il soit continué et employé pour la dite somme dans les Etats qui en seront faits à l'avenir et payé par les tré-

soriers des dits bâtimens chacun en l'année de son exercice ainsy qu'ils ont accoutumés en vertu du présent Brevet qu'elle m'a commandé de luy en expédier et qu'elle a pour témoignage de sa vollonté voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens, signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*.

XLI

GRAUET, ORPHEURE.

xi janvier 1643.

Aujourdhuy xj^e janvier 1643, le Roy estant a S^t Germain en Laye sur le bon tesmoignage qui a este rendu a sa Majesté par le s^r de Noyers conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens, surintendant et ordonnateur general de ses bastimens arts et manufactures de France et de la capacité et expérience que le s^r Grauet m^d orpheure de sa bonne ville de Paris s'est acquise dans ledit art et de son integrité fidélité et affection à son service, sa Majeste desirant en cette consideration le gratifier et fauorablement traiter elle l'a retenu pour l'un de ses orpheures et en cette qualité luy a accordé le logement et boutique dans ses galleries du Louure qu'auoit cy-deuant le nommé La Barre l'aisné orfeure pour y loger et traualier de sondit art doresnauant ainsy que font les autres ouuriers qui sont establiz dans lesdites galleries tant

qu'il plaira à sa Maj^{te} et qu'il sera employe dans ses ouvrages, m'ayant sad^{te} Majesté pour tesmoignage de sa volonté commandé de luy en expedier le present Breuet qu'elle a signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances.

Signé *Louis* et plus bas *Sublet*.

Collationné à l'original en parchemin.

XLII

MACÉ, MENUISIER EN ÉBEINE.

(16 may 1644.)

Aujourdhuy xvi^e du mois de may mvi^e quarante quatre, le Roy estant à Paris après auoir sceu la grande experience que M^{re} Jean Macé l'un de ses menuisiers ebeyniste s'est acquis en cet art par une longue praticque dans les pays-bas et les marques qu'il en a donne par les ouvrages de menuiserie en ebeyne et autres bois de diuerses couleurs qu'il a faict et présenté à la Royne régente sa mère, sa Majesté pour luy donner le moyen de trauailler à l'aduenir avecq plus de commodité et demulation a ce quelle luy commandera et de la satisfaire lorsque pour son diuertissement elle ira dans la grande gallerie de son chasteau du Louure voir la rareté des ouvrages qui se font au département destiné aux artisans qui par leur industrie et leur reputation ont merité l'honneur d'y loger, par

l'aduis de la Reyne sa mère luy a octroyé un logement dans lad^{te} gallerye pour y estre estably dès a présent s'il se trouue quelque place vuide et conuenable a sa profession ou a ce deffault dans la première qui vacquera par préférence a tous autre attendu qu'il n'y a point debeyniste logé à présent dans ladite gallerye, mandant sa Majeste pour cet office au s^r de Noyers surintendant et ordonnateur général de ses bastimens arts et manufactures de France de tenir la main que sa volonté en cela soit effectiuement accomplie, en vertu du présent breuet qu'elle ma commandé d'expedier audit Macé et quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens, signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*.

XLIII

BREVET POUR LE MÊME.

(15 octobre 1644.)

Aujourdhuy xv^e octobre mvi^e quarante quatre, le Roy estant à Fontainebleau voulant se seruir de Jean Macé l'un de ses menuisiers ebeynistes et luy donner des effects de ce que sa Majesté luy a accordé par son breuet du xvi^e may dernier, en consideration de la grande experience qu'il s'est acquis en son art dont il a donné des preuues par les beaux et rares ouurages qu'il a faicts et pour luy donner moyen d'y trauailler

plus commodément, sa Majesté par l'aduis de la Reyne regente sa mère lui a accordé le logement qu'occupoit dans sa gallerye du Louure la veufue Stabre..... pour en jouir par ledict Mace et y loger en attendant quil luy en ayt este pourueu d'un autre plus commode pour son trauail et aux mesmes conditions que les autres ouuriers qui logent dans ladicte gallerye ; mande et ordonne sa Majeeté au s^r de Noyers surintendant et ordonnateur général de ses bastimens de faire jouir ledit Macé du susd^t logement sans difficulté, en vertu du présent breuet quelle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secretaire d'estat et de ses commandemens et finances ; signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*.

Collationné aux originaux en parchemin.

XLIV

NOCRET, PEINTRE.

(21 janvier 1645.)

Aujourd'hui vingt un janvier mil six cent quarante cinq le Roy estant a Paris, voullant se seruir de la personne de Jean Nocret peintre, sur le recit qui luy a este faict de la grande experience quil sest acquise en son art et de luy donner un lieu ou il puisse commodément trauailler aux ouurages qui luy seront commandez, sa Majesté luy a a cette fin de l'aduis de la royne régente sa mère accordé le logement où est a

présent demeurant le nomme Jean le Clere Scarpeline estant vis a vis de leglise S^t Nicolas du Louure dans la gallerie avecq ses deppendances au lieu de celluy qui auoit este dellaisé aud. Noret dans le grand paillon des Thuilleries auq^l sa Majeste veult que ledt Leclere soit logé ayant dezja son atelier dans led palais des Thuilleries pour du susd^t logement jouir par ledit Noret et y trauailler et faire trauailler de son art aux mesmes conditions que ceux qui sont logez dans lad^{te} galerie du Louure mande et ordonne sad^{te} Majesté aux surintendant intendant et cont^{lrs} de ses basimens de mettre en possession iceluy Noret dud^t logement et den faire sortir led. s^r Leclerc sans retardement ny difficulté en vertu du présent Breuet quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas de *Guene-gaid* et au bas a costé : enregistré suiuant le pouuoir a nous donné par sa Majesté a Dangu le xxiii^e february 1645 signé *Sublet*.

Collationné à son original en parchemin.

XLV

DORIGNY, PEINTRE DE SA MAJESTÉ.

(22 octobre 1649.)

Aujourdhuuy vingt deuxiesme octobre mil six cens quarante neuf, le Roy estant à Paris desirant se seruir

du s^r Dorigny peintre de sa Majesté ainsy quil a faict du feu s^r Simon Vouet son beau père luy tesmoigner en l'approchant de sa personne la bonne opinion quil a conceue de sa capacite et experience en son art sad^{te} Majesté de laduis de la Reyne regente sa mere luy a accordé et accorde lattelier avec le logement joint a iceluy que souloit cy deuant occuper dans la grande gallerie du Louvre ledit feu Simon Vouet et qui vacque a present par son deceds. Mande et ordonne sadite Maiesté a cet effet au s^r le Camus surintendant de ses bastiments d'installer ledit s^r Dorigny audit atelier et logement y joignant et diceux le faire jouir et user plainement et paisiblement en vertu du présent breuet quelle a pour ce voulu signer de sa main et estre contresigne par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*, et a costé est escript veu par nous Estienne le Camus conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général des bastimens de sa Maiesté arts et manufactures de France le Breuet cy dessus obtenu par le s^r Dorigny duquel il jouira suiuant le contenu en iceluy. Faict à Paris ce premier nouembre mil six cent quarante neuf. Signé : *Le Camus*.

Collationné à l'original en parchemin.

XLVI

MARIE DELAHAYE, VEUVE D'ALEXANDRE COURTOIS ET
MÈRE DE PIERRE COURTOIS.

(43 aoust 1652.)

Aujourdhuy treixiesme jour d'aoust mil six cens cinquante deux, le Roy estant à Pontoise dans le désir de recognoistre les bons seruices que luy ont rendus les feuz sieurs Alexandre et Pierre Courtois père. et filz, de tesmoigner à Marie de la Haye vefue dudict Alexandre et mère dudict Pierre vallet de chambre de la Royne sa mère la satisfaction qu'il luy en demeure et de faire cognoistre a lad^{te} la Haye l'estime qu'il faict de sa personne et de la confiance qu'il a en son affection et en sa fidellité, sa Majesté luy a accordé le logement qu'occupoit feu ledict Pierre son filz dans la gallerye de son chasteau du Louure en vertu du breuet que sadicte Majesté luy en fist expedier en 1648 au mois de juillet après la mort de son père pour remplir par ladicte de la Haye ledict logement tout ainsy que faisoit sondict filz et pour user du mesme pouuoir qu'il auoit dy faire trauailler; mande et ordonne sa Majeste pour cet effect au surintendant et controlleur de ses bastimens de faire jouir ladicte de la Haye paisiblement du contenu au présent breuet quelle a pour marque de sa volonté signé de sa main et fait contre-signer par moy son conseiller secretaire destat et de

ses commandemens, ainsy signé *Louis* et plus bas de *Guenegault* ; et a costé est escript : Veu par nous Estienne le Camus conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général des bastimens de sa Majesté artz et manufactures de France le breuet cy-dessus obtenu par ladicte de la Haye duquel elle jouira suiuant le contenu en icelluy ; faict à Paris le vingtiesme aoust. *mvi^e* cinquante deux.

Collationné à l'original en parchemin.

XLVII

VALDOR, COLLOGRAPHE (*sic*) DU ROI.

(2 juillet 1654.)

*Aujourdhuy deuxiesme du mois de juillet mil six cent cinquante quatre le Roy estant à Sedan, sa Majesté considerant que pour tesmoigner au s^r Valdor son collographe (*sic*) la satisfaction qu'elle auoit de ses ouurages, et pour aucunement reconnoistre la depense qu'il auoit faicte pour représenter par une histoire abrégée les actions héroïques du feu Roy son père de glorieuse memoire, par son breuet du onzeziesme octobre mil six cens quarante cinq et l'auroit logé dans le Louure en dessous du bout de la petite gallerie des peintres, du costé de leuant au lieu qu'occupoit auant luy Prosper N..... qu'en consideration mesme de ses seruices et des depenses qu'il auoit faictes en ce lieu pour sy establir et pour le*

rendre propre a son usage par un autre breuet du septiesme may mil six cens cinquante deux elle luy en auroit accordé la suruiuance pour sa femme et ses enfans qu'à present quelle a resolu de faire un appartement d'esté au dessous de cette gallerie pour la commodité de la Royne sa mère, et que pour l'exécution de ce dessein il est necessaire que led^t s^r Valdor en deloge et qu'il laisse la place nette, sa Majesté a cru ne deuoir pas souffrir que ce changement luy aportast aucun préjudice ny qu'en luy otant ce logement il en fust priué d'un autre, et pour cet effet sa Majesté luy a donné celuy qu'occupoit au dessous de la grande gallerie le feu s^r S..... peintre la chambre de la deliurance et celle du poidz dont on se seruoit autrefois pour la monnoye veult et entend que ledit s^r Valdor sy accommode selon sa profession et qu'il se serve a cette fin des materiaux qu'il auoit employé a son premier establissement, comme aussy que la damoiselle Valdor sa femme et ses enfans jouissent conjointement de la suruiuance les uns des autres de tous les lieux, et pour empescher que nul ny puisse rien prétendre a leur prejudice elle en a dès a présent faict don au suruiuant dentre eux pour en jouir par luy tout ainsy quelle entend que led^t s^r Valdor et sa famille en jouissent desormais, plainement et paisiblement, mande aux surintendans et intendans de ses bastimens artz et manufactures de France que du contenu cy-dessus ils ayent a faire jouir ledit s^r de Valdor sa

femme et ses enfans et les suruiuans entre eux en vertu du présent breuet quelle a signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'estat de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas, de *Guenegaut*.

Collationné a l'original estant en parchemin.

XLVIII

ANTOINE ET CLAUDE STELLA, NEPUEU ET NIEPCE DE
JACQUES STELLA, TOUS DEUX PEINTRES.

(29 auriil 1657.)

Aujourdhuy xxix jour du mois d'auril 1657 le Roy estant a Paris, Jacques Stella l'un des peintres de sa Majesté estant decedé aujourdhuy, au moyen de quoy le logement quil occupoit au dessous de la grande gallerie de son chasteau du Louure dans lequel il auoit fait plusieurs reparations et accomodemens a ses depens estant vaccant, sa Majesté desirant le remplir de personnes dont la vertu et suffisance dans les arts corresponde au desir quelle a que lesdits logemens soient toujours remplis de gens rares et excellents, et ayant particulière connoissance du soin extraordinaire que ledit deffunct Stella a pris depuis longues années dinstruire et eleuer dans lart de peinture et graeure Anthoine Bouzonnet Stella son nepueu et Claude Bouzonnet Stella sa niepce frere et sœur quil a rendus capables de meriter par leur intel-

ligence et capacités digne rang parmi les plus vertueux. Sadite Majeste desirant de plus en plus leur donner moyen de se perfectionner a accordé et accorde auxdits Antoine et Claude Bouzonnet de Stella le logement que led^t deffunct Stella occupoit dans la-dite gallerye, a présent vaccant comme dit est par sa mort, pour diceluy jouir et user conjointement ou par moitié ainsy quils saccorderont entreux, aux mesmes prerogatifues priuilèges et exemptions quen a jouy led^t Stella et que jouissent les autres artisans de la grande gallerye mesme pour dautant plus gratiffier et fauorablement traiter lesdits Anthoine et Claude Bouzonnet Stella, sad^{te} Majeste veut quaprès le deced de lun deux le suruiuant jouisse seul dud^t logement entier, si ce nest que pour lors sadite Majesté aimast mieux disposer de la moitié vaccante en faueur de lun des autres neueux ou niece dud^t Stella lesquels font pareillement profession desdits arts de peinture et graueure, le tout a la charge que Claude Masso mère dud^t deffunt Stella demeurera sa vie durant dans led. logement et que lad^{te} Claude Bouzonnet Stella venant a se marier prendra un artisan agréable a la Majeste laquelle mande au s^r Ratabon conseiller en ses conseils et surintendant et ordonnateur général de ses bastimens arts et manufactures de France et a l'intendant et ordonnateur diceux de faire souffrir et laisser jouir et user lesd^{ts} Anthoine et Claude Bouzonnet Stella dud^t logement sans leur donner ny souffrir leur estre

donné aucun trouble ny empêchement en vertu du présent Breuet quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud* et a costé : Veu par nous le present breuet pour faire a leffect diceluy suiv^t l'intention de sa Majesté par lesdits Anthoine et Claude Bouzonnet Stella et aux conditions y speciffiez, faict à Paris ce quatriesme moy *mvi*^e cinquante sept. Signé *Ratabon* et *Varin*.

Collationné a loriginal en parchemin.

XLIX

MERLIN, ORPHEURE.

(xx^e xbre 1660.)

Aujourdhuy xx^e jour du mois de decembre *mvi*^e soixante le Roy estant à Paris, voullant de plus gratifier et fauorablement traiter Thomas Merlin orpheure logé depuis treize ans au logement et boutique du dessoubz de la gallerye du chasteau du Louure, qu'uoit auparauant le s^r Dumonstier père et le loger plus commodément sa Majesté a donné et accordé, donne et accorde audit Merlin le logement et boutique du dessoubz de ladite gallerye qu'occupoit cy deuant Jacques Sarrazin excellent sculpteur naguères deceddé, led^t logement vaccant par sa mort, pour en jouir par led^t Merlin comme en a jouy ledit Sarrazin et aupa-

rauant luy Racle graueur aux mesmes priuileges exemptions et prerogatiues dont il a jouy jusques a present et dont jouissent les autres artisans qui sont logez sous ladite gallerye tant qu'il plaira a sa Majesté laquelle mande au s^r Ratabon surintendant et ordonnateur général de ses bastimens arts et manufactures et a lintendant diceux en exercice de faire jouir ledit Merlin de l'effet du present Breuet quelle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud* et a costé est escript : Veu par nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bastimens arts et manufactures et intendant ordonnateur diceux le present breuet pour jouir de leffect diceluy suiuant lintention de sa Majesté faict ce xxix^e decembre mvi^e soixante. Signé : *Ratabon* et *V.....* avec paraphe.

Collationné a l'original en parchemin.

L

LAURENT TEXIER MONTARSIS, ORPHEURE.

(15 octobre 1661.)

Aujourdhuy quinziésme octobre mvi^e soixante un le Roy estant a Fontainebleau ayant particullière cognoissance de la grande capacité que Laurent Texier Montarsis l'un de ses orphebures en bas relief logé depuis cinq ou six ans dans le palais royal s'est acquise dans

son art et desirant le fauorablement traiter en toutes occasions sa Majesté luy a donné et accordé donne et accorde le logement et boutique du dessoubz de la grande gallerye du Louvre qu'occupoit autrefois Simon Vouet peintre et depuis peu le s^r Euesque de Frejus ledit logement et boutique à présent vaccant par la residence dudict s^r Euesque en son euesché voulant que ledit Montarsiz jouisse dudict logement et boutique aux mesmes honneurs priuillèges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez en ladicte gallerye tant quil plaira a sa Majesté laquelle mande au s^r Ratabon conseiller en ses conseilz surintendant et ordonnateur diceux en exercice de mettre ledict Montarsiz en possession dudict logement et boutique et len faire jouir conformement au present Breuet quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guene-gaud* et a costé est escript : Veu par nous conseiller du Roy en ses conseilz surintendant et ordonnateur general des bastimens de sa Majesté artz et manufactures et intendant et ordonnateur desd. bastimens artz et manufactures le present breuet pour jouir de leffect dicelluy par led^t Montarsiz suiuant lintention de sa Majeste, le vingt quatre octobre mvi^e soixante un; signé *Ratabon* et *Lã Motte Coquart*.

Collationné a l'original en parchemin.

LI

FR^{COIS} MARIE BOURSON, PEINTRE GENOIS.

(16 juillet 1663).

Aujourdhuy seiziesme jour de juillet mvi^e soixante trois le Roy estant à Paris, bien informé que le s^r François Marie Bourson (1) peintre genois est fort incommodé dans le petit logement que sa Majesté luy a accordé dès le mois d'aoust de l'année dernière soubz la grande gallerie du Louvre affin qu'il puisse trauailler commodément a tous les ouurages quelle luy commandera, sad^{te} Majesté luy a accordé et fait don du logement quoccupoit sous lad^{te} gallerie Nicolas Guillaume dit Lafleur l'un des peintres de sa Majesté a présent vaccant par sa mort pour doresnauant y loger et trauailler de son art et jouir diceluy logement aux mesmes honneurs, privilèges, prerogatiues et exemptions dont jouissent les autres artisans qui remplissent les autres logemens de ladite gallerie. Mande sa Majesté au s^r Ratabon conseiller en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bastimens et a l'intendant et ordonnateur desdits bastimens en exercice de mettre ledit Bourson en possession dudit logement et len faire jouir en vertu du présent Breuet quelle a si-

(1) Borzoni Francesco-Maria, né à Gênes en 1618, reçu à l'Académie de peinture et de sculpture de Paris le 23 avril 1663, mort le 5 juin 1672; peintre de paysages.

gné de sa main et fait contresigner par moy son conseiller-secretaire destat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*; et a costé est escript :

Veü par nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bastimens arts et manufactures et intendant et ordonnateur d'iceux le présent Breuet pour jouir de leffect diceluy par ledit Bourson suiuant lintention de sa Majesté. Fait ce vingt huictiesme jour de novembre mvi^c soixante trois signé *Ratabon*.

Collationné a l'original en parchemin.

LII

L'HERMINOT BRODEUR.

(29 octobre 1663.)

Aujourdhuy vingt neufviesme du mois doctobre mil six cens soixante trois, le Roy estant à Paris voulant donner à l'Herminot brodeur de sa Majesté des marques de la satisfaction quelle a des ouurages qu'il a faicts par son commandement et l'obliger de continuer ses seruices sa Majeste luy a faict don du logement dans les galleries de son chasteau du Loure qu'occupoit feu Bourgeois peintre veut et entend qu'il en jouisse aux mesmes auantages qu'en a joui ou deub jouir ledit feu Bourgeois et qu'en jouissent les autres artisans que sa Majeste loge dans ses galleries du Lou-

ure, mande pour cet effect au surintendant et intendant de ses bastimens arts et manufactures de France de faire jouir paisiblement ledit l'Herminot dudit logement sans souffrir qu'il y soit troublé en vertu du present breuet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegault*.

Collationne a l'original en parchemin.

LIII

JACQUES BAILLY, PEINTRE EN MIGNATURE.

(26 octobre 1667.)

Aujourdhuy xxvi^e du mois d'octobre 1667, le Roy estant a S^t Germain en Laye sachant l'experience que Jacques Bailly peintre en mignature sest acquise dans cette profession et quil merite lhonneur de loger avec les autres artisans de reputation dans la galerie de son chasteau du Louvre destinée a cet effect, sa Majesté veult et entend quil soit logé présentement dans lapartement quoccupoit en cette gallerie feu Philbert Leguay fourbisseur pour par luy en jouir aux honneurs autorité et droits appartenant tels et semblablement quen jouissent les autres ouriers de mesme dans ladite gallerie mande et ordonne sa Majesté au s^r Colbert grand tresorier de ses ordres surintendant et ordonnateur général de ses bastiments arts et manufac-

tures de France de faire jouir ledit Bailly pleinement et paisiblement du contenu au présent breuet quelle a, pour assurance de sa volonté signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances.

Signé LOUIS.

Et plus bas : DE GUENEGAUD.

(Et au bas est escrit)

Veü par nous conseiller du Roy en tous ses conseils et en son conseil royal surintendant et ordonnateur général des bastimens arts et manufactures de France le présent Breuet pour jouir de leffect diceluy par ledit Bailly; a Paris le xxi^e jour de nouembre 1667.

Signé COLBERT.

LIV

ARMAND CLAUDE MOLLET, JARDINIER.

(Du 1^{er} février 1692.)

Louis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut, voulant traiter favorablement Armand Claude Mollet, en considération des services de Charles Mollet son père et estant d'ailleurs informé de sa bonne conduite, fidélité et affection à notre service a ces causes nous avons audit Armand Claude Mollet donne et octroye, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main l'estat et charge de notre

jardinier du Petit Jardin parterre qui est audevant des fenestres de notre chateau du Louvre, et de ceux qui pourront estre faits dans son enclos ensemble du logement dans la cour du Louvre près le jeu de Paume, et d'une cave dans le Louvre affectez à la dite charge de laquelle le dit Charles Mollet s'est demis en sa faveur à condition toutefois de survivance, pour par luy l'exercer, en jouir et user à la dite condition de survivance, aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertez, gages et entretenements qui luy seront par nous ordonnez, tels semblables qu'en jouit ou doit jouir ledit Mollet père et ce tant qu'il nous plaira, sans qu'avenant le décès de l'un ou de l'autre, la dite charge puisse être déclarée vacante, n'y impétable sur le survivant, attendu le don que nous luy en faisons dès à présent, n'y qu'il soit tenu de prêter autre serment que celui qu'en a fait ledit Mollet et qu'en fera ledit Mollet fils en vertu des présentes, mandons au sieur Seguin capitaine de notre chasteau du Louvre, qu'a près qu'il luy sera apparu de bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit Mollet fils et qu'il aura pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé il ayt à la mettre en possession de ladite charge, et de tout ce qui en dépend, le faire jouir et user pleinement et paisiblement, le faisant obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra es choses qui la concernent mandons en outre à nos amez et feaux

les présidents et trésoriers généraux de France au bureau de nos finances à Paris, et aux trésoriers de nos bâtimens et autres qu'il appartiendra que lesdits gages et droits, et entretenemens appartenans à la dite charge il continuent de faire payer audit Mollet père et après son deceds ou de son consentement pendant sa vie audit Molet fils aux termes et en la manière accoutumés suivant nos Etats et rapportant ces présentes ou copie d'icelles deüement collationnée pour une fois seulement, avec quittances sur ce suffisantes, les dits gages et droits seront passez et alloüez en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement par nos amez et féaux les gens de nos comptes à Paris auxquels mandons ainsi de faire sans difficulté, car tel est notre plaisir en témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, donné à Versailles le premier jour de février l'an de grace mil six cens quatrevingt douze et de notre règne le quarante neufvieme. Signé *Louis* et sur le reply par le Roy *Phelipeaux* et scellé sur le reply est écrit veü par nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général des batimens, jardins, arts et manufactures de sa Majesté, les présentes provisions pour jouir de l'effet d'icelles par ledit Mollet fils suivant les intentions de sadite Majesté fait à Marly le premier jour de may mil six cens quatre vingt douze signé *Colbert de Villacerf*.

LV

PHILIPES MAGNIER.

(Du 17^e aoust 1708.)

*Aujourd'huy dix sept aoust mil sept cent huit, le Roy étant à Fontainebleau, bien informé de l'expérience et capacité de Philipes Magnier sculpteur professeur de l'accadémie royalle de peinture et sculpture à Paris, et voulant en cette considération le traiter favorablement sa Majesté lui a accordé et fait don du logement et de l'atelier qu'occupait cydevant feu Regnaudin au château du Louvre, situé au dessous du lieu où se tient la dite Académie; voulant qu'il jouisse dudit logement tant qu'il plaira à sa Majesté aux mêmes honneurs privilèges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez sous la grande gallerie du Louvre, en vertu du présent Brevet que sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances signé *Louis*, et plus bas *Phelippeaux*.*

LVI

Certificat de logement au s^r Jacques Bailly aux galeries du Louvre, accordé sur la démission du s^r Nicolas Bailly son père, le 20 décembre 1730.

(20 décembre 1730.)

Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin marquis d'Antin..... directeur général des bâtimens, jardins,

arts et manufactures de sa Majesté, etc... certifions que le Roy étant bien informé de la capacité du s^r Jacques Bailly peintre, sa Majesté luy a accordé sur la demission du s^r Nicolas Bailly son père le logement qu'occupe ledit s^r Nicolas Bailly dans la gallerie de son chateau du Louvre à Paris, pour en jouir par ledit s^r Jacques Bailly, ainsy qu'en a joui ou dû jouir led. Nicolas Bailly, en foy de quoy, nous luy auons accordé le présent certificat pour lui servir et lui valoir ce que de raison, lequel nous auons signé de notre main, fait contresigner par le secretaire ordinaire des batimens du Roy et y apposer le cachet de nos armes, à Versailles, le 20 décembre 1730 ; signé le duc d'Antin et plus bas par mondit seigneur, signé *Marchand*.

LVII

Commission de garde des tableaux du Roy au s^r Jacques Bailly à la place du s^r Nicolas Bailly son père qui s'est démis de sadite commission en faveur de son fils.

(21 décembre 1730.)

Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin etc. . sur la connoissance que nous auons de la probité et fidélité du s^r Jacques Bailly peintre, et en conséquence de la demission du s^r Nicolas Bailly son père, l'avons commis et commettons à la garde des tableaux qui sont dans toutes les maisons royales, garde meubles

et autres lieux appartenans à sa Majesté pour nous en rendre un compte exact et très fidele, sans toutefois les déplacer. A cet effet, nous luy ferons donner une copie des inventaires que nous auons en notre bureau de tous lesdits tableaux afin qu'il soit escrit sur lesdits inventaires, les changemens et observations qui arriveront, il visitera souvent lesdits tableaux, il nous donnera avis de ce qui pourra se gâter et de ce qui sera mal entretenu, sur quoy nous donnerons nos ordres ; il aura soin aussi qu'aucun desd. tableaux ne soient déplacés ni copiez sans ordre exprès ; en foy de quoy, nous luy avons accordé la presente commission pour luy servir et valoir ce que de raison, lequel nous avons signé de notre main, fait contresigner par le secretaire ordinaire des batimens et y apposer le cachet de nos armes, à Versailles, le xxi^e décembre 1730, signé le duc d'Antin et plus bas par mondit seigneur ; signé *Marchand*.

II. — BREVETS DE LOGEMENTS AUX TUILERIES.

I

PHILIPPES DE BUYSER.

(Du 19 mai 1632.)

Aujourd'huy dixneuvième may mil six cent trente deux, le Roy estant à S^t Germain en Laye et estant bien informé des bonnes vie et mœurs et capacités de

Philippes de Buyster natif de la ville d'Anvers en Brabant en semble de ses sens suffisance et prudhomme qu'il a en l'art des sculpture et peinture la retenu et retient pour son sculpteur et peintre ordinaire de sa Maison aux gages de six cens livres par an , et outre luy a donné son logement dans son palais des Thuilleries proche l'entré du dosme et escalier dud. palais, ce concistant en place de quatre arcades au dessus de la terrasse du dit palais, ainsi que la dite place se poursuit et comporte de fonds en comble et joignant la place qu'occupe à présent le sieur Belleville pour en ladite place y rester accommodé son logement suivant les ordonnances des sur-intendans des bâtimens de sa Majesté qui feront ledit logement au desir et contentement dudit de Buyster et pour cet effet tant pour ses dits gages que pour son dit logement, lui sera delivré toutes lettres et autres expéditions nécessaires, m'ayant sadite Majesté commandé luy en expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Etat de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *De Lomenie*.

II

PHILLIPPES DE BUYS TER.

(Du 13 juillet 1644.)

Aujourd'huy treizième juillet mil six cent quarante quatre, le Roy estant à Paris, voulant gratifier et fa-

vorablement traiter Philippes de Buyster, natif de la ville d'Anvers en Brabant, en considération de l'expérience qu'il a en l'art de sculpture et peinture, sa Majesté de l'avis de la Reyne regente sa mère en confirmant le brevet du feu Roy son père du dix neuf may mil six cent trente deux, la retenu et retient en la dite charge de son sculpteur et peintre ordinaire aux gages de six cens livres par chacun an, pour en jouir ainsy qu'il a fait par le passé, et outre luy a continué son logement dans le palais des Tuilleries où il est a présent demeurant proche l'entrée du dosme et escalier dudit palais, ainsi qu'il est spécifié par le susdit Brevet, y compris les accommodemens qui y sont resté faits *mande* à cette fin sa dite Majesté aux sieurs sur-intendant et controlleur desdits bâtimens de faire et laisser jouir ledit de Buyster dudit logement et le faire payer des dits gages sans difficultés, et m'ayant sadite Majesté, pour témoignage de sa volonté commandé de luy expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas de *Guene-gaud*.

III

PHILIPPES BUYSER, SCULPTEUR.

(Du ij^e may 1654.)

Aujourd'huy deuxième jour du mois de may 1654, le Roy étant à Paris voulant donner moyen à Philippe

Buyster son sculpteur ord^{re} de travailler commodement aux ouvrages qui lui seront commandé pour son service. Sa Majesté a permis et permet aud. de Buister de construire un atelier pour cet effet dans son jardin des Tuileries, en une place scituée entre le magasin des blocqs de marbre à elle appartenant, et sa vollière contenant quinze toises de long sur deux toises et demie de large, mande et ordonne aux sur-intendant et intendant de ses bâtimens, arts et manufactures de France qu'ils ayent à faire jouir paisiblement le dit de Buister de la présente permission, et du bâtiment qu'il aura fait ou qu'il fera sur cette place pour son vsage particulier en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*,

IV

BUISTER, SCULPTEUR.

(Du 27^e mai 1656.)

Aujourd'huy vingt septième du mois de may 1656, le Roy étant à Paris, considerant les bons services que Philippe Buister son sculpteur ordinaire lui rend journellement, et qu'au lieu de la place qu'il occupe en son palais des Tuileries, et dont on a besoin a présent pour la suite de Monseigneur le duc d'Anjou, son frère unique, il est nécessaire de lui en donner une

autre ailleurs pour son logement, sa Majesté a permis et accordé audit Buister de prendre dans son jardin des Thuilleries le long de la muraille qui l'enferme du côté de l'eau et joignant la place ou il travaille continuellement pour son service deux toises de terre sur trois de profondeur, pour sur les deux places jointes ensemble y faire construire un logement convenable à son usage et à sa profession, mande et ordonne aux sur-intendant et intendant de ses bâtimens arts et manufactures de France de faire jouir ledit Buister tant du contenu au Brevet qu'il a de la susdite première place que du présent quelle a signé de sa main, et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*.

V

NOCRET

(22 juin 1658.)

Aujourdhuy vingt deuxiesme juin mil six cent cinquante huit, le Roy estant à Calais desirant gratifier et faorablement traiter le s^r Noret lun de ses peintres ordinaires en consideration de ses services et luy pourueoir d'un lieu propre et commode pour traualier à de grandz tableaux. Ce quil ne peut faire dans son logement de la gallerie du Louure sa Majesté luy a donné et accordé donne et accorde la dernière arcade

du magasin qu'auoit deffunct Girard Vuyet (1) son beau père au dessous de la petite gallerie du palais des Thuilleries du costé du gros pavillon, le surplus duquel magasin ensemble la place du petit logement que ledit Girard auoit a l'autre bout d'iceluy sa Majesté reserue pour son seruice, pour dans ladite arcade faire par ledit Nocrét un lieu propre et commode pour y faire ses peintures, voullant pour cet effect quil prenne le jour des croisées qui sont aux deux boutz de ladite arcade, et que celle du costé de la cour serue de porte-croisée et quil en jouisse et de l'entrée, issue et passage d'iceluy par la petite porte cour du logement sur la rue qu'occupoit ledit deffunct Girard attendant celluy du s^r Besnier huissier du cabinet duquel logement sa Majesté a faict don par breuet de ce jourdhuy a Nicolas et Honoré Vuyet frères enfans dudit Girard, tout ainsy quil faisoit, tant quil plaira a sa Majesté laquelle mande au s^r Ratabon conseiller en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bastimens artz et manufactures, et a l'intendant d'iceux en exercice de donner aud^t sieur Nocrét les alignemens nécessaires tant pour la cloison de separation de ladite arcade dauec le reste dud^t magasin que du mur quil conuiendra faire dans ladite cour pour separer l'entrée et le passage dudit Nocrét dans l'entrée et cour de ses beaux frères, et du tout le laisser jouir

(1) Vuyet (Girard), maître maçon.

sañs luy donner aucun trouble. M'ayant pour tesmoi-
gnage de sa volonté commandé de luy en expedier le
présent breuet quelle a signé de sa main, et faict con-
tresigner par moy son conseiller secretaire destat et
de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de
Guénégaud.

Collationné a l'original estant en parchemin.

VI

MASSON, SCULPTEUR DU ROY; BESNIÈR, ORFEVRE DE SA
MAJESTÉ.

(10^e octobre 1715.)

Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'An-
tin, pair de France.... etc.

Auons accordé au s^r Benoist Masson sculpteur du
Roy et au s^r Nicolas Besnièr orfevre de sa Majesté le
logement par moitié vaccant par la mort du s^r Grauièr
sculpteur, sis, rue des Orties, vis à vis la petite es-
curie du Roy, ayant cinq toises trois pieds de face
sur lad^{te} rue et vingt trois pieds de profondeur, tenant
par derrière au jardin de M^r le marquis de Beringhen,
d'un côté au logis occupé par le s^r Mazière sculpteur,
et de l'autre côté à l'orfèvrerie du Roy, à condition
que le mur au milieu pour séparer également chacun
leur portion avec les réparations et accommodement
qu'ils y desireront seront faits à leurs frais et dépens,

pour en jouir par lesd. s^r Masson et Besnier, tant qu'il nous plaira ; en foi de quoy, nous avons signé de nostre main le présent breuet et fait contresigner par le secretaire des bâtimens du Roy, et y apposer le cachet de nos armes ; fait à Paris, le 10^e jour d'octobre mil sept cens quinze ; signé le duc d'*Antin*, et plus bas par mond^t seigneur : signé *Marchand*.

III. — GARDE DES ANTIQUES DU ROI.

I

LOUIS LERAMBERT, GARDE DES MARBRES AU LOUVRE.

(Dernier juillet 1602.)

Aujourd'huy dernier jour de juillet mil six cens deux le Roy étant à St Germain-en-Laye, adverty que par cy devant et dès le dix septième avril mil cinq cens quatre vingt dix sept sa Majesté aurait donné à Louis Lerambert sculpteur et tailleur en marbre la garde de ceux estans en son chasteau du Louvre dont avait eu par cy devant la charge, Nicolas Boulanger, aux mêmes gages dont jouit ledit Boulanger, qui sont de trente trois ecus un tiers par chacun an auquel nantmoins Sa Majesté aurait voulu lesdits gages être payez sa vie durant et après son deceds aud. Lerambert, lequel depuis ledit temps aurait le soin et charge desdits marbres, ensemble de ceux estans au palais des

Thuileries, pour la garde desquels n'en aurait eu ledit Lerambert aucun gage et desirant sadite Majesté la conservation desd. marbres et même ceux qui ont été et seront cy après mis en œuvres au dedans de ses châteaux du Louvre, S^t Germain-en-Laye, Palais des Thuileries, grande et petite gallerie soient à l'advenir entretenus et nettoyez sadite Majesté a donné et donne audit *Louis Lerambert outre la garde desdits marbres desdits châteaux et palais la charge et l'entretien de ceux qui ont été et seront mis en œuvre esdits lieux*, pour soigneusement les essuyer et nettoyer, en ce qu'ils soient conservez en leur lustre et beauté, et pour lui donner moyen de vivre et s'entretenir en icelle charge lui a accordé et accorde la somme de cinq écus trente trois sols quatre deniers par mois de gages qui font *soixante six écus quarante sols* par chacun an à commencer du jourd'huy que sa Majesté veut lui être doresnavant payez par le trésorier de de ses bâtimens des deniers destinez pour iceux; ensemble *la jouissance du petit Jardin sur l'eau tenant à l'abreuvoir du Louvre où était l'ancienne marbrière dont jouissait ledit Boulanger* à la charge qu'après le décès dudit Boulanger lesdits trente trois escus ici de gages desquels il jouit demeureront esteints, de quoy sa Majesté m'a commandé en expédier toutes lettres nécessaires, et cependant le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Etat signé *Henry* et plus bas *Potier*.

II

LOUIS LERAMBERT.

(Le 7^e mars 1612.)

Aujourd'huy septième mars mil six cens douze, le Roy étant à Paris voulant donner moyen à Louis Lerambert sculpteur marbrier et garde de ses figures antiques et marbres de ses châteaux du Louvre, S^t Germain en Laye et Palais des Tuileries, de continuer à bien servir comme il a fait jusques à présent et supporter les dépenses qu'il lui convient faire pour nettoyer et polir, tant lesdites figures antiques, que autres pièces de marbre qu'il a en charge, sa Majesté par l'avis de la Reine régente sa mère lui a augmenté de cent livres les gages de deux cens dont il a accoutumé de jouir, pour lui parfaire jusques à trois cens livres, et en être doresnavant payé par chacun quartier de l'année sur ses simples quittances par les trésoriers de ses bâtimens présens et advenir chacun en l'année de son exercice à commencer du premier jour de janvier dernier, lui continuë et confirme Sa Majesté en tant que besoin est où serait tant les susdites charges que la jouissance du logis auquel il fait sa demeure au bout du grand Jeu de Paume du Louvre ses appartenances et dépendances, et pour témoignage de cette sienne volonté m'a commandé en expédier audit Lerambert le présent Brevet qu'elle a

voulu signer de sa main et iceluy fait contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Etat signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*.

III

LOUIS LERAMBERT.

(Du 2^e mars 1622.)

Aujourd'huy vingtieme jour de mars mille six cens vingt deux, le Roy étant à Paris considérant que les trois cens livres de gages que sa Majesté a cy devant accordez à Louis Lerambert sculpteur marbrier et garde de ses figures antiques et marbres de ses châteaux du Louvre, S^t Germain en Laye, et Palais des Tuileries par Brevet du 7^e mars mil six cens douze ne sont suffisans pour y vacquer journellement par ledit Lerambert à la dite charge à laquelle il est fort sujet pour la conservation desdits antiques sadite Majesté en considération du soin particulier que ledit Lerambert y prend, lui a accordé par ces présentes outre lesdits trois cens livres, la somme de cent livres d'augmentation pour faire jusques à quatre cens livres de gages chacun an, qu'elle veut lui être payez par le trésorier de ses bâtimens à commencer du premier jour de janvier dernier et à cette fin employez dans l'etat de ses officiers retenu pour ses bâtimens en vertu du présent Brevet que sa dite Majesté a voulu signer de sa main et fait contresigner à moy son con-

seiller et secretaire d'Etat, commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*.

IV

LOUIS LERAMBERG.

(Du 10 décembre 1625.)

Aujourd'huy dixième jour de décembre mille six cent vingt six, le Roy etant à Paris desirant reconnoitre envers Louis Lerambert l'un de ses sculpteurs ordinaires marbriers et garde de ses figures antiques les bons et agréables services qu'il a cy devant rendus et qu'il continuë encore à sa Majesté et pour témoigner le contentement qu'elle a dudit Lerambert même de sa suffisance et du soin qu'il prend journellement à nettoyer et polir tant lesdites figures antiques que autres riches pièces de marbre qu'il a en charge comme aussi au service actuel et ordinaire qu'il rend en son château du Louvre a conserver les démolitions quand il s'y fait quelques changemens sadite Majesté lui a donné et accordé la somme de deux cens livres d'augmentation de gages outre quatre cens livres pour faire en tout six cens livres, dont elle veut que ledit Lerambert jouisse doresnavant par chacun an a commencer du premier jour de janvier prochain et qu'à cette fin il soit employé pour la dite somme dans les Etats des gages des officiers de ses bâtimens, et outre sa Majesté a accordé et accorde audit Lerambert la

survivance desdites charges à Louis Lerambert son fils pour en jouir ainsi que sondit père à la dite condition, et pour témoignage de cette sienne volonté m'a commandé lui en expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et icelui fait contre-signer par son conseiller secrétaire d'Etat commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*.

V

LOUIS LERAMBERT.

(Du 28^e mars 1637.)

Aujourd'huy vingt huitieme mars mil six cent trente sept, le Roy estant à S^t Germain, voulant favorablement traiter Louis Lerambert sculpteur marbrier et garde de ses figures antiques et marbres de ses châteaux du Louvre, S^t Germain en Laye et Palais des Tuilleries tant en considération de ses services, que de ceux qui ont esté rendus cy devant à sa Mejesté par Simon Lerambert son père et autres ses prédécesseurs. Sad. Majesté luy accorde la jouissance du logement que tient à présent ledit Simon Lerambert son père, dans le grand Jeu de Paume du Louvre, à condition toute fois de survivance, pour en jouir après le deceds de sond. père, et aux mêmes charges et conditions. M'ayant sa dite Majesté pour tesmoignage de cette sienne volonté commandé d'en expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre con-

tresigné par moy son conseiller en son conseil d'Etat et secretaire de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*.

VI

LOUIS LERAMBERT.

(Du 4^e avril 1653.)

*Aujourd'huy, quatrième du mois d'avril mil six cens cinquante trois, le Roy étant à Paris bien informé de l'affection qu'a pour son service Louis Lerambert sculpteur et garde de ses marbres de son expérience et de sa probité, sa Majesté lui a fait don de la charge de garde du grand magasin de ses antiques vacante à présent par la mort de Pierre Pivet pour ledit Lerambert en jouir et user desormais aux mêmes honneurs, autoritez privilèges, franchises, libertez, gages et droits qu'en jouissait le deffunt, en vertu du présent Brevet qua sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis*, et plus bas de *Guenegaud*.*

VII

FELIBIEN.

(Du 10^e mars 1673.)

Aujourd'huy 10^e mars mil six cens soixante treize, le Roy estant à Versailles bien informé de la capacité

que le sieur Felibien historiographe des bâtimens s'est acquise dans la connaissance des figures, bustes et bas reliefs antiques, sa Majesté luy a fait don de la charge de garde magasin de ses antiques, tranferez de son jardin des Tuilleries dans l'une des galleries du Palais Royal, que possédoit le sieur Vivot dernier possesseur d'icelle pour en jouir par ledit s^r Felibien aux honneurs, privilèges, franchises et libertez y appartenans, et aux gages et appointemens qui lui seront reglez par le sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtimens arts et manufactures de France, qui luy seront payez par le trésorier desdits bâtimens en vertu du présent Brevet que sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas *Colbert* et au dessous est écrit : *Collationné* à l'original en parchemin ce fait à l'instant rendu par les conseillers du Roy notaires au châtelet de Paris soussignez. Cejourd'huy seize janvier mil six cens quatre vingt dix signez *Le Normant* et *Cerret* avec paraphes.

IV. — INTENDANTS DES INSCRIPTIONS.

I

DES FONTAINES.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a tous ceux qui ces présentes lettres verront,

salut; s'il est tres important que les inscriptions qu'on met aux frontispices et autres lieux des bastimens royaux et publics, et qui sont ordinairement ou des marques de la prospérité du reigne ou des eloges de quelque vertu particulière soient dignes du sujet quelles traittent et de la posterité, et que les inuentions de trophées, desseins de peinture, emblesmes, deuises, descriptions, et autres decorations des chambres, cabinets, galleries, jardins, maisons royales, entrées et triumphes des Roys respondent à la magnificence de nos bastimens et a la grandeur de cet estat. Il est aussy de nostre prudence de choisir pour cet important employ quelqu'un dont l'intelligence, la capacité et le genie ayent du rapport a la grandeur de ces superbes ouurages, et qui par une scavante industrie puisse joindre la beauté de l'histoire à la rareté de la structure, comme nous sommes assurez que nostre amé et féal Charles Quitel s^r des Fontaines a toutes les qualités requises pour cet effet qu'il en a donné des preuues en diuerses occasions pour nostre seruice et que nous auons une entière confiance en son experience et en sa fidelité, nous, pour ces causes et autres a ce nous mouuans, luy auons donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes signées de nostre main, *la charge d'intendant des inscriptions des bastimens royaux et publicqs*, inuentions de trophées, desseins de peinture, emblesmes, deuises, inscriptions et autres decorations que nous ferons faire

dans nos chambres, cabinets, galleries, jardins et maisons royales, mesme de celles qu'il conuiendra faire aux portiques, arcs triomphaux et autres ouurages ordonnez pour nos entrées dans nos villes, ou pour quelque autre sujet que ce puisse estre ; cette charge se trouuant a présent vacante par la demission qu'en a faicte en nos mains M^r Pierre Boulard au proffit dudit s^r des Fontaines pour par luy desormais le tenir en exercice, en jouir et user aux honneurs, authoritez, prerogatiues, prééminences, priuileges, franchises, libertez, gages de dix huit cens liures sur l'estat de nostre maison et de neuf cent liures sur celuy de nos bastimens, par chacun an, droicts, proffits, reuenus et esmolumens y appartenans, tels qu'en a bien et deuement jouy ou deub jouir ledit s^r Boulard et auant luy les sieurs de Montmaur et de S^t Maurice, et ce tant qu'il nous plaira ; mandons a nostre amé et féal conseiller en nos conseils surintendant et ordonnateur de nos bastiments artz et manufactures de France, le s^r Ratabon que dudit sieur des Fontaines pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue de par nous en possession de ladite charge d'intendant des inscriptions des bâtimens royaux et publicqs, inventions de trophées, desseins de peintures, emblesmes, deuises, descriptions et autres decorations que nous ferons faire dans nos chambres cabinets galleryes, jardins et maisons royales mesmes de celles qu'il conuiendra faire aux portiques, arcs de

triomphe et autres ouurages ordonnez pour nos entrées dans nos villes ou pour quelque autre sujet que ce puisse estre, ensemble des honneurs, authoritez, prerogatiues, preeminences, privilèges, franchises, libertez, gages de 1800 # sur l'estat de nostre maison et de neuf cens liures sur celuy de nos bastimens, par chacun an, droicts, profficts, reuenus et emolumens des susdits, le fasse jouir et user pleinement et paisiblement, et a luy obeir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra aux choses concernant ledit office, mandons en outre aux trésoriers généraux de nostre maison et de nos bastimens que les susdits gages ils payent audit s^r des Fontaines par chacun an aux termes accoustumez, suiuant les estats qui en seront par nous signez et arrestez, et rapportant par eux ces présentes deuement collationnées, pour une fois seulement avec la quittance dudit s^r des Fontaines, nous voulons que tout ce qui luy aura esté par eux payé à cette fête à occasion soit passé et alloué en nostre chambre des comptes auxquelz nous mandons ainsy le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir ; en tesmoin de quoy nous auons faict mettre nostre seel a ces dites présentes ; donne à Paris, le..... jour de..... l'an de grâce mil six cent cinquante huit et de nostre reigne le quinzième, signé *Louis* et plus bas est escript sur le reply : Par le Roy ; signé de *Guenegaud*, et a costé est escript sur ledit reply : Aujourdhuy vingtiesme jour du mois de may mil six cent soixante le s^r Charles

Quitel sieur Desfontaines desnommez en ces présentes a faict et presté éz mains de nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général des bastimens, jardins, tapisseries, et manufactures de sa Majesté le serment qu'il estoit obligé de faire a cause de la charge d'intendant des inscriptions des bastimens royaux et publicqs dont il a esté pourveu par sa Majesté, par la demission de M^e Pierre Boulard dernier possesseur d'icelle. Signé *Ratabon* avec paraphe.

II

ABBÉ TALLEMENT.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Nauarre, à tous ceux qui, ces présentes lettres verront, salut : la charge d'intendant des deuses et inscriptions de nos édifices royaux, estant vacante par le décedz du s^r des Fontaines, nous auons fait choix du sieur Abbé Tallement pour remplir ladite charge, estant informez qu'il a toute l'intelligence et capacité nécessaires ; à ces causes, et autres considérations à ce nous mouuant, nous auons audit sieur Tallement donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes signées de nostre main, la charge d'intendant des inscriptions des bâtimens et édifices royaux et publics, inuentions de trophées desseins de peintures, emblesmes, deuses, descriptions, et autres décora-

tions que nous ferons faire dans nos chambres, cabinets, galleries, jardins et maisons royales, mesmes de celles qu'il conuiendra faire aux portiques, arcs triomphans et autres ouurages ordonnez pour nos entrées dans nos villes ou pour quelque'autre sujet que ce puisse estre ; ladite charge vacante par le decedz dud. feu s^r des Fontaines, pour, par ledit sieur Tallement, la tenir et exercer, en jouir et user, aux honneurs et authoritez, prérogatiues, prééminences, franchises, libertez, gages, droits, fruits, proffits, reuenus et emolumens accoustumez et y appartenans, tels et semblables qu'en à jouy ou deub jouir led. s^r des Fontaines, et ce, tant qu'il nous plaira ; mandons à nostre amé et féal conseiller, en tous nos conseils, le s^r Colbert, sur-intendant et ordonnateur général de nos bastimens et manufactures de France, que dudit sieur Tallement premièrement receu le serment, en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue, ou fasse mettre et instituer, de par nous, en possession et jouissance de ladite charge et d'icelle ensemble du contenu cy-dessus, le fasse jouir et user pleinement et paisiblement, obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra és choses concernant ladite charge ; mandons, en outre, aux trésoriers généraux de nostre maison et de nos bastimens que ledit gage et droits il ayent à payer audit s^r Tallement, à l'aduenir, par chacun an, aux termes et en la manière accoustumez, suiuant les estats qui en seront par nous

arrestez et signez et rapportant par eux ces présentes ou copie d'icelles deuement collationné, pour une fois seulement, aux quittances sur ce suffisantes; lesdits gages et droits seront passez et allouez en la despense de leurs comptes, par nos amez et feaux, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsy le faire sans difficulté; car tel est nostre bon plaisir; en tesmoin de quoy nous auons fait mettre nostre scel à cesd. présentes. Donné à S^t Germain en Laye, le vingt neuuiesme jour du mois de nouembre, l'an de grâce mil six cens quatre vingt un, et de nostre règne le trente neufviesme. Signé *Louis*, et sur le reply: par le Roy *Colbert*.

V. — ENTRETIEN DES PEINTURES ET DES SCULPTURES A FONTAINEBLEAU.

I

LOUIS POISSON.

(1^{er} mai 1610.)

Aujourd'huy premier may mil six cens dix, le Roy étant à Paris mémoratif que dès le vingt huit décembre mil cinq cens quatre vingt seize il aurait retenu Louis Poisson pour l'un de ses peintres ordinaires, et combien que depuis dix ou douze ans en ça il travaille aux ouvrages des peintures et enrichissemens qu'il

lui aurait commandé faire en plusieurs lieux et endroits de son château de Fontainebleau, comme il fait encore de présent à celui de S^t Germain en Laye il n'a neantmoins touché aucuns gages, pour n'être laissé fonds chacun an au trésorier de la maison, à cet effet. Sa Majesté lui voulant donner moyen de s'entretenir et nourrir sa petite famille en lui faisant service, lui a accordé et accorde la somme de six cens livres tournois de gages ordinaires par chacun an à la charge de faire par lui tous les mêmes entretenemens des ouvrages de peinture par lui faits tant audit château de Fontainebleau que celui de S^t Germain, avoir le soin charge et conservation d'iceux les tenir nettement et en bon état à ce qu'il n'en puisse avenir dépérissement, lesquels gages elle veut lui être doresnavant payez par les trésoriers de ses bâtimens, chacun en l'année de leur exercice à commencer du premier jour de la présente année par les ordonnances des sur-intendans d'iceux des deniers provenans des assignations qui leur seront baillés ainsi que les officiers desdits bâtimens, et à cette fin veut qu'il soit doresnavant employé ès estats qui en seront faits par chacune année pour ladite somme, et de ce me commande lui en expédier le présent brevet qu'elle a pour ce signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Henry* et plus bas de *Lomenie* avec paraphe.

II

PIERRE POISSON.

(5 septembre 1613.)

Aujourd'huy cinquieme septembre mil six cens treize,
 le Roy étant à Paris ayant égard aux bons fidèles et agréables services, que feu Louis Poisson l'un de ses peintres a cy devant rendus tant au feu Roy dernier décédé que Dieu absolve que à sa Majesté depuis son advenement à la couronne même en la charge de l'un de ses peintres ordinaires ayant soin de tous les mêmes entretenemens des ouvrages et peintures par lui faites tant à Fontainebleau que à S^t Germain-en-Laye pour les conserver tenir nettement en si bon état qu'ils ne puissent déperir, et sçachant sa Majesté combien Pierre Poisson, fils dudit feu Louis, s'est à son imitation rendu expert esdites peintures, et peut mieux que tout autre continuer la même charge et exercice de feu son père, sa dite Majesté, par ces dites considérations et par l'avis de la Reine regente sa mère a retenu et retient ledit Pierre Poisson audit estat de l'un peintres, que souloit tenir ledit feu Louis son père avec ladite charge et entretenement desdits ouvrages et peintures qu'il a faits de son vivant aux dits lieux de Fontainebleau et S^t Germain-en-Laye, pour du tout jouir par ledit Pierre Poisson aux mêmes gages et droits, et tout ainsi qu'en jouissait sondit deffunt père

au lieu duquel elle veut que à cette fin il soit compté employé dans l'estat de ses bâtimens et payé des dits gages par ses simples quittances, et en vertu du présent Brevet qu'icelle sa dite Majesté m'a commandé de lui en expédier, l'ayant voulu signer de sa main, et iceluy fait contresigner par moy son conseiller et secrétaire d'Etat. Signé *Louis* et plus bas de *Lomenie* avec paraphe.

III

JEAN POISSON.

(Du 16 octobre 1643.)

Aujourd'huy seizième jour d'octobre mil six cens quarante trois, le Roy estant à Paris ayant égard aux bons, fidelles et agréables services que feux Louis et Pierre Poisson, père et fils ont cy devant rendus au feu Roy en la charge de ses peintures ordinaires ayant soin de tous les mesmes entretenemens des ouvrages de peintures par eux faits tant à Fontainebleau qu'à S^t Germain en Laye pour les conserver et tenir en si bon estat qu'ils ne puisse déperir et sachant sa Majesté combien Jean Poisson fils dudit feu Pierre s'est rendu très expert au fait des dites peintures, et peut mieux que nul autre continuer les mesmes charges et exercices de feu son père sa dite Majesté pour ses considérations par l'avis de la Reyne regente sa mère a retenu et retient ledit Jean Poisson audit estat de l'un

de ses peintres ordinaires que naguères tenoit ledit feu Pierre Poisson son père avec ladite charge et entretenement desdits ouvrages de peinture, pour du tout jouir par le dit Jean Poisson aux mêmes gages et droits qu'en jouissait ledit feu Pierre Poisson son père au lieu duquel elle veut qu'à cette fin il soit couché et employé dans l'estat de ses bâtimens et payé desdits gages par ses simples quittances, et en vertu du présent Brevet que sa dite Majesté m'a commandé de lui en expédier, qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud* (1).

(1) Nous donnons, sous toutes réserves, ces trois derniers brevets, les peintres auxquels ils ont été accordés nous paraissant, malgré leur titre de *peintres ordinaires du Roy*, avoir été employés à des travaux de bâtiment et de simple décoration ; Pierre Poisson, l'un d'eux, est ainsi mentionné dans les *Comptes des bâtimens du Roy* (année 1639) :

« A Pierre Poisson, pour l'entretienement des ouvrages de peinture faits par son père, tant au chasteau de Saint Germain que à Fontainebleau la somme de quatre cens cinquante liures, pour trois quartiers de ses gages ; cy. iii^c, L#
»

« A pierre Poisson, peintre, demeurant à Saint Germain, la somme de treize cens huit liures, pour les peintures et doreures par luy faictes, tant à la balustrade de fer du petit jardin en terrasse, et aux deux cadrans du vieux chasteau qu'aux planches et lambris du département de Monsieur Legrand, et autres lieux mentionnés, dans ses parties acceptées, sur la prisée et estimation faicte desdits ouvrages, par Guillaume du Mée Me^e peintre à Paris ainsy qu'il ensuict ; cy. xvi^c viii#
»

Cette famille s'est maintenue pendant plus d'un siècle dans les *bâtimens du Roy* ; nous trouvons dans les mêmes comptes (année 1726, 12 aoust), la mention suivante :

IV

JEAN DUBOIS, PEINTRE A FONTAINEBLEAU.

(Du 14 juillet 1651).

Aujourd'huy quatorzième juillet mil six cens cinquante un, le Roy étant à Paris mémoratif d'avoir en conséquence des brevets du défunt Roy son très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire des sept janvier 1615, quatrième avril 1621 et quatrième janvier 1629 accordé par son brevet du 26^e octobre 1644 à Jean et Louis Dubois frères peintres de Sa Majesté en son château de Fontainebleau; savoir audit Jean Dubois la charge, soin et entretenement des peintures faites par deffunt Ambroise Dubois leur père dans les appartemens dudit château de Fontainebleau aux gages de mil livres par an et au dit Louis Dubois la charge, soin, nettoyage et conservation des ouvrages de peintures faicts par defunt le s^r Freminet dans la chapelle dudit château aux gages de deux cens livres, et d'autant que l'entretienement desdites peintures faites par lesdits deffunts Dubois et Freminet, n'a jamais été et

« À Pierre Poisson peintre 523# 8^s 8^d, pour ses ouvrages de grosse peinture, en huile et détrempe, qu'il a faits aux châteaux de Saint Germain-en-Laye, pendant l'année dernière, suivant deux mémoires, cy. 523# 8^s 8^d.

»
Ce même Pierre Poisson était, de plus, pensionné du Roy.

ne sont encore à présent qu'un même entretenement, lequel Sa Majesté veut être fait par une seule personne comme il a toujours pratiqué afin de ne point augmenter le nombre des officiers de sond. château, et ayant depuis peu de jours gratifié ledit Louis Dubois de la pension de deux mil livres qu'avait ledit défunt s^r Freminet fils leur frère de mère n'aguères décédé et du logement qu'il occupoit dans le logis de la Fontaine audit château au moyen de quoy il s'est demis et départi en faveur dud. Jean Dubois dud. entretenement des peintures de lad. belle chapelle, desdits deux cens livres de gages pour cette considération sa dite Majesté par l'avis de la Reyne regente, sa mère, a reuny ledit entretenement en tant que besoin est ou serait à celui dudit Jean Dubois comme il estoit auparavant ledit Brevet du 26^e octobre 1644. Veut et entend que doresnavant ledit Jean Dubois seul ait la charge, soin, entretenement, netoyement et conservation tant des peintures faites dans les appartemens dudit château de Fontainebleau, par ledit deffunt Ambroise Dubois son père que par ledit sieur Freminet dans la belle chapelle et qu'il jouisse de douze cens livres de gages qui y sont attribuez sans que ledit Louis Dubois, son frère n'y autres y puisse rien prétendre pour quelques cause et occasion que ce puisse être, mandant pour cet effet Sa Majesté au capitaine concierge sur-intendant et ordonnateur des bâtimens dud. château de Fontainebleau de l'en faire jouir et de

l'employer dans les Etats des officiers d'icelui pour lesdits douze cens livres de gages en vertu du présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moi son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens ainsi signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*.

V

JEAN DUBOIS EN SURVIVANCE DE SON PÈRE.

(Du 21^e février 1674.)

Aujourd'huy vingt unième février mil six cens soixante quatorze, le Roy estant à Versailles, voulant gratifier et traiter favorablement Jean Dubois fils de Jean Dubois peintre, ayant la charge et entretenement de toutes les peintures du chasteau et dépendances de Fontainebleau, vacante par la démission qu'en a faite ledit Jean Dubois père en faveur de son dit fils, à condition de survivance, pour par ledit Dubois fils en jouir à l'advenir aux honneurs, gages, droits, privilèges et avantage y appartenans, tels et semblables dont a jouy ou deub jouir ledit Dubois père, et estant sadite Majesté bien informée de la capacité que ledit Dubois fils s'est acquise en l'art de la peinture, et ayant agréable la demission qui a esté faite de ladite charge per ledit Dubois père en faveur de son dit fils, sa dite Majesté veut et entend que ledit Dubois fils soit couché et employé dans l'Estat des officiers de son chasteau de Fontainebleau aux gages qui lui seront réglés

par le sur-intendant et ordonnateur général de ses bastimens, arts et manufactures de France (1), m'ayant sadite Majesté pour assurance de sa volonté, commandé de luy expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, son conseiller secretaire d'estat et de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas *Colbert* et a coté est escrit :
 Veû par nous sur-intendant et ordonnateur général des bâtimens et jardins de sa Majesté, arts et manufactures de France, le présent Brevet pour jouir de l'effet d'icelluy par ledit Jean Dubois fils suivant l'intention de Sa Majesté, fait à Versailles ce vingt deuxième février 1674 : Signé *Colbert* et a coté est écrit :
 Veû par nous capitaine concierge du château de Fontainebleau le présent brevet pour jouir de l'effet d'iceliuy, par ledit Jean Dubois fils suivant l'intention de sa Majesté, fait à Fontainebleau le 22 avril mil six cens soixante et quatorze. Signé *Montmarin de Saint-Herent*.

(1) Sur un « estat des gages des officiers que le Roy veut et entend être entretenus en son château de Fontainebleau... pour la conservation et entretenement d'icelui, durant l'année 1688, » nous trouvons le détail complet des fonctions de Jean Dubois :

« A Jean du Bois, peintre, aiant le soin et nétoiemment des peintures, tant à fresque qu'à huile, anciennes et modernes, des salles, galleries, chambres et cabinets dudit château, la somme de 600 #, pour ses appointemens de ladite année, à la charge de rétablir celles qui seront gâtées et netoier les bordures des tableaux, et fournir de bois, charbon et fagots, pour brûler esdites salles, galleries, chambres et cabinets, où sont lesdits tableaux, pour leur conservation, cy. 600 #

(Extrait des *Archives impériales*, section administrative.)

VI

BALTAZARD KUKLER.

(Du 20 may 1661.)

Aujourd'huy vingtième mai 1661, le Roy étant à Fontainebleau ayant entière satisfaction des services que Baltazard Kukler peintre allemand demeurant à Paris lui a rendus depuis trois ou quatre ans dans le dégrassement, netoyement et rafraîchissement tant de rares et excellens tableaux à l'huile de sa Majesté, que de toutes les peintures a fresque de la gallerie d'Y-lisse de son château de Fontainebleau, lesquelles peintures qui étoient presque effacées il a retablies fort proprement et soigneusement, Sa Majesté desirant de se servir dud. Kukler l'a retenu et retient pour doresnavant lorsqu'il lui sera ordonné par le sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtimens, la servir au fait du nettoyement et conservation de sesd. peintures et pour lui donner moyen de subsister avec sa famille sad. Majesté lui a donné et accordé, donne et accorde la somme de quatre cens livres d'appointemens par chacun an qui seront employez dans l'Etat des gages des officiers de ses bâtimens à commencer au premier janvier dernier, outre le payement de ses ouvrages qui lui sera fait à mesure qu'il travaillera ausd. peintures mande sa Majesté au sur-intendant et ordonnateur de ses bâtimens et peintures, de faire jouir led.

Kukler de l'effet du présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens ainsi signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud* et au blanc est écrit :

Veü par nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bâtimens, arts et manufactures, intendant et ordonnateur d'iceux en exercice du présent Brevet pour jouir de l'effet d'iceluy, suivant l'intention de Sa Majesté ce 26^e may 1663 signé *Ratabon*.

VI. — BREVETS DE PEINTRES ET DE SCULPTEURS.

I

GUILLAUME DUMÉE.

(Le 3 février 1605.)

Aujourd'huy troisième jour de février mil six cens cinq, le Roy étant à Paris, averti de l'expérience et suffisance de Guillaume Dumée en l'art de peinture, ayant travaillé aux ouvrages de peinture que sa dite Majesté a fait commencer es bâtimens de ses châteaux du Louvre et S^t Germain-en-Laye, qu'elle desire faire continuer et parachever sadite Majesté a retenu et retient ledit Dumée pour l'un de ses peintres ordinaires

pour être employé lorsqu'il lui sera par elle commandé et les sieurs sur-intendans et ordonnateurs desdits bâtimens à faire les peintures, dorures et autres enrichissemens qui seront nécessaires à faire, et iceux jouir par ledit Dumée ladite charge à pareils droits privilèges et exemptions que ses autres peintres ordinaires, et outre lui à sadite Majesté accordé et accordé la somme de trois cens livres de gages ordinaires par chacun an pour en particulier faire l'entretienement de toutes les peintures qui ont été cy devant faites es bâtimens tant vieux que nouveaux des châteaux de Saint Germain-en-Laye, suivant le commandement qui lui en a été fait par sadite Majesté et de celles qui y seront faites cy après ensemble pour avoir le soin ordinaire, charge et garde d'icelles au desir et contentement de sa dite Majesté, lesquels gages elle veut lui être doresnavant payez par les trésoriers de ses bâtimens des deniers qui leur seront ordonnez pour employer au fait de leurs charges, à commencer du premier jour de la présente année, m'ayant commandé lui en expédier toutes lettres requises nécessaires et cependant le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa propre main, et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat de ses commandemens et finances. Signé *Henry* et plus bas *Potier*.

II

TOUSSAINT DUMÉE, PEINTRE, FILS DU PRÉCÉDENT.

(3 avril 1626.)

troisieme jour d'auril mil six cens vingt
six, le Roy étant a Paris ayant considéré le long temps
 qu'il y a que Guillaume Dumée l'un des peintres de sa
 Majesté et qui a la charge et l'entretienement des pein-
 tures du château neuf de S^t Germain-en-Laye et qui
 sert ordinairement sa Majesté pour les patrons et des-
 seins de ses tapisseries, est pourveu de ladite charge
 qu'il a obtenue par son mérite après auoir esté jugé le
 plus capable de ceux qui furent nommez pour icelle
 dès le temps du feu Roy Henry le grand d'heureuse
 memoire et les seruices que depuis ce temps il a rendu
 a sadite Majesté. Bien informé aussy par le s^r de
 Fourcy surintendant de ses bastiments que ledit s^r Du-
 mée a pris un grand soin d'instruire Toussaint Dumée
 son fils audit art afin de le rendre capable de receuoir
 le mesme honneur en luy succedant en sadite charge.
 Sadite Majesté desirant luy augmenter cette volonté
 par ses bienfaits et l'inuiter a s'en rendre digne, a li-
 beralement accordé audit Toussaint Dumée fils la
 charge et entretienement desdites peintures ainsy
 qu'en jouit encore a present sondit père aux gages de
 quatre cens cinquante liures a prendre par les mains
 des trésoriers des bastiments de sadite Majesté, cha-

cun en l'année de son exercice, pour icelle dite charge jouir par ledit Dumée fils avec sondit père, a condition de survivance l'un de l'autre auxdits gages et autres droits, franchises et privilèges dont jouissent les autres officiers de sadite Majesté. En témoignage de quoy sadite Majesté m'a commandé expédier toutes lettres nécessaires et ce pendant le present breuet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'estat de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas de *Lomenie*.

III

JEAN DU BOIS, PEINTRE, EN SURVIVANCE DE
CLAUDE DOUÉ.

(Du 26 décembre 1635.)

Aujourd'huy vingt six octobre mil six cens trente cinq, le Roy estant à St Germain en Laye, ayant esgard aux bons et agréables services que Claude Doué l'un de ses peintres luy a rendus, comme il continue chacun jour en la charge qu'il a des peintures et vieux tableaux de Fontainebleau pour restablir et raccommoder ceux qui sont gatez faits à l'huile, sur bois et sur toile, et nettoyer les bordures des tableaux et fresques qui sont ès chambres, salles, galleries et cabinets du château dudit lieu, dont il s'est toujours fidellement et soigneusement acquitté, et desirant, Sa

Majesté, en cette considération le traiter le plus favorablement qu'il lui sera possible, étant d'ailleurs bien informé de la suffisance et capacité que Jean Dubois aussi l'un de ses peintres s'est acquise en l'art de la peinture, et qu'elle ne peut commettre le soin desdites peintures après ledit Doué à personne qui s'en acquitte mieux que ledit Dubois, sadite Majesté pour toutes ces considérations a eü agréable la demission que ledit Doué a faite de la charge qu'il a desdit peintures de Fontainebleau comme il est cy dessus dit en faveur dudit Jean Dubois son neveu, à condition toutes fois de survivance. Veut et entend sadite Majesté qu'il soit couché et employé dans l'Estat des officiers de sa maison, à Fontainebleau, avec ledit Doué, à la dite condition de survivance, pour lui succéder en ladite charge après le décès dudit Doué et jouir alors de l'appointement de douze cents livres qui est attribué sans préjudice *d'autre pareil* appointement de douze cents livres pour lequel ledit Dubois est desja employé dans l'estat dudit Fontainebleau, en survivance de la veuve de feu Ambroise Dubois, sa mère, pour l'entretienement d'autres peintures faites de la main dudit deffunt Dubois son père, voulant sadite Majesté qu'il jouisse desd. deux appointements, a mesme que le décès de ladite veuve Dubois et dud. Doué, sans aucun retranchement n'y diminution, m'ayant icelle Sa Majesté pour assurance de sa volonté commandé de luy expédier le présent Brevet qu'elle a voulu si-

gner de sa main et estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'État et secretaire de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas *de Lomenie*.

IV

CHARLES ERRARD, PEINTRE.

(20 feburier 1643.)

Auiourdhuuy vingtiesme jour de feburier mvi^e quarante trois, le Roy estant a Saint-Germain-en-Laye; desirant gratifier et fauorablement traiter le s^r Charles Errard peintre. Sur le bon tesmoignage qui lui a esté rendu de la capacité et expérience qu'il s'est acquise en l'art de peinture et architecture pendant seize années que Sa Majesté l'a entretenu et faits estudier à Rome, d'où elle l'a fait reuenir pour l'approcher de sa personne, sadite Majesté a retenu et retient ledit Errard pour l'un de ses peintres et architectes ordinaires, veult et entend qu'en cette qualité il soit logé dans ses galleries du Louure et employé doresnauant dans ses ouurages de peinture et d'architecture aux gages de douze cens liures par an qui luy seront payez par les trésoriers de ses bastimens chacun en l'année de son exercice et qu'il jouisse des honneurs prerogatiues et privilèges tout ainsy qu'en jouissent ceux qui sont honorez de pareilles retenues tant qu'il plaira a sa Majesté, laquelle pour tesmoignage de sa volonté m'a commandé d'en expédier le présent Breuet qu'elle a

voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens ; signé *Louis* et plus bas, *de Guenegaud*.

Collationné à l'original en parchemin.

V

AUTRE BREVET, POUR LE MÊME.

(27 septembre 1644.)

Auiourdhuuy vingt septiesme jour de septembre mil six cens quarante quatre, le Roy estant a Fontainebleau, sur le bon et fauorable rapport qui luy a esté rendu par le sieur de Noyers conseiller de sa Majesté en ses conseils surintendant et ordonnateur général de ses bastiments arts et manufactures de France de la grande capacité et experience que le s^r Charles Errard peintre s'est acquise dans l'art de peinture en laquelle par le long estude et trauail qu'il y a faict depuis longues années tant à Rome qu'en France il s'est acquis la reputation d'estre a présent l'un des premiers de cette belle profession, desirant en cette consideration l'attirer auprès de sa personne et s'en servir en ses ourages plus considerables dans ses bastiments, sa Majesté de l'aduis de la Reyne regente sa mere a retenu et retient ledict Errard pour l'un de ses peintres ordinaires et en cette qualité luy a accordé le logement qu'occupoient cy-deuant les stuccateurs dans la grande gallerie du Louure, voulant qu'il soit

doresnauant couché et employé dans les estatz de ses bastimens et qu'il jouisse des gages et appointemens qui luy seront ordonnez par iceux ensemble dudict logement aux mesmes honneurs autoritez prerogatiues, priuileges, exemptions dont jouissent les autres personnes rares et illustres que Sa Majesté a honnorez de pareilles retenues et logemens tant qu'il plaira à sa dicte Majesté et dautant que ledict logement est beaucoup ruyné et depery et que la necessité des affaires ne permet pas de tirer presentement de l'argent de lespargne pour faire la despence des réparations de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie et paué et autres accessoires pour le retablir, sadicte Majesté permet audict Errard de faire faire lesdictes reparations et den aduencer les deniers jusques a la somme de deux mil trois cens liures a quoy elles ont este réglées par estimation suiuant le deuis qui en a este fait par expertz de l'ordonnance dud^t s^r de Noyers, en consideration de laquelle despence Sa Majesté veut et entend que led^t Errard ny les siens ne puissent estre despossedez dud^t logement pour quelque cause que ce soit qu'en leur remboursant préalablement comptans lesdicts deux mil trois cens liures et a lesgard des platfondz et lambris de menuiserie, peinture et dorures qu'il pourra aussy faire a ses despens pour l'orner et embellir il luy sera permis et aux siens de les remporter, m'ayant Sa Majesté pour tesmoignage de sa volonté commandé d'expedier audit

Errard le présent Breuet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire destat et de ses commandemens, signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud*.

Collationné à l'original en parchemin.

VI

JACQUES HOUSEAU, SCULPTEUR.

(Du 23 décembre 1656.)

Aujourd'huy vingt troisième décembre 1656, le Roy étant à Paris bien informé de la capacité et expérience que Jacques Houseau s'est acquise en l'art de sculpture depuis plusieurs années qu'il en fait profession et du service qu'il rend journellement ès batimens de sa Majesté en lad. qualité, pour lui donner des marques de reconnaissance de sesd. services, à l'obliger à les continuer à l'avenir, Sa Majesté l'a retenu pour l'un de ses sculpteurs ordinaires. Veut et entend qu'il soit d'oresnavant employé dans l'Etat des batimens qui sera expédié annuellement, et qu'il jouisse des mêmes gages, droits, profits, honneurs et privilèges que jouissent ses autres sculpteurs ordinaires à commencer la présente année, en vertu du présent Brevet, qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Etat et commandemens, signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud*.

VII

AUTRE BREVET, POUR LE MÊME.

(Du 15 mars 1663.)

*Aujourdhuy quinze mars mil six cens soixante trois, le Roy étant à Paris, bien informé de la capacité que s'est acquise Jacques Houseau en l'art de sculpture, et fait voir en plusieurs endroits les belles ouvrages (sic) qu'il a faites tant aux batimens de sa Majesté qu'ailleurs, et, pour l'obliger à continuer les services qu'il rend journellement en ses dits bâtimens, l'a retenu et retient pour l'un de ses sculpteurs, et s'en servir d'oresnavant en ses palais où il lui sera ordonné de travailler par les sur-intendant et intendant de ses batimens veut et entend qu'il soit couché et employé dans l'Etat des gages des officiers des dits bâtimens à commencer au premier janvier dernier aux mêmes gages et appointemens que les autres ses sculpteurs, mande Sa Majesté aud. sur-intendant et intendant de ses dits bâtimens de faire jouir le dit Houseau de l'effet du brevet, qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens, ainsi signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud*.*

Collationné aux originaux en parchemin.

VIII

DORBAY, ARCHITECTE.

(18 décembre 1671.)

*Aujourd'huy dix huitième décembre mil six cens soixante vnze, le Roy estant à S^r Germain-en-Laye, sur le bon et louable rapport qui a esté fait à Sa Majesté de la suffisance et capacité que le s^r Dorbay s'est acquise, tant dans la théorie que dans la pratique de l'architecture, sadite Majesté désirant le gratifier et traiter favorablement, l'a nommé pour un de ceux qui doivent composer l'academie d'architecture qu'elle desire establir en sa bonne ville de Paris, pour assister aux conférences qui se feront dans ladite académie, y dire son advis et contribuer autant qu'il pourra par sa science et ses lumières à l'avancement d'un art si recommandable. Veut et entend, Sa Majesté, qu'il jouisse des gages qui luy seront réglés par le sieur Colbert sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtimens arts et manufactures de France et pour témoignage de sa volonté sadite Majesté m'a commandé de luy expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *Colbert*.*

IX

MIGNARD, PEINTRE.

(Du 1^{er} mars 1690).

Aujourdhuy premier mars mil six cens quatre vingt dix, le Roy estant a Versailles voulant remplir la charge de son premier peintre vacante par deceds du s^r le Brun, Sa Majesté a cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne du s^r Mignard, tant pour la connaissance qu'elle a de sa grande capacité, et de la reputation universelle qu'il s'est acquise en cet art, que par le grand nombre de beaux ouurages qu'il a faits dans son chasteau de Versailles et dans ceux des personnes royales, qui sont autant de marques à la postérité de son habileté et de son mérite, ce qui donne lieu a Sa Majesté de croire que rien ne peut contribuer dauantage a donner la perfection à la peinture qu'en faisant examiner et diriger par un aussy excellent maistre les ouurages qui se feront a l'avenir pour sa Majesté; c'est pourquoy elle a retenu et retient ledit s^r Mignard en l'Estat et charge de son premier peintre vacante par le deceds dud^t s^r le Brun, voullant qu'il en fasse les fonctions sous les ordres du surintendant et ordonnateur général de ses bastimens, arts et manufactures de France et qu'il jouisse des mesmes honneurs, autoritez, prerogatiues, preeminences, franchises, libertez, gages de douze cens li-

ures, liurées de deux mil liures et autres droits et avantages appartenants a ladite charge et qu'a cet effect il soit employé dans les estats des officiers de sa maison, et de ses bastiments, et payé de ses gages et droits par les trésoriers de sa maison et desdits bastiments, a commencer du jour du deceds dudit s^r Le Brun, en vertu du présent Breuet que sa Majeste a, pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances ; signé *Louis*, et plus bas *Colbert*.

VII. — BREVETS DE GRAVEURS.

I

MICHEL LASNE , GRAVEUR.

(28 mars 1633.)

Aujourdhuy vingt huit^e mars mil six cens trente trois, le Roy estant à S^t Germain en Laye voulant traiter le plus fauorablement qu'il luy sera possible Michel Lasne son dessignateur et graueur en taille douce en consideration de l'experience qu'il s'est acquise en cet art, Sa Majesté luy a volontairement accordé le logement qui estoit cy deuant occupé par les deffunts Marbreaux au dessoubz de la grande gallerie du Louvre, pour en donner (sic) par ledit Lasne sa vie

durant et en jouir ainsy que faisoient lesdits Marbreaux et comme font les autres qui ont semblables logemens dans ladite gallerie a cette fin sadite Majesté mande et ordonne au s^r de Fourcy surintendant de ses bastiments de le mettre en possession en vertu du présent breuet quelle a pour ce voulu signer de sa main et estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'Etat, et secretaire de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *de Lomenye*.

Collationné à l'original en parchemin.

II

AUTRE BREVET, POUR LE MÊME.

(28 septembre 1637.)

Aujourdhuy vingt huit septembre mil six cens trente sept, le Roy estant à S^t Maur des Fossees voullant recognoistre les bons services que Michel Lasne son dessignateur et graueur en taille douce luy a rendu et continue à luy rendre chacun jour soubz la grande gallerie du Louure que par breuet du vingt huitiesme jour de mars mil six cens trente trois elle luy a accordé en vertu duquel Lasne en a jouy jusques a present veult et entend en outre qu'après le deceds dudit Lasne sa femme et ses enfans en jouissent comme luy et a cette fin sadite Majesté mande et ordonne a ses intendants et controlleurs des bastimens de les en faire souffrir et laisser jouir et pour tesmoignage de

ce elle ma commandé de luy en expedier le present breuet signé de sa main et contresigné par moy son controlleur secretaire d'estat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus *de Lomenye*.

Collationné a l'original en parchemin.

III

AUTRE BREVET, POUR LE MÊME.

(De^r avril 1648.)

Aujourdhuy dernier avril mil six cent quarante huit, le Roy estant à Paris aiant esgard aux bons et fidelles services que Michel Lasne son dessignateur et graueur en taille douce a rendu au feu Roy son père et a sa Majesté depuis son avenement a la couronne desirant les recognoistre et le traiter fauorablement en consideration mesme de la grande experience quil sest acquise en son art, sadite Majesté, de l'avis de la Reyne regente sa mere luy a continué et confirmé son logement en la maison où il est a présent demeurant soubz la grande gallerie du Louure ainsy quil luy a esté accordé et confirmé par led. feu Roy par ses deux breuets des vingt huit mars mil six cent trente trois et vingt huit septembre mil six cent trente sept lesquelz sa Majesté a pareillement confirmez, pour en jouir par ledit Lasne comme il a fait par le passé et en outre sadite Majesté veut et entend quaprès son deceds sa femme et son fils jouissent comme luy du susd^t loge-

ment sans difficulté mandant a cette fin aux intendants et controlleur de ses bastimens de tenir la main a l'exécution de cette sienne volonté sans quil y soit contrevenu en aucune sorte et maniere que ce soit pour tesmoignage de quoy sa Majesté ma commandé den expediër audit Lasne le present breuet quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud.*
Collationné a l'original en parchemin.

IV

ANTOINE GARNIER, PEINTRE ET GRAVEUR.

(Du 29 avril 1654.)

Aujourd'huy vingt neuf du mois d'avril 1654, le Roy étant à Paris, sur l'assurance qu'on lui a donné de l'expérience qu'Antoine Garnier peintre et graveur s'est acquise en son art et de l'affection qu'il a pour son service, Sa Majesté l'a retenu pour la servir désormais en l'état et charge de son peintre et graveur ordinaire, veut et entend qu'il jouisse de cette qualité, aux mêmes honneurs prééminences franchises et libertés qu'en jouissent les autres officiers de sa maison, mande aux sur-intendant, intendans, controlleurs et trésoriers généraux de ses bâtimens de le faire jouir de lad. charge, et de le faire payer des gages et appointements qui lui seront ordonnez par les Etats de

ses bâtimens en vertu du present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Etat et de ses commandemens, signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud* et a côté est écrit enregistré au registre du greffe de la prevôté de Fontainebleau par moy greffier en iceile suivant le jugement de ce rendu le vingt unième jour de janvier 1659. Signé *Langlois*, greffier.

V

ROBERT DE NANTEUIL, DESSINATEUR ET GRAVEUR.

(Du 15 juin 1659.)

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à nos amez et feaux conseillers les gens de nos comptes à Paris, salut, voulant gratifier et favorablement traiter notre bien aimé Robert de Nanteuil notre graveur ordinaire en considération des services qu'il nous a rendus en diverses occasions, pour ses causes nous lui avons accordé et fait don de la somme de mil livres de pension par chacun an à prendre sur les derniers, tant ordinaires qu'extraordinaires de notre épargne pour en être doresnavant payé par les trésoriers d'icelui, présens et avenir étant en exercice, a commencer du premier jour de janvier dernier suivant les états qui en seront par nous signez et arrêtez. Sy vous mandons et ordonnons que ces présentes vous ayez à vérifier et faire enregistrer pu-

rement et simplement et du contenu en icelles, jouir et user led. Nanteuil pleinement et paisiblement. Mandons aussi à nos amés et feaux conseillers en notre conseil d'Etat, et trésoriers de notre épargne, présens et avenir de lui payer bailler et délivrer chacun en l'année de leur exercice lad. somme de mil livres de pension aux termes et en la manière accoutumée suivant nosd. états et raportant par eux ces présentes ou copie d'icelles deument collationnés pour une fois seulement avec quittance dud. Nanteuil sur ce suffisante, nous voulons ladite pension de mil livres être passée et allouée en la dépense de leurs comptes deduite et rabatue de la recette d'iceux, par nos gens de nos dits comptes, vous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 15^e jour de juin l'an de grace 1659 et notre règne le dix sept^e. Signé *Louis* et plus bas par le Roy de *Lomenie* et scellé en queue de cire jaune; à côté est écrit registrées en la chambre des comptes, ouy le procureur général du Roy pour jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles tant et sy longuement qu'il plaira à Sa Majesté et qu'il sera employé dans ses états à jouir de cejourd'huy le sixième aoust 1660. Signé *Le Coq* et au dos enregistrées au conseil général des finances par moy conseiller du Roy au conseil d'Etat et controlleur général des finances de France, à Paris le dernier 7^{BRE} 1659 signé *Le Tonnelier Breteuil*.

VI

SEBASTIEN LE CLERC, GRAVEUR.

(Du 20 janv. 1693.)

*Aujourdhuy vingt janvier mil six cens quatre vingt treize, le Roy estant à Versailles, bien informé de l'expérience et capacité de Sebastien Le Clerc m^e graveur à Paris, Sa Majesté la retenu et retient en l'estat et charge d'un de ses graveurs ordinaires vacante par le décès de Claude Melan, pour en ladite qualité servir Sa Majesté et jouir de ladite charge aux honneurs priuillèges et exemptions y attribuez, à l'effet de quoy veut Sa Majesté qu'il soit employé sur l'estat général des officiers de sa maison, à la place dudit Melan, m'ayant Sa Majesté pour temoignage de sa volonté commandé d'en expedier audit Leclerc le present breuet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secretaire d'estat et de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*.*

A costé est escrit : Veu par nous conseiller du Roy en ses conseils sur-intendant et ordonnateur général des bastimens jardins arts et manufactures de Sa Majesté le présent breuet pour jouir de l'effect d'iceluy par ledit Sebastien Le Clerc suiuant l'intention de sadite Majesté, fait à Versailles l'onzieme janvier mil six cens quatre vingt quatorze. Signé *Colbert de Villacerf*.

VII

ÉTIENNE BAUDET, GRAVEUR.

[(Du 29 octobre 1693.)]

*Aujourd'huy vingt neuf octobre mil six cens quatre vingt treize, le Roy estant à Versailles, bien informé de l'expérience et capacité d'Estienne Baudet graveur en taille douce et du travail qu'il a fait depuis dix huit années pour le service de Sa Majesté, elle l'a retenu et retient en l'état et charge de l'un de ses graveurs ordinaires vacante par le deceds de feu Pierre Soubiran pour en lad. qualité servir Sa Majesté et jouir de lad. charge aux honneurs, privilèges et exemptions y attribués, à l'effet de quoy veut Sa Majesté, qu'il soit employé sur l'état général des officiers de sa maison à la place dudit Soubiran, m'ayant Sa Majesté commandé de lui en expédier le present Brevet quelle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contre-signer par moy conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis*, et plus bas *Phelypeaux*. Et a costé est écrit :*

*Veü par nous conseiller du Roy en ses conseils surintendant et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté le present Brevet pour jouir de l'effet d'iceluy par led. Estienne Baudet suivant l'intention de sad. Majesté fait à Versailles le premier janvier 1694. Signé *Colbert de Villacerf*.*

VIII

LOUIS SIMONEAU, GRAVEUR.

(Du 4^e janv. 1717.)

Aujourd'huy quatrième janvier mil sept cent dix sept, le Roy estant à Paris, bien informé de la capacité que Louis Simoneau graveur de l'Académie royale des sciences, s'est acquise dans cette profession, Sa Majesté de l'avis de Monsieur le duc d'Orléans son oncle regent, la retenu et retient, en l'Estat et charge de l'un de ses graveurs vacante par la mort de Pierre Le Paultre, dernier possesseur d'icelles, pour par led. sieur Simoneau en jouir et user aux honneurs, privilèges, franchises et autres avantages y attribués tant qu'il plaira à Sa Majesté, en vertu du présent Brevet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigner par moy conseiller secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances, signé Louis et plus bas Phelypeaux.

VIII. — BRÈVÈTS DE DESSINATEURS DE JARDINS.

I

CLAUDE MOLLET, JARDINIER-DESSINATEUR.

(Du 25 juin 1643).

Aujourd'huy vingt cinquieme du mois de juin mil six cent quarante trois, le Roy estant à Paris sur l'assurance qui luy a esté donnée de l'affection, et de la fi-

dellité de Claude Mollet son jardinier ord^{re} et dessinateur des Plans, Parcs et Jardins de ses Maisons Royales et de l'expérience qu'il s'est acquise à dresser toutes sortes de compartimens, et desirant reconnoître les services qu'il a rendus en cette charge au contentement du feu Roy son père, et l'obliger de les luy continuer. Sa Majesté de l'avis de la Reine, regente sa mère l'a confirmé dans lad. charge conformément au brevet du feu Roy du vingt sept février 1632 et de nouveau autant que besoin serait l'a retenu et retint pour son jardinier ord^{re} et dessinateur des plans, parcs et jardins qui se feront en ses maisons Royales, pour y servir dorenavant par ledit Mollet, et en jouir aux gages de mil livres par chacun an, qu'elle mande aux Trésoriers de ses bâtimens de lui payer des deniers de leurs charges suivant les Estats qui en seront expédiés et ainsi qu'il est accoutumé en vertu du présent brevet qu'elle m'a commandé de lui expédier et qu'elle a pour témoignage de sa volonté voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller Secretaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis*, et plus bas *de Guenegaud*.

II

ANDRÉ LE NOSTRE, JARDINIER, EN SURVIVANCE DE SON PÈRE.

(26 janvier 1637).

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Nauarre a tous ceux qui ces présentes verront, salut:

sçauoir faisons que pour le bon et louable rapport qui nous a esté faict de la personne de nostre bon et bien aimé *André le Nostre* et a plain confiant de ses sens suffisance, loyauté, preudhommie, et experience au faict des jardins, bonne diligence et fidelité, a yceluy pour ces causes et autres a ce nous mouuans auons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main l'État et charge de jardinier de nos jardins des Tuilleries que tient et exerce à présent Jean le Nostre son père lequel s'en est desmis en faueur de sondit fils, à condition toutesfois de suruiuance pour doresnavant nous y seruire ledit estat et charge exercer, en jouir et user par lesdits Jean et André le Nostre père et fils à la suruiuance et en l'absence l'un de l'autre, aux honneurs priuileges, employ, gages, entretenemens qui y appartiennent, droicts, fruicts, proffits, reuenus et emolumens accoustumez et qui y appartiennent tels et semblables que en a et en jouit ledit le Nostre père, tant qu'il nous plaira, sans que par le trépas du premier mourant ledit estat puisse estre dict vaccant ny impétrable hors le suruiuant auquel nous l'auons dès a present comme dès lors reserué et reseruons, et sans aussy qu'il luy soit besoing d'obtenir autres lettres de prouisions ni prester autre serment que celui que ledit Jean Le Nostre a cy-deuant faict et que ledit André le Nostre fils fera en vertu des presentes, si donnons en mandement au s^r de Congis capitaine desd^{tes} Thuilleries qu'après qu'il

lui sera apparu de bonnes vie, mœurs et religion catholique apostolique et romaine dudit André le Nostre fils, et d'yceluy prins et receu le serment en tel cas requis et accoustume, il mette et institue ou fasse mettre et instituer, de par nous, en possession et saisine de ladite charge de jardinier de nos dits jardins des Thuilleries et d'icelle ensemble desdits honneurs employ, gages et entretenement des susdicts, fasse souffre et laisse jouir et user lesd. le Nostre père et fils et le suruiuants d'eux deux plainement et paisiblement, et a eux obeir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra les choses touchant et concernant ledit estat et charge. MANDONS en outre aux trésoriers de nos bastimens present et avenir que les gages et droicts a ladite charge appartenans ils continuent a payer, bailler et deliurer aud. Jean le Nostre père sa vie durant ainsy qu'ils ont accoustume, et après son deced audit André le Nostre fils aux termes et en la manière accoustumée, et rapportant copie des présentes deument collationnée, pour la première fois seulement avec quittance desdits le Nostre père ou fils, sur ce suffisante, nous voulons lesdits gages droicts et entretenemens et tout ce que payé baillé et deliuré aura esté a l'occasion susd. estre passé et alloué en la despense des comptes de celuy qui en aura faict le payement et rabattu de la recepte d'iceux par nos amez et feaulx conseillers les gens tenant nostre chambre des comptes à Paris, auxquels nous mandons ainsy le faire

sans difficulté, car tel est nostre plaisir ; en tesmoin de quoy nous avons faict mettre nostre scel a ces d. présentes données à Fontainebleau, le vingt-sixième jour de janvier l'an de grâce mil six cent trente-sept et de nostre reigne le vingt septiesme; signé *Louis* et sur le reply par le roy, signé *de Loménie*.

Collationné à l'original en parchemin.

III

JEAN MICHEL LE BOUTEUX ET CLAUDE DESGOTS,
JARDINIERS-DESSINATEURS, EN SURVIVANCE D'ANDRÉ
LE NOSTRE.

(Du 28^e avril 1692.)

Aujourd'huy vingt huitiesme avril mil six cens quatre vingt douze, le Roy estant à Versailles, ayant eu agréable la très humble suplication qui luy a este faicte par André le Notre, d'accorder à Jean Michel le Bouteux et a Claude Desgots ses neveux la survivance de sa charge de dessinateur des plants et parterres de ses jardins et a cet effet de séparer lad. charge en deux. Sa Majesté a accordé et accorde audit Jean Michel le Bouteux la moitié de ladite charge de dessinateur en semble la somme de six cens livres de gages faisant moitié des gages attribuez à ladite charge pour par ledit le Bouteux en jouir après le deceds dud. le Notre, aux honneurs privilèges et exemptions, y attribuez, mande et ordonne sa Majesté au sieur marquis de Villacerf Surintendant et ordonnateur général

de ses Batimens et jardins, de faire jouïr ledit Bouteux de ladite charge et le faire payer desd. gages de six cens livres après le décès dud. le Nostre ou de son consentement pendant sa vie, en vertu du présent brevet que sa Majesté a pour assurance de sa volonté, signé de sa main, et fait contresigner par moy son conseiller secrét^{re} d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *Phelipeaux* et a costé est écrit Veu par nous con^{er} du Roy en ses conseils Sur-Intendant et ordonnateur Général des Bâtimens Jardins Arts et Manufactures de sa Majesté, le présent Brevet pour jouïr de leffet d'iceluy par led. Jean Michel le Bouteux suivant l'intention de Sad. Majesté fait à Versaille le trentiesme avril mil six cens quatre vingt douze; signé *Colbert de Villacerf*.

IV

CHARLES DUFRESNY DE RIVIÈRE, JARDINIER-DESSINATEUR

(Du 21 septembre 1700.)

Aujourd'huy vingt un septembre mil sept cent, le Roy estant à Versailles bien informé de la capacité et expérience que Charles Dufresny de Rivière s'est acquis dans le dessin des jardins et voulant l'employer pour son service, sa Majesté la fait constitué et establir pour l'un des dessinateurs de ses jardins pour servir sous les ordres du sur-intendant de ses bâtimens aux gages de douze cens livres pour chacun an, mande et ordonne sa Majesté au sieur Mansart sur-intendant et

ordonnateur de ses bâtimens, arts et manufactures de France de le faire reconnaître en ladite qualité de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra et lui faire payer lesd. gages de douze cent livres aux termes accoutumez, m'ayant pour assurance de sa volonté commandé d'en expédier audit Dufresny le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*. Et à côté veu par nous conseiller du Roy en ses conseils, sur-intendant et ordonnateur général des bâtimens jardins arts et manufacture de sa Majesté, le présent Brevet, pour jouir de l'effet d'iceluy par ledit S^r de Rivière, suivant l'intention de sad. Majesté à Marly le six janvier mil sept cent vn signé *Hardouin Mansart*.

IX. — BREVETS D'ARQUEBUSIERS, FOURBISSEURS ET GARDES DU CABINET
DES ARMES DU ROI.

I

FRANÇOIS LECOUVREUX, ARQUEBUZIER.

(15 décembre 1653.)

Aujourd'huy quinzième décembre mil six cens cinquante trois, le Roy étant à Paris desirant traiter favorablement François le Couvreur maître arquebuzier et le recompenser des grands frais et dépense qu'il a faits à la recherche de plusieurs secrets d'armes, et particulièrement d'une machine qu'il a inven-

tée laquelle tire deux cens cinquante coups en moins d'un quart d'heure, en considération de ce et pour lui donner moyen de travailler avec plus de facilité, et pour aucunement le recompenser aussi des frais qu'il a fait dans un logement que Sa Majesté lui avait octroyé dans son bâtiment neuf du Louvre qu'il a été obligé de quitter à cause du bâtiment qui s'y fait pour le conseil, sad. Majesté lui a accordé un logement ou était cy devant le corps de garde des Suisses devant la place d'armes de son Palais Royal consistant en une boutique, chambres au dessus, avec le grenier attachant, tenant tout led. corps de garde suisses et lui permet de faire bâtir une forge attachée à sa boutique pour en jouir autant qu'il plaira à Sa Majesté, et ne pourra demander autre chose que ses matériaux quand le Roy en aura besoin. Mandant pour cet effet au s^r Le Camus sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtiments de la mettre en possession et jouissance dud. logement, m'ayant, Sad. Majesté pour témoignage de sa volonté commandé en expédier le présent Brevet aud. le Couvreur quelle a voulu signer de sa main et faisant contresigner par moy son con^{er} secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances: Signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud*.

Veü par nous le présent brevet pour y jouir par l'impétrant du contenu en icelui selon sa forme et teneur. A Paris, ce vingtième mars mille six cens cinquante. Signé *Le Camus*.

II

FRANÇOIS LECOUVREUX, ARMURIER.

(11 avril 1657.)

Aujourd'huy onzième jour du mois d'avril 1657, le Roy étant à Paris, mémoratif d'avoir cy-devant accordé, à François Le Couvreur l'un de ses armuriers, le logement qu'il occupe dans le bout du lieu, où étoit le corps de garde des Suisses, au devant du Palais Cardinal, et du depuis permis de bâtir à ses dépens une boutique attenant aud. logement, en retour sur la place du devant d'iceluy, et desirant de nouveau gratifier et favorablement traiter led. le Couvreur, Sa Majesté en lui confirmant en tant que besoin est ou seroit led. don dud. logement dans lequel elle lui permet de faire les accommodements nécessaires pour sa commodité, a d'abondant permis et accordé aud. Le Couvreur d'élever de la hauteur de huit pieds, le comble de lad. boutique, pour faire une chambre et une garde-robe au dessus, voulant Sad. Majesté qu'il jouisse et use tant dud. ancien logement que du bâtiment neuf, aux mêmes prérogatives, prééminences, privilèges et exemptions dont jouissent ceux qui en vertu de pareils dons, et permissions, sont logez et tiennent des boutiques dans les bâtiments et places dépendantes des maisons royales, le tout aux clauses et conditions portées par le premier brevet, de Sa Majesté du quinzième décembre 1653.

Mande à cette fin Sa dite Majesté au sieur Ratabon con^{er} en ses conseils, sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtiments, et à l'intendant et ordonnateur d'iceux en exercice, de donner aud. Le Couvreur, les alignements nécessaires pour lad. élévation, et d'icelle ensemble desd. logements et boutique le faire souffrir et laisser jouir et user pleinement et paisiblement sans lui donner ny permettre qui luy soit donné aucun trouble ny empêchement, et ce en vertu du présent brevet, quelle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Etat et de ses commandements, signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud* et à côté veu le présent brevet pour être exécuté selon la forme et teneur, fait ce treize avril 1657. Signé *Ratabon* et *Vavin*.

III

JEAN LECOUVREUX, ARMURIER, FILS DU PRÉCÉDENT,
EN SURVIVANCE DE SON PÈRE.

(Du 20 avril 1658.)

Aujourd'huy vingtième jour du mois d'avril 1658, le Roy étant à Paris desirant temoigner à François le Couvreur l'un de ses armuriers, que Sa Majesté, par son brevet du 15^e décembre 1653 a cy devant logé dans le bout du lieu où était le corps de garde des Suisses, au devant de son Palais Cardinal, et depuis par un autre brevet du 2 avril 1657 permis de bâtir à ses dépens une boutique et logement au dessus, at-

tenant aud. corps de garde en retour sur la place du devant d'iceluy, sur la rue Frémenteau, la satisfaction quelle a de ses services, même les reconnoître en la personne de Jean Le Couvreur son fils aîné, sur l'assurance qui lui a été donnée par le sieur Ratabon, conseiller en ses conseils sur-intendant et ordonnateur général de ses bâtimens, arts et manufactures de France de la capacité qu'il s'est acquise dans led. art, Sa d. Majesté a donné et accordé, donne et accorde, au dit Jean le Couvreur fils, la survivance tant de la boutique et ancien logement qu'occupe sond. père au devant dud. Palais Cardinal, que led. bâtiment neuf, pour en jouir après le décès de sond. père tout ainsi, et aux mêmes privilèges, et exemptions qu'en a jouit et jouit son père et les autres artisans, qui sont logez dans les dépendances des maisons royales, le tout aux clauses et conditions portées par lesd. brevets, et à la charge que Antoinette Potier, sa mère, aura son habitation, sa vie durant dans lesd. logements, et pourra si bon lui semble faire travailler du dit art dans l'une desd. boutiques que son fils sera pour cet effet obligé de lui laisser.

Mande Sad. Majesté aud. sieur Ratabon et à l'intendant des bâtimens en exercice, de mettre led. Le Couvreur fils en possession dud. logement lorsqu'il y aura lieu, et l'en faire et laisser jouir ensemble lad. Potier sa mère, en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main, fait contresigner par moy son con-

seiller et secretaire d'Etat et de ses commandemens, Signé *Louis* et plus bas de *Guenegaud*, et à côté est écrit veu le présent pour jouir de l'effet d'icelui par led. Jean le Convreur et Marie Potier sa mère suivant l'intention de Sa Majesté. Fait à Paris, ce 12^e juillet 1658. Signé *Ratabon*.

IV

LOUIS RENARD, ARQUEBUSIER.

(9 septembre 1659.)

Anjourd'huy neufvième septembre 1659, le Roy étant à Bordeaux s'étant fait représenter le brevet du feu Roy du Treizième janvier 1643, par lequel il auroit accordé à Louis Renard dit St-Malo son arquebusier ordinaire et garde du Cabinet de ses armes, dix toises de longueur de terrain sur cinq toises de profondeur, compris l'épaisseur du mur, à prendre depuis l'enclos du logement qu'a le dit St-Malo dans le jardin des Tuileries, tirant vers celui du S^r de Congis du côté de l'eau, pour y rebastir ses forges qui étoient vis à vis du Palais et dans l'enclos desd. Tuileries, et desirant d'autant plus sa Majesté que ledit St-Malo jouisse de ladite place, que le Magasin qu'il oecupoit près la grande écurie, et qui lui avoit été accordé par le feu Roy par son brevet du douzième Janvier 1643 pour fabriquer et serrer les feux d'artifices pour les plaisirs de Sa Majesté, a été démoli par son ordre parcequ'il s'est trouvé dans le dessin de la grande face des comédies qu'elle fait bastir dans ledit Palais, et que

cette place pourra aussi servir pour en faire un autre, sa Majesté pour toutes les considérations et des services que lui rend assiduellement près de sa personne ledit St-Malo, a confirmé et confirme le susdit Brevet du feu Roy du Treizième janvier 1643 et en tant que besoin étoit ou seroit a de nouveau accordé audit de St-Malo lesdites toises de longueur de terrain sur cinq toises de profondeur, compri l'épaisseur du mur cy dessus spécifiez pour y rebâtir lesd. forges et Magasin et en jouir à l'avenir. Mande et ordonne au S^r Ratabon sur intendant des bâtimens de tenir la main à ce que sa volonté soit exécutée, m'ayant à cette fin commandé d'en expédier le présent Brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens signé *Louis* et plus bas *de Guenegaud*.

V

PHILIBERT LE GAY, FOURBISSEUR.

(1^{er} décembre 1660.)

Aujourd'huy premier decembre 1606, le Roy estant à Paris sa Majesté estant obligée pour la continuation de son bastiment du chasteau du Louvre de faire abatre son hostel de Bourbon soulz la gallerie duquel Philibert Le Gay poursuivant d'armes et fourbisseur ordinaire de sadite Majesté est logé et auparavant luy deffunt Guillaume Le Gay, son père, et desirant luy pourvoir d'un autre logement; sa dite Majesté a donné et accordé, donne et accorde audit Philibbert le Gay

le logement et boutique qu'occupoit au dessous de la grande galerie dudit chasteau du Louvre le deffunt Du Bourg tãpissier hautelissier, vaccant par sa mort pour de ladite boutique et logement jouir et user par led. le Gay aux mesmes privillèges et exemptions qu'en a jouy ledit du Bourg et que jouissent de pareilz logements les autres artisans de ladite gallerie tant qu'il plaira à sa Majesté, laquelle mande au s^r Ratabon surintendant et ordonnateur général de ses bastiments, arts, et manufactures et a l'intendant d'iceux en exercice de faire jouir led. le Gay dudit logement conformément au present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandements. Ainsy signé *Louis* et plus bas *Guenegaud*.

Veü par nous conseiller du Roy en ses conseilz surintendant et ordonnateur général de ses bastiments arts et manufactures le présent brevet pour jouir de l'effect d'iceluy suivant l'intention de sa Majesté faict ce xx6^e decembre 1606. Signé : *Ratabon*.

Collationné a son original en parchemin.

VI

GUILLAUME DE VIE.

(25 mai 1661.)

Extrait des registres du greffe de l'hôtel de la prevôté du Roy.

Aujourd'huy vingt-cinquième jour de may mil six cent soixante et un, le Roy estant à Fontainebleau, de-

sirant sur le bon et louable rapport qui luy a esté fait de la personne de Guillaume de Vie arquebuzier, de la capacité et suffisance qu'il s'est acquise dans la trampe, façon, gravure, ornemens des belles armes le gratifier et favorablement traiter même loger dans l'un des logements et boutiques de dessous de sa grande galerie du Louvre, saditte Majesté en attendant qu'il y ait un de sesdits logements et boutiques vacantes, luy a donné et accordé donne et accorde le petit logement qu'il occupe depuis quelque temps à coté du corridor des artisans de ladite galerie au dessous de l'ancien corps qui est en sailly sur le quay de la rivière, lequel par abus et contre l'intention de sa Majesté lui avoit esté loué par le bailleur dudit corridor. Voulant saditte Majesté que ledit de Vie jouisse dudit petit logement aux mêmes privilèges et exemptions dont jouissent les artisans de ladite galerie tant qu'il plaira à sa Majesté, laquelle mande au s^r Ratabon conseiller du Roy en ces conseils surintendant et ordonnateur général de ses batiments de France et intendant et ordonnateur d'iceux en exercice de l'en faire jouir suivant son intention, m'ayant pour témoignage de sa volonté commandé de luy en expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens. Signé *Louis* et plus bas, *de Guénégauld*.

VII

FRANÇOIS LECOUVREUX.

(15 décembre 1653.)

Aujourd'huy quinze février mil six cens quatre vingt dix sept, le Roy estant à Versailles, voulant traiter favorablement Marguerite Boivin, femme de Jean le Couvreux arquebusier et Philippe le Couvreux leur fils. Sa Majesté a accordé et accorde audit Le Couvreux fils après le décès de son père, le logement que son dit père occupe devant la place d'armes du Palais-Royal à Paris, pour en jouir par ledit le Couvreux fils tant qu'il plaira à Sa Majesté. A la charge que lad. Boivin sa mère y aura son logement sa vie durant, et pourra si bon luy semble occuper une des boutiques dépendantes dudit logement. Et pour assurance de sa volonté, sa Majesté m'a commandé de leur en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi con^{er} secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé Louis et plus bas Phelypeaux. A côté est écrit: Veu par nous conseiller d'Etat premier maître d'hôtel de la feuë Reyne, surintendant et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures du Roy. Le présent brevet, pour jouir de l'effet d'iceluy par lad. Boivin et Jean le Couvreux son fils, suivant l'intention de Sa Majesté. Fait à Versailles le vingt quatre février mil six cent quatre-vingt dix sept. Signé Colbert de Villacerf.

SOMMAIRE

des Recherches sur les familles CLOUET et FOULLON.

Paris, le 23 décembre 1854.

Mon cher Salmon,

Mille remerciements pour votre communication des *Nouvelles notes sur les Clouet*. Publiez cela au plus tôt; la vérité s'y trouve, et vos observations, relatives aux portraits des derniers princes de la famille des Valois, mettent sur la trace de faits ignorés. Tel est, du reste, le caractère de toutes les recherches; à peine un point est-il éclairé, qu'un horizon nouveau se découvre, et, avec lui, bien des questions auxquelles on ne songeait guère auparavant.

Dois-je regretter de ne vous avoir pas vu, lors de l'impression de mes *Renseignements sur les trois Clouet*? Je ne le crois pas. Vous eussiez été capable de me donner votre pièce sur Jehannet, et ainsi de différer l'émission des excellentes choses qui l'accompagnent. A ce sujet, permettez-moi de vous faire remarquer combien les recueils périodiques sont utiles à notre genre de travaux.

Je ne veux pas insister sur la facilité avec laquelle la lecture de ces recueils se quitte et se reprend, facilité qui convient, beaucoup mieux qu'un ouvrage de longue haleine, à la vie active et rompue que l'on mène aujourd'hui. Mais vous avouerez qu'une foule de notes précieuses qui, sans les publications périodiques, resteraient enfouies et improductives, prennent une forme, vont trouver le travailleur, guident son inexpérience ou évoquent ses souvenirs, stimulent son zèle, et enfin créent ce fonds commun d'observations et de connaissances, dont les anciennes congrégations savantes étaient toujours approvisionnées, et sans lequel les études historiques restent languissantes. Un aperçu de ce qui s'est passé pour les Clouet va, je l'espère, confirmer ma proposition.

N'y a-t-il pas longtemps déjà que M. le comte Léon de Laborde s'est occupé de cette famille de peintres, et a signalé le rôle important qu'elle joue dans l'histoire des arts en France? Eh bien! qui donc avait répondu à son appel, avant la fondation des *Archives de l'Art français*? Personne, que je sache. Aujourd'hui, nous sommes un peu plus en mesure. D'abord, vous avez fait annoncer votre pièce dans le tome I de l'*Abecedario de Mariette* (1), et, quoique cette annonce, qui semble se rapporter directement à François Clouet, ait été l'une des causes de mon erreur, il n'en est pas moins vrai qu'elle m'a rappelé un document, dont l'intérêt s'était un peu effacé de ma mémoire, je veux parler des lettres patentes de François I^{er}, en faveur du même peintre. La publication de ces lettres, dans mes *Renseignements*, vous a stimulé à votre tour, vous vous êtes mis à l'œuvre, et, vous pouvez m'en croire, votre peine est loin d'avoir été inutile.

Mais ne perdons pas de vue les Clouet. Voici donc, en résumé, les conclusions généalogiques auxquelles on est arrivé sur ces artistes.

M. le comte de Laborde, qu'il faut toujours citer le premier, à ce sujet comme sur beaucoup d'autres relatifs à l'histoire des beaux-arts, avait établi qu'il y avait eu trois Clouet: Jehan Cloet, de Bruxelles, Jehannet Clouet, son fils, et François Clouet, dit *Jehannet*, son petit-fils. Il n'y a rien à changer à ces données fondamentales; seulement, vous et moi, nous arrivons pour y ajouter ceci :

Jehannet Clouet avait épousé, avant le 6 juin 1522, Jehanne Boucault, fille de Gatien Boucault, orfèvre et bourgeois de Tours. Il eut d'elle un fils unique, François Clouet.

Jehannet Clouet mourut en 1541, vraisemblablement à Paris. Peut-être qu'alors il était veuf; sa femme vivait encore vers l'année 1537.

Quant aux Foullon, j'abandonne volontiers mon hypothèse sur l'alliance de cette famille avec celle des Clouet. J'avais adopté l'o-

(1) Page 381, en note.

pinion de M. de Laborde, mais je vois qu'il y a renoncé lui-même, dans sa dissertation sur les *Documents tirés des gargousses de nos arsenaux*, publiée dans la *Revue de Paris*. Malheureusement, je n'ai eu l'honneur de recevoir l'article de M. de Laborde qu'après la publication de mes *Renseignements*. Dans sa dissertation, le savant auteur donne un extrait de compte ainsi conçu : « A Benjamin Foullon, nepveu de M. (le nom de baptême est en blanc) *Jamet*, aussi painctre desdites majestés, etc. (1). »

Cette concession faite, je maintiens le reste de ma conjecture, c'est-à-dire que je continue à croire Benjamin Foullon fils ou petit-fils du flamand, Pierre Foullon, que Claude Gouffier fit travailler aux peintures du château d'Oiron, et qu'il fit naturaliser français le 18 décembre 1538. Voici le motif de mon insistance.

Vous avez sans doute admiré comme moi la persévérance de M. Frédéric Reiset à poursuivre le dépouillement des *Actes de baptême, de mariage ou de mort*, conservés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et, comme moi aussi, vous savez quelles perles il a tirées de ce fumier. Dans le nombre, j'en ai remarqué une qui m'a fait grand plaisir. C'est l'acte de naissance, en date du jeudi, 25 novembre 1604, de « Pierre, fils de Benjamin Foulon, peintre du Roy, et de Françoise Nicole, sa femme (2). » Ne pensez-vous pas que ce prénom de Pierre, donné au fils de Benjamin Foullon, est favorable à l'opinion de ceux qui font descendre celui-ci du flamand, Pierre Foullon, naturalisé en 1538, sous la condition de se marier en France? Pour moi, je le trouve; néanmoins, je reconnais que ce n'est pas encore tout-à-fait de la certitude.

Recevez, mon cher Salmon, etc.

E. DE FRÉVILLE.

(1) *Revue de Paris*, année 1854, p. 346, en note.

(2) *Archives de l'Art français, Documents*, t. III, p. 161.

NOUVELLES NOTES SUR LES CLOUET

RECUEILLIES PAR M. ANDRÉ SALMON.

Après l'important travail de M. Léon de Laborde sur la famille des Clouet (1), et les très-intéressants renseignements publiés par M. Ernest de Fréville (2), je viens aussi fournir de nouveaux documents aux biographes des Clouet et aux futurs historiens de l'art en France.

Voici une pièce transcrite par nous, d'après un registre original de minutes d'un notaire de Tours, qui pourra jeter quelque jour sur cette famille.

Le vendredi, sixiesme jour de juing, audit an mil cinq cens vingt deux, personnellement establies, dument soubzmisses en ladite cour, honnestes personnes Pierre Pourrault, apoticaire, Mathurine Gaultier, sa femme, de luy suffisament auctorisée en cour, présent ledit notaire, quant ad ce, lesquelx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans en rien despartir, vendirent, etc., dès à présent, à tousjours perpetuellement par héritaige à honnestes personnes, maistre Jehannet Clouet, peintre, valet de chambre ordinaire du roy nostredit seigneur, Jehanne Boucault, sa femme, ad ceprésens, achapteurs à gré pour eulx, leurs hoirs, etc.,

(1) *Renaissance des arts à la cour de France*, t. I^{er}, p. 4-37 et 79-150.— Il en a été fait aussi un tirage à part, à cinquante exemplaires.

(2) *Archives de l'Art français, Documents*, t. III, p. 97-104.

trois sextiers six boiessaux de blé froment, vingt ung boiessaux seigle et quarente deux boiessaux d'avoyne, mesure de Montoire, d'annuelle et perpetuelle rente qu'ilz avoient droit d'avoir et prendre, par avant cest fait, sur ung nommé Grégoire Jouselin, laboureur, demourant en la parroisse d'Auton, au terme saint Michel, rendus en ceste ville de Tours, sur porcion du lieu, mestaierie et appartenances de la Toyrie, seant en ladicte parroisse d'Auton; à luy baillée ladicte rente par ledit Pourrault, vendeur, ainsi qu'ilz ont fait apparoir par le contract sur ce fait et passé en la cour de Montoire, le xiiij jour de janvier, l'an mil v^cxviiij. Ladicte porcion appartenant audit Pourrault, tant par la succession et decex de feu Jacquete de la Turrecie, alors de son trespas veufve de feu maistre Pierre Bechebien, son ante maternelle, que par acquist fait de ses cohéritiers. Lequel contract lesdits vendeurs ont baillé et rendu auxdits achapteurs, estant présent ledit notaire. A avoir, etc., pour le pris et somme de quatre vingts dix livres monnoie tournois paieez content, estant présent ledit notaire, par lesdits achapteurs auxdits vendeurs, en deux bagues, c'est assavoir: une turquoise, ung cabochon de ruby enchassez en deux aneaulx d'or, dont, etc., quite, etc. Et, pour ce que lesdits achapteurs dient lesdictes bagues valloir, c'est assavoir: la turquoise trente escuz, et le cabochon vingt escuz tous d'or au soleil, lesdits vendeurs seront tenuz les leur rendre et restituer dedans du jour-

duy en ung mois prochain venant, et lesdits achap-
 teurs tenuz les reprendre et pour ladicte somme de
 quatre vingts dix livres; promectants lesdicts ven-
 deurs et chacun d'eulx seul et pour le tout, sans en rien
 despartir que dessus, garantir, etc., franche et quicte à
 toujours, etc., nonobstant, etc., et quant à tout, etc.,
 obligèrent, etc., par espécial, audit garentaige, la moic-
 tié d'une maison, ses appartenances, seant en ceste
 ville de Tours, sis en (?) le duché de Tours, joignant
 d'une part à la maison de Pierre Prestiau, et d'autre
 part à la maison de la Roberde; renoncant par espé-
 cial au bénéfice de division, et, ladicte Mathurine
 Gaultier, au bénéfice Velleyan, etc., sur ce par ledit no-
 taire suffisamment acertenez. Furent présens honora-
 bles hommes : sire Gacian Boucault, orfeuvre, bour-
 geois dudit Tours, et Simon Belot, peintre, demeurant
 audit Tours, tesmoins, etc.

Signé : P. POURRAULT.

VIAU.

Le neufiesme jour de septembre, l'an mil v^cxxiiij,
 ledit Pierre Pourault a baillé et païé content à ladicte
 Jehanne Boucault, femme dudit maistre Jehannet
 Clouet, procuratrice de sondit mary, comme elle a faict
 apparoir par lectres de procuracion, fetes et passées en
 la court du roy nostre sire a Tours, le douziesme jour
 d'aoust dernier passé, signé A. Vouet, dessus le reply,
 Chaussée, et séellée en queue double et cire verte, la-
 dicte somme de quatre vingts dix livres, en une mon-

noie de présent ayans courts, pour le principal recouvrement de la vendicion dessusdicte, et deux solz tournoiz, pour les fraiz et mises. Au moyen de quoy ladicte Jehanne Boucault, tant en son propre et privé nom que oudit nom de procuratrice de son dit mary, a voullu et veult que le contract cy dessus soit et demeure nul, cassé, annullé et tout au neant comme non avvenu, en ensuivant la grace et promesse verballe par sondit mary et elle faicte audit Pourault, qui encores dure, comme elle a confessé et confesse; dont et de tout ce ladicte Jehanne Boucault esdits noms s'est tenue et tient à contente et bien paiée, et acquicte et quicte lesdits Pourault, sa femme, leurs hoirs, etc. Présens honorables hommes : Gacian Boucault, père de ladicte Jehanne, Loys Brullé, marchand, et Pierre Poupert, boullengier, demeurans audit Tours, témoins, etc.

Comme on le voit, ce document est l'acte de vente d'une rente en grains, dont les acheteurs sont Jehannet Clouet, peintre, valet de chambre ordinaire du roi, et sa femme, Jehanne Boucault.

Notre artiste devait être alors dans toute la maturité de son âge et de son talent. La première quittance que l'on connaisse de lui est du 22 décembre 1518 (1), et il y est qualifié seulement de peintre ordinaire du roi; dans notre acte du 6 juin 1522, il a fait un pas de plus dans la faveur et les bonnes grâces de son souverain,

(1) Publiée par M. Le Roux de Lincy, dans un compte-rendu de la *Renaissance des arts à la cour de France*. (*Moniteur* du 17 avril 1851, p. 1130.)

qui l'a attaché à sa personne avec le titre de valet de chambre, comme il le faisait vis-à-vis de Marot et d'autres illustrations de son siècle.

Jehanne Boucault était fille de Gacian Boucault, orfèvre et bourgeois de Tours. En contractant ce mariage, Jehannet avait suivi l'usage de son temps ; il avait choisi sa femme dans une famille d'artistes. Les orfèvres du seizième siècle fabriquaient des bijoux, des vases, des châsses, où la sculpture et la ciselure entraient pour une grande part.

Malgré les bienfaits de François I^{er}, Jehannet, comme tous les artistes, n'était pas riche, et nous voyons par notre acte qu'il ne put payer en espèces les quatre-vingt-dix livres tournois, montant du prix d'achat de la rente ; il fut obligé de donner en garantie de paiement une turquoise, estimée trente écus d'or au soleil, et un cabochon de rubis monté sur un double anneau d'or, évalué vingt écus d'or. Ces bijoux avaient été probablement donnés à Jeanne Boucault, lors de son mariage, ou prêtés par le beau-père à son gendre. Quinze mois après la vente, le contrat est annulé, par le paiement de quatre-vingt-dix livres à Jeanne Boucault.

Les fréquents voyages de la cour à Tours et à Amboise durent souvent amener, dans la capitale de la Touraine, Jehannet Clouet, attaché à la personne du roi, comme nous l'avons dit, par ses deux charges de peintre et de valet de chambre ordinaire ; et l'on comprend facilement, dès lors, comment il se maria dans cette ville. La conséquence naturelle de son mariage avec Jehanne Boucault fut la naissance à Tours, dans la patrie de sa mère, de François Clouet, fils et unique héritier de Jehannet, d'après la pièce publiée par M. de Fréville. Nous eussions désiré justifier notre opinion sur le lieu de sa naissance par une preuve positive, mais nous avons été arrêté, dès nos premières recherches, en constatant que nos plus anciens registres de naissance de la ville de Tours ne remontent qu'à l'année 1541. Il faut donc nous en tenir à l'assertion de tous les biographes de François Clouet, qui lui assignent Tours pour patrie ; seulement, nous donnons un degré de probabilité de plus à cette tradition, en faisant connaître le mariage de Je-

hannet Clouet, son père, avec Jeanne Boucault, fille d'un orfèvre de Tours.

Je ne puis terminer ces notes sans y joindre quelques renseignements puisés dans divers auteurs, et qui avaient échappé jusqu'ici aux recherches des biographes de François Clouet.

Nous avons retrouvé dans un ouvrage d'Estienne Jodelle, publié en 1558, l'indication d'un portrait de Henri II, à cheval, peint sur grand panneau, par François Clouet, dit Janet.

Icon Henrici (II regis), equitantis domi, sic nuper, Janetio pictore Parisiensi excellentissimo, in majore tabula depicti.

Sic superum genus Henricus, post pondera rerum
Liber equis dat jura suis, queis rursus in arma,
Queis armis rursus se mittat in astra subactis (1).

(1) Ces vers se trouvent au folio 35^{ro} d'un livre intitulé : *Recueil des inscriptions, figures, devises et masquarades ordonnées en l'Hôtel-de-Ville à Paris, le jeudi 17 de février 1558. Autres inscriptions en vers héroïques latins, pour les images des princes de la chrétienté, par Estienne Jodelle, Parisien.* Paris, A. Wechel, 1558, in-4^o.

Je transcris ici la mention de trois autres tableaux que j'ai trouvée, dans ce volume rare, aux folios 35, 37 et 40.

Icon Henrici (II regis) in aulæo variis floribus composito ambulantis, sic nuper ab alio quodam artifice ad vivum expressi.

Pande sinum, pedibusque rosas et lilia, tellus,
Funde meis, ne monstra oneri tibi sint tua, vindex
En tibi rex onus est, cui tota onus esse juberis.

Icon septem illorum regis natorum in eadem tabula expressorum

Concordes animi, felicia sceptrâ, beatum
Connubium, virtutis amor, nomenque perenne,
Ante obitum vos orbe beent, post funera cælo.

Icon D. Maximiliani, Bohemiæ regis, Philippo regi dextram dantis, ut nuper Antuerpiæ depictus est.

Junge manum manui et nuper jurata Philippo
In Gallos odia ex odio convertite priore,
At tibi vel satius foret exodisse Philippum.

L'original de ce portrait n'a point été indiqué par M. de Laborde, mais peut-être pourra-t-il se retrouver. La mention *equitans domi* me semble préciser les accessoires du portrait, et annoncer qu'un palais ou des portiques devaient former le fond du tableau. J'ai fait quelques recherches sur les portraits équestres de Henri II, et, quoique je n'aie pas été assez heureux pour retrouver celui qui nous est signalé par le poète Jodelle, je pense que le résultat de mes investigations ne sera point indifférent aux lecteurs de ce recueil.

Le premier et le plus important est celui qui, conservé dans la collection du roi de Hollande, sous le numéro 99, représenterait don Juan d'Autriche, d'après M. Nieuwenhuis. M. Léon de Laborde y reconnaît au contraire le portrait de Henri II, âgé de 29 ans, en 1546 (1); ce ne pourrait être alors qu'une œuvre de François Clouet, suivant la remarque de M. de Fréville. Mais le fond du tableau, représentant un pan de mur, qui se détache sur le ciel, ne me semble point suffisant pour y reconnaître l'*equitans domi* de Jodelle.

Dans le *Musée des monuments français*, par Lenoir, je trouve, au tome VIII, pl. 276 et 280, deux autres portraits équestres du même roi. Le premier est une copie d'un dessin original qui semble une répétition du tableau du roi de Hollande; il est attribué à Janet, par Lenoir. Le second est la gravure d'une charmante peinture sur émail, représentant Henri II et Diane de Poitiers, sur le même cheval.

L'émail de Léonard Limousin, inscrit dans le *Catalogue des émaux du Louvre*, par M. de Laborde, sous le n° 238, représente Henri II à cheval vêtu à la romaine, et n'est qu'une imitation de la statue équestre et antique de l'empereur Marc Aurèle.

Enfin, nous terminerons en citant le portrait équestre de Henri II, gravé par Tempesta, et dédié par Nicolas van Aelst, de Bruxelles, au grand cardinal Charles de Lorraine. Avec des modifications dans la figure, c'est une reproduction de la statue commencée par Da-

(1) *Renaissance des arts*, p. 148-149.

niel Ricciarelli, de Voltera, sur les ordres de la veuve de Henri II, et dont le cheval fut conservé à Rome dans le palais Rucellaio, avant de venir à Paris, pour servir à la statue que Richelieu éleva à Louis XIII, sur la place Royale (1).

On comprend sans peine que la description du tableau de Janet par Jodelle ne peut s'appliquer à aucun de ces derniers portraits; il pourrait tout au plus convenir à celui de la collection du roi de Hollande, que je n'ai vu ni en original ni en gravure, et sur lequel je ne puis me prononcer.

M. de Laborde indique (2), parmi les crayons et tableaux de l'ancienne école française, conservés en Angleterre, une collection de quatre-vingt-huit dessins des portraits des personnages les plus considérables de la cour de (François I^{er}), Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et un tableau représentant Catherine de Médicis avec ses enfants, François, Charles et Henri, et leur sœur Marguerite. M. de Laborde a oublié d'ajouter que ce tableau, provenant d'Horace Walpole, était attribué à Janet (3). Je présume qu'on doit reconnaître également, dans cette collection de dessins du seizième siècle, celle qui fut possédée par le même Walpole (4), et antérieurement par l'amateur Mariette, qui inscrivait sur ce volume cette note intéressante, transcrite dans le *Catalogue de Strawberry-Hill*: « Recueil de portraits des princes et princesses et des seigneurs et dames qui composoient le cour de François I^{er}, roi de France. A appartenu sans doute à Brantôme. Ce qui me le fait préjuger, c'est que plusieurs des inscriptions sont écrites de sa main. Je m'en suis affermi par la confrontation que j'en ai fait avec un manuscrit authentique tout corrigé de la main

(1) Cf. la monographie que M. de Montaiglon lui a consacrée : *Notice sur l'ancienne statue équestre*, ouvrage de Daniello Ricciarelli et de Biart le fils, élevée à Louis XIII, en 1639, au milieu de la place Royale à Paris, et détruite en avril 1792. Paris, Dumoulin, 1851, in-8°.

(2) *Renaissance des Arts*, p. 146.

(3) Description du musée de Strawberry-Hill, insérée dans le *Cabinet de l'Amateur*, t. I, p. 452 et 453.

(4) *Ibid.*, p. 447 et 448.

« de ce célèbre écrivain. » Parmi ces portraits, aux crayons rouge et noir, on trouve François I^{er}, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, Diane de Poitiers, Lautrec, l'amiral Bonnivet, Claude de France, François II, le baron de Figeac, Madeleine de France, attribués à Janet; ils étaient au nombre de quarante-cinq. Cette collection, achetée en 1775, à la vente de Mariette, pour la somme de 142 livres, fut revendue, en 1842, 63 liv. sterl., ou 1575 francs. Le recueil, grossi sans doute par d'autres achats, est conservé, ainsi que le tableau où se voit Catherine de Médicis avec ses enfants, à Castle-Howard, près la ville d'York.

La collection de Strawberry-Hill possédait encore un second tableau attribué à Janet; c'était le portrait de Charlotte de France (1), j'en ignore la destinée.

Après avoir parlé de quelques tableaux et dessins de François Clouet, il ne nous semble point inutile d'ajouter quelques mots sur les portraits qui nous ont conservé les traits de ce grand artiste. Le premier et le plus authentique est celui qui a été gravé, d'après une médaille, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (2). François Clouet, dit Janet, y est représenté dans la maturité de l'âge; le buste tourné à la gauche se présente de profil: tête ronde, nez long et droit, lèvre inférieure dépassant un peu la supérieure, menton rond. Il est coiffé d'un réseau, recouvert d'une toque à la François I^{er}. Léonard Gaulier et Thomas de Leu nous ont donné, dans leur chronologie coupée, sous le n. 141, un autre portrait de Fr. Clouet. Ici l'artiste est plus âgé et est vu de trois quarts, deux particularités qui peuvent expliquer suffisamment les différences que l'on remarque dans les deux portraits. La tête est longue, le front est devenu fuyant, le nez semble plus court, la dépression entre le nez et le front, qui existait dans la médaille, a disparu; enfin, le portrait gravé a représenté l'artiste avec une longue barbe, qui manque entièrement dans la médaille.

(1) Description du musée de Strawberry-Hill, insérée dans le *Cabinet de l'Amateur*, t. I, p. 452 et 453.

(2) Médailles exécutées en Allemagne, aux seizième et dix-septième siècles, planches XXII, n. 2.

Après les vers de Ronsard sur Fr. Clouet (1), on peut encore citer quelques vers de Passerat (2), concernant les portraits de Marguerite de France, faits par ce peintre.

Sur les portraits de Marguerite de France.

Qu'un peintre desormais, quel qu'il soit, ne s'efforce
De peindre ceste plante, honneur des plus grands rois ;
Car Janet y usa sa science et ses doigts
Et n'en représenta seulement que l'escorce.

Autre.

Je n'eusse pas pensé qu'il fût en ton pouvoir
De peindre en un tableau ce que l'œil ne peut voir ;
Mais ton pinceau, Janet, a fait chose impossible,
Monstrant en ces pourtraits la vertu invisible.

Sur le mesme sujet.

Janet a surmonté et l'art et la nature,
La vertu invisible est veue en sa peinture.

A cause de l'extrême rareté du volume qui les contient, je joindrai aux vers de Passerat ceux qu'un célèbre collectionneur d'estampes, l'abbé de Marolles, a composé pour son *Livre des Peintres et Graveurs*.

Mais quels sont les auteurs de tant de beaux ouvrages ?

Voici ceux que l'on tient les plus considérables :

François Clouet de Tours, dit le peintre Janet...

Je n'ajoute plus qu'un mot, par rapport à Benjamin Foulon, neveu de feu maistre Jamet, d'après l'*Estat des officiers de la reyne de l'année 1586-1587*, et dans lequel M. de Laborde (3) et M. de Fréville (4) voient un neveu de François Clouet, dit Janet. Je me se-

(1) *Renaissance des Arts*, p. 112 et 114.

(2) *OEuvres de Jean Passerat*, p. 411. Paris, A. l'Angellier, 1606.

(3) *Renaissance des Arts*, p. 242.

(4) *Archives de l'Art, Documents*, t. III, p. 102 et 103.

rais rangé volontiers à leur avis, si je n'avais rencontré, dans le registre des comptes de la ville de Tours, de l'année 1461, cette mention, parmi les dépenses faites pour l'entrée solennelle de Louis XI, à Tours.

« Item à Jehan Jamet, peintre, pour avoir paint en blanc et rouge
« lesdictes quatre petites lances, pour ledict pesle, X s. t. »

Je ne vois aucune difficulté à ce qu'une des petites-filles ou petites-nièces de ce Jehan Jamet ait épousé Pierre Foulon, ou le père, quel qu'il soit, de Benjamin Foulon ; nous avons déjà fait observer qu'autrefois les enfants suivaient la profession de leur père, et que les alliances se contractaient surtout entre personnes de la même classe et de la même profession.

GRIFFONIS

SUR DIVERS ARTISTES DU XV^e ET DU XVI^e SIÈCLES.

Non nova, sed neglecta.

Communiqués et annotés par M. E. de Fréville.

I

ARMURIERS.

J'ai annoncé le présent travail sous le titre d'*Armuriers-damas-quineurs* (1); mais, ce titre ne me paraissant pas assez général, je l'abrège, en ayant soin d'avertir que j'entends par *armuriers*, aussi bien les fondeurs de canons et fabricants d'arbalètes et d'arquebuses, que ceux qui faisaient des cuirasses, des casques, des lances et des épées.

Tout le monde sait que François I^{er} eut la passion des belles armes: de la part de ce royal amateur et d'un aussi hardi chevalier, c'était bien naturel. Les notes que je rassemble ici donneront à cet égard quelques détails nouveaux, desquels il faut induire nécessairement que François I^{er} ne se bornait pas à avoir dans ses résidences des cabinets ou musées d'armures, tels que le pavillon des armes à Fontainebleau (2), mais qu'il aimait à être accompagné de qui lui semblait le plus exquis en ce genre (3). Le roi recherchait surtout les épées (4). Avec le caractère impétueux qu'on lui connaît, il a dû vouloir en posséder beaucoup; ainsi rien

(1) Ci-dessus, p. 188.

(2) Le P. Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*. p. 31.

(3) A défaut d'autres preuves, celle-ci suffirait: En 1541, « Jehan Monicle, sellier, demeurant à Lyon, reçut douze livres dix sols tournois, pour avoir recouvert de cuir une grant garderobbe servant à mettre les arbalestres du roy. » (*Arch. de l'Emp.*, Compte de l'Argenterie, K. 92, fol. VIII^{xx} I recto).

(4) V. ci-dessous les numéros 3, 10 et 11.

n'empêche absolument que, parmi les plus admirables de celles qui ornent aujourd'hui le Musée d'artillerie, il ne s'en trouve qui aient appartenu au vainqueur de Marignan. Je me regarderais comme amplement dédommagé de ma peine, si les documents que l'on va lire conduisaient le savant directeur de ce musée à augmenter le nombre de ses précieuses indications.

1. — LOUIS DE LACQUE, dit *Merveilles*, a droit de figurer en tête de cette liste. Il était de Milan, ville anciennement célèbre pour l'excellence de ses armures. Les lettres de naturalisation, que François I^{er} lui accorda, au mois de décembre 1528 (1), le qualifient « sommelier ordinaire de l'Armurerie, » c'est-à-dire qu'il était chargé de la garde, de la conservation et du transport des armes du roi. La même pièce nous apprend qu'il habitait la France depuis plus de trente ans, en 1528, et qu'il fut sommelier d'armes sous trois rois : Charles VIII, Louis XII et François I^{er}.

Louis de Laque était donc l'un des nombreux artistes que Charles VIII ramena d'Italie, ou du moins l'un de ceux que leurs rapports avec les Français décidèrent à venir se fixer dans notre pays (2). Il faut encore admettre que cet artiste jouissait d'une certaine célébrité, antérieurement à l'année 1497, date approximative de son émigration; autrement il serait difficile d'expliquer la rapidité de ses succès à la cour de France; remarquons en effet que, Charles VIII étant mort le 7 avril 1498, Louis de Laque dut entrer en charge très-peu de temps après son arrivée. Il se maria vers la même époque, et, en 1528, il avait des fils, armuriers comme lui, au service de François I^{er} (3). La ville de Tours, où il semble s'être établi tout d'abord, et où il avait acquis une petite maison (4), fut très-probablement le lieu de son dé-

(1) V. ci-dessous le texte de ces lettres de naturalisation.

(2) Le nom de Louis de Laque ne se trouve point dans les pièces très-importantes que M. Anat. de Montaiglon a publiées (*Archives de l'Art français; Documents*, t. I^{er}, p. 94) sur les artistes ramenés d'Italie par Charles VIII.

(3) V. ci-dessous les lettres de naturalisation et le n^o 6.

(4) V. les lettres de naturalisation.

cès, lequel doit avoir précédé l'an 1536, puisqu'en cette année-là Louis de Laque était remplacé par Henri Allaix, dont il sera bientôt question.

Pour plus de clarté, et vu l'intérêt qu'inspire la personne de Louis de Laque, je donne un abrégé de ses lettres de naturalisation :

François, par la grâce de Dieu, roi de France, etc.
 Savoir faisons... nous avoir receu l'umble supplication de nostre cher et bien amé Loys de Laque, dit Merveilles, sommelier ordinaire de nostre armurerie, natif de la ville de Millan, contenant que, trente ans a et plus, il est venu demourer en cestuy nostre royaume et, depuis led. temps, refenu et continué, tant au service de feuz noz prédécesseurs, les roys Charles huytiesme et Loys, nostre beaupère, derniers décedez, que Dieu absoille, que de nous, aud. estat, ouquel il s'est employé à son povoir, jusques à présent. En quoy faisant, se seroit pièce marié et habitué en nostre ville de Tours, et de luy et feue sa femme déceddée seroit yssu enfans, dont les aucuns sont aussi en nostre service, en semblable estat de nostre armurerie. Par quoy, en persistant à l'intencion qu'il a tousjours eue, a deslibéré finer aud. lieu de Tours, en une petite maison qu'il y a par cy-devant acquise, ou ailleurs en nostre royaume, au vouloir de Dieu, le surplus de ses jours ; maiz il doubte...

Pour ce, nous, inclinans libéralement à la supplication et requeste dud. suppliant, ... avons, à icelluy Loys de Laque, dit Merveilles, donné et octroyé,...

congié de demourer en nostred. royaume,... et en icelluy acquérir et posséder tous et chascuns les biens, tant meubles que immeubles, qu'il y pourra licitement avoir,... et d'iceulx disposer par testament;... sans ce que... noz officiers ou autres luy puissent, ne à ses hoirs et successeurs, aucune chose imputer,... en nous payant toutesvoies, par icelluy suppliant, pour ce, finance ou indemnité modérée, pour une fois tant seulement....

Donné à S^t-Germain-en-Laye, ou moys de décembre, l'an de grâce mil V^cXXVIII, et de nostre règne le XIII^e.

Ainsi signé : *Par le Roy.* BOHIER.

Visa ; contentor. DUVERNAY (1).

2. — HANS PONTGRAH, de Nuremberg (2), armurier ordinaire du roi, s'établit en France vers l'année 1504; cela résulte de ce que ses lettres de naturalisation, en date du mois de juin 1528, déclarent qu'il « estoit venu demourer aud. royaume vingt-quatre ans a et plus. » Ainsi il était, à très-peu près, contemporain de Louis de Laque. Les destinées de ces deux hommes ont également beaucoup d'analogie. Comme celui-ci, Hans Pontgrah s'était marié et fixé à Tours, où il possédait une maison et d'autres biens, soit de son chef, soit du chef de sa femme; comme celui-ci encore, l'armurier allemand fut revêtu, dès son arrivée, de la charge qu'il continua d'occuper

(1) *Trésor des Chartes*, reg. CCXLIII (J. 238), pi. v^cxxxiiii.

(2) « Natif de la ville de Noyrambères, en Almaine, » disent les lettres de naturalisation. (*Tr. des Chartes*, reg. CCXLIII précité, pi. iii^c xxix.)

sous le règne de François I^{er} (1). Il y a donc lieu de penser que, pour l'engager à quitter sa patrie, Louis XII lui fit faire des offres d'établissement.

Les lettres de naturalisation qualifient Hans Pontgrah *canonnier*, après l'avoir désigné sous le titre d'*armusier* (armurier) du roi. Est-ce une erreur du scribe, ne serait-ce pas plutôt que Hans Pontgrah s'occupait spécialement de la fonte des canons ? J'incline vers cette dernière opinion, sans pouvoir rien affirmer, puisqu'on ne connaît aucun des ouvrages de ce maître. Mais n'est-ce pas une présomption que de savoir qu'il existait en France, peu avant l'arrivée de Pontgrah, des canonniers-fondeurs en titre d'office ? Tel était ce Laurent Wrine qui, en janvier 1482, passa un marché, à Tours, pour la fonte d'une statue de Louis XI (2).

3. — HENRI ALLAIX, ALLÈS OU d'ALLAIS. « A Henry Allaix, armurier et lancier du Roy, permission et commandement verbal de mener et conduire à Nantes, pour le tournoy, le nombre de deux mil quatre cens lances, avecques la fourniture des harnois, fers desd. lances, et autres choses servans et nécessaires aud. tournoy ; et ce franchement et quictement, sans paier aucune imposition ou subside. » Voilà la plus ancienne mention que j'aie sur cet armurier ; elle est antérieure au mois d'août 1532, puisque le tournoi de Nantes fut donné, à cette date, pour célébrer la réunion de la Bretagne à la couronne.

Henri Alaix est encore mentionné, en mars 1534, dans un fragment de rôle des dépenses de François I^{er}, comme ayant à recevoir une somme de quinze cent trente livres, « pour son paiement de VI^c XI lances, d'une part, et VIII^c III^{xx} XIII, d'autre, qu'il a délivrées pour le tournoy qui fut fait en la ville de Paris, ou mois

(1) « [Led. Pontgrah], depuis led. temps [qu'il est venu demourer en nostre royaume, a esté] retenu ou service de feu nostre très cher seigneur et beaupère, le roy Loys, derrenier déceddé, ... et continue... à son povoir, jusques à présent. (Lettres de naturalisation précitées.)

(2) *Mémoires de Phil. de Commynes*, édition de M^{lle} Dupont, t. III, p. 343.

de février M^vXXXII (1). » Ce tournoi avait, je crois, pour objet de fêter le prochain mariage de Catherine de Médicis avec le second fils du roi, celui qui fut plus tard Henri II.

En 1536, Henri Allès est porté, dans les Comptes de l'Argentierie, comme « sommelier d'armes du Roy (2). » Il doit donc avoir été, ainsi que je l'ai dit plus haut, le successeur immédiat de Louis de Laque. Les fournitures de Henri Allès, pour l'année 1536, ne sont pas très-importantes, mais elles font si bien comprendre de quoi s'occupait le sommelier de l'Armurerie, que je crois nécessaire de les transcrire.

A Henry Allès, sommelier d'armes du Roy, la somme de quarante solz tourn., tant pour avoir... [mis] une armoirye de veloux à l'un des espyeux de chasse du Roy, que [pour] icelluy avoir fourby et nectoyé... — A luy, la somme de soixante solz tourn., pour une petite espée argentée par la poignée et garniture, garnye de ung fourreau de veloux blanc, achaptée de luy et livrée ès mains du Roy, pour en faire à son plaisir et volonté... — A luy, la somme de treize livres dix solz tourn., pour avoir acoustré une espée à deux mains, doré toute la garniture, garnye d'un fourreau de veloux noir et d'un bout d'or... — A luy, la somme de unze livres quinze solz tourn., pour son remboursement de pareille somme qu'il a desboursée en l'achapt de quatre onces de fil d'or de Chippre, qu'il a employé à reffaire de neuf la poignée de lad. espée...

(1) 1533, nouveau style.

(2) *Arch. de l'Emp.*, K 91, fol. vii^{xxxviii} verso.

— A luy, la somme de soixante solz tourn., pour son remboursement de pareille somme qu'il a desboursée pour le salaire d'un homme qui a porté six jours entiers lad. espée, après le Roy... — A luy, la somme de cent solz tourn., pour avoir fourby et nectoyé trois espées, sçavoir : [à] l'une, qui est à deux mains, faict ung fourreau de veloux ; à ung aultre moyenne espée, faict ung fourreau et une poignée de soye, et à la troisième, qui est aussi moyenne espée, rabillé la garniture, qui estoit toute rompue... — A luy, la somme de soixante solz tourn., pour avoir fourby et nectoyé unze aultres espées, et rabillé la garniture d'une aultre... — A luy, la somme de sept solz six deniers tourn., pour ung faulx fourreau de fustayne (1) livré en lad. garderobbe, pour mettre l'une desd. espées, plus riche que les autres... (2).

En 1541, Henri d'Allais (de la ville d'Alais?) occupait encore sa place, témoin ce passage des Comptes de l'Argenterie : « Pour une aulne, velloux violet cramoysy, pour faire fourreaulx d'espées, livrée à maistre Henry d'Allais, à XIII livres [tournois] l'aulne (3). »

4. — GABRIEL DE RUSSY. En mars 1539, Gabriel de Russy, René

(1) Il est souvent question de ces *faux fourreaux* dans les comptes des dépenses de François I^{er}. C'étaient des enveloppes, comme le prouve ce passage du Compte de l'Argenterie, pour l'année 1541 : « Pour deux aulnes de drap vert, pour faire huit faulx fourreaulx des espées pour le Roy, pour les contregarder, ... la somme de III livres. » (Arch. de l'Emp., K 92, fol. IIIcXIII verso).

(2) Arch. de l'Emp., K 91, fol. VI^{XXVII} verso et suiv.

(3) Id., K 92, fol. IIIcXXIII recto.

de Champ-d'Amours, Laurent Senet et Louis Merveilles, armuriers, donnèrent quittance au trésorier de l'Epargne, (à Paris?), d'une somme de trois cent cinquante-cinq livres dix sols tournois, à eux due pour fourniture de trois harnois de guerre, dont François I^{er} avait fait présent, en 1536, au cardinal de Lorraine, à monsieur de Guise et au connétable, Anne de Montmorenci. C'est tout ce que je sais sur cet armurier; mais la fourniture de ces trois harnois se rapporte à une époque trop glorieuse de notre histoire pour n'en rien dire ici.

En 1536, la guerre ayant recommencé entre François I^{er} et Charles-Quint, la France avait été attaquée à la fois, au midi par l'empereur en personne, et au nord par les Flamands, sous les ordres du comte de Nassau. Cette double invasion fut repoussée avec un plein succès par Anne de Montmorenci, qui entra en Piémont, après avoir obligé Charles-Quint à abandonner le siège de Marseille, et par Claude de Lorraine, appelé monsieur de Guise, qui chassa les Flamands. Voilà les deux généraux auxquels François I^{er} fit présent de deux des harnois achetés à Gabriel de Russy et à ses compagnons. Quant au troisième, il fut donné au cardinal de Lorraine, que le roi envoyait alors à Rome, en qualité de son ambassadeur.

5. — LAURENT SENET ne m'est pas connu autrement que pour avoir travaillé avec Gabriel de Russy.

6. — LOUIS MERVEILLES. Je suppose qu'il était l'un des fils du milanais Louis de Lacque (1).

7. — RENÉ DE CHAMP-D'AMOURS. Le Trésor des chartes conserve les lettres de naturalisation délivrées, sans finance, en juin 1542 (2), à ce troisième compagnon de Gabriel de Russy. On y apprend qu'il

(1) V. ci-dessus, n° 1. — Ne serait-il pas possible que l'agent secret de la France à Milan, l'écuyer Merveille, qui fut décapité en 1534, sous prétexte de meurtre, ait été aussi fils de Louis de Lacque?

(2) Reg. CCLVI (J. 255), pi. VIII_{xx}VIII.

était natif de Bruxelles, et que, depuis à peu près vingt ans, c'est-à-dire depuis l'année 1522 environ, il habitait la France, où il s'était marié. Il avait des enfants et jouissait d'une certaine aisance (1) aussi est-il singulier que le lieu de sa demeure ne soit pas exprimé; d'autant plus qu'il était, en 1542, « armurier du Roi et du dauphin, duc de Bretagne. » Toutefois, comme les lettres de naturalisation sont adressées spécialement aux gens des comptes et trésoriers de France, à Paris, il est très-vraisemblable que René de Champ-d'Amours habitait cette ville ou les environs.

8. — ROBERT DU MESNIL, dit *Le Normant*, arbalétrier du roi, doit avoir succédé à Regnault Darthic, qui est porté, avec ce même titre d'arbalétrier, parmi les valets de chambre, dans les Comptes de la Maison du roi, pour l'année 1523 (2). C'est par erreur, que Robert du Mesnil est appelé Robert de Neufviz, en 1529, dans la liste des officiers de la Maison (3).

Au mois de décembre 1528, Robert du Mesnil donnait quittance d'une somme de cent écus d'or soleil (deux cent cinq livres tournois), à lui due « pour huit arbalestes, garnies et montées de leurs bandaiges et chesnettes, et marquées de feuillaiges antiques (4), » qu'il avait remises au sieur de Sourdiz, maître de la garderobbe de François I^{er}. Elles lui avaient été achetées par le roi en personne, qui se proposait d'en faire présent à Henri VIII. Peut-être qu'elles sont encore en Angleterre.

Le 3 octobre 1529, Robert du Mesnil recevait de nouveau cent dix écus d'or (deux cent vingt-cinq livres dix sols tournois), « pour six arbalestres, garnies de leurs bandaiges, les arbriers desquelles sont semées de bestes, oyseaulx et fleurettes, entrées dedans iceulx [arbriers]; ou nombre desquelles [arbalestres] y en a deux dorées (5). » Ces armes avaient beaucoup plu au roi, et, en témoi-

(1) « Par le moyen de son art et industrie, disent les lettres de naturalisation, il a acquis maisons et autres biens immeubles. »

(2) *Arch. de l'Emp.*, K. 98, fol. viii verso.

(3) *Id.*, K. 99, fol. xiii recto.

(4) *Id.*, K. 100, 1^{er} compte, fol. xxi recto.

(5) *Id.*, *ibid.*, fol. ciiii recto.

gnage de sa satisfaction, il avait remis dix écus (vingt livres dix sols tournois) à Robert du Mesnil, pour être distribués aux ouvriers.

Enfin, en mars 1539, la somme de deux cents écus (quatre cent dix livres tournois) était assignée à ce même du Mesnil, à prendre sur les deniers de l'Épargne, « en don et faveur de services rendus, et pour le récompenser de douze belles arbalestres, que le Roy avoit prises de luy, es années 1537 et 1538. »

Je ne sais rien de plus sur ce maître arbalétrier, si ce n'est pourtant qu'il recevait du Trésor, comme pensionnaire de la Maison, un traitement annuel de deux cent quarante livres tournois (1).

9. — FRANÇOIS D'AIGUEBLANCHE ne m'est connu que par une seule mention, mais elle donne une idée très-favorable du talent de cet armurier. En 1537 environ, le roi lui avait acheté, au prix de cinquante-six livres cinq sols tournois, « une haquebutte (arquebuse) ayant sept canons, gravée par-dessus à la moresque et damasquinée (2), et, en lad. graveure, une Salmande et ung Vulcan. » On se rappelle que la Salamandre au milieu des flammes, avec la devise *Nutrisco et exstinguo*, était l'emblème particulier que François I^{er} s'était choisi.

10. — FRANÇOIS FORCIA. Sur cet armurier, qui habitait Lyon, je ne me trouve également qu'une seule note, extraite, comme la précédente, d'un fragment de rôle des dépenses de François I^{er}, en 1538. La voici :

« A Francoys Foreya, pour son payement d'une espée, dont les gardes du pommeau et bout du fourreau sont d'or, ouvrez à la damasquine; une saincture de vellours, ferrée et ouvrée de mesme: IIII^{xx} escuz soleil, vallent IX^{xx} livres; — et à Pierre du Vergier,

(1) *Arch. de l'Emp.*, K. 99, fol. viii verso, et K. 99, fol. xiii recto et c recto.

(2) V. dans le *Catalogue de la collection Debruge-Dumesnil*, p. 405 et suiv., les renseignements clairs et précis que donne M. J. Labarte sur les divers procédés de damasquinure.

pour son paiement de la garniture d'une autre espée, dorée et ouvrée comme dessus, XI livres V sols tournois, que le Roy a achetée d'eulx, à Lyon, ou moys de janvier derrenier, les pris susdis. »

11. — PIERRE DU VERGIER, dit *Janot*, n'était que fourbisseur, mais comme il vient d'être question de lui, à propos de François Forcia, je demande la permission de placer ici un renseignement, qui complète ce que j'ai appris sur son compte. Il figure, dans le Compté de l'Argentérie de 1541 (1), comme ayant reçu « quatorze livres dix sept sous huit deniers tournois, tant pour avoir fourby et restamé et nectoyé douze espées, pour le service du Roy, et avoir mis une garde neufve garnye de cousteaulx, et avoir rencoiné (raffermi avec des coins?) une aultre garde d'espée, que pour avoirourny ung cabochon de ruby, pour mectre au bout d'une espée aussy garnye de cabochons et safiz; et pour façon d'avoir faict sept fourreaux de veloux et sept faulx fourreaux de drap vert, que aussy pour avoirourny de trois boutz d'espées, lesquels sont dorez, et avoir reffaict deux poignées. »

12. — BÉNÉDICT CLESZE, dit *Tusquin*, armurier du roi, était né en Allemagne, disent les lettres de naturalisation qui lui furent délivrées, avec exemption de finance, en mai 1542, à condition qu'il se fixerait en France et qu'il s'y marierait (2). Il habitait Paris.

Comme je m'en tiens pour aujourd'hui au règne de François I^{er}, je n'ai rien à ajouter sur cet artiste (3).

(1) *Archiv. de l'Emp.*, K. 92, fol. VII^{XXIX} verso.

(2) *Tr. des Chartes*, reg. CCLVI (J. 255), pi. cix.

(3) Le Lomazzo a conservé le nom d'un artiste qui, sans peut-être venir en France, a aussi travaillé à des armes pour François I^{er}. C'est dans le *Trattato della pittura*, livre VII, chap. 25, *Della forma de gl'Eroi* (1585, p. 632) : « Et a tempo di questo gran Re, fu ritrovato l'intagliar nel ferro da Filippo Negroolo, che « gl'intaglio le armi. » (A. de M.)

LETTRE DU ROI HENRI IV

AU PARLEMENT

POUR L'ENREGISTREMENT DES LETTRES PATENTES

Relatives aux logements de la galerie du Louvre.

Communiqué et annoté par M. A. de Montaignon.

On connaît le recueil d'arrêts in-4° relatifs aux privilèges des artistes logés par le roi sous la grande galerie. Comme à tout privilège et à toute nouvelle exception, le parlement paraît avoir été peu disposé à les enregistrer de bon cœur; on le voit par la curieuse lettre suivante, dont nous avons trouvé la copie à la Bibliothèque du Roi dans le vol. 252-3 de la collection Fontanieu, et à laquelle sa date n'a pas permis de figurer encore dans le recueil des lettres de Henri IV publié par M. Berger de Xivrey. Elle ne peut être mieux placée qu'à la suite des brevets communiqués par M. Lacordaire.

De par le Roy,

Notre amé et féal, nous avons, dès l'année dernière, envoyé en notre court de Parlement nos lettres patentes de declarations, portant permission à tous les maîtres ouvriers de notre gallerye du Louvre de travailler pour nos sujetz ès lieux où ilz les voudront employer, et octroyé à tous aprentifs, qui auront faict cy devant et feront leur apprentissage sous lesd. maîtres le temps pour ce requis, qu'ilz puissent tenir boutiques et travailler tant en notre ville de Paris qu'en

toutes autres villes et lieux de notre g. Royaume, tout ainsi que s'ils avoient fait leur d. apprentissage soubz les M^{es} desd. villes, pour estre nos d. lettres veriffiées par notre d. court, ce qu'elle n'a encorres fait, bien qu'elles y aient esté raportées par le conseiller d'icelle à ce commis sans que nous ayons jusques à cette heure peu sçavoir les causes du reffuz ou difficulté qu'elle en a fait; à ces causes, nous vous mandons, ordonnons et expressément enjoignons que, incontinent la présente receue, vous ayez à requérir, demander et poursuivre la veriffication de nos d. lettres selon leur forme et teneur, dont vous ferez aussytost delivrer arrest en la fidelle affection que vous avez toujours portée au bien de noz affaires et service, et n'y faictes faulte, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le vii^e jour de janvier 1608.

HENRY.

Plus bas est signé : DE LOMÉNIE avec paraphe.

Au dos est écrit : A notre amé et féal conseiller en notre conseil d'estat et notre procureur général en notre court de parlement de Paris, le s^r de la Guesle.

Et à costé un sceau en papier portant les armes de France.

Puisque nous sommes sur ce sujet des ouvriers de la galerie, il ne sera pas sans intérêt d'extraire de la publication des registres de l'Hôtel-de-Ville, pendant la fronde, faite par MM. Leroux de Lincy et Douet d'Arcq, le passage suivant (II, 180), par lequel on voit qu'ils furent soumis au service de la garde bourgeoise.

De par le prévost des Marchands et Eschevins de la ville de Paris.

Il est ordonné à tous les bourgeois de Paris, qui habitent les logements de la grande galerie du Louvre, d'aller en personne à la garde des portes de ladite ville, ainsy que les autres habitans d'icelle, et de se rendre soubz l'enseigne du sieur de Corier capitaine dudict quartier soubz la colonelle de M. le président Tubeuf, et obéir à ses ordres, à peine de perdre leurs privilèges et de six livres parisis d'amende pour chacun défailant, de laquelle ils seront contrainctz sans autres formalitez de justice, nonobstant ce qu'ils voudroient dire au contraire, attendu que nul bourgeois n'est exempté de ladite garde. Faict au bureau de la ville, le 15^e febvrier 1651.

GABRIEL ET ROBOAM DESGODETS, PEINTRES.

Communiqué par M. A. de Montaiglon.

Le mercredy dix septiesme jour dudit mois (fevrier 1649) fut batisé Pierre, filz de Gabriel Desgodets pintre et d'Anne du Val sa femme; le parrin Roboan Desgodetz aussi pintre lequel a imposé le nom, la marrine Elizabeth Gastineau femme de Pierre du Val secrétaire de M. Boisgarnier. *Signé* : Fournel. (Registres de S^t Severin. Naissances.)

GÉRICAULT

Billet communiqué par M. Labouchère.

Un homme justement connu par son talent d'artiste et par son goût d'amateur, M. P. A. Labouchère, a bien voulu nous communiquer une série de lettres des plus excellents peintres et sculpteurs de notre siècle, que nous espérons faire passer successivement sous les yeux de nos lecteurs. Si nous ouvrons cette série par le billet de Géricault, quoique l'un des moins considérables, c'est qu'il se rapporte à un fait et à une œuvre déjà signalés par nous dans le premier volume de nos documents, page 73 : le tableau de Notre-Dame-des-Douleurs, commandé à Géricault, le dernier jour de 1819, non pour la cathédrale de Nantes, mais pour le couvent du Sacré-Cœur de la même ville. Ce tableau, nous l'avons dit, fut exécuté, non par Géricault lui-même, mais par son jeune ami, M. Eug. Delacroix, auquel naturellement il en abandonna le prix qu'il réclame ici.

Paris, le 14 mai 1822.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous donner avis que le tableau dont j'ai été chargé pour la cathédrale de Nantes est terminé (1).

(1) Il dit qu'il est terminé, mais il ne dit pas qu'il l'ait terminé; ce qui confirme l'assertion qu'il a été peint par un autre. (Note de M. Labouchère.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien le faire enlever après l'examen préalable, et d'en ordonnancer le paiement sur lequel je n'ai demandé aucun à compte.

Je suis avec respect, Monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GÉRICAULT.

Rue des Martyrs, n° 23.

RÉNÉ LOCHON, GRAVEUR.

Communiqué par M. A. de Montaiglon.

Le mercredi 22 (juillet 1665) fut baptisé Estienne, fils de René Lochon graveur en tailles douces et de Marie Perelle sa femme, né le jour précédent et tenu sur les fonts par Estienne Villequin peintre du roy et par Anne Dieu fille de Jean Dieu. (Registres de S^t Etienne du Mont.)

JEHAN MORANT, ADAM, SON FILS

ET

REGNAULT GUÉDON, SON GENDRE

Fondeurs, à Paris.

(1484-1485).

Pièce communiquée et annotée par M. E. de Fréville.

Les archéologues et les érudits ont maintes fois déjà signalé l'importance des archives des anciens notaires ou tabellions-gard-notes. La direction actuelle des études historiques justifie pleinement cette recommandation ; et tout le monde concevra la nécessité de consulter les vieux titres, où étaient conservés les plus chers intérêts des familles, aujourd'hui que l'on aspire à pénétrer dans l'intimité de la vieille société française, à en dépeindre le fond et la forme, à y suivre le développement des lettres et des arts, de l'industrie et du commerce. Néanmoins, la question du classement des archives des tabellions ne paraît pas avancer beaucoup, et il est à craindre que, lorsqu'on s'en occupera avec activité, les déplacements, le défaut de surveillance et de soins, n'aient détruit la majeure partie de ces archives.

Dans quelques départements, celui de la Seine-Inférieure, par exemple, on a eu l'heureuse idée de réunir au chef-lieu les registres dont les notaires ne voulaient plus ; ce qui a produit le double avantage d'en sauver beaucoup et d'en faciliter l'examen. Mais cette mesure est très-exceptionnelle. N'est-il pas surprenant qu'elle n'ait point encore été adoptée dans le département de la Seine, où l'espace coûte si cher et où la centralisation n'offre aucun inconvénient ?

On ne saurait douter que les registres des notaires du Châtelet de Paris et des tabellions, voisins de la capitale, ne soient très-intéressants, par rapport à l'histoire des lettres et des arts. La pièce que l'on va lire en est une preuve, mais ce n'est pas la seule. Ainsi je citerai la découverte que fit M. Bernhard, dans les archives de M^e Dessaignes, notaire à Paris, découverte sans laquelle la fin

du *Mémoire sur la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris* eût laissé beaucoup à désirer (1).

La minute du contrat que nous imprimons est probablement détruite, car, pour le XIII^e et le XIV^e siècles, rien ne subsiste plus des registres des notaires de Paris, et, pour le XV^e et le XVI^e, on n'a que des pièces détachées et en fort petit nombre. Mon texte n'a pas été pris à cette source, mais sur la copie d'une expédition authentique, conservée, au XVII^e siècle, dans les archives de l'évêché d'Albi (2).

On remarquera que cette pièce est peut-être encore plus précieuse pour Paris que pour la ville d'Albi. Ce furent en effet des monuments admirés au XV^e siècle, dans diverses églises de la capitale, et dont l'histoire n'a pas gardé souvenir, que l'évêque d'Albi adopta pour types de ceux qu'il destinait à sa cathédrale. J'ignore si quelques-unes des copies, exécutées en 1485, subsistent aujourd'hui; cela vaudrait mieux assurément que notre chétive pièce, mais il faut avouer aussi que, sans elle, ces copies perdraient beaucoup de leur importance, puisqu'on ignorerait qu'elles sont la reproduction, légèrement modifiée, de monuments antérieurs.

Je m'abstiendrai de détails sur l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, frère aîné du célèbre cardinal, ministre de Louis XII, et sur la restauration qu'il fit faire de l'église cathédrale de son diocèse; ce serait tomber en des redites inutiles (3). Seulement, je crois devoir rappeler, en terminant cette note, que les fresques, dont Louis d'Amboise fit décorer les voûtes de l'église Sainte-Cécile, sont aujourd'hui l'un des plus précieux monuments des arts, en France.

(1) V. la dernière partie de ce très-bon travail, p. 254 et suiv. du t. V (1^{re} série) de la *Bibl. de l'Ecole des chartes*.

(2) V. à la Bibl. imp., Mss. Doat, vol. CXII, fol. 5 et suiv.— Cette collection est l'œuvre de Jean de Doat, président en la chambre des comptes de Navarre, qui fut chargé, par une commission du roi, contresignée Colbert, et datée de l'an 1667 environ (Le Prince, *Essai hist. sur la Bibl. du Roi*, p. 205), de rechercher et de faire copier dans les archives royales, municipales, ecclésiastiques et séculières des provinces de Languedoc et de Guyenne, tous les titres concernant les droits du roi et de la couronne, ou pouvant servir à l'histoire.

(3) V. à cet égard les *Etudes hist. sur l'Albigeois et le Castrais*, par M. Cl. Compayré, les *Bulletins du comité des arts et monuments*, etc.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy, maistre et garde de la Prévosté de Paris, Salut.

Sçavoir faisons que, pardevant Lucas Maulevaule et Louis Barthélemy, notaires du Roy, nostredit seigneur, de par lui establis en son Chastellet de Paris, furent présens en leurs personnes, Jehan Morant, Adam Morant, son fils, et Regnaut Guédon, gendre dudit Jehan Morant, tous fondeurs, demourans à Paris, en la rue Saint-Martin. Lesquels, de leurs bons grés, bonnes volentés et certaines sciences, sans force, fraude, erreur, contraincte, ou aucune décevance, mais bien advisés, conseillés et délibérés, si comme ils disoient, reconnurent et confessèrent, en la présence desdits notaires, comme en jugement, pardevant nous, avoir fait marché et convenant à révérend père en Dieu, Monseigneur Louis d'Amboise, évesque d'Alby, de faire, pour icelluy seigneur, les besongnes et ouvrages dudit mestier de fondeur, cy-après déclarez.

Premièrement, de faire un griffon, de la façon de celluy qui est au cueur de l'église des Cordeliers, à Paris (1), excepté que les images seront autres, c'est à

(1) M. Cl. Compayré, dans ses *Etudes hist. sur l'Albigeois et le Gastrais*, dit aussi, p. 89 : « Le pupitre du chœur de l'église Sainte-Cécile d'Alby est exécuté sur le modèle de celui des R. P.

sçavoir que, audevant dudit griffon, aura une image de Nostre-Dame, et, à sa main destre, sainte Cécile, et, à sa main sénestre, saint Valérian; derrière sainte Cécile, saint Salvi, et derrière saint Valérian, saint Tiburce. Et, en la partie droicte, derrière Nostre Dame, qui regardera au grand autel, aura ung saint Michel. Et, dessous chacune desdites images, aura le nom du saint, en grosse letre et en latin, c'est asçavoir : sous sainte Cécile sera escript, *Sancta Cecilia*; sous saint Valérian, *Sanctus Valerianus*; sous saint Salvi, *Sanctus Salvius*; sous saint Tiburce, *Sanctus Tiburtius*, et sous saint Michel, *Sanctus Michael*. Oultre plus, seront les arcs boutans doubles, entre deux pilliers, et, par ainsi, en aura douze. Et seront mises, les armes dudit seigneur, au plus apparent lieu dudit griffon. Et, au pié bas, aura en escript ce qui s'ensuit : *Oblatum domini Ludovici de Amboisia, episcopi Albiensis, millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto*.

Et sera ledit griffon de bon cuivre neuf, loyal et marchant, aussi bon ou meilleur que celui des colonnes estans au cueur de l'église Saint-Jaques de la Boucherie, à Paris, et parfait à l'Assomption Nostre Dame, prochainement venant. Et ne surmon-

Cordeliers de Paris; » mais je n'ai pu trouver la moindre indication sur ce fameux pupitre, dans les nombreux ouvrages relatifs aux antiquités de Paris. Je serais porté à croire qu'il fut détruit dans l'incendie qui consuma l'église des Cordeliers, le 19 novembre 1580.

tera en riens le poix de celui de ladite église des Cordeliers, sinon trente livres plus ou moins.

Item, de faire six colonnes et six anges, qui tendroient les enseignes de la Passion Nostre Seigneur; le tout en la forme et de la grandeur et poix, pour colonne, que sont les colonnes et anges de ladite église Saint-Jaques de la Boucherie, à Paris, que donna feu monseigneur le cardinal d'Ostun (1). Et seront les armes de mondit seigneur d'Alby mises esdites colonnes, en la place que sont les armes dudit feu monseigneur le cardinal, esdites colonnes Saint-Jaques. Et se sera escript, au pié de chacune desdites colonnes : *Oblatum domini Ludovici de Amboisia, episcopi Albiensis, millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto.*

Item, de faire une croce, semblable à celle de l'église Saint-Germain l'Aucerrois, à Paris, excepté que le pillier sera jusques en terre (2). Et, à quatre pieds de terre ou environ, aura ung chapiteau, sur lequel aura ung soubassement, auquel sera le guichet pour

(1) Jean Rolin, confesseur de Louis XI, cardinal-évêque d'Autun, mort à Auxerre, le 22 juin 1483. Les auteurs du *Gallia christiana* font l'éloge de sa munificence envers les églises; ils rappellent notamment qu'il releva la cathédrale d'Autun, consumée par un incendie, et qu'il fit construire la salle capitulaire des Carmélites de la place Maubert, à Paris. Mais ils ne paraissent pas avoir connu la donation faite par ce prélat à l'église Saint-Jaques de la Boucherie. (*Gallia christ.*, edit. noviss., t. IV, col. 419 et seq.)

(2) Il ne faut pas confondre cette croce avec le bâton pastoral. Celle-ci n'était qu'un support, en forme de crosse, destiné à soutenir le dais qui protège l'ostensoir.

monter et dévaler le corps Nostre Seigneur. Et sera le guichet de bonne grandeur, en manière que ung homme y peust mettre la main à son aise. Et aura, audit pillier, une reprinse pour mettre une image de environ deux piés de long, laquelle aura ung chapiteau encontre ledit pillier d'icelle croce. Et, là où est Jésus, en ladite croce Saint-Germain, aura une double Nostre Dame. Et, là où il y a une M, seront les armes doubles de mondit seigneur d'Alby. Et, avec ce, aura deux brasses coutés, mouvans dudit pillier d'icelle croce aux deux côtés de ladite croce, sur lesquels aura deux chapiteaux, revestus de feullages. Et, sur iceulx, aura deux anges, qui tendront chacun ung encencier. Et seront, lesdits deux anges, de plus grand volume que ceulx qui sont en la crosse de ladite église Saint-Jacques de la Boucherie. Et, au plus hault dudit pillier de ladite croce, sera, ou ung Dieu, de la grandeur d'icellui de l'église Saint-Germain, ou ung porte-chasse, pareil à celui de Saint-Jacques de la Boucherie, garny de feullage. Et sera en la volenté dudit seigneur dire ou faire asçavoir, dedens Noël prochain, lequel il vouldra avoir. Et, s'il ne le faict sçavoir dedens ledit temps, ou au moins dedens la fin du mois de janvier, iceux ouvriers seront tenus faire ung Dieu de la grandeur de celui dudit Saint-Germain. Auquel pillier de ladite croce seront mises les armes dudit seigneur. Et sera escript, au pié d'icellui pillier : *Oblatum domini Ludovici de Amboisia, epis-*

copi Albiensis, millesimo quadringentesimo octogesimo quinto.

Et ne poiera, ladite croce, riens plus que celle dudit Saint-Germain, excepté ce que l'en adjouste à la grandeur du pillier, et les deux anges qui y seront plus. Et que la clère-voie de dessus ladite croce soit mieulx fournie de feuillage que celle dudit Saint-Germain, car elle en sera plus belle à voir.

Toutes lesquelles besongnes et ouvrages lesdits Jehan Morant, Adam Morant, son fils, et Regnault Guédon, son gendre, seront tenus, ont promis et promettent, chacun pour le tout, faire bien et deuement, et livrer cuivre jaune, bon, léal et marchand, et bien purifié, pour ce faire; et rendre iceux ouvrages prêts, assouvis et achevés, au poix le Roy, à Paris, dedans la my-aoust prochainement venant, audit monseigneur d'Alby ou ses commis.

Ce marché fait pour les prix qui s'ensuivent, c'est à sçavoir : Pour chacun cent, que pourront pezer lesdites six columnes, dix-huit livres, dix sols tournois; et, pour chacun cent que pourront pezer les dits griffon, croce, pillier et leurs appartenances dessus déclairées, dix-neuf livres tournoises, pour cuivre et ouvrage. Et le tout au poix le Roy, à Paris. Lesquels prix ledit monseigneur d'Alby a promis et gaigié, par ce présent et comparant devant lesdits notaires, et, par ces lettres, promet et gaige rendre et payer auxdits ouvriers, au fur et à mesure qu'ils feront lesdits ouvrages.

Sur quoy ils confessèrent avoir eu et receu dudit seigneur, par les mains de vénérable et discrète personne, maistre Jehan Serandat, chanoine d'Alby, la somme de sept vingt unze livres, douze sols, unse deniers tournois, qui leur ont esté paiées, comptées et nombrées, en la présence desdits notaires, en or. Dont ils se tinrent et tiennent pour contens et bien paiés et agréés; et en quittèrent et quittent à toujours, sans rappel, ledit seigneur et tous autres à qui en appartient quictance.

Et, avec ce, ledit monseigneur d'Alby sera tenu fournir les barreaux de fer, le plom et les autres choses qui seront noctiores pour asseoir lesdits ouvrages. Lesquels ledit seigneur fera mener, à ses despens, jusques à Alby. Et si fournira de tonneaux pour enfarder (1) lesdits ouvrages, à fin que mieulx ils puissent estre menés, sans estre gastés en aucune manière.

Et lesdits ouvriers seront tenus de venir à Alby, ou les aucuns d'eulx, pour conduire lesdits ouvrages et pour les asseoir, ou envoyer homme qui soit souffisant pour ce faire. Et, s'ils y envoient ou vont deux, l'un conduira l'ouvrage, et l'autre viendra à Alby pour faire les préparations, pour asseoir lesdits ouvrages. Et gagneront chacun, par jour, cinq sols tournois; sur quoi ils seront tenus de faire leurs

(1) Ou *enfardeler*, c'est-à-dire *emballer*.

despens. Et, après lesdits ouvrages assis et mis en estat, où ils devront demurer, leur seront encores taxées huit journées, pour eulx en retourner à Paris.

Lesquels marché, promesses, convenances et toutes les autres choses dessusdites et en ces présentes lettres contenues et escriptes, et chacune d'icelles, ledit monseigneur d'Alby et iceulx Jehan Morant, Adam Mourant (*sic*) et Regnault Guédon ont promis et juré, par leurs sermans et foy de leurs corps, avoir agréable, les tenir fermes et estables à tousjours, sans jamais par eulx ne par autre aler, venir, faire ou dire contre, en aucune manière. Ainçois ont promis rendre et paier tous cousts, fraix, missions, despens, dommages et intérêts, qui fais et soutenus seroient, par défaut des choses dessusdites ou d'aucunes d'icelles non faictes et non accomplies; soubs l'obligation de tous les biens et temporel dudit monseigneur d'Alby, et de tous les biens mubles et immubles présens et avenir desdits ouvriers et de leurs hoirs, qu'ils en ont soubsmis et soubsmettent, mesmement lesdits ouvriers chacun pour le tout, à la juridiction et contraincte de ladite Prévosté de Paris et de toutes autres justices et juridictions où trouvés seront, pour ces lettres et leur contenu garder, tenir, entretenir et accomplir. Et renoncèrent, en ce fait, expressément, par leurs foy et serment, à toutes exceptions de déception, de fraude, d'erreur, d'ignorance, de décevance, à tous barats, cautelles, cavillations, raisons, défenses,

oppositions, lettres, grâces, reliefs, respits, impétrations, dispensations, absolutions, et généralement à toutes autres choses quelcunques, qui, tant de fait comme de droit, pourroient estre dictes contre ces présentes lettres, leur effect et contenu, et au droit, disant général renonciation non valoir.

En tesmoing de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons mis le scel de ladite Prévosté de Paris à ces lettres, qui furent faictes, passées et accordées doubles, le lundi, dix-neuvième jour du mois d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens quatre vins et quatre. Maulevaule, Barthélemy, ainsi signés.

Sur le marché contenu cy-dessus, et oultre les sept vingts unze livres, douse sols, unse deniers tournois, cy-dessus receux, a esté depuis receu, par Adam Morant, cy-devant nommé, deux cens livres tournoises, par les mains de m^e Nicolas Potiers, et cent cinquante livre tournoises, par les mains dudit Serandat, pareillement dessus nommé. Qui est en tout receu, jusques à hui, 501 li. 12 s. 11 d. tournois; dont icellui Morant se tient à content et en a quité mondit seigneur d'Alby et tous autres. Fait ledit vendredi, quart jour de mars, mil quatre cens quatre vints et quatre (1485 nouv. style). Relièvre (pour Lelièvre?), N. Lutin, ainsi signés.

EUSTACHE LE SUEUR

Documents communiqués par M. Jal.

Mon cher Chennevières,

Je m'empresse de vous envoyer la lettre que je viens de recevoir de M. Jal. Après cet admirable complément des documents que nous avons publiés, je ne pense pas que les *Archives* aient dorénavant rien d'important à ajouter à la *vraie* biographie de Le Sueur.

Les indications si précieuses qui fourmillent dans la lettre de M. Jal peuvent nous faire espérer que ses obligeantes communications ne s'arrêteront pas au seul nom de Le Sueur, et qu'il enrichira votre recueil spécial des documents relatifs aux artistes qu'il a rassemblés et comparés avec tant de patience, d'exactitude et d'érudition.

Tout à vous,

L. DUSSIEUX.

Paris, 21 novembre 1854.

Mon cher Monsieur,

M. Anatole de Montaiglon et vous, avez eu la bonté de m'envoyer un exemplaire du très-intéressant travail sur Eustache Le Sueur, que vous avez publié en 1852. Je vous remercie de cette gracieuse attention et d'un présent auquel j'attache beaucoup de prix.

Pour compléter votre étude sur l'illustre artiste, vous désirez que je vous communique quelques documents qui ont échappé à vos recherches et qui sont entrés dans la composition d'un long

article biographique que j'ai en portefeuille depuis le mois de février 1852, et qui, avec un très-grand nombre d'autres, attend le moment de l'impression. Je me hâte de satisfaire à votre désir.

Par un singulier hasard, Monsieur, pendant que, de votre côté, vous travailliez à ruiner une tradition romanesque qui a fait d'Eustache Le Sueur une espèce de demi-moine, allant mourir de chagrin dans les bras du prieur des Chartreux de Paris, je m'appliquais, du mien, à m'assurer que Le Sueur était mort de maladie, comme tout le monde; au milieu de sa petite famille; plein de gloire; ami de Charles Le Brun, qu'on a dressé devant lui en odieux rival et en tyran; assisté à ses derniers moments par sa femme, que le roman tue, longtemps avant la mort d'Eustache, seulement pour avoir le plaisir d'isoler celui-ci, de lui prêter les chagrins d'un veuvage cruel, les ennuis de l'isolement, le deuil de la paternité, enfin toutes les grandes douleurs sans consolations humaines qui vont chercher dans un cloître les consolations religieuses, l'oubli des luttes que le génie méconnu a soutenues contre les passions haineuses, et, à la fin, un trépas doux, facile, et béni du ciel qui inspire au mourant le pardon des injures.

Ce qui ressort de mes longues recherches sur Le Sueur est connu, depuis au moins deux ans, de plusieurs artistes de mes amis; mais, hommes d'imagination, ils avaient été si fortement touchés du pathétique d'une historiette à laquelle un spirituel et docte académicien a prêté l'autorité de son nom, que les actes authentiques ont eu bien de la peine à leur faire accepter la vérité au chapitre de la fin toute naturelle, toute simple et prosaïque, d'un homme qu'on ne vit ni mélancolique par excès de sensibilité, ni malheureux par défaut de fortune; d'un artiste dont la vie fut assurément trop courte, mais du moins bien remplie par le travail honoré, par les devoirs du père de famille, et par les joies d'un bon ménage.

Votre ami, M. Duplessis, a eu communication de mon article, il y a environ un an. Il a pu vous dire à quel point il est complet sur tout ce qui touche à Le Sueur et aux siens. Je ne puis par le transcrire ici, parce qu'il appartient à mon futur éditeur, qui aime fort les choses inédites; mais je vous en donne un sommaire qui vous

fera connaître bien des choses, — non pas sur les œuvres de Le Sueur, je me suis interdit un travail d'appréciation que tout le monde ferait mieux que moi, et que M. L. Vitet a si bien fait, — mais sur la vie du peintre qui vous a occupé longtemps.

Vous avez connu l'acte de décès d'Eustache Le Sueur et les actes de baptême de quatre de ses enfants. Vous ne connaissez la date de son mariage que par une assertion de Lépicié, qui manque d'exactitude : c'est à peu près à cela que se borne ce que vous avez appris de Le Sueur par la notice de Guillet de Saint-Georges, par le manuscrit de Lépicié et les registres de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-en-l'Île. Je vais vous dire tout ce qu'il faut ajouter à ces connaissances pour écrire d'une manière définitive la vie du peintre éminent qui mérite bien qu'on ne néglige rien de ce qui le regarde.

Eustache Le Sueur naquit à Paris le 18 ou 19 novembre 1616, et fut baptisé le 19 à Saint-Eustache. Vous savez que Guillet de Saint-Georges et tous les biographes reportent à l'année 1619 la naissance d'Eustache, dont le père était un maître tourneur en bois — je prouve qu'il ne fut jamais sculpteur comme on l'a dit, et par conséquent, pas « sculpteur médiocre » — nommé Cathelin Le Sueur, qui avait épousé Antoinette Touroude. Je ne sais si cette femme était parente d'un maître sculpteur nommé Touroude que j'ai rencontré dans mes voyages à travers les anciennes paroisses de Paris.

Cathelin Le Sueur avait sa boutique rue de la Grande-Truanderie ; c'est là qu'Antoinette lui donna quatre enfants, ou du moins les quatre enfants dont j'ai vu les baptistaires : 1° Pierre, le 12 octobre 1608 ; 2° Eustache, le 19 novembre 1616 ; 3° Jehanne, le 30 janvier 1619 ; 4° Spire, le 28 octobre 1621. On donne généralement pour collaborateurs ou pour élèves à Eustache Le Sueur, trois de ses frères : Pierre, Philippe et Antoine ; je n'ai pu trouver les actes de naissance de ces deux derniers, nés probablement entre 1608 et 1616 à la campagne ou en province.

Cathelin Le Sueur quitta la rue de la Grande-Truanderie pour la rue Mandart. C'est là qu'il demeurait, lorsque son fils Eustache se maria. Eustache habitait alors déjà dans l'île Saint-Louis. La

femme qu'il prenait, Geneviève Goussé, était sœur d'un Thomas Goussé, qui faisait de la peinture chez Le Sueur. Elle était fille de « Jean Goussé, maistre épissier, demeurant place Maubert. » C'est à l'église de Saint-Étienne-du-Mont que, le 31 juillet 1644, Eustache Le Sueur reçut la main de Geneviève. — Lépicié dit, vous vous le rappelez, Monsieur, que Le Sueur s'était marié en 1642.

Eustache eut de sa femme six enfants; vous en avez signalé quatre dans le VIII^e appendice à votre travail. Les voici dans leur ordre : 1^o Eustache, le 11 juillet 1645; 2^o Geneviève-Marguerite, le 9 novembre 1648; 3^o Louise, le 23 février 1651; 4^o Élisabeth, le 7 avril 1652 (cette fille vous a échappé; elle eut pour parrain le peintre Michel Corneille); 5^o un autre enfant de Le Sueur qui ne vous est point apparu, Marie-Geneviève, le 8 septembre 1653; 6^o et enfin, Michelle, le 18 février 1655, dont vous savez que Thomas Goussé fut parrain.

Geneviève-Marguerite, le deuxième des enfants d'Eustache, mourut le 20 juin 1652. Le 1^{er} août 1652, Louise suivit sa sœur au tombeau. Le Sueur n'avait donc plus que quatre enfants quand il décéda. Sa femme était à peine relevée de sa dernière couche que Le Sueur s'alita pour ne se relever plus. Il expira dans les bras de Geneviève Goussé le 30 avril 1655. Le lendemain, son corps, présenté d'abord à Saint-Louis (vous avez publié l'acte mortuaire rédigé à la sacristie de cette église), fut porté à Saint-Étienne-du-Mont. Pourquoi Le Sueur voulut-il être inhumé dans cette église? Maintenant que vous savez que c'est là qu'il se maria, ne devinez-vous pas que ce fut un dernier témoignage de tendresse qu'il prétendit donner à sa chère et bien-aimée Geneviève. Le clerc de Saint-Étienne, la cérémonie funébre achevée, écrivit sur son registre cette mention : « Le samedy 1^{er} may fut inhumé dans « l'église deffunt M^r Le Sueur viuant peintre et sculpeteur (*sic*) ordinaire du Roy, apporté dans un carosse de la paroisse de Saint-« Louis en l'Isle. »

Avant que je quitte Eustache Le Sueur, il faut que je vous dise que Simon Vouet le choisit pour un des témoins de son second mariage, et qu'en 1649, M^{me} Le Brun le prit pour compère au baptême de Suzanne Lebrun, fille de Nicolas Le Brun, le paysagiste,

frère de Charles, cet ennemi prétendu de Le Sueur. M. de Montaignon a publié, je crois, le mois dernier, l'acte de baptême de Suzanne Le Brun, que j'ai trouvé en janvier 1852, et qu'il donne ainsi que moi comme un démenti au préjugé accrédité contre Charles Le Brun par Bonaventure d'Argonne, et les biographes à sa suite.

La veuve de Le Sueur, après la mort de son mari, revint à la place Maubert, sa patrie, dans la boutique de l'épicier Goussé, son berceau, et par prudence, par amour pour le métier de son père, par respect peut-être pour la mémoire de son mari, au lieu d'élever Eustache II^e pour la peinture, où il aurait pu compromettre un beau nom, lui fit prendre le tablier de l'épicier. Ainsi, le grand Le Sueur, allié à l'épicerie par sa femme, eut un fils épicier; et, comme si ce n'était pas assez, il eut une fille épicière. Il y a, ce me semble, dans ce triple fait de quoi réconcilier les beaux-arts avec le commerce des drogues, de la cire et des denrées coloniales.

Geneviève Goussé mourut le 24 décembre 1669, place Maubert, au coin de la rue de Bièvre, au logis même où elle était née. Il y avait treize mois, le 9 octobre 1668, qu'elle avait uni Marie-Geneviève, sa fille, à François Violaine, épicier-cirier qui demeurait aussi sur la place Maubert. Eustache II^e Le Sueur se maria, en 1670, à Madelaine Guitat, fille d'Antoine Guitat, receveur de la baronnie de Massy. Il eut neuf enfants de son union avec Madelaine. Il fut un homme important dans sa paroisse, et mourut le 14 avril 1698 « ancien marguillier » de l'église de Saint-Étienne, et honneur plus grand, plus envié, « l'un des porteurs de la châsse de sainte Geneviève. » Il n'avait point renoncé au commerce, et mourut dans sa boutique, celle de son grand-père maternel, au coin de la rue de Bièvre et de la place Maubert.

Marie-Geneviève Le Sueur eut de François Violaine deux enfants; au moins n'ai-je connu que deux baptistaires intéressant François Violaine.

Je ne dois pas oublier de vous dire qu'une des filles d'Eustache II^e Le Sueur, Marie-Madeleine, née le 9 juin 1677, eut le bonheur d'épouser un voisin de son père, Guillaume Jarry, épicier, établi au bas de la montagne Sainte-Geneviève, place Maubert.

Elle se maria le 28 octobre 1698. Jarry mourut le 12 janvier 1703, et sa femme le 4 mai 1704.

En est-ce assez ? Pas encore. Un mot sur un oncle d'Eustache I^{er} Le Sueur, Nicolas Le Sueur, frère de Cathelin. Il était aussi maître tourneur en bois. Il fut parrain, le 13 janvier 1619, de Jeanne, la sœur d'Eustache. Il se maria vers 1612 à Geneviève Depille, dont je vois qu'il eut trois enfants. Je ne sais pas plus l'époque de sa mort que je ne connais celle du décès de Cathelin Le Sueur, trépassé, suivant Lépicié, en 1666, âgé de 96 ans. J'ai vainement cherché l'acte de ces décès. Le hasard, cette providence des chercheurs les plus obstinés, voire les plus ingénieux, me le présentera peut-être un jour.

Voilà, je crois, tout ce que j'ai pu apprendre de Le Sueur et de sa famille. Je regrette de vous présenter d'une façon si sommaire les détails que j'ai l'honneur de vous adresser ; mais vous m'avez témoigné que vous étiez pressé de les recevoir, et moi-même, je suis appelé par le devoir et l'étude, et je n'ai guère de temps à moi. Notre vieil ami Abraham Du Quesne, qui vous intéresse un peu, me tire d'un côté ; je suis sollicité de l'autre par Barthélemy du Tremblay, par son beau-frère Toussaint du Breuil, par Martin Fréminet leur ami, qui ont hâte d'aller se ranger dans mon carton à côté des Lerambert, des Gissey, des Porbus, des La Robbia, de Pierre de Francheville, des Van Loo, des Doyen, des Edelinck, de Nanteuil, de Voltaire, de Pierre de Lestoile, d'Ambroise Paré, du poète Vergier et de son assassin le Craqueur, complice de Cartouche, du cardinal de Richelieu, de Balzac l'ancien, de Conrar, des Francini, de Ninon de Lenclos, de Marion de Lorme, du fameux Brioché, des arlequins Dominique Biancolelli et d'une foule d'autres, sans compter Charles Le Brun, Vignon, les Vouet, Tortebat, Dorigny, Lancret, Pierre Wouwermun, tous les Quesnel, tous les Du Montier, Germain Pillon, les deux Pierre Biart, Dupré, Abraham Bosse, les Testelin, Sébastien Bourdon, etc., etc., avec lesquels je vis depuis trois ou quatre ans dans une grande intimité. Aussi, permettez-moi de vous quitter sans façon, en vous assurant que je suis tout à vous.

A. JAL,

Historiographe et archiviste de la marine.

PAPIERS DE JOSEPH VERNET

Communiqués et annotés par M. Léon Lagrange.



Nous recevons de M. Léon Lagrange, d'Avignon, des documents du plus vif intérêt sur l'un des artistes de France les plus justement renommés.

« A yant appris, nous dit-il, par M. Delloye, bibliothécaire au Musée d'Avignon, qu'il existait à la bibliothèque de ce musée plusieurs manuscrits de Joseph Vernet, j'ai demandé à en prendre connaissance, et ils m'ont été communiqués.

« Le premier manuscrit que j'ai compulsé est un grand in-4° de 283 pages, recouvert en parchemin, portant sur la couverture le titre : *Livre de compte* et la date 1764. Sur ce livre de compte, Vernet a inscrit, jour par jour :

« 1° La note de ses dépenses depuis 1764 jusqu'en 1773 ;

« 2° Sous le titre : *Ouvrages qui me sont ordonnez*, une mention à peu près complète des commandes qui lui ont été faites depuis 1765 jusqu'en 1788, un an avant sa mort ;

« 3° Sous le titre : *Argent que je reçois*, les rentrées d'argent au fur et à mesure que ses tableaux lui étaient payés ou qu'il touchait ses rentes, depuis 1764 jusqu'en novembre 1780 ;

« 4° Une liste d'adresses de ses amis et des différentes personnes avec qui il avait des relations ;

« 5° Diverses notes relatives au prix de ses tableaux, au commerce de ses estampes, etc., etc.

« Laissant de côté les détails qui n'ont trait qu'à la vie intime et à la fortune de Joseph Vernet, j'ai relevé avec soin tout ce qui regarde ses travaux et son existence d'artiste. Sur cent-six commandes de tableaux enregistrés, je vous en envoie vingt-deux, avec les reçus correspondants, ce qui permet de fixer : 1° les dimensions du tableau ; 2° le sujet qu'il représente ; 3° le personnage à qui il est destiné ; 4° le prix qu'il a été payé ; 5° le temps passé à le faire. J'y ai joint neuf autres commandes qui m'ont paru pré-

ter un intérêt particulier, une dizaine de reçus, et de plus, tous les reçus relatifs à des ouvrages exécutés pour le roi ou pour M^{me} Du Barry.

« En lisant avec soin la liste des dépenses générales, en rapprochant diverses notes éparses, j'ai pu commencer à former la plus piquante biographie de Carle Vernet, depuis l'âge de six ans jusqu'à ses débuts dans la carrière de peintre, à dix-sept ans. Sa première éducation, ses plaisirs d'enfant, le jour où il commença à dessiner, le jour où il commença à peindre, sa première tête peinte que son père lui paya un écu de 6 livres, enfin son premier ouvrage payé; tout est inscrit avec une scrupuleuse exactitude. La pièce la plus curieuse du second cahier est une série de cinq minutes de lettres écrites par Vernet à Carle, pendant son court séjour en Italie. Je puis déjà conduire la biographie de Carle jusqu'à son retour de Rome.

« Les mêmes sources m'ont révélé l'existence de toute une famille de Vernet vivant à l'ombre du grand nom de Joseph. C'est d'abord son frère Vernet, peintre, imprimeur d'estampes et même marchand; c'est son beau-frère Guibert, sculpteur de bordures; ce sont ses neveux, l'un sculpteur de bordures, l'autre joaillier, tous deux fils de Vernet son frère; c'est un autre neveu, nommé seulement le Napolitain; c'est son beau-père et sa belle-mère, M. Parker. Je connais, dès à présent, à Joseph Vernet, deux frères et deux sœurs et six ou sept neveux ou nièces. Enfin, je ne désespère pas de résoudre le problème, laissé insoluble par les biographes, de la place qu'occupait Carle parmi les enfants de Joseph Vernet. L'aîné, c'est Livio, avocat au parlement et commis aux fermes; mais de Carle et d'Emilie, qui est le plus âgé? Mes recherches ultérieures me l'apprendront d'une manière certaine, je pense.

« Sur la famille de Vernet, je ne vous envoie rien encore. Je veux compulser les trois ou quatre autres livres de comptes où je n'ai pas encore jeté les yeux et sur lesquels je fonde de grandes espérances.

« Quant à l'authenticité de ces livres manuscrits, elle est incontestable : c'est Horace Vernet lui-même qui en a fait don à la bibliothèque d'Avignon. »

Nous donnons les précieux extraits de M. Lagrange tels qu'il nous les envoie. Cependant, à la seconde section, celle des reçus des particuliers, la justification de notre recueil ne nous a point permis de mettre, comme dans le registre, « l'argent que je reçois, » en regard des « ouvrages qui me sont ordonnez. » Nous avons pris le parti de faire suivre la mention des ouvrages commandés, par celle de l'argent reçu, en marquant ces derniers paragraphes du signe =.

PH. DE CH.

PREMIÈRE SECTION. — REÇUS.

LE ROI. — MADAME DU BARRY.

(Page 107.)

Année 1764. Quatre tableaux pour le Roy a
Choisy. 4800

Ce n'est pas un reçu, c'est l'indication de la commande; le reçu est plus bas.

Vers les premiers jours de juin 1765, j'ay reçu
a compte sur les ouvrages que j'ay fait pour le
Roy. 6000

Et ne reste plus que 3000 # p^r que les tableaux de
Rochefort et La Rochelle soient payés.

Vers le 10 ou le 12 9^{bre} 1765 reçû a compte sur les
ouvrage que j'ay fait pour le Roy. 3000

(Page 108.)

Par une ordonnance du 13 may 1766 j'ay reçu
chez Mr Denis trésorier des bâtimens du Roy deux
mille livre a compte sur le tableau du port de Dieppe.

Reste donc 4000 que le Roy me doit sur celuy-là et 4800 # pour les quatre dessus de porte que j'ay fait pour Choisy ce qui fait huit mil huit cents livres que le Roy me doit.

Par une ordonnance des bâtimens du Roy en datte du 18 7^{bre} 1766 j'ay reçu par les mains de Mr Denis la somme de 1200 # a compte sur le tableau du port de Dieppe que j'ay fait pour le Roy.

(Page 160.)

Le reçu suivant, fait en forme, est d'une écriture plus droite, plus ferme, plus longue, plus soignée que partout ailleurs : c'est une écriture d'apparat; je le crois cependant de la main de Vernet lui-même pour deux raisons : la première est que la signature apposée à ce reçu est de la même écriture; la seconde est que cette écriture se retrouve quelques pages plus loin au titre : « Prix des toiles de Paris. » Dans ces deux passages, on s'est appliqué à écrire mieux; mais je crois reconnaître toujours la main de J. Vernet. Si ce n'est pas la sienne, ce serait celle de Livio. Ce serait alors un beau spécimen des leçons qu'il a reçues de M. Dautrep.

1200 # S^r Vernet peintre — je soussigné Joseph Vernet peintre reconnois avoir reçu de m^{re} Jean François Denis tresorier des batiments du Roi la somme de douze cents livres a compte d'un tableau representant la vue du port de Dieppe que j'ai fait pour le service du Roy. Dont quittance fait a Paris le dix octobre mil sept cent soixante-six.

Quittance de douze cents livres.

VERNET.

(Page 242.)

Aujourd'hui 25 8^{bre} 1767 il m'est du chez le Roy la somme de six mille six cents livres sur les tableaux que j'ay fait pour Sa Majesté.

(Page 136.)

Vers le 22 mars (1774) j'ay reçu de Mr Du Tartre tresorier des batiments du Roy trois mille livres acompte 12400 qu'on me doit chez le Roy, il me reste dû 9400 #.

(Page 233.)

Le 8 juin 1776 j'ay reçu chez M. Dutartre 4600 # pour des ouvrages que j'ay fait pour le roy.

Ces reçus sont de simples notes de souvenir; les véritables quittances ont dû être faites sur papier libre et placées à part. On ne peut en tirer aucune induction pour ou contre l'entier paiement des dettes du roi. Ces notes nous montrent seulement de quelle façon s'exécutoient les paiements et par quelles mains. Le prix des ports de France était, je pense, connu. Celui des dessus de porte de Choisy est intéressant; il est fâcheux que les autres reçus ne précisent pas les *ouvrages* faits pour le roi.

MADAME DU BARRY.

Sur la première feuille du *Livre de compte* se trouve cette note, jetée sans date et sans que rien, dans ce qui précède ou ce qui suit, puisse indiquer l'époque où elle a été inscrite :

Ecrit a Mad^e Du Barry le 11^e juin.

Voici maintenant les reçus :

(Page 131.)

Le 22 8^{bre} 1771 j'ay reçu de Mr de Beaujon banquier de la cour 5000 # pour prix d'un tableau repre-

sentant un clair de lune qu'a de moy Mad^e la Comtesse Du Barry.

(Page 168.)

Le 9^e 7^{bre} 1772 j'ay reçu de Mr Beaujon cinqs mille livres pour prix du second tableau que j'ay fait pr Mad^e la comtesse du Barry.

Le... 9^{bre} 1772 j'ay reçu de M. de Beaujon quatre mille livres pour le 3^e tableau de Mad^e Du Barry.

(Page 134.)

Le 9^e x^{bre} 1772 reçu de Mr de Beaujon 4000# pr prix du 4^e tableau pour Mad^e Du Barry.

(Page 135.)

Le 25 8^{bre} 1773 reçu de Mr de Beaujon acompte des tableaux que je fais pour Mad^e Du Barry 6000 #.

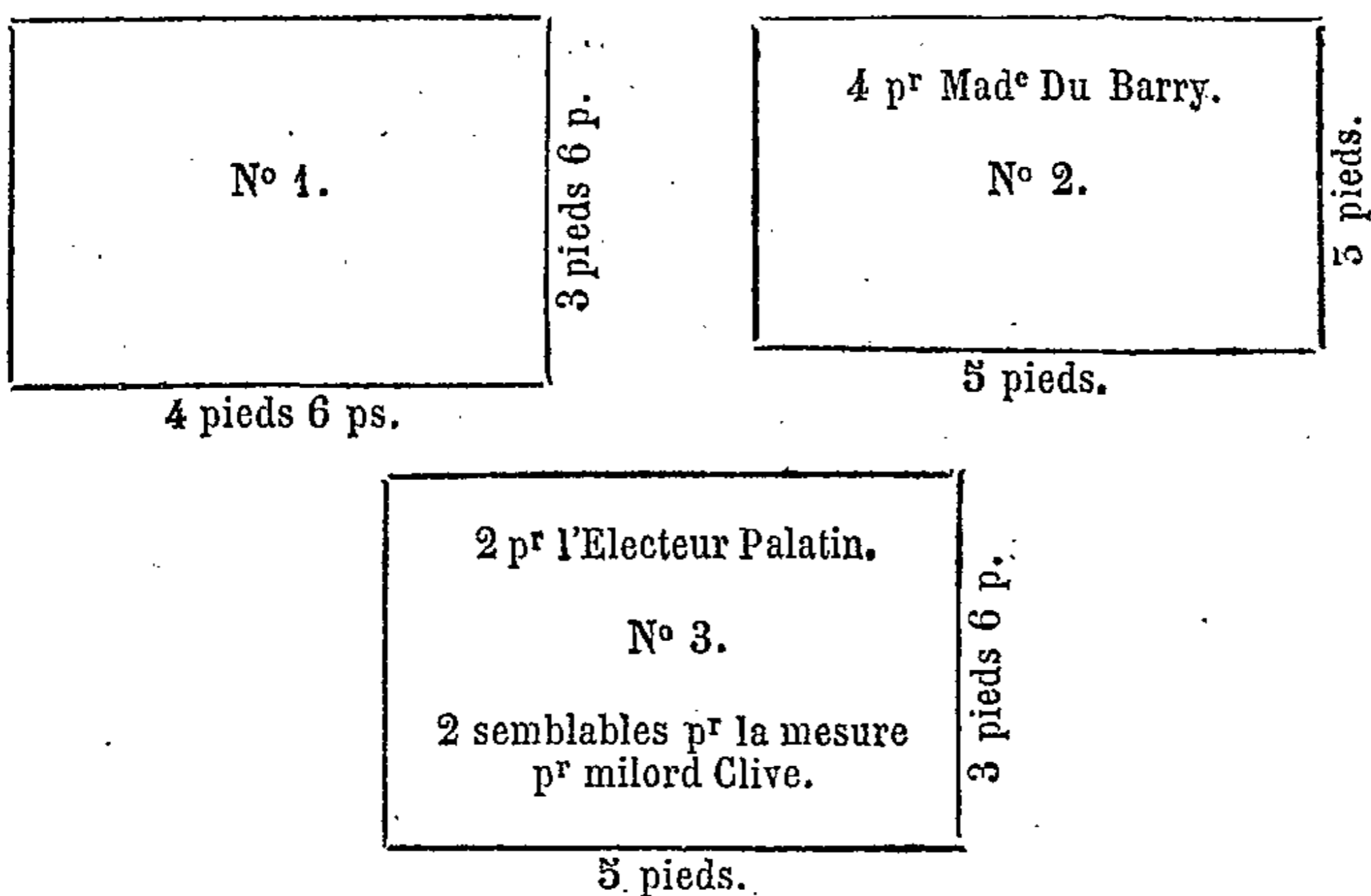
(Page 137.)

Le premier aoust 1774 j'ay reçu de Mr Lepot d'Auteuil nottaire la somme de trois mille livres qui avec celle de six mille livre que j'avois reçu a compte d'un tableau de 8 pieds sur 5 que j'ay fait pour Mad^e la Comtesse Du Barry fait l'entier payement de ce tableau.

Voilà donc cinq tableaux pour M^{me} Du Barry; car, dans l'avant-dernier reçu, le pluriel (*des tableaux*) est un lapsus comme Vernet s'en permet souvent, et la somme indiquée de 6000 # se rapporte trop bien au reçu suivant pour que ce ne soit pas du même tableau qu'il s'agit dans les deux.

Parmi les commandes, je ne trouve le nom de M^{me} Du Barry qu'une fois et accidentellement. Sur la commande de l'électeur pa-

latin que je donnerai, est fixé, par des pains à cacheter, un petit papier dont voici le fac-simile :



Les notes suivantes peuvent s'ajouter comme pièces justificatives aux reçus précédents. Elles sont extraites de la liste des dépenses générales.

7^{bre} 1771. — Le 30 caisse pr le tableau de Mad^e Du Barry. 16—04
 Port de ladite caisse a Versaille le 29 7^{bre}. 6—00

(C'est le tableau payé en octobre 1771, représentant un clair de lune, 5,000 livres).

May 1772. — Le 9 pr le voyage a Lucienne carrosse 15 # et 30 ^s au cocher, a l'auberge 8 # 16^s port du tableau 7 # 4^s et 12^s pr boire, charité 12 ^s.

(Second tableau payé le 9 septembre 1772 : 5,000 livres).

9^{bre} 1772. — Le 14 voyage a Lucienne pr conduire le 3^e tableau. 21—00

(Payé le même mois : 4,000 livres).

Aoust 1773. — Le 10 voyage a Lucienne carrosse nourriture des chevaux et cocher 5 # etreignes au cocher 1 # 16^s voiture 24 # aux 4 hommes qui onts porté mes 4 tableaux de Lucienne. . . 16—00

9^{bre} 1773. — Le 14 voyage a Louvecienne et a Marly, au pont de Neuly 5^s. Aux hommes qui onts portés les tableaux 35 #.

(S'agit-il du retour de ces quatre tableaux de Lucienne à Paris, et ensuite de Paris à Lucienne? Ici commence l'obscurité).

DEUXIÈME SECTION.

REÇUS DES PARTICULIERS.

Ouvrages qui me sont ordonnez.

(Page 101.)

Tableau ordonné par Mr Foley pr Mr.....
anglois il doit être ovale de trois pieds de large sur deux pieds deux pouce de haut; ordonné vers la fin du mois d'aoust 1765 et promis le plustot que je le pourray. Le sujet est a ma fantaisie.

Argent que je reçois.

(Page 108.)

=1766. Pr un tableau de Mr Foley j'ay reçu 1500 #.

On retrouve souvent le nom de M. Foley, avec ou sans le titre : *Banquier anglois*. Il servait d'intermédiaire entre les amateurs anglais et J. Vernet.

Les trois tableaux pr Mr Sargent doivent représenter, le grand un port de mer tranquille au coucher

du soleil; un des petits doit être une matinée fraîche avec un vent frais qui agitte un peu la mer et le pendant un clair de lune.

Cette commande est inscrite après novembre 1765. On lit à la deuxième page du *Livre de compte* :

J'ay commencé a finir le grand tableau de Mr Sargent le 25 mars 1766.

(Page 108.)

= Pr le grand tableau de Mr Sargent j'ay reçû 4000 #.
Note postérieure à septembre 1766.

(Page 102.)

Le 24^e janv. 1766 Mr Monnet m'a demandé pour Mr Thornill Anglois deux tableaux de trois pieds de large, sur deux et demy de haut en marine, un calme et une tempeste. Le prix a 1200 # chaque, promis pour un an d'appresent.

(Page 166.)

= Le 16^e janv. 1770 j'ay reçû de Mr Monnet 2400 # pour prix de deux tableaux que j'ay fait pr M. Thornhill.

Pour Mr Oudermeulen d'Amsterdam amy de Mr Girardot de Marigny deux tableaux de 30 pouce de large sur 20 pouce de haut, un doit être un clair de lune l'autre un lever du soleil. J'ay deja fait pour la meme personne un coucher de soleil avec un fond ou il y a un fanal, et une gallerie en collonnade, et un vaisseau de guerre hollandois, et l'autre est une tempeste. Le

prix est de mille livre piece. Plus deux autres tableaux de la taille a peu pres de ceux que j'ay fait sur cuivre a Mr de Villette dans le goust de celuy dont lestampe est intitulée la jeune Napolitaine et l'autre a ma fantaisie. Je fairay du paysage, et je les dois remettre a Mr Thellusson Necker et comp.

(Page 165.)

= Vers le commencement d'aoust 1769 on m'a payé deux tableaux que j'ay fait pour Mr Oudermeulen. 2000 #.

La commande est de 1766. Ce M. Oudermeulen est sans nul doute « l'amy hollandois de M. de Marigny, » pour qui est faite l'indication du prix des tableaux désignés ci-dessus.

(Page 103.)

Tableau pour Mr Boyd Anglois a Londres, ordonné par Mr Vanloo par une lettre qu'il a reçû de Mr Pavillon il doit avoir cinqs pieds de large, sur six pieds et un pouce de haut mesure d'Angleterre prise sur le pied anglois. Il doit représenter une grande chute d'eau, des lointains et orné de beaucoup de figures; le prix est de cent cinquante loüis ou 3600 # je l'ay promis pr le mois de mars de l'année 1768 il a été ordonné en x^{bre} 1766.

Par une lettre de Mr Pavillon du 24^e fev^r 1767 écrite a Mr Vanloo il a envoyé une nouvelle mesure du tableau cy-dessus qui est de 5 pieds 10 pouces de haut, sur quatre pieds six pouces de large mesure

d'Angleterre, ou 5 pieds 5 pouces 10 lignes de haut, sur 4 pieds 2 pouces 3 lignes de large mesure de France; il doit y avoir toujours des chutes d'eau mais avec un fond de marine, les deux dessus de porte du salon ou doit être ce tableau étant en paysage. Tout le reste à l'égard dudit tableau comme cy dessus.

(Page 162.)

= Vers la fin d'avril 1768 j'ay reçu de Mr Vanloo 2400 # qui avec 1200 # que j'avois déjà reçu fait la somme de 3600 # pr prix d'un tableau représentant un paysage et marine avec de grandes chutes d'eau pr Mr Boyd de Londres.

Pour Mr Henry Hoare un tableau ovale de trois pieds deux pouce 3 lignes de large sur deux pieds six pouces et demy de haut; il doit représenter un coucher de soleil le disque en plain dans le tableau, avec quelques fabriques c'est à dire quelque mole; le prix est de 1200 #.

La commande est postérieure à mai 1767 et antérieure à septembre de la même année. M. Hoare avait déjà deux tableaux ovales de Joseph Vernet payés 1,200 liv. pièce. Ici, outre M. Foley, figure un autre intermédiaire, M. Panchaud. On lit ailleurs: « ... M. Panchaud rue St Sauveur qui aura soin de le faire emballer et me le payer. » Nous le retrouverons plus loin pour la commande de lord Shelburne.

(Page 165.)

= Le 13^e juin 1769 j'ay reçu de Mr Panchaud 1500 # pour prix d'un tableau que j'ay fait pour

Mr Foley et 1200 # pr un tableau que j'ay fait pr Mr Henry Hoare et luy ay remis ces tableaux.

Un mois après Mr Henry Hoare m'a envoyé un present pour me marquer combien il a été satisfait du tableau que je luy ay fait encore 1200 # que m'a aussi payé M. Panchaud.

Où sont-ils aujourd'hui les amateurs comme M. Henri Hoare?

Vers les derniers jours de janvier 1768 Mad^e de la Borde m'a demandé un tableau de 5 pieds 4 pouce de large sur 3 pieds 10 pouce de haut le sujet a ma fantaisie, pr faire pendant a celuy qu'avoit Mad^e Geoffrin qui represente des grands rochers avec des chutes d'eau où il y a tres peu de ciel. Ce tableau devoit etre fait avant la fin de la meme année 1768, et j'ay promis de faire en sorte qu'il soit fait. Il m'a été payé 4800.

(Ces derniers mots sont d'une autre encre. Ils ont été ajoutés après le reçu ci-après).

Pr Mr de la Borde deux tableaux de deux pieds et demy de large sur deux pieds de haut dans le goust des Baigneuses qu'a de moy Mr le Duc de Choiseul.

Commande postérieure à juin 1768 et antérieure à juin 1769.

(Page 164.)

= Le 29 x^{bre} 1768 j'ay reçu de Mr de la Borde 4800 # pour un tableau que je luy ay fait pour faire pendant a un autre de moy qu'il a acheté de Mad^e Geoffrin.

= Le 20^e 7^{bre} 1770 j'ay reçu de Mr de la Borde ancien banquier de la cour 4800 # pour deux tableaux que je luy ay fait, l'un reppresentant des Baigneuses sous une grotte au bord de la mer, et l'autre des Baigneuses au bord d'une rivière; ils ont 3 pieds sur 2.

La date du jour où furent livrés ces deux tableaux nous a été conservée par la liste des dépenses : « Le 17 aoust 1770 pr porter les tableaux chez M. de la Borde, 1-04. »

Mais avant ces commandes, Vernet avait déjà travaillé pour M. de la Borde. Le *Livre de compte*, commencé en 1764, ne nous fournit sur cette précédente affaire que des lambeaux de renseignements. Ils suffisent cependant pour établir l'importance et la nature même de ces travaux.

A la page 273, J. Vernet a transcrit de sa main la note suivante :

Article du Gazetier de Bruxelles du samedi

31 8^{bre} 1767.

On assure que Mr de la Borde cy devant banquier de la cour vient de conclure un marché considérable avec Mr Vernet peintre celebre de marines. Il luy a demande huit tableaux pour orner une magnifique gallerie, et luy donne cinquante mille écû pour ce travail : il est beau de faire servir une grande fortune a la gloire des arts et des artistes, consequemment a sa patrie.

Le *Gazetier* de Bruxelles était bien informé, mais son avis vient un peu tard; le marché était non-seulement conclu, mais aux trois quarts rempli quand il l'annonce. En effet, après la note sur le ta-

bleau de M. Sargent, du 25 mars 1766, se trouve celle-ci (première feuille non paginée) :

J'ay commencé a finir le clair de lune pr M. de la Borde le 7^e 7^{bre}.

Puis vient une note du 13 octobre 1768, et ensuite cette autre :

Les bordures de tous les tableaux pr Mr de la Borde. J'ay donné six loüis que doit me rendre Mr de la Borde.

A la dernière page (279), on lit encore :

J'ay commencé a finir le tableau de la Tempeste pr Mr de la Borde. Le 29^e juillet 1767, il étoit ébauché.

Faut-il rapporter aux mêmes tableaux de M. de la Borde cette note qui se trouve intercalée, page 279, entre celle du 29 juillet 1767 et la suivante?

J'ay commencé a finir le tableau du feu d'artifice le 18^e aoust et j'avois passé deux jours a ébaucher un tableau pr un Anglois.

J'ay commencé a finir le soleil couchant en paysage pr Mr de la Borde le mercredy s^t 30^e mars.

Voici maintenant les reçus :

(Page 109.)

= Dans le mois de mars 1767 j'ay reçu de Mr de la Borde banquier de la cour 16000 # et j'en ai placé..... etc.

= Le premier jour de l'an 1768 j'ay reçu de Mr de la Borde la somme de seize mille livres pr entier payement des huit tableaux que je luy fait et en ay placé dix mille.

Ainsi, le fait avancé par le *Gazetier* est vrai. M. de la Borde avait commandé huit tableaux à J. Vernet, parmi lesquels on peut compter un clair de lune, une tempête, un paysage au soleil couchant, et peut-être un feu d'artifice. Mais le chiffre de 50,000 écus est contestable, puisqu'on ne trouve reçu que pour 32,000 livres, ce qui mettrait chaque tableau à 4,000 livres; ce dernier prix me paraît plutôt dans les habitudes de J. Vernet. Enfin, ces huit tableaux ont dû être terminés et rendus dans le courant de l'année 1768 ou 1769 au plus tard. Par conséquent, ils ont été commandés avant la fin de 1767.

Je cite, pour mémoire, ce dernier reçu relatif à M. de la Borde.

(Page 164.)

= Le 2^e 7^{bre} 1768 j'ay reçu de Mr de la Borde banquier de la cour 40 loüis qui font 960 # pour prix de deux petits tableaux peint par moy sur cuivre.

Il y a évidemment erreur chez le *Gazetier*; car le total de toutes les sommes mentionnées ci-dessus en différentes fois, n'est, pour neuf tableaux, que de 42,560 livres.

(Page 104.)

Le 19^e juin 1768 Mr Lecouteult banquier et venu de la part de milord Kins Anglois a Londres m'ordonner un tableau de quatre pieds et demy de large sur trois pieds et demy de haut, representant un port de mer enrichi de beaucoup de figures edifices, et bâtimens maritimes au coucher du soleil, je l'ay promis pr le courant de l'année 1769. Le prix est de 150 loüis ou 3600 # c'est pour faire pendant a la tempeste que j'ay fait pour la meme personne.

(Page 166.)

= Le 4^e avril 1770 j'ay reçu de Mrs Lecouteulx et compagnie 3600 # pr prix d'un tableau que j'ay fait par leurs ordres pr milord Kins representant une marine en tems calme, au coucher du soleil.

(Page 105.)

Pr Mr Carré Desvarennnes secretaire du Roy a la Rochelle deux tableaux de 20 pouces ou environ de large sur la hauteur a proportion : un doit etre un clair de lune en marine et l'autre un paysage avec un orage à l'heure de midy ; luy ayant deja fait un lever et un coucher du soleil ; ces tableaux sont ordonnez il y a quatre ans, le prix est de 1200 # les deux. Mad^e Prevost doit me les payer.

Cette commande est placée entre la précédente et une de juin 1769.

(Page 167.)

= Le 17 7^{bre} 1770 j'ay reçu de Mr Carré Desvarennnes 1200 # pour deux petits tableaux que je luy ay fait ; l'un reppresentant une marine au clair de la lune ; et l'autre un paisage avec une fin d'orage a l'heure du midy.

(Page 106.)

Mr Fagel fils greffier des ettats generaux ou de la Republique de Hollande a La Haye.

(Ce qui suit est d'une autre écriture jusqu'après les guillemets).

« Mr Vernet est prié de la part de Mr Fagel de se

charger de faire pour lui une marine moitié paysage, ce sujet rappelant quelque'une des cotes de l'Italie, représentant un couchant serein et quelques baigneuses, de plus un paysage avec de l'eau. M. Vernet a bien voulu promettre l'un pour l'été 1770, et l'autre un an après. »

Vernet ajoute :

Le paysage fraix avec quelque chute d'eau ordonné au mois de 7^{bre} 1769. Celui des baigneuses doit être fait dans le courant de l'été de 1770, et l'autre dans celui de 1771 ; le prix est de cent louis pièce, la mesure est trois pieds de large sur deux de haut.

Page 162. Note complémentaire ou plutôt antérieure, relative sans doute à d'autres tableaux faits précédemment pour M. Fagel. Elle est placée entre deux notes de 1768.

Les tableaux que je fais par Mr Fagel doivent être remis à Mr Reynard secrétaire de l'ambassade d'Hollande et Mrs Grand et Lethard banquiers rue Montmartre doivent me les payer.

(Page 131.)

= Le 1^{er} 8^{bre} 1771 j'ay reçu de Mrs..., 4800 # pour prix de deux tableaux que j'ay fait par M. Fagel fils greffier general des état d'Hollande.

(Page 113.)

Pour Mr le baron Dimidoff Russe un tableau sur cuivre de 2 pieds sur 1 pied 7 pouces représentant une Tempeste ordonné dans le mois de 9^{bre} 1771.

(Page 115.)

Le 14^e x^{bre} 1771 Mr Dimidoff Russe m'a demandé un tableau sur cuivre de deux pieds de large la hauteur a proportion représentant une tempeste en marine, le prix est de 50 louis.

S'agit-il d'un seul et même tableau, inscrit à deux dates différentes? Je le croirais, car je ne trouve qu'un reçu; toutefois, ce n'est pas là une raison concluante. Pour beaucoup de commandes, les reçus manquent.

(Page 133.)

== Vers les près jours de may 1772 j'ay reçu de Mr le baron de Demidorf 1200 # pr prix d'un petit tableau sur cuivre.

1,200 livres font précisément 50 louis; les dimensions indiquées sont les mêmes. S'il s'agissait d'un pendant, on aurait varié le sujet.

(Page 115.)

Par une lettre du 25 9^{bre} 1771 Mr Henry Hoare me demande deux tableaux pour milord Arnundell un clair de lune et une tempeste de mer, il me propose 200 livres sterlins pour chaque et ne me fixe pas de mesure. Je lui ay proposé de les faire de 5 pieds de large sur 3 et six pouce de haut ou 5 pieds sur 3.

(Page 133.)

== Vers les derniers jours d'aoust 1772 j'ay reçu de Mr le chevalier Lambert 9000 # pour prix de deux tableaux que j'ay fait pr milord Arnundell ordonnez par Mr Hoare.

La livre sterling valait, par conséquent, 22 livres et demie de France.

(Page 116.)

Mr Crawford Graften Street London.

Ces mots sont d'une écriture autre que celle de Vernet, écriture couchée, serrée, sentant son anglais d'une lieue.

Vernet reprend :

Deux petits tableaux d'environ 15 pouces de long sur la hauteur a proportion. En paysage et marine a ma fantaisie ou bien un seul plus grand avec des baigneuses dans une grotte au bord de la mer, le prix des deux ou de celui-la seul est de 40 louis, je luy ay promis pour la fin de janvier 1773 et doit les envoyer a l'adresse cy dessus marquée.

La commande est de 1771 ou 1772. Les dates manquent avant et après.

(Page 134.)

= Le 4^e mars 1773 j'ay reçu de Mr le chevalier Lambert 1200 # pr prix d'un tableau que j'ay fait pour Mr Crawford Crafton.

Ce bon Vernet confond la rue et l'homme. Nous retrouvons ici le chevalier Lambert comme intermédiaire entre les amateurs anglais et le peintre.

(Page 116.)

Le 21^e 8^{bre} 1774, milord Shelburne m'a ordonné deux tableaux de huit pieds de large sur cinq de hauteur, un doit représenter un pays agreste avec rocher hautes montagnes, torrens, cascades troncs d'arbres du mouvement dans les figures, etc. L'autre une mer tranquille au coucher du soleil, avec des beaux édifi-

ces; quelques figures nobles comme Turcs Grecques etc. Promis pour le mois d'ottobre 1775. Le prix doit en etre réglé avec Mr l'abbé Morellet qui est venû chez moy avec ledit milord.

(Page 138.)

= Le 16 juin 1775 j'ay reçû de M. Panchaud 6000 # acompte de deux tableaux que je fais pr milord Shelburne.

= Le 11^e 8^{bre} 1775 j'ay reçû Panchaud 3000 #, 1500 # pour achever de payer le premier tableau pr milord Shelburne et 1500 # acompte sur le second puis 12 # pr la caisse et emballage.

= Le 3^e 7^{bre} 1776 j'ay reçû de milord Shelburne 6000 # qui avec 1500 # que j'avois reçu font l'entier payement du second tableau que je luy ay fait et 12 # pr la caisse.

Je clos ici la série des commandes correspondant à des reçus, non pas que ma citation soit complète; mais j'ai donné les pièces les plus intéressantes. Je vais maintenant prendre au hasard, parmi les commandes et parmi les reçus, ce qui me paraîtra avoir la plus grande importance. La liste totale des commandes est de 106, celle des reçus de 125 environ.

Ouvrages qui me sont ordonnez.

(Page 101.)

Pour Mr Pieter Van de Coppello a Leyden quatre tableaux de quatre pieds de large, la hauteur a proportion; deux en marine et deux en paysage avec des chutes d'eau, represantant les quatre parties du jour

a ma fantaisie ; ordonnez dans le mois d'aoust 1765 et promis pour une année d'après, le prix est de deux mil livre chaque.

(Page 105.)

Pr Mr De Livry premier commis du bureau de Mr le comte de S^t Florentin un tableau d'un pied deux lignes de large sur neuf pouces de haut, il doit représenter un clair de lune avec une mer un peu agitée quelques fabriques sur le rivage quelques figures en mouvement et d'autres se chauffant au tour d'un feu, pr lequel Mr De Livry a offert 15 loüis ; le tout marqué par sa lettre du 4^e 7^{bre} 1769.

(Page 106.)

Pr l'impératrice de Russie un grand tableau je suis le maître de la mesure, du sujet, et du prix.

Commande postérieure à octobre 1769 et antérieure à novembre 1769.

Pr Mr Boyer de Fonscolombe a Aix un tableau de 18 pouce de large la hauteur a proportion représentant une tempeste a ce que m'a dit Mr Defontanieu de Marseille a qui j'ay dit que ce tableau coulerait 20 loüis.

Commande antérieure à novembre 1769 et postérieure à la précédente.

(Page 115.)

Pour le Roy de Pologne deux tableaux de 5 pieds de large sur 3 et six pouce de haut a ma fantaisie or-

donnez par Mr Billon marchand de soyerie d'Avignon, le prix est de deux cents louis chaque.

Entre juin 1772 et le 23 juillet 1772.

(Page 117.)

Un tableau d'environ deux pieds pr M. le président de S^t Victor ancien secretaire de l'Academie des sciences de Rouen, il doit représenter une tempeste dans un lieu sauvage avec quelque bout de ruine dans le fond, des figures sur le devant qui ont fait naufrage, ou il y aye une ou deux femmes qu'on retire de l'eau, un vieillard qui rend grâce au ciel *d'autre* sauvé un chien et autres choses convenables au sujet. Promis pr le mois de janvier 1778 prix 600 # il doit etre en largeur.

Postérieure à juin 1777.

(Page 117.)

Mr Paupe au Cordon bleu marchand de rubans rue aux Fers le 28 8^{bre} 1778 m'a demandé deux tableaux de 30 pouces de large sur 20 a 22 de haut l'un doit représenter une tempeste avec tout ce que je pourray introduire de patetique et de touchant, l'autre une mer calme avec quelque édifice, ou des choses qui ayent du grand, promis pr dans une année et plus s'il le faut.

Cette préoccupation *du grand* me plaît chez M. Paupe et chez Vernet. M. Paupe est un fervent admirateur et amateur des œuvres de J. Vernet. Je le retrouve souvent dans cette liste de commandes, et c'est lui qui y figure le dernier, le 28 octobre 1788, un an et un mois avant la mort de J. Vernet.

(Page 118.)

Un tableau de 4 pieds 2 pouces 4 lignes sur 2 pieds neufs pouces 4 lignes pour faire pendant a une incendie d'un port de mer qu'a de moi Mr le marquis de Cossé qui me l'a ordonné le 21 7^{bre} 1779 au prix de 3000 # le sujet doit être un jour clair en paysage ou marine, promis de faire ce tableau des que je le pourray.

(Page 119.)

Pr Mr le duc de Luine un tableau de 18 pouces de large sur 15 de haut, representant un soleil couchant, avec un vaisseau de guerre dans le fond dont les voiles sont a moitié déployées vu de proffil et deux vaisseaux marchands qui entrent dans le port, du monde sur un quay qui ayent l'air de se rejoüir de l'arrivée des vaisseaux, avec des costumes de differentes nations, le prix est de 50 loüis.

(Page 120.)

Mr le compte du Nord ou le Grand Duc de toutes les Russies a son sejour qu'il a fait icy a Paris dans le mois de juin 1782 m'a demandé quatre tableaux en me laissant le maître de la mesure, des sujets et du prix; j'ay fixé leurs mesures a six pieds de large, et quatre ou quatre et demy de haut; les sujets doivent être les quatre parties du jour ou marine et paysage comme je voudray.

(Page 121.)

Le 20 8^{bre} 1783 Mr le prince Yousoupow Russe ambassadeur a la cour de Turin chargé par le Grand Duc de Russie de m'ordonner un tableau de six archines sur six vershokes, une archine russe fait deux pieds, deux pouces et quatre ligne de France ou du pieds de Roy, et le versoke a dix lignes mesure de France.

Le tableau doit avoir six archines et six versokes de large, et la hauteur doit etre de trois archines et 13 versokes.

Le sujet doit etre une tempeste le jour doit etre a droite du tableau ou a gauche du spectateur. Le prix de 15000 # promis pour le mois d'ottobre 1784.

Le prince Yousoupow m'a aussy ordonné pour luy un tableau de deux pieds dix pouces de large sur deux pieds cinqs pouces de haut, le sujet doit etre de quelque effet piquant comme tempeste en marine orage de terre ou incendie. Ordonné le 20 8^{bre} 1783. Le prix est de 2400 #.

Le vray nom du prince s'écrit Youssouhoff.

Largeur du tableau en mesure de France est de 13 pieds 10 pouces six lignes et la hauteur de huit pieds trois pouces huit lignes.

(Page 122.)

Pour Mr Paupe deux tableaux de 42 pouces de large sur 28 de haut et plus s'il le faut pour qu'il y

aye une bonne forme un doit représenter une mer calme au coucher du soleil avec un rocher percé sur le second plant du tableau et une tour ou bastion ou autre bâtiment male et de grande marine. L'autre doit être une tempeste avec un éclair qui fasse beaucoup d'effet, et un nofrage sur le devant du tableau, ou bien une incendie s'il me vient une idée interessante.

Plus un troisieme tableau de la mesure du clair de lune que je luy ay fait.

Cette commande est postérieure à 1786 et antérieure à 1788.

Le 28 8^{bre} 1788 Mr Paupe m'a demandé un tableau de 20 pouces de large sur 14 pouces deux lignes de haut représentant un soleil levant dans un broüillard, plus deux ovaes sur cuivre.

Où a passé le cabinet de M. Paupe ?

Argent que je reçois.

(Page 107.)

Pour sept petits tableaux que j'ay fait pr Mad^e Geoffrin. 2800

J. Vernet était très-lié avec la célèbre M^{me} Geoffrin. Son livre de dépense ne manque jamais d'enregistrer chaque année, aux étrennes du premier jour de l'an :

Aux domestiques de Mad^e Geoffrin. 30 #.

(Page 110.)

Le 10 x^{bre} j'ay reçu pr un tableau que j'ay fait pr Mr Diderot. 600 #.

Et plus loin, page 164 :

Dans le mois de 9^{bre} 1769 j'ay reçu de Mr Diderot 600 # pr un tableau que luy ay fait.

Le 1769 peut se lire 1767. S'agit-il du même tableau ou de deux tableaux différents? En tout cas, 600 livres est un prix modéré; c'est bien le moins que J. Vernet devait à son critique enthousiaste.

(Page 135.)

Le 2^e 7^{bre} 1773 j'ay reçu de Mr Pignon 1200 # pr prix d'un tableau que j'ay fait pour Mr Duclusel intendant de Tours.

Je ne cite ce reçu qu'à cause du nom du célèbre amateur Paignon-Dijonval.

(Page 137.)

Le 5^e aoust 1774 j'ay reçu de Mr Norris la somme de 1440 # pr deux tableaux de moy que j'avois achetté 600 #.

Voilà ce qui s'appelle revendre à bénéfice. On lit aux adresses: « M. Norris Irlandois rue de Clairv, pres la rue St Claude. » Ces tableaux avaient été achetés l'année précédente: « Juillet 1773. Le 26 pr deux tableaux de moy 600 liv. » (Liste des dépenses.)

Le 7^e 9^{bre} 1774 j'ay reçu de Mr Dufrenoy six mille livre acompte des deux tableaux que j'ay fait pr M. l'abbé Terray.

Le 12 janv. 1775 j'ay reçu de M. Dufrenoy acompte des deux tableaux que j'ay fait pr M. l'abbé Terray quatre mille livres.

Le dernier reçu enregistré est celui-ci :

Le 27 9^{bre} 1780 j'ay reçu au Tresor royal la somme de 1200 # sur la pension annuelle de pareille somme

que le Roy me fait et c'est pour l'année 1779 il m'est dû l'intendant aux bâtiments du Roy et l'échéance a l'avenir sera toujours au 1^{er} 8^{bre}.

Cette phrase, un peu obscure, veut-elle dire que Vernet était intendant aux bâtiments du roi? Est-ce en cette qualité qu'il recevait sa pension de 1,200 liv.?

Puisque j'ai parlé de pension, je citerai cette note qui se trouve reproduite chaque année, à quelques variantes près.

Vers le 20^e may 1779 j'ay reçu de Mr Trophe 300 # pour la rente annuelle que me fait la ville de Marseille.

Le 3 juin 1780 j'ay reçu de M. Gachon 300 # sur un mandat de M. Trophe pr la rente annuelle que me fait la communauté de Marseille.

[PRIX DES TABLEAUX DE J. VERNET.]

J. Vernet a pris soin de noter trois fois, dans le *Livre de compte*, les prix qu'il indiquait pour ses tableaux aux amateurs.

(Page 273.)

Prix des tableaux que j'ay fixé au mois de janv. 1764 et que j'ay marqué a M^r Mathias (1).

De 4 pieds de France de large la hauteur a proportion c'est a dire 2 pieds et demy ou trois pieds, 1500 #.

De 3 pieds la hauteur a proportion qui est toujours moindre que la largeur 1200 #, de 2 pieds et demy

(1) On lit aux *addresses*: « M. Gabriel Mathias dans Chandos Street. Covent Garden; London. »

de large 1000 #, et d'un pied ou un pied et demy 600 #.

J'ay marqué a M^r Mathias que les deux tableaux *Tela da Testa* qu'il me demande pr son amy sont de 750 # chaque.

Prix des tableaux que j'ay fixé pour l'amy hollandois de M^r de Marigny parent de M^r de la Croix.

De 4 pieds de large 1500 #, de trois 1200 #, de deux et demy 1000 #, de deux 800 #, de 18 pouces, 600 #, etc.

Prix que j'ay donné a M. Kingsby Anglois.

D'un pied sur 9 a 10 pouce.	25 loüis.
De 15 a 16 pouces sur 11 a 12.	40
De 18 p. a 20 sur 15 a 16.	50
De 2 pieds a 2 et demy hauteur a proportion.	100
De 4 pieds hauteur a proportion.	150
De 5 pieds hauteur a proportion.	200
De 6 pieds hauteur a proportion	250

Page 157, je trouve cette note qui me paraît curieuse :

Chamarande village qui appartient a Mr de Talane (?) ou il y a de belles vües a dessiner dans le genre des Rochers, on passe par le chemin d'Orleans.

Et cette autre à la liste des dépenses générales :

Fev. 1771. — Pr montrer mes tableaux au Roy de Suède le 11^e. Mais fraix. 9—00

Il faut lire sans doute *mes fraix* ; il s'agissait d'une exposition or-

ganisée par J. Vernet, chez lui, en l'honneur du roi de Suède. A propos d'exposition, je lis plus loin :

Le 4 9^{bre} 1773 donné d'étreinne a Donac pr l'exposition de mes tableaux au Salon. . . . 12—00

Le Livre de compte de J. Vernet abonde en indications de ce genre.

NOTES DIVERSES.

Parmi un grand nombre d'adresses intéressantes, je me contenterai d'inscrire les suivantes :

Mr Dupin de Francoeuil rue du Roy de Sicile entre la rüe des Ecouffes et celle des Juifs.

Il s'agit du grand-père de George Sand.

Mr Gretry rüe Traversiere en entrant par la rüe de Richelieu a droite passé celle du Hasard la seconde maison neuve.

Et ailleurs :

Mr Gretry maître de musique maison de Mad^e Fortier rue de Richelieu a coté l'hotel de Nasseau au 4^e.

Cette adresse n'est pas la seule preuve des goûts musicaux de J. Vernet enregistrée dans le *Livre de compte*. Tantôt il y mentionne des morceaux de musique prêtés ou à acheter, tantôt l'adresse d'un jeune *clavessiniste* allemand nommé Darcis, ou celles de M. Boyer, compositeur, de M. Rigel, maître de *clavessin*, ailleurs l'achat d'un clavecin, etc., etc.

Quant aux adresses d'artistes, elles abondent.

Mr Greuze rue Pavée la premiere porte cochere a droite en entrant par la rue S^t André des Arts.

Et de même M. Pigalle, M. Zucarelli, M. Huet, M. Flipart, M. Pierre, M. Casanova, etc. A propos de ce dernier, la page 273 contient une pièce fort intéressante sous ce titre :

SOUVENIR DE DIVERSES CHOSES

MÉTHODE ET FAÇON DE PEINDRE DE M. CASANOVA.

Il ebauche son tableau, et en général fait les ombres des objets quelconque sur tous les differents plans a peu près toutes de la meme couleur selon la force et le ton convenable a la distance ; puis il lave son ebauche lorsqu'elle est assez seche avec une eponge et de l'eau, apres quoy il le gratte avec un pain de terre dombre et lorsqu'elle est bien unie et qu'il n'y reste pas d'epaisseur de couleur, il la relave encore avec une eponge et de l'eau ; puis s'il ne veut pas que son ebauche emboive ce qu'on doit repeindre dessus, il y passe un vernis qui est fait avec de lessence de terebentine et du mastic en larme et repeint dessus lorsqu'il est sec ; mais il faut que ce vernis soit fait depuis peu de jours, sans quoy les couleurs qu'on met dessus happent assez longtems. Il ebauche en gros tous les objets qu'il veut mettre dans son tableau, et comme on repeint le ciel et les lointains avec de l'outremer qui est ordinairement transparent on voit au travers l'ébauche qu'on a fait ; lorsque le ciel et les lointains sont secs, il passe aux endroits ou il veut que les objets legers comme arbres vaisseaux figures, etc., soient legers et comme faits dans la pätte, un vernis a retoucher fait avec de la terebentine de Venise bien bouillie dans de leaü, qui ressemble a du beurre, il le passe avec une brosse a l'endroit qu'il veut retoucher, puis

l'essuie avec un linge et peint dessus avec des couleurs broyées extrêmement fines.

MANIÈRE DE PEINDRE DE M. CASANOVA.

Il ébauche son tableau sur une toile imprimée d'une couleur apeuprés du ton dont il veut faire son tableau, dorée s'il veut le faire chaud de couleur grisâtre verd s'il veut le faire argentin, etc.; il l'ébauche a l'ordinaire puis lorsque l'ébauche est sèche, il y passe la pierre ponce, apresquoy il passe sur son ébauche un vernis fait avec de l'eau ou essence de terbentine et du mastic en larme; lorsque ce vernis est sec, il passe du vernis a retoucher sur la partie qu'il compte faire en un ou deux jours; on croit que ce vernis a retoucher est fait avec de la terebentine de Venise bien bouillie dans de l'eau qu'on tien dans un vase avec de l'eau qu'on renouvelle tous les deux ou trois jours. Après avoir passé ce vernis a retoucher sur la partie qu'on compte faire en un ou deux jours, il met des teintes ca et la apeupres de la couleur qu'il veut donner aux objets, surtout sur des rochers, terrains, fabriques, etc. puis il touche la dessus avec esprit les clairs et les bruns et trouve des transparents et teintes de hasard qui font un bon effet; lorsque les extremittés sont seches comme sur le ciel et sur les eaux, etc., il repasse du vernis a retoucher tout au bord, et ce qu'on fait devient moileux et transparent; il faut observer qu'il est tres essentiel que les couleurs soyent broyées

bien fines; la cendre d'outremer fait très bien par-tout.

Ces deux pièces, écrites entièrement de la main de Joseph Vernet, se trouvent dans son livre de dépense, à la page 275, au milieu de notes diverses et de recettes de vernis, de sirop, remèdes, etc. Elles sont à joindre au billet de Cochin sur les procédés de peinture de Chardin, publié dans le tome II des *Archives*, page 128.

L'ensemble de ces documents prouve quelle importance les peintres du dix-huitième siècle attachaient aux procédés matériels de l'art. Il y a loin de cette peinture lavée, délavée, glacée, retouchée, aux vigoureux empâtements et à la franchise de touche dont notre école se fait honneur aujourd'hui.

François Casanova, né en 1727, mort en 1805, reçu de l'Académie en 1763, peintre de bataille et de paysages, pastichait en outre les maîtres hollandais, et c'est sans doute pour suffire à ses pastiches qu'il avait adopté des procédés si compliqués.

L. LAGRANGE.

PIERRE DE BRIMBAL

IMAGIER DU ROI.

17 FÉVRIER 1533 (1534 NOUVEAU STYLE).

Note communiquée par M. E. de Fréville.

M. le baron de Girardot a publié, dans les *Archives de l'Art français* (*Documents*, t. II, p. 133-135), une pièce dont la date est malheureusement tronquée, mais qui remonte vraisemblablement à la première moitié du seizième siècle. Dans cette pièce, Jean Pot de Chemault, un célèbre diplomate de ce temps-là, décrit le monument qu'il voulait faire élever à la mémoire de sa mère, et termine par les noms et les adresses de trois artistes dont le talent lui avait été signalé, et auxquels il se proposait d'avoir recours pour l'exécution de son projet. Le plus remarquable, quoique le dernier nommé, paraît avoir été « Maistre Pierre du Brimbail, dict « *Chevrier*, ymagier du Roy, demourant [à Paris], en la rue Saint-Denys, devant les Trois Pucelles, outre la rue aux Ours. »

C'était là, je crois, le seul renseignement que l'on eût encore sur ce sculpteur, lorsqu'en parcourant des mandats de paiement du règne de François I^{er}, j'ai rencontré la note suivante, datée du 17 février 1533 (1534 nouv. style).

A Pierre de Brymbal, tailleur et ymagier, la somme de cinquante escuz d'or soleil, auquel ledict seigneur [Roy] en a fait don pour, en partie, le récompenser de la peine et travail qu'il a desjà eue et aura à faire et tailler une histoire faicte de marbre, en laquelle y a plusieurs personnages taillez, qu'il a, par commandement du Roy, commancée depuys ung an ou environ, et en laquelle il besongne journellement; et

icelle somme avoir et prendre sur les finances ordinaires et extraordinaires dud. seigneur, ainsi que par Mons^r le légat sera avisé.

Cela n'ajoute guère, j'en conviens, au renseignement donné par M. de Girardot; pourtant, nous tirons de ce passage une date précise et la preuve que Pierre de Brimbal, chargé par François I^{er} de la sculpture d'un bas-relief en marbre, dut solliciter, pour être payé, le tout-puissant chancelier, Antoine du Prat. C'est, avec ce que nous savions déjà par M. de Girardot, un petit commencement de biographie.

LETTRE DE BOUZONNET-STELLA AU POUSSIN

Nous devons à l'obligeance de M. de la Salle communication du curieux billet que nous publions aujourd'hui. C'est en faisant décoller de son ancienne monture un des dessins de Nicolas Poussin, dont il possède une si merveilleuse série, que M. de la Salle a trouvé la lettre de Bouzonnet-Stella. Au revers de cette lettre, le Poussin a dessiné de la plume tremblante que guidait, si puissamment toujours, son génie sans vieillesse (il avait pourtant 63 ans en 1657), — il a dessiné une admirable composition que Mariette avait indiquée dans le Catalogue Crozat sous le titre de *Galatée à sa toilette*. Il en existe un fac-simile par un graveur allemand. L'un des précédents possesseurs a rogné la feuille, de façon que les lignes de la lettre manquent de quelques syllabes, que nous avons restituées de notre mieux, renfermant scrupuleusement nos restitutions entre crochets. Tout ce qui touche au Poussin intéressera toujours les lecteurs des *Archives*; nous n'avons donc point à expliquer combien nous charment et la démarche presque filiale du neveu de Jacques Stella et les salutations pleines du plus tendre respect qu'elle porte de Paris à Rome, de la part de toute la maison des

Stella, la *mère-grand*, les trois sœurs peintresses et graveuses, maison qui vient d'être affligée de la perte de son chef, un des plus aimés et des plus dignes amis du Poussin. Quant à Antoine Bouzonnet-Stella, nous n'avons plus rien à dire de sa figure honnête et de sa vie féconde après Guillet de Saint-Georges. Le jeune homme n'avait pas tout à fait vingt ans quand il écrivait au Poussin. La mort de son oncle, et sans doute la réponse amicale du Poussin, « lui firent entreprendre, l'année suivante (1658), le voyage de Rome pour y continuer ses études et se ménager quelque établissement à Paris. D'abord, il eut l'avantage à Rome d'y être reçu favorablement de M. Poussin, qui, ayant toujours eu beaucoup d'amitié pour l'oncle, combla de bons offices le neveu, lui donnant à toute heure une libre entrée chez lui, ce qui était une grâce bien singulière, et même l'obligeant à loger auprès de sa maison, pour y venir chercher plus facilement les préceptes dont il avoit besoin. »

A Monsieur

Monsieur L[e Poussin]—premier peintre [du Roy]
franche

A [Rome].

De Paris ce 17 aou 1657.

Monsieur

La cognoissance que jay des graces que vous auez faite [à] feu Mons^r Stella mon oncle de l'auoir honoré de vostre a[mitié] ma donné la liberté de uous faire ces lignes pour vous supplier tres humblement d'agreer les offres que je vous fais de mes petis seruisse qui uous sont offert aueq soubmission. Je say bien que ces vne temerité a moy que doffrir sy peu de chose a une personne de vostre merite [.] la confi[ance] que jay en uostre bonté men fait esperer le pardon. [Puis]

qu'auez faict la grace à loncle souffrez que cette mesme bonté la fasse rejaillir sur le nepueu qui ne faict aut[res] prieres a Dieu que pour laugmentation de vostre santé et qu'il luy fasse la grace de uous tesmoigner quil est a[ueq] vostre permission

Monsieur

Vostre tres humble tres obeisan et
tres affectionné seruiteur

A. BOUZONNET STELLA.

En travers de la marge :

Ma mere grand uous saluë et tous ceux de nostre familie et uous remercion tous et moy particuliere-
ment de la faueur que uous nous faite de nous pro-
mettre un de uos chef d'œuure. Je vous prie si uous
nous faite l'honneur de nous escrire de mettre la dresse
sous le nom de Stella parce que la uostre derniere il
ure de la pesne à trouuer le lieu parce quil ne cognoi-
soit pas le nom.

CONRART ET HENRY DE VULCOP

PEINTRES DE CHARLES VII ET DE SA FEMME MARIE D'ANJOU

1454-1455.

Communiqué par M. Douet d'Arcq et annoté
par M. A. de Montaiglon.

Les mentions suivantes, copiées par M. Douet d'Arcq, qui nous les a communiquées, dans un compte de l'argenterie de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, relatif aux années 1454 et 1455, et conservé aux Archives de l'empire (K. reg. 55), se rapportent à deux peintres du même nom, qui étaient peut-être frères. Nous n'avons rien à ajouter à ces mentions de Conrart et Henri de Vulcop, si ce n'est de rappeler à leur propos qu'on trouve plus tard à Bourges, — Charles VII y demeura beaucoup, comme on sait, et un autre de ses peintres, Henry Mellein (1), en était, — des individus du même nom qui devaient être de leur famille. Antoine de Vulcob est échevin de Bourges en 1508, et son fils François, sieur de Malantras, de Coudron et de Saint-Germain en partie, maître d'hôtel de la reine de Navarre, duchesse de Berry, fut échevin de Bourges en 1516 et maire en 1528 et 1529. On peut voir, pour plus de détails, La Thaumassière, *Histoire de Berry*, in-folio, 1690, pages 174, 176, 178-9, et surtout 1155-6, où l'on trouve leurs mariages et leurs enfants. Ceux-ci sont indiqués comme portant burelé d'argent et de sable au franc quartier de gueules chargé d'un faux écu d'or, terminé, écornières dextre, senestre et en la pointe, par

(1) C'est en sa faveur qu'il confirme et augmente les privilèges des peintres et des peintres-verriers par des lettres patentes du 3 janvier 1430, qu'on peut voir dans les statuts de la communauté des maîtres et dans Levieil, *Art de la peinture sur verre*, 1774, in-folio, 1^{re} partie, p. 88.

des fleurs de lys, au pied coupé, de même, et chargé en abyme d'un tourteau d'azur. Dans son *Histoire de Berry*, Lyon, Gryphius, 1566, in-folio, Jean Chaumeau, sieur de Lassay, a fait graver ces armes dans celles des maires de Bourges, et l'on peut les y voir, p. 194. On sait (Cf. La Thaumassière, p. 145-51) que la mairie et l'échevinage de Bourges conféraient la noblesse à ceux qui en étaient revêtus; mais, en voyant au franc quartier cet écu à trois pointes terminées en fleurs de lys, il ne serait peut-être pas impossible de croire que Conrart et Henri de Vulcop aient été annoblis par Charles VII.

.... A Conrart de Vulcop peintre du Roy nostredit seigneur demourant à Paris pour demie once fin azur par lui livré de l'ordonnance de ladicte dame (la reine) le X^e jour dudit mois de décembre à Henry de Vulcop son frere peintre de ladicte dame pour enluminer et paindre hystoires en heures et livres que ladicte dame a fait faire à sa plaisance, en cinq escus dor VI[#] XVII^s VII^{dt}. (f. 103 v^o).

.... A Henry de Vulcop peintre de ladicte dame la somme de IIII^{xx} VII[#] X. s. t. que icelle dame lui a semblablement fait bailler comptant par ledit trésorier pour employer, avoir et acheter de l'or batu, azur et autres couleurs et une pierre de marbre à broyer lesd. couleurs pour paindre ledit chariot; pour ce lad. somme de IIII^{xx} VII[#] Xst. (f. 123 v^o).

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame la somme de XXX[#]. t. qu'elle lui a fait payer comptant

par led. trésorier pour ses gaiges des mois d'octobre et novembre derrenierement passez, et ce dit mois de décembre; à X fr. par mois lad. somme de XXX#.t. (f. 124 r^o) (1).

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame la somme de X# t. qu'elle luy a semblablement fait bail-
ler comptant par ledit trésorier pour sa pension de ce-
dit mois qu'elle luy ordonna pièçà pour soy entretenir
plus honestement en son service pour chascun mois;
pour ce lad. somme de X#.t. (f. 125 v^o).

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame la
somme de X#.t. que lad. dame lui a fait paier comp-
tant par ledit trésorier pour sa pension de ce mois de
may pour ce X#.t. (*Ibid.*)

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame la
somme de XX#.t. pour sa pension de X#.t. que icelle
dame lui a ordonnee avoir par chascun mois pour soy
entretenir plus honnestement en son service; pour
cecy, pour le mois de juin derrenierement passé et ce
présent mois de juillet, ladite somme de XX#.t. (*Ibid.*)

(1) Cette mention a déjà été publiée par M. Leroux de Lincy, p. 652 de son ouvrage sur les femmes de l'ancienne France, qui n'a pas eu de second volume.

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame la somme XX[#].t. a luy ordonnee par lad. dame et fait paier comptant par ledit trésorier pour ses gaiges de X[#].t. que lad. dame lui a ordonnez par chascun mois de l'année, et, pour ceste présente année, ce présent mois d'aoust derrenierement passé et ce dit mois de septembre ; pour ce XX[#] t. (f. 126 r^o).

.... A Henry de Vulcop peintre de lad. dame dessus nommé la somme de XVII[#] XVII^s VI^{dt}. en XIII escus d'or que lad. dame lui a semblablement fait bailler comptant par ledit trésorier le VIII^e jour dudit mois, c'est assavoir douze escus d'or pour don a luy fait par lad. dame, et XXVII^s VI^{dt}. pour faire mener dudit Tours à Chinon le train d'un chariot fait par Loys Cormier comme dit est cy devant pour icelluy paindre et adjouster au chariot dessusdit ; pour ce cy la somme de XVII[#] XVII^s VI^{dt}. (128 r^o).

BULLETIN

DES

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

Les *Archives de l'Art français* ne rendraient point, ce nous semble, tous les services qu'on a droit d'en attendre, si, outre les documents inédits qu'elles mettent au jour, elles ne faisaient connaître, soit par leur titre, soit par une analyse, soit même par des extraits, les travaux publiés, relatifs à l'histoire des beaux-arts en France. Combien de mémoires excellents, d'intéressants aperçus et de notes précieuses disséminés aujourd'hui et presque perdus dans les recueils que publient les sociétés savantes des départements, recueils dont, il faut le dire, la publicité est trop restreinte; et, d'autre part, combien de personnes dépensent un temps considérable à s'enquérir, souvent au hasard, des renseignements dont elles ont affaire pour leurs études spéciales?

Ces graves inconvénients, nous y voudrions remédier, en ce qui concerne l'histoire des arts; et en cela nous ne faisons que tenir un engagement pris dans l'introduction de notre premier volume. Ce n'est encore qu'une tentative, mais qui pourrait avoir de la suite, si elle avait du succès. Les éléments de ce

travail sont d'ailleurs tout rassemblés chez l'éditeur des *Archives de l'Art français*, qui se trouve être l'un des libraires de Paris dont les relations avec la province sont les plus multipliées et les plus étendues.

Nous commencerons par un extrait de la note de M. P. Puiggari, intitulée : « Etat où se trouvait la Loge « de mer (1) de Perpignan, lors de son érection en « salle de spectacle, [en 1752] (2). »

I. — *Tableau, dit de la Trinité, peint en 1489, et conservé à Perpignan.*

Dans une petite chapelle dépendante de la grande salle de l'ancienne Loge de mer, à Perpignan, était un tableau que possède aujourd'hui l'église Saint-Jacques, de cette ville. Il se divise en deux parties, séparées par une inscription dont je donnerai tout à l'heure le texte. La partie supérieure de ce tableau représente la Trinité, c'est-à-dire, Dieu le Père, tenant sur ses genoux son Fils crucifié et ayant au-dessus de sa tête la colombe, symbole du S. Esprit. La tête de Dieu le Père est d'une grande beauté. A droite et à gauche de ce groupe, dix prophètes tiennent des phylactères, sur lesquels on lit des sentences tirées de leurs écrits; elles sont toutes relatives à l'administration de la justice. Aux quatre coins de cette composition se voient les attributs des quatre évangélistes. Le tout est chargé de beaucoup de dorures. Les prophètes, notamment, portent des espèces de camails en or guilloché, garnis d'étoiles en plomb doré incrustées dans le bois. On lit au bas de cette composition l'inscription suivante, écrite en lettres gothiques :

(1) On appelait ainsi, au moyen âge, ce que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *bourse* ou *tribunal de commerce*.

(2) V. *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. VI, seconde partie, p. 320 et suiv. 1845. In-8°. — Cf. *Id.*, t. VII, p. 326 et suiv. 1848. In-8°.

« En lany MCCCCLXXXVIIIJ fou fet lo present retaule estants consols de mar los honorables mosen Frances Pinya burges. He mosen Jehan Garan mercader de la present vila de Perpinya (1). »

La partie inférieure du tableau est peinte en détrempe, sur une toile collée sur bois. Au premier plan, à droite du spectateur, est représentée la Loge, telle qu'elle existait avant les restaurations faites en 1540 et tout récemment; au fond, dans un lointain que le peintre n'a pas su rendre, on voit une ville maritime à la physiologie orientale. En face du spectateur, la mer, avec des navires et des barques, à l'ancre ou à la voile; dans un nuage, un évêque bénissant ces vaisseaux. « Ce prélat, dit M. Puiggari, ne peut être que saint Olaguer, archevêque de Tarragone et évêque de Barcelone, que les marins catalans invoquaient autrefois comme leur protecteur contre les Maures, dont il passait pour être la terreur. »

Le tableau n'est point signé. M. Puiggari présume qu'il est de Gérard de Bologne, peintre italien fixé à Perpignan, en 1466. Je ne sais sur quelle autorité notre auteurs'appuie pour préférer ce peintre à tant d'autres qui, d'après son propre aveu, habitaient la même ville à la fin du quinzième siècle.

II. — *Liste des argentiers et émailleurs de Limoges.*

M. l'abbé Texier, à la suite de son beau mémoire intitulé : « Essai historique et descriptif sur les argentiers et les émailleurs de Limoges (2), » a publié une liste de ces artistes, commençant au septième siècle et finissant au dix-huitième; après de nouvelles recherches, faites principalement dans les archives de Limoges, M. Maurice Ardant vient de faire imprimer, sur le même sujet, un volume plein de renseignements (3) et terminé, comme le mémoire

(1) C'est-à-dire : En l'an 1489, fut fait le présent rétable, étant consuls de mer les honorables M. François Pinya, bourgeois, et M. Jean Garan, marchand, de la présente ville de Perpignan.

(2) V. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1842, p. 77 à 347.

(3) *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, par Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne et de la ville de Limoges, etc. 1 volume in-18 de 180 pages. Paris, Dumoulin et Martial Ardant, libraires.

de M. l'abbé Texier, par une liste de noms d'émailleurs limousins. Ce dernier travail donne, pour les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, des dates plus précises que celles fournies par M. l'abbé Texier. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur offrant ces deux listes fondues ensemble. Nous n'y introduisons d'autres modifications ou améliorations que celles qui ont été indiquées par M. le comte L. de Laborde, dans sa *Notice des émaux du Musée du Louvre*. Il n'y a de notre chef qu'un certain nombre de changements dans l'ordre chronologique.

* (1) ABBO, orfèvre et monnayeur à Limoges, maître de saint Eloi, vivait au sixième et au septième siècles.

* ELIGIUS (saint Eloi), argentier-monnayeur ; septième siècle.

* THILLO (saint Théau), argentier-monnayeur ; septième et huitième siècles.

WILLELMUS (frère Guillaume), émailleur, vivant de 940 à 960, suivant M. A. Pottier et M. l'abbé Texier, et au douzième siècle seulement, suivant M. le comte de Laborde (2). Signature : FRATER WILLELMUS ME FECIT.

* JOBERTUS, moine de Saint-Martial de Limoges, orfèvre et émailleur ; 974 à 982.

GUINAMUNDUS, moine de la Chaise-Dieu et peut-être de Saint-Martial, sculpteur et émailleur ; 1077. Signature : FR. GUINAMUNDUS ME FECIT.

* Mathieu VITALIS, orfèvre à Limoges ; 1087.

* ISEMBERTUS, abbé de Saint-Martial, peut-être émailleur ; 1174 à 1178.

PETRUS, abbé de Mausac, en Auvergne, peut-être émailleur limousin ; 1178 environ.

REGINALDUS, moine de Grandmont, près Limoges, émailleur ; 1181 environ. Signature : FRATER REGINALDUS ME FECIT.

P. DE MONTVAL, moine de Grandmont, orfèvre ; 1181 environ. Signature : FR. P. DE MONTVAL ME FECIT.

(1) Nous faisons précéder d'un astérisque les noms des argentiers ou orfèvres dont on n'a pas d'émaux.

(2) *Notice des émaux du Musée du Louvre*, p. 35.

* CHATARD, argentier-émailleur à Limoges; 1209.

* Jean CHATELAT, émailleur? bourgeois de Limoges; 1267 (1).

Magister G. ALPAÏS, orfèvre et émailleur à Limoges; treizième siècle. Signature : † : MAGI.TER : G. ALPAÏS : ME FECIT : LEMOVICARUM.

JOHANNES et P[ETRUS] LEMOVICI, frères, émailleurs à Limoges; 1276 à 1312 (2).

* Marc DE BRIDIER, moine de Saint-Martial, peut-être émailleur; 1360.

BARTHOLUS et Johannes BARTHOLUS, son fils, émailleurs de Limoges; 1376.

B. VITALIS, *alias* Barthélemy VIDAL, argentier de Limoges; 1362 à 1380. Signature : B. VIDAL MA F.

Barthélemy VIDAL, peut-être le même que le précédent; * Pierre DEU BOST, * Martial BENOIT, * Pierre DE CHASTELNOU, * Martial JULIER, * Martial SOMAN, * Pierre DE JULIEN, * Jehan CAP, * Aymeric VIDAL et * Barthélemy AYAUBA, *dauradiers et argentiers* du château de Limoges, membres de la confrérie de Saint-Eloi, rédigent et publient, le 20 février 1389 (vieux style), des règlements relatifs à leur profession.

* DENISOT, prêtre, natif du pays de Liège, orfèvre, établi à Limoges, mort en 1470.

* Pierre VERRIER, maître argentier de Limoges; 1496.

Nardon (Bernard) PÉNICAUD, émailleur à Limoges; 1503 (3). Si-

(1) *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, p. 83.

(2) Ces deux artistes, qui ont beaucoup travaillé, tant en France qu'en Angleterre, firent, entre autres monuments, le magnifique tombeau du cardinal de la Chapelle-Taillefer, dessiné et décrit par Beaumesnil, vers 1769. La description, tirée des papiers mêmes de Beaumesnil, aujourd'hui conservés à la bibliothèque Mazarine, a été publiée, en 1846, dans le *Bulletin de la société archéol. et hist. du Limousin*, t. I^{er}, p. 42 et suiv. Nous renvoyons le lecteur à cette description, dont la naïveté rachète les incorrections de style.

(3) Ici commence la série des émailleurs de la seconde période ou de la Renaissance. A partir de cette époque, je rejette de ma liste tous les noms des artistes limousins qui n'ont été qu'orfèvres, peintres ou peintres sur verre.

gnature et monogramme : NARDON PÉNICAUD DE LIMOGES (1). — N P, en monogramme. Les revers, ou contre-émail, sont recouverts d'une couche assez épaisse d'émail opaque brun, violacé ou marbré (2).

Jean PÉNICAUT, vivant aux quinzième et seizième siècles. Signatures et monogramme : IOHANNES PENCCAUD. — IOHAN : P:ENICAULT. — IP, réunis par une ligature.

* MARSAU (Martial), cité en 1503.

* Guillaume VARACHEAU, VARACHEU OU VARACHIER, dit *Moulinot* ou *Maulinot de Manieu*, mort en 1526, au plus tard.

* Jean VARACHEAU, fils du précédent; 1526 et suiv.

* Pierre VEYRIER, l'ainé; 1531 à 1558.

Léonard LIMOSIN, le père, émailleur, peintre et valet de chambre du roi; 1530 à 1575. Signatures et initiales : LEONARDUS LEMOVICUS INVETOR, 1538. — LEONAOR. — LEONARD ME FECIT. — LEONARD LIMOSIN PEINTRE DV ROYS, 1552. — LEONARD LYMOSIN. M. F. 1553. — LEONARD LIMOSI. M. F. — LEONARD. LIMOSIN. ESMAILLEUR ET PEINTRE. ORDINAYRE. DE. LA. CHAMBRE. DU. ROY. M. F. — LL., quelquefois séparés par une fleur de lis, quelquefois surmontés d'une fleur de lis ou d'une couronne, etc. Revers incolore.

Pierre COURTEYS (3); 1545 à 1568. Signatures et initiales : P. CORTEYS. 1557. — P. CORTOYS. ME F. — PIERRE CORTOYOS, 1559. — P. COVRTOYS. 1559. — 1568. FAICT A. LIMOGES. PAR P. COURTEYS. — COVRTOIS. — P. C., etc. Revers incolore.

* Pierre LA MOTHO, LA MONTROL OU LA MONTIOT; 1537 à 1539.

François? POILLEVET; 1537 à 1555. Initiales : F. P., avec M A en

(1) *Notice des émaux du Musée du Louvre*, p. 133.

(2) *Id.*, p. 134.

(3) Connû, ainsi que tous les artistes de la même famille, sous le nom de *Courtois*. Je ne pense pas qu'il faille confondre ce Pierre Courtoys avec l'orfèvre et émailleur du même nom, qui était logé sous la grande galerie du Louvre et qui mourut en 1611. (V. ci-dessus, p. 188 et 189); mais je n'hésite pas à croire que les deux frères, dont il est question dans la pièce publiée par M. A. L. Lacordaire, ne fussent parents et peut-être enfants du célèbre auteur des grands médaillons émaillés qui décoraient les façades du château de Madrid.

monogramme, entre ces deux lettres. Revers bleu-pâle, marbré.

* Pierre TARAUD *alias* TASSAUD; 1522. Monogramme : T. R. ? réunis par une ligature.

Jean PÉNICAUD, le jeune; 1532 à 1539. Signatures et initiales : JOHANNES PENICAUDI JUNIOR. 1539. — IOHANNES. M F. PENICAUDIUS. IV. — I. P. Revers translucide, laissant voir le poinçon des Pénicaud, qui était un P et un L, en monogramme et couronnés (1).

* Martin LIMOSIN; 1541.

Pierre RAYMOND; 1534 à 1584. Signatures et initiales : P. REMMO, avec un trait horizontal au-dessus de l'O, pour rappeler l'N final. — P. REXMON. — P. REMON. — P. R., quelquefois surmonté d'une couronne. Revers noir, jaune ou incolore (2).

Jean COURTEYS; 1532 à 1602. Initiales : I. C. Revers rouge marbré.

Pierre PÉNICAUD; 1555. Initiales : P. P. Revers incolore ou noir; l'émail en est épais et souvent grumeleux (3).

Jean FLEUREL; 1570. Initiales : I. F. Revers bleu.

Martial COURTEYS; 1579 et 1580. Initiales : MC.

Jean PÉNICAUD, troisième du nom, probablement frère de Pierre susnommé; seizième siècle. Revers noir, incolore ou un peu marbré (4).

Isaac MARTIN; seizième siècle. Signature : YZAAC MARTIN.

Martin DIDIER ou DIDIER, dit *Pape*, peintre-émailleur du roi; 1550 à 1609. Signatures, initiales et monogramme : M D PAPE. — M. PAPE. — M D. — M D P P. — M. D. et M D P P, avec un I inscrit dans le D. Revers incolore, parfois noir (5).

H. (Hélie?) PONCET; 1552 à 1625 environ. Signature et monogramme : H. PONCET, l'H et le P en monogramme. — H. P. F., l'H et le P en monogramme (6). Revers rouge pâle.

(1) *Notice des émaux du Louvre*, p. 155 et suiv.

(2) Cf. *Notice des émaux*, etc., p. 224 et suiv.; Maurice Ardant, *Émailleurs de Limoges*, p. 174.

(3) *Notice des émaux*, etc., p. 169 et suiv.

(4) *Id.*, p. 161 et suiv.

(5) *Id.*, p. 280 et suiv. — Successeur présumé de Léonard Limousin, comme peintre-émailleur du roi.

(6) *Id.*, p. 307 et suiv.

Jean COURT, dit *Vigier*; 1556 à 1602. Signatures et initiales: A LYMOGES PAR IEHAN COURT DIT VIGIER 1556. — A LYMOGES. PAR. IEHAN. COURT. DIT. VIGIER. 1557. — I. C. D. V (1). Revers incolore.

Jean DE COURT; 1572 à 1601. Initiales: I. D. C. Revers incolore.

* Domenge. (Dominique) MOURET; 1580 à 1604. Peut-être émailleur, ainsi que ses deux parents, François Mouret, cité en 1584, et Pierre Mouret, cité en 1597 (2).

* Albert DICDIER, émailleur du roi, probablement fils de Martin Dicdier, dit *Pape*, susnommé; 1609 et suiv. (3).

Léonard LIMOSIN, deuxième du nom; 1576 à 1626. Signature et initiales: *L. Limosin*, avec paraphe. — LL. Revers bleu clair.

François LIMOSIN, probablement frère de Léonard, deuxième du nom; 1579 à 1628 environ. Initiales: FL.

Jean LIMOSIN; 1597 à 1625. Signature et initiales: *Iehan Limosin*. — IL, barrés ou non, et souvent séparés par une fleur de lis. Revers rouge.

Martial RAYMOND; 1590 à 1608. Signature et monogramme: M REYMOND, l'M et l'R en monogramme. — MR, en monogramme.

* Jean RAYMOND; 1598 à 1603 environ.

Suzanne DE COURT OU COURT, probablement fille de Jean de Court, susnommé; 1600 environ. Signatures et initiales: SUSANNE. DE. COURT. F. — SUSANNE. COURT. — S. C. Revers noir.

Joseph LIMOSIN; seizième et dix-septième siècles. Signature: *Ioseph. Limosin. Feci*. Revers bleu.

Bernard LIMOSIN; seizième et dix-septième siècles. Signature: *Bernhart Limousin*.

* Poirier; 1602.

* Jean COURT, dit *le Jeune* ou *Petit-Jean*, fils de Jean Court, dit *Vigier*, susnommé, était peut-être émailleur; 1611 à 1621.

* BONIN; 1624.

(1) *Notice des émaux*, etc., p. 278,

(2) Maurice Ardant, *Émailleurs de Limoges*, p. 145.

(3) *Notice des émaux*, etc., p. 286.

Joseph RAYMOND, fils de Martial; 1625. Initiales : I R?, séparés par une fleur de lis.

* Melchiol (Melchior) MILLET (Miller?), natif de Bavière, mort en 1676.

Noël LAUDIN, l'ainé, 1602 à 1681. Signatures et monogrammes : *N. Laudin laisne, emailleur au faubourg Boucherie a Limoges.* — *N. Laudin, emailleur pres les Iesuites a Limoges*, l'N et l'L en monogramme. — N L en monogramme, ou liés par un trait en diagonale. Revers gros bleu ou noir.

Valérie LAUDIN, l'ainée, morte en 1682. Initiales : V L. Revers incolore.

Jean LAUDIN, l'ainé, mort en 1688. Signatures et initiales : *Laudin. emailleur. au faubour. de magnine. a. Limoges. I. L.* — *Laudin, emailleur. au faubour de magnine. a. Loges.* (pour Limoges) I. L. — *Laudin. emailleur. a. Limoges. I. L.* Revers noir, noir bleu, ou rosé(1).

Jacques LAUDIN, l'ainé, mort en 1696. Signature et initiales : *I. Laudin emailleur a Limoges. 1693* (2). — IL. Revers noir ou gris cendré.

* Antoine TARASIN, TARASON OU TERRASSON; 1635.

* Martin NOYLIER OU NOUAILHER, dit *Chabrou*; 1634 à 1698.

* Nicolas LAUDIN, l'ainé, mort en 1698.

* Philippe PONCET; 1653 à 1669.

Martial MENOT; 1666. Signature : MARTIAL. MENOT. 1666. Revers gris-rose pâle, marbré.

Jacques NOALHER OU NOUAILHER; 1670 à 1680. Signature : *Faict à Limoges par Jacques Noalher rue Magninie.*

Etienne MERSIER? Dix-septième siècle. Signature et initiales : TIENE MERSIER. — E M, placés sur un écusson bleu, entouré de laurier. — E.

M. LYDON; dix-septième siècle. Signature : *M. Lydon.*

WAILLIET; dix-septième siècle. Signature : *Wailliet.*

Pierre NOUAILHER, l'ainé, dit *Chabrou*, mort en 1717. Signatures

(1) *Notice des émaux, etc.*, p. 320 et suiv.

(2) *Id.*, p. 324.

et initiales : *P. Nouailher Layne emailleur*. — *Pierre Nouailher*. 1686. — P. N. Revers bleu foncé ou bleu marbré.

Jean-Baptiste POILLEVET, probablement fils de François, surnommé; 1694 et suiv.. Signature : *Poyllevet fecit*, avec M A en monogramme. Revers bleu-pâle marbré.

Noël LAUDIN, deuxième du nom, mort en 1727. Initiales : N L. séparés ou en monogramme. Revers bleu foncé.

Joseph LAUDIN, mort en 1727. Initiales : I L. Revers lilas marbré.

Jacques LAUDIN, frère de Noël Laudin, deuxième du nom, surnommé, et probablement son associé; mort en 1729. Initiales : I L. Revers gris cendré.

* GÉRÔME; 1711.

Joseph NOUAILHER, le jeune; 1686 à 1726. Initiales: IN. Revers rouge.

* Martial NOUAILHER, peut-être emailleur; 1720 à 1735.

Bernard NOUAILHER, fils du précédent; 1748. Signatures : *Bernard N.* — *Bernart. Nouailher. Kene. Lenneue. f.*, que M. de Laborde propose de traduire ainsi : Bernard Nouailher, qui est né l'aîné, fecit (1). Revers bleu foncé et rouge marbré.

Jean-Baptiste NOUAILHER, dit *Chabrou*; 1737 à 1748. Signatures et initiales : *Baptiste Nouailher emailleur a Limoges*, avec paraphe. — *Bat. Nouailher, sous l'Oratoire a L.m.g.* — I. B. N. — B^{te} N. Revers blanc, noir ou bleu.

Nicolas LAUDIN, le jeune, mort en 1749. Initiales : N L. Revers gris-lilas terne et marbré, ou parfois gros bleu.

* CHOUZY; 1751.

Jean-Baptiste NOUAILHER, deuxième du nom, fils de Jean-Baptiste, surnommé; mort en 1804. Revers bleu très-foncé.

Je joins à cette liste, comme l'ont fait mes prédécesseurs, les signatures, en initiales ou en monogrammes, qui sont restées inexplicables jusqu'ici. Je crois néanmoins devoir remarquer, à ce sujet, qu'après les recherches approfondies faites par MM. l'abbé Texier et Maurice Ardant, il me paraît infiniment probable que ces sigles ne cachent plus qu'un petit nombre d'artistes limousins.

(1) *Notice des émaux, etc.*, p. 320.

Initiales : A S. — C. — C N. 1539 à 1545. — E G. — F. A. M. P. — F L. 1582. — F. L. 1633. — G K I, le G enveloppant les deux autres lettres. — 2 G V A. — H. P. L. — I. C. — I P. — I R. — K I P appartenant au même artiste que les initiales G K I, précitées. — L P. — M. I. — N B. 1543. — N D. — N L. — N M. — P I. 1534. — P L V couronnés, le P et l'L en monogramme ; signature d'un émailleur de la famille des Pénicaud. — S M.

Monogrammes : A surmonté d'une sorte de 4 renversé. — M P. — T B, le T surmontant le B. Etc.

III. — Tableaux des églises de Rodez.

Sous ce titre, M. Valentini, professeur de dessin, a fait, à la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, un rapport d'où j'extrais le passage que voici :

« Nous éprouvons le regret, M. Delmas et moi, d'avoir à dire à la Société, que, malgré le nombre assez grand de statues qui décorent nos églises, il n'en est pas une seule digne d'être mentionnée ; en revanche, nous sommes fiers de pouvoir annoncer qu'il en est tout autrement pour les tableaux.

« Parmi les toiles que nous avons scrupuleusement examinées, neuf nous ont paru devoir attirer plus particulièrement l'attention. Ce sont les tableaux suivants : *Tobie recouvrant la vue*, par COYPEL ; *l'Assomption de la Vierge*, par BLONDEL ; *Pie V à genoux devant un crucifix*, par JEAN ANDRÉ ; *le Martyre de sainte Foi*, par DÉSORIA ; *saint Bruno, à genoux sur des nuages*, d'un maître inconnu ; *sainte Thérèse, à genoux devant un crucifix*, par JEAN ANDRÉ ; *saint François d'Assise, à genoux devant un crucifix et tenant dans sa main droite une tête de mort*, peut-être par LE GUIDE ; *saint Jacques représenté en buste*, par POUJOL ; enfin, *le Martyre de saint Jean*, par le même (1). »

Suit une bonne appréciation des qualités et de la manière de chacun de ces tableaux.

E. DE FRÉVILLE.

(1) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. Rodez, 1838, in-8° ; t. I^{er}, part. II, p. 279.

TABLE DU TOME TROISIÈME

DES DOCUMENTS INÉDITS

DES

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1853.

- NICOLAS POUSSIN.** — Lettre au cavalier del Pozzo, communiquée par M. Ant.-Aug. RENOUARD (1)..... 1
- DE DIVERS TABLEAUX DU POUSSIN** qui sont en Angleterre, et particulièrement de l'Inspiration du poète, par M. Victor COUSIN, de l'Académie française..... 3
- ANNE-LOUIS GIRODET-TRIOSON.** — Série de pièces inédites relatives à cet artiste, communiquées et annotées par M. le baron de GIRARDOT..... 19

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE.

- ANNE-LOUIS GIRODET-TRIOSON.** — Suite de la série de pièces inédites relatives à cet artiste, communiquées et annotées par M. le baron de GIRARDOT..... 33
- PIERRE GADYER.** — Pièce du 28 octobre 1531, relative au château de Madrid, communiquée et annotée par M. Anatole de MONTAIGLON..... 36
- COMMANDE DE BIJOUX** faite par la reine Catherine de Médicis à Dujardin, orfèvre du roi Charles IX (1571). — Pièce communiquée par M. le comte Horace de VIELCASTEL, et annotée par M. Ph. de CHENNEVIÈRES..... 39
- TRAVAUX A MEUDON** (en 1700), commandés à La Fosse, Jouvenet et Coypel. — Pièce communiquée par

(1) Cf. *Archives de l'Art français (Documents)*, t. II, p. 225.

M. le comte Hor. de VIELCASTEL, et annotée par M. Ph. de CHENNEVIÈRES.....	46
--	----

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1854.

INVENTAIRE DES TABLEAUX et des autres curiosités qui se trouvaient au Louvre, en 1603. — Communiqué par M. Lud. LALANNE, et annoté par M. Ph. de CHENNEVIÈRES..	49
INVENTAIRE DES TABLEAUX transportés du château de Pau au Louvre, en 1620. — Communiqué par M. Fran- cisque MICHEL, et annoté par M. Ph. de CHENNEVIÈRES....	60

LIVRAISON DU 15 MARS.

JEAN COSTE ET GÉRARD D'ORLÉANS , peintres, en 1355 (1356 nouv. style). — Deux pièces inédites, relatives aux travaux de peintures exécutés au château du Vaudreuil, en Normandie, communiquées par M. A. SALMON et annotées par M. ANAT. DE MONTAIGLON (1).....	65
LES FRÈRES LENAIN . — Acte de vente communiqué et annoté par M. CHAMPFLEURY.....	68
JACQUES BUIRET , sculpteur, PIERRE DARET , peintre, et LOUIS LECONTE , sculpteur. — Notices communiquées par M. Ph. de CHENNEVIÈRES.....	71
LE CABINET DES MÉDAILLES , en 1793. — Pièce communiquée par M. Hor. de VIELCASTEL, et annotée par M. Ph. de CHENNEVIÈRES.....	75
BILLET DE NAPOLEON I^{er} A M. DENON , directeur général des Musées impériaux.....	79
VISCONTI . — Lettre du 21 décembre 1853, communiquée par M. J. NIEL.....	80

LIVRAISON DU 15 MAI.

INVENTAIRE DES OBJETS D'ART qui étaient au grand couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, avant la	
--	--

(1) Cf. *Archives de l'Art français (Documents)*, t. II, p. 331 et 343.

- destruction de ce couvent, en 1793. — Communiqué et annoté par M. V. COUSIN, de l'Académie française..... 81
- PAPILLON**, graveur en bois. — Pièce communiquée et annotée par M. Georges DUPLESSIS..... 94
- QUITTANCE DE CLAUDE AUDRAN**, communiquée par M. A. de MONTAIGLON..... 96
- RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX SUR LES TROIS CLOUET**. — Communiqués et annotés par M. Ernest de FRÉVILLE..... 97
- TOMBEAU DE FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE**. — Deux pièces communiquées par M. B. FILLON..... 105
- ACTES DE BAPTÊME ET DE MARIAGE** de divers artistes français, extraits des registres de l'hôtel de ville de Paris, communiqués par M. Frédéric REISET, conservateur du Musée des dessins du Louvre..... 108
(Etienne de la Hire et son fils, Laurent de la Hire, peintres. — François Porbus, peintre. — Etienne Allegrain et son fils, Gabriel Allegrain, peintres; Jean-Baptiste Allegrain, sculpteur; Pierre Cavin, peintre. — Christophe-Gabriel Allegrain, sculpteur; Robert le Lorrain, sculpteur; Pierre Pigalle, peintre. — Jean Restout et son fils, du même nom, peintres; Claude Hallé et Noël, son fils, peintres; François Jouvenet, peintre. — Jean-Bernard Restout, fils de Jean, deuxième du nom.)

LIVRAISON DU 15 JUILLET.

- LETTRES PATENTES DE FRANÇOIS I^{er}** en faveur du Rosso (mai 1532). — Communiquées et annotées par M. E. DE FRÉVILLE..... 113
- J.-P. LEBAS**. Lettre de ce graveur à J.-L. REHN, dessinateur et architecte suédois. — Communiquée par M. le baron de HOCHSCHILD..... 118
- DOCUMENTS SUR SÉB. BOURDON, JEAN TROY, ANT. RANC, CHARMETON, BLANCHET et VIEN**, peintres. — Communiqués et annotés par M. BLANC, bibliothécaire de la ville de Montpellier..... 124

LETTRE DE GIRARDON. — Communiquée par M. Anat. de MONTAIGLON.....	128
---	-----

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE.

THOMAS PRIVÉ et ROBERT LOISEL , sculpteurs de Paris; GEOFFROY DES VIGNES, JEAN LE CONTE ET PIERRE LESVIGNIÈRES , sculpteurs normands. — Monuments de Duguesclin, à l'abbaye de Saint-Denis et au prieuré de Longueville (1397 et 1467). — Pièces communiquées par M. CH. de BEAUREPAIRE, et annotées par M. A. de MONTAIGLON.....	129
NICOLAS et GUILLAUME COUSTOU , sculpteurs. — Pièces communiquées et annotées par M. A. de MONTAIGLON.	137
LETTRE DE M. DENON A FRANÇOIS GÉRARD. — Communiquée par M. H. GÉRARD (1).....	144
ACTES DE BAPTÊME, DE MARIAGE ET DE MORT de divers artistes français, tirés des registres de l'hôtel de ville de Paris, communiqués et précédés d'une introduction par M. Frédéric REISET, conservateur du Musée des dessins du Louvre.....	145
(François Quesnel, Jérôme Féart? et Nicolas Le Bloncq, peintres. — Toussaint Quesnel et Jean Dhoé ou Doué, peintres. — Daniel (2) et Etienne Dumonstier, son fils, peintres. — Marie Clapion, veuve du peintre T. du Breul. — Michel Héber, peintre, et Jean Dubois, maître fondeur en terre et en sable. — Benjamin Foulon. — Jean Mansart, sculpteur. — Berthin et Pierre Hardouin, et Robert Panier, peintres. — Ant. Bornart, peintre. — Nicolas de Mathonière, éditeur d'estampes. — Ant. Parigi, peintre. — Michel Lebel, peintre. — Pierre de Franqueville, sculpteur, et Luc Blondel, compagnon sculpteur. — Jean Doublin, peintre. — Pierre	

(1) Cf. *Archives de l'Art français (Documents)*, t. II, p. 177, 185 et 245.

(2) *Id.*, p. 307.

Vernier, graveur. — Louis Beaubrun, peintre. — Mathieu Beaubrun, peintre. — Philippe Larmessin, peintre. — Nicolas Lebrun, sculpteur, et Charles Lebrun, son fils, peintre. — Michel Lasne, peintre. — Noël Pinel, graveur.)

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE.

Suite des ACTES DE BAPTÊME, DE MARIAGE ET DE MORT , communiqués par M. Frédéric REISET, conservateur du Musée des dessins du Louvre.....	173
(Pierre Darét, peintre et graveur. — René Legrand et François, son fils, et Pierre Dudot, peintres. — François Francar, peintre; Jean le Geret et Pierre Mazeline, sculpteurs. — Pierre Philippe, peintre en miniature. — Louis Dulin, sculpteur. — François Chauveau, graveur. — René Chauveau, sculpteur, Evrard, son frère, peintre, et René-Bonaventure Chauveau, son fils, sculpteur et architecte. — Etienne Desrochers et Antoine Aveline, graveurs. — Nicolas Boulogne, peintre. — François-Joseph Lancret et Louis-Adrien Lespicier, graveurs. — Nicolas Lancret, peintre, et François-Nicolas, son neveu, architecte; Jean-Joseph Vinache, sculpteur. — Claude et Jean Lèveilly, peintres; Antoine Rivet, sculpteur.)	
MATHURIN LUSSAUT , orfèvre (1572). — Pièce communiquée et annotée par M. A. de MONTAIGLON.....	182
SAUF-CONDUIT DE FRANÇOIS I^{er} pour la fontaine du château de Nantouillet (1530-1535). — Pièce communiquée et annotée par M. Er. de FRÉVILLE.....	184
EUSTACHE LE SUEUR et la famille de LE BRUN . — Pièce communiquée par M. A. de MONTAIGLON.....	186
LETTRES DE NATURALISATION POUR NICOLAS	

(1) Rapprocher ces brevets des notes et pièces, sur le même objet, publiées par M. de Chennevières, dans les *Archives de l'Art français (Documents)*, t. I^{er}, p. 193 à 256.

DE FENESTREAUXX, d'Anvers, peintre à Orléans (septembre 1527). — Pièce communiquée par Er. de FRÉVILLE. 187
BREVETS ACCORDÉS PAR LES ROIS HENRI IV, LOUIS XIII, LOUIS XIV ET LOUIS XV à divers artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfèvres, etc. — Communiqués par M. A. L. LACORDAIRE.

I. — BREVETS DE LOGEMENT SOUS LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE..... 189

(Pierre Courtoys, orfèvre et émailleur; Pierre Courtoys, son frère, orfèvre, et Marc Bimby, serviteur de ce dernier, orfèvre. — Jacob Bunel, Marguerite Bahuche, sa femme, et Rob. Picou, leur neveu, peintres. — Laurent Stabre, menuisier en ébène; Vincent Petit, orfèvre-sculpteur, enrichisseur d'armes et fourbisseur. — Guillaume Petit et Henri, son fils, fourbisseurs d'épées et enrichisseurs d'armes. — Daniel Dumonstier et Nicolas, son fils, peintres. — Noël Quillerier et Simon Lerambert, son beau-père, peintres. — La Barre, l'ainé, et Gravet, orfèvres de Paris. — Jean Macé, menuisier en ébène. — Jean Le Clerc Scarpeline, peintre? et Jean Nocret, peintre. — Simon Vouet et Dorigny, son gendre, peintres. — Alexandre et Pierre Courtois, son fils, orfèvres. — Valdor, calcographe du roi. — Jacques Stella, peintre; Antoine Bouzonnet-Stella, son neveu, Claude Bouzonnet-Stella, sa nièce, peintres et graveurs. — Racle, graveur; Dumonstier père, peintre; Jacques Sarrazin, sculpteur, et Thomas Merlin, orfèvre. — Laurent Texier-Montarsis, orfèvre. — Nicolas Guillaume, dit *Lafleur*, peintre, et François-Marie Bourson (Borzoni), peintre génois. — Bourgeois, peintre; l'Herminot, brodeur. — Philibert Leguay, fourbisseur; Jacques Bailly, peintre en miniature. — Charles et Armand-Claude Mollet, son fils, jardiniers du petit jardin du Louvre. — Philippe Magnier, sculpteur. — Nicolas Bailly et Jacques, son fils, peintres. — Jacques Bailly, commis au lieu de son père à la garde des tableaux des maisons royales.)

II. — BREVETS DE LOGEMENT AUX TUILERIES... 221

- (Philippe de Buyster, d'Anvers, sculpteur et peintre. — Girard Vuyet, maître maçon, et Jacques Noëret, son gendre, peintre. — Gravier, Mazière et Benoît Masson, sculpteurs; Nicolas Besnier, orfèvre.)
- III. — GARDÉS DES ANTIQUES DU ROI..... 228**
 (Nicolas Boulanger, garde des marbres du château du Louvre; Louis Lerambert, sculpteur et garde des marbres du Louvre, de Saint-Germain en Laye et des Tuileries. — Louis Lerambert, fils du précédent, garde desdits marbres antiques, en survivance. — Simon Lerambert, père de Louis, premier du nom. — Louis Lerambert, premier du nom, successeur de Pierre Pivet, comme garde du grand magasin des antiques. — [André] Félibien, successeur de Vivot, comme garde du magasin des antiques du Palais-Royal.)
- IV. — INTENDANTS DES INSCRIPTIONS..... 235**
 (De Montmaur. — De Saint-Maurice. — Pierre Boulard. — Charles Quitel, sieur des Fontaines. — L'abbé Tallemant.)
- V. — ENTRETIEN DES PEINTURES ET DES SCULPTURES A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET A FONTAINEBLEAU..... 241**
 (Louis Poisson, Pierre, son fils, et Jean, son petit-fils, peintres. — Jean et Louis Dubois, fils d'Ambroise Dubois, et Jean, deuxième du nom, fils de Jean Dubois, peintres. — Balhazar Kukler, natif d'Allemagne, peintre-restaurateur au château de Fontainebleau.)
- VI. — BREVETS DE PEINTRES ET DE SCULPTEURS. 251**
 (Guillaume Dumée, peintre.)

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1855.

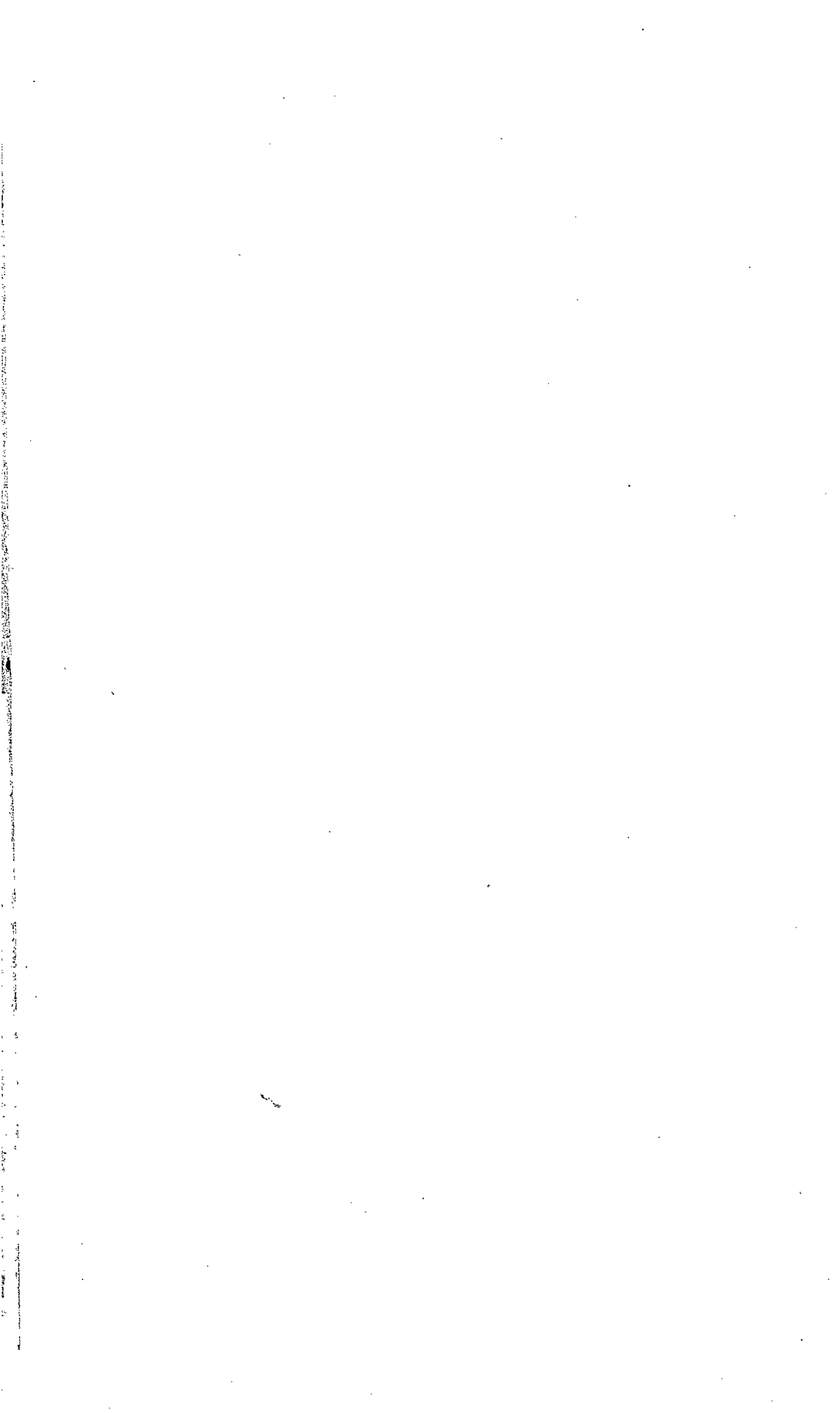
- VI. — Suite des BREVETS DE PEINTRES ET DE SCULPTEURS..... 253**
 (Toussaint, fils de Guillaume Dumée, peintre. — Jean Dubois, neveu de Claude Doué, peintre. — Charles Errard, peintre. — Jacques Houseau, sculpteur. — Dorbay, architecte. — Le Brun et Mignard, peintres.)

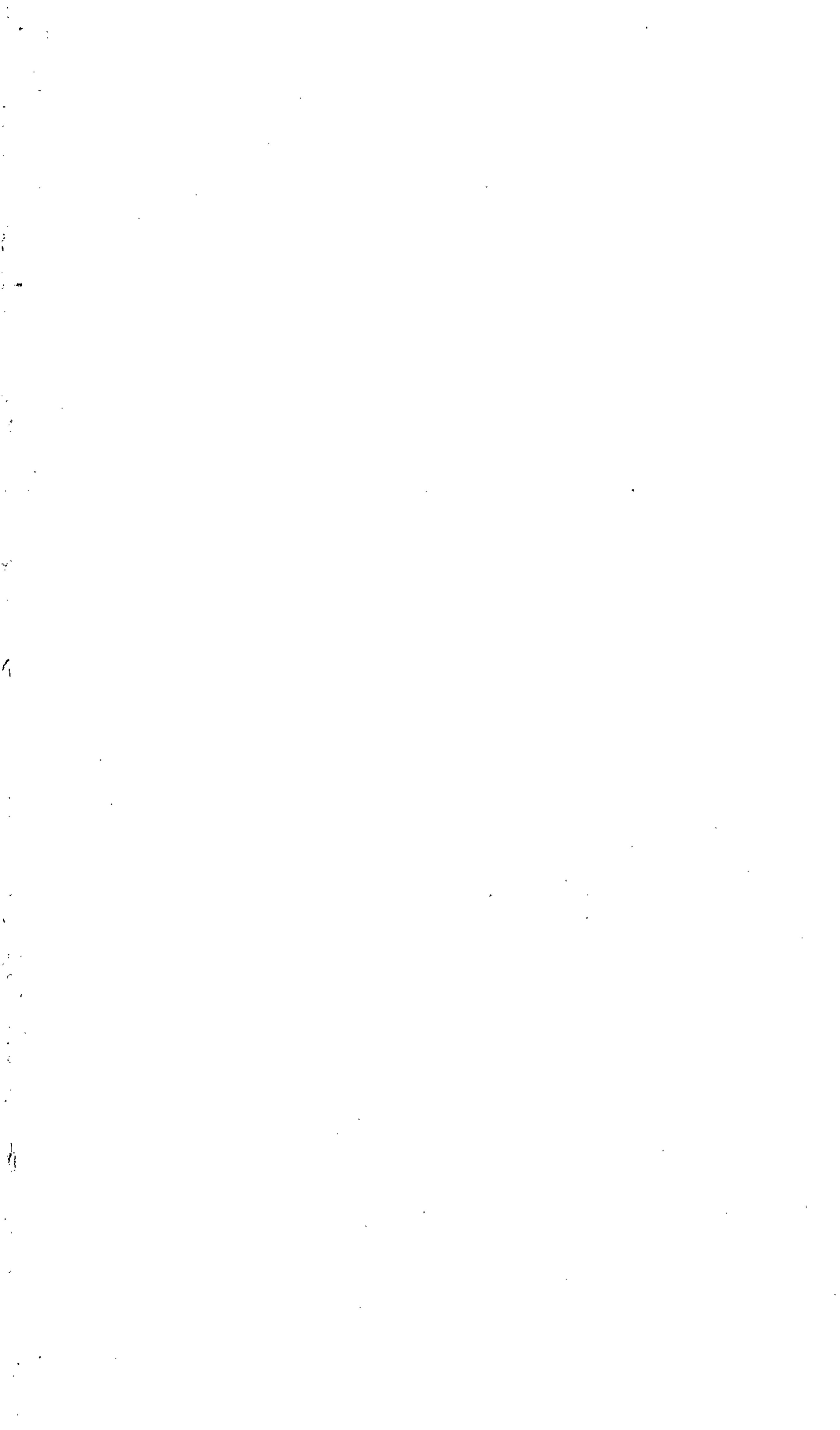
VII. — BREVETS DE GRAVEURS.....	263
(Michel Lasné. — Antoine Garnier. — Robert de Nanteuil. — Claude Melan et Sébastien Leclerc. — Pierre Soubiran et Etienne Baudet. — Pierre Le Paultre et Louis Simoneau.)	
VIII. — BREVETS DE DESSINATEURS DE JARDINS.	271
(Claude Mollet. — Jean Le Nostre et André, son fils. — Jean Michel Le Bouteux et Claude Desgots, neveux d'André Le Nostre, nommés en survivance de leur oncle. — Charles Dufresny de Rivière.)	
IX. — BREVETS D'ARQUEBUSIERS, FOURBISSEURS et GARDE DU CABINET DES ARMES DU ROI.....	277
(François Lecouvreux, arquebusier. — Jean Lecouvreux, fils du précédent, armurier. — Louis Renard, dit <i>Saint-Malo</i> , arquebusier et garde du cabinet des armes. — Guillaume Le Gay et Philibert, son fils, poursuivants d'armes et fourbisseurs. — Guillaume de Vie, arquebusier. — Jean le Couvreur et Philippe, son fils, arquebusiers.)	
SOMMAIRE des recherches sur les familles CLOUET et FOULLON, par M. E. de FRÉVILLE.....	287
NOUVELLES NOTES SUR LES CLOUET, recueillies par M. André SALMON.....	290
GRIFFONIS sur divers artistes du xv^e et du xvi^e siècle. — Communiqués par M. E. de FRÉVILLE. — I. ARMURIERS.	301
(Louis de Lacque, dit <i>Merveilles</i> , de Milan. — Hans Pongrah, de Nuremberg. — Henri Allaix, Allès ou d'Allais. — Gabriel de Russy. — Laurent Senet. — Louis Merveilles. — René de Champ-d'Amours, de Bruxelles. — Robert du Mesnil, dit <i>Le Normant</i> . — François d'Aigueblanche. — François Forcia, de Lyon. — Pierre du Vergier, dit <i>Janot</i> , fourbisseur à Lyon. — Bénédicte Clesze, dit <i>Tusquin</i> .)	
LETTRE DU ROI HENRI IV AU PARLEMENT, pour l'enregistrement des lettres patentes, relatives aux logements de la galerie du Louvre. — Communiquée et annotée par M. A. de MONTAIGLON.....	312
GABRIEL et ROBOAM DESGODETS, peintres. — Note communiquée par M. A. de MONTAIGLON.....	314

GÉRICAULT. —Billet communiqué par M. P.-A. LABOUCHÈRE.	315
RENÉ LOCHON , graveur. — Note communiquée par M. A. de MONTAIGLON.....	316
JEAN MORANT, ADAM , son fils, et REGNAULT GUÉDON , son gendre, fondateurs à Paris (1484-1485). — Pièce communiquée et annotée par M. E. de FRÉVILLE...	317
EUSTACHE LE SUEUR. — Article communiqué par M. A. Jal, historiographe et archiviste de la Marine.....	327

LIVRAISON DU 15 MARS.

PAPIERS DE JOSEPH VERNET. — Communiqués et annotés par M. Léon LAGRANGE.....	333
PIERRE DE BRIMBAL , imagier du roi (17 février 1533 ou 1534 nouv. style). — Note communiquée par M. E. de FRÉVILLE.....	365
LETRE D'ANT. BOUZONNET-STELLA AU POUSSIN. — Communiquée par M. de la SALLE, et annotée par M. Ph. de CHENNEVIÈRES.....	366
CONRAD ET HENRI DE VULCOP , peintres de Charles VII et de sa femme, Marie d'Anjou (1454-1455). — Documents communiqués par M. DOUET D'ARCO, et annotés par M. A. de MONTAIGLON.....	369
BULLETIN des <i>Archives de l'Art français</i>	373
(I. <i>Tableau, dit de la Trinité, peint en 1489 et conservé à Perpignan.</i> — II. <i>Liste des argentiers et émailleurs de Limoges, depuis le sixième jusqu'au dix-neuvième siècle.</i> — III. <i>Tableaux des églises de Rodex.</i>)	





SOMMAIRE des recherches sur les familles CLOUET et FOULLON, par M. E. de FREVILLE

NOUVELLES NOTES SUR LES CLOUET, recueillies par M. André SALMON

GRIFFONIS sur divers artistes du XV^e et du XVI^e siècle. - Communiqués par M. E. de FREVILLE. - I. ARMURIERS.

(Louis de Lacque, dit *Merveilles*, de Milan. - Hans Pongrah, de Nuremberg. - Henri Allaix, Allès ou d'Allais. - Gabriel de Russy. - Laurent Senet. - Louis Merveilles. - René de Champ-d'Amours, de Bruxelles. - Robert du Mesnil, dit *Le Normant*. - François d'Aigueblanche. - François Forcia, de Lyon. - Pierre du Vergier, dit *Janot*, fourbisseur à Lyon. - Bénédicte Clesze, dit *Tusquin*.)

LETTRÉ DU ROI HENRI IV AU PARLEMENT, pour l'enregistrement des lettres patentes, relatives aux logements de la galerie du Louvre. - Communiquée et annotée par M. A. de MONTAIGLON

GABRIEL et ROBOAM DESGODETS, peintres. - Note communiquée par M. A. de MONTAIGLON

GERICAULT.-Billet communiqué par M. P.-A. LABOUCHERE

RENE LOCHON, graveur. - Note communiquée par M. A. de MONTAIGLON

JEAN MORANT, ADAM, son fils, et REGNAULT GUEDON, son gendre, fondateurs à Paris (1484-1485). - Pièce communiquée et annotée par M. E. de FREVILLE

EUSTACHE LE SUEUR. - Article communiqué par M. A. Jal, historiographe et archiviste de la Marine

LIVRAISON DU 15 MARS.

PAPIERS DE JOSEPH VERNET. - Communiqués et annotés par M. Léon LAGRANGE

PIERRE DE BRIMBAL, imagier du roi (17 février 1533 ou 1534 nouv. style). - Note communiquée par M. E. de FREVILLE

LETTRÉ D'ANT. BOUZONNET-STELLA AU POUSSIN. - Communiquée par M. de la SALLE, et annotée par M. Ph. de CHENNEVIERES

CONRAD ET HENRI DE VULCOP, peintres de Charles VII et de sa femme, Marie d'Anjou (1454-1455). - Documents communiqués par M. DOUET D'ARCQ, et annotés par M. A. de MONTAIGLON

BULLETIN des Archives de l'Art français

(I. *Tableau, dit de la Trinité, peint en 1489 et conservé à Perpignan.* - II. *Liste des argentiers et émailleurs de Limoges, depuis le sixième jusqu'au dix-neuvième siècle.* - III. *Tableaux des églises de Rodez.*)